

# **La Grandeur du Noble Coran**

**Par**

**Mahmud ibn Ahmad ibn Salih al-Dowsary**

**Prédicateur au Ministère des Affaires Islamiques, des Fondations Pieuses,  
de la Prédication et de l'Orientation**

**Traduction : Hood Jhumka  
Revue et corrigée par Khira Jhumka**

## **Introduction**

Louange à Allah, nous Le louons, Lui demandons secours et nous Lui demandons pardon. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal de nos âmes et contre nos mauvaises œuvres. Celui qu'Allah guide, nul ne saurait l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne saurait le guider.

J'atteste qu'il n'y a aucun dieu si ce n'est Allah, Seul, sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son envoyé. Qu'Allah étende sur lui Sa grâce, Sa salutation et Sa bénédiction, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et sur tous ceux qui suivent leur guidance jusqu'au Jour de la Rétribution.

### **L'importance du sujet**

Le livre qui ne fait l'objet d'aucun doute et qui n'est entaché d'aucune imperfection est certes le Sublime Coran, l'âme de la communauté musulmane. C'est sa source de vie, de dignité, et d'honneur. Allah le Très Haut dit en s'adressant à Son Envoyé Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction : « Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Esprit par un effet de Notre ordre, alors qu'auparavant tu ne connaissais ni l'Écriture ni la foi. Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. » (al-Shura : 52) Ainsi, le Sublime Coran est l'âme qui insuffle la vie, la met en branle et la fait croître dans les cœurs de même que dans la réalité pratique attestée. La communauté sans le Coran est une communauté inerte, sans vie, sans poids ni valeur.

Une transformation majeure s'est produite sur terre avec la descente de ce Sublime Coran. La caravane de la vie s'est retrouvée, grâce à lui, sur la voie droite et la lumière. A son aube, se sont activées des âmes qui ont répondu à l'appel d'Allah le Très Haut. Il leur a alors donné vie et leur a assigné une lumière pour marcher parmi les gens : « L'homme qui était mort et que Nous rappelons à la vie et à qui nous donnons une lumière pour se guider parmi les gens, peut-on le comparer à cet autre, condamné à errer dans les ténèbres sans jamais pouvoir en sortir » (al-An'am : 122). Le Coran demeure pour la vie autant que dure la lumière dans la création. Il ne cesse de s'étendre jusqu'à ce qu'Allah hérite de la terre et ce qu'il y a dessus.

Le Sublime Coran est un brandon de la guidance et de la lumière, avec lequel Gabriel, sur lui la paix, est descendu du ciel sur le chef des hommes et le plus noble des envoyés, notre Prophète Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction. Celui-ci l'a transmis aux hommes, en a diffusé les préceptes moraux et les idéaux partout. De nouvelles pages rayonnantes et brillantes se sont alors

déployées dans l'histoire de l'humanité. Au-delà, une nouvelle civilisation a pris naissance.

Ses paroles sont telles les vagues bouillonnantes de l'océan, quand elles s'intensifient et comme les souffles de l'au-delà lorsqu'elles s'adoucissent. Quand elles annoncent les promesses de la générosité d'Allah le Très Haut, elles mettent le sourire aux lèvres face aux choses invisibles. Quand elles brandissent la menace du châtement, elles font frissonner les langues du fait de la fièvre dans les cœurs. Allah le Très Haut dit : « Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense, et à ceux qui ne croient pas en l'au-delà, que Nous leur avons préparé un châtement douloureux. » (al-Isra' 9-10)

Le Sublime Coran est le miracle qui subsiste éternellement, que le Seigneur de la Puissance, Béni et Majestueux dans Sa Grandeur, a planté comme un témoin vivant et parlant de la véracité du Sublime Envoyé. A travers ce Coran, Allah a mis au défi le monde entier, hommes et jinns confondus. Mais ils n'ont pas tenu face à ce défi. Bien au contraire, ils ont démontré une incapacité criante et une lourde faiblesse ... Allah a pris note de leur volte-face à suivre le Coran et à se mettre au diapason de ses hautes sphères. « Dis : « Même si les hommes et les jinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. » (al-Isra' : 88)

Le monde entier a besoin de la lumière du Coran, pour que soit préservée la dignité humaine, qui est devenue à notre époque la chose la plus vile dans le monde des hommes. Le monde a besoin du Coran, afin que la vérité et l'équité deviennent la base du traitement de l'homme par l'homme.

Au jour d'aujourd'hui, les musulmans ont le plus grand besoin du Coran. En effet, ils ne peuvent affronter les questions de leur époque et de leur temps qu'avec le Sublime Coran. Ils se munissent de lui dans leurs liaisons ; appliquent ses règles dans leur vie ; s'en servent pour combattre leurs ennemis, réformer leur vie en ce monde et aller à la rencontre de leur vie future. La loi d'Allah le Très Haut parmi Ses créatures exige que leur observance du Sublime Coran soit la cause de leur salut. Allah le Très Haut dit : « Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarrera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement. » (TaHa 123-124).

L'intérêt pour l'étude du Noble Coran et la connaissance de ses secrets, est l'un des premiers devoirs de celui qui se consacre à en étudier les sciences. Cela lui

permettra de découvrir les trésors de sa grandeur, ses vertus, sa supériorité ainsi que les preuves de son inimitabilité. En particulier, lorsque l'étude est concentrée et fait l'objet d'une recherche académique, Pourquoi n'en serait-il pas ainsi, alors qu'il est admis qu'une communauté se distingue par l'éminence de son livre révélé ou du messenger qui lui a été envoyé. Que dire alors lorsque les deux honneurs sont réunis ? La recherche s'impose aussi bien que l'observance.

### **Les raisons du choix du sujet :**

Le choix de ce sujet a été motivé par plusieurs choses et diverses raisons, en tête desquelles on trouve :

- 1- Le dévouement et la sincérité envers le Livre d'Allah afin de découvrir davantage les aspects de sa grandeur, d'extraire ses trésors et de déduire ses règles, dans l'espoir d'offrir quelque chose susceptible de servir la bibliothèque coranique, dans l'un des domaines des sciences du Coran.
- 2- Exposer la faveur et la grâce d'Allah le Très Haut sur le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, et sa communauté, en leur accordant exclusivement le meilleur et le plus grand des livres révélés.
- 3- Tirer les musulmans de leur insouciance vers la connaissance de la grandeur du Noble Coran, afin qu'ils s'y cramponnent et s'efforcent de l'apprendre, de l'enseigner, de le réciter, de le mémoriser, de le méditer et de le mettre en pratique.
- 4- La ferme conviction que ce sujet n'a pas fait l'objet d'une étude spécialisée, regroupant ce qui est éparpillé, rassemblant ses morceaux et ses fragments, et s'intéressant à lui par l'investigation et l'analyse.
- 5- Une grande majorité de notre monde contemporain vit toujours loin de la grandeur du Noble Coran, alors qu'elle en a le plus grand besoin, pour qu'il la sauve de l'égarement et la conduire vers la voie droite.
- 6- Réfléchir sur l'ingéniosité et la vantardise déployées par les ennemis du Coran à présenter leurs livres falsifiés, leurs fausses croyances, leurs moeurs perverses et leurs lois iniques dans des moules nouveaux acceptables, par de moyens artistiques médiatiques et selon les meilleures et les plus raffinées des méthodes.

- 7- Rectifier la vision erronée et étroite qui ne sied pas au Noble Coran et à sa grandeur, ainsi que la compréhension incohérente des versets, des hadiths prophétiques et autres traditions à ce sujet.

### **La méthode de recherche :**

Pour faciliter la tâche au lecteur, j'explique, ci-dessous ma méthode de travail dans cette recherche :

- 1- Cette recherche suit la méthode de l'investigation, en étudiant avec soin tous les versets, hadiths et opinions des gens de science, qui tombent sous l'appellation « La grandeur du Noble Coran ». Elle suit aussi la méthode déductive dans l'analyse des versets, hadiths et autres textes liés au sujet de recherche.
- 2- L'utilisation des sources et des références anciennes en raison de leur authenticité, de même que le recours aux références modernes, lorsqu'il est impossible d'obtenir ce que l'on recherche dans les références anciennes.

Les références modernes incluent : les recherches, les conférences et les revues scientifiques contemporaines.

- 3- Le renvoi des versets coraniques numérotés à leurs sourates.
- 4- Extraire les hadiths prophétiques et autres traditions, pour les attribuer à leurs références parmi les ouvrages de hadith, en mentionnant l'opinion des savants quant à leurs degrés, autant que possible, dès lors qu'ils ne se trouvent pas dans les deux sahihs, ou dans l'un des deux.
- 5- Différencier – dans les notes de bas de page – entre les expressions « la même référence » et « la référence précédente » de la manière suivante :
  - a- « La même référence » signifie la dernière référence répétée juste avant, sans aucune séparation.
  - b- « La référence précédente » signifie l'avant dernière référence, c'est-à-dire la présence d'une séparation entre les deux.

En entreprenant cette étude sur « La grandeur du Noble Coran » je ne prétends pas à la perfection, car l'homme est imparfait par nature et la perfection appartient à Allah seul. Il me suffit d'avoir essayé – dans la mesure du possible – pour que ce sujet prenne la place qu'il mérite dans les études coraniques.

J'ai le plaisir de remercier tous ceux qui m'ont apporté aide et assistance dans ce travail scientifique, en m'accordant leurs efforts et leurs temps, ainsi que toutes les références, les sources et les orientations dont j'avais besoin. Qu'Allah accorde à tous une bonne récompense de ma part. Mon succès ne vient que d'Allah, je me confie à Lui et je reviens à Lui. Louange à Allah dont la faveur permet aux bonnes œuvres de s'accomplir.

Mahmud ibn Ahmad al-Dosary  
Prédicateur au Ministère des Affaires Islamiques,  
Des Fondations Pieuses, de la Prédication et de l'Orientation  
Royaume d'Arabie Saoudite  
[Dosary33@hotmail.com](mailto:Dosary33@hotmail.com)  
Al-Dammam B.P. 2779  
31461  
Le 15/08/1426H

## **INTRODUCTION**

1. La signification de « Qur'an » dans la terminologie
2. La signification de « Grandeur du Coran »

## 1-La signification de « Qur'an » dans la terminologie

Les savants, qu'Allah leur fasse miséricorde, ont donné une définition technique du Noble Coran, pour clarifier sa signification et le distinguer des autres livres. Ils l'ont défini ainsi : « *La parole d'Allah, révélée à Son prophète Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, inimitable dans son discours, dont la récitation constitue une adoration, consignée par écrit dans les mushafs<sup>1</sup> et, transmise selon des chaînes de garants multiples, ininterrompues et multiples( tawatur)<sup>2</sup>.* »

L'objectif des savants, en mentionnant ces restrictions de manière générale, est de préciser l'objet défini, afin que la définition le désigne clairement et interdise l'inclusion de tout autre livre.

### Explication des restrictions dans la définition du Noble Coran :

La première restriction : (Le Coran : La parole d'Allah) : Elle exclut la parole d'autres que Lui, parmi les hommes, les jinns et les anges.

La deuxième restriction : (Révélée) : Elle exclut ce qu'Allah réserve exclusivement à Sa science, ou ce qu'Il a donné à Ses anges, pour qu'ils l'appliquent et non pour le révéler à un humain. En effet, il y a des paroles qu'Allah révèle aux humains et d'autres qu'Il réserve exclusivement à Sa science.

Allah le Très Haut dit : « Dis : « Si la mer était une encre pour les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur, quand même Nous lui apporterions son équivalent comme renfort. » (al-Kahf : 109)

La troisième restriction : (Sur Son prophète Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction) : Elle exclut ce qui a été révélé à d'autres prophètes que lui. Comme la Torah qui est descendue sur Moïse, sur lui la paix, l'Évangile révélée à Jésus, sur lui la paix, les Psaumes données à David, sur lui la paix et les Feuilletés descendus sur Abraham, sur lui la paix.

La quatrième restriction : (inimitable dans son discours) : Elle exclut toute parole d'Allah qui n'est pas inimitable. Ainsi, les hadiths divins et tous les autres livres célestes ne sont pas appelés Qur'an, car Allah le Très Haut n'a pas mis les hommes au défi de produire quelque chose de semblable.

<sup>1</sup> Mushaf, pl. masahif : Le Coran codifié. Le mushaf est ainsi un exemplaire du Coran compilé dans un volume.

<sup>2</sup> Mabahith fi 'ulum al-qur'an, p. 20

La cinquième restriction : (sa récitation constitue une adoration) : Elle exclut les lectures ahad<sup>1</sup> et les hadiths divins.

La sixième restriction : (consignée par écrit dans les mushafs) : Elle exclut toute parole d'Allah le Très Haut qui n'est pas écrite dans les mushafs. Ainsi, les récitations abrogées ne sont pas appelées Qur'an.

La septième restriction : (transmise selon des chaînes de garants multiples, ininterrompues et convergentes) (tawatur) : Elle exclut tout ce qui n'est pas transmis par tawatur. Ainsi, la lecture exceptionnelle n'est pas appelée Qur'an, parce qu'elle a été transmise selon une voie ahad.

---

<sup>1</sup> Ahad : transmis par une voie unique, contrairement au tawatur.

## **2- La signification de « la grandeur du Coran ».**

A travers une étude linguistique de l'article « 'azuma » (être grand) et de ses dérivés dans les versets coraniques et les hadiths prophétiques, nous sommes en mesure d'affirmer :

Que « la grandeur du Coran » signifie les choses suivantes :

- 1- L'élévation de ses significations et la magnificence de son style.
- 2- Sa méthode de juste milieu.
- 3- La globalité de ses règles.
- 4- La force de son incidence.
- 5- La rectitude et la noblesse de ses objectifs.
- 6- La vénération et le respect qu'Allah a mis dans le cœur de celui qui l'entend et le récite, qu'il soit homme ou jinn, croyant ou mécréant, minéral ou animal.
- 7- L'honneur qui échoit à celui qui y croit et qui répond à son appel.
- 8- La supériorité de son inimitabilité qui a mis les mécréants dans l'incapacité de produire une chose similaire.

## **Chaptire 1**

### **La grandeur des preuves, des finalités et de l'influence**

1. Les preuves de la grandeur du Coran.
2. La grandeur du Coran par son style et ses finalités.
3. La grandeur de l'incidence du Coran.

## **Chapitre 1**

### **Les preuves de la grandeur du Coran**

- 1 La grandeur du Coran comme l'exposent ses versets sages.
- 2 Les aspects de la grandeur du Coran.
- 3 Les preuves de la grandeur du Coran.
- 4 La grandeur des noms et des descriptions du Coran.

**1- La grandeur du Coran comme l'exposent ses sages versets.**

- 1- L'éloge d'Allah pour Son Livre.
- 2- Le mérite de celui qui est descendu avec le Coran.
- 3- Le Coran est une révélation du Seigneur des Mondes.
- 4- Le Coran est droit et ne contient aucune tortuosité.
- 5- La soumission et la fissuration des montagnes.
- 6- Le défi lancé aux hommes et aux jinns par le Coran.

## 1- L'éloge d'Allah pour Son Livre.

Allah le Très Haut a fait l'éloge de Son précieux Livre dans de nombreux versets, ce qui prouve sa grandeur. Ainsi, le décrit-Il comme « sublime » dans le verset : « Nous t'avons certes donné les sept versets que l'on répète, ainsi que le Coran sublime. » (al-Hijr : 87)

Il le caractérise comme étant « parfait » dans le verset : « Alif, Lam, Ra. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. » (Hud : 1)

Il évoque également « sa suprématie sur les livres précédents » dans le verset : « Et sur toi Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. » (al-Ma'idah : 48)

Ce livre est, par conséquent, celui qui prévaut et qui préserve les finalités des livres révélés avant lui. Il est le témoin dépositaire de ce qu'ils contiennent, entérinant ce qui est vrai et rectifiant ce qui est erroné.

Il le décrit, dans la mère du Livre, comme « sublime et sage » dans le verset : « Il est auprès de Nous, dans l'écriture-Mère, sublime et rempli de sagesse. » (al-Zukhruf : 4). C'est un témoignage d'Allah le Très Haut quant à l'importance et la sagesse élevées du Coran.

Il ne fait aucun doute que la grandeur du Coran signifie, entre autres, qu'il est sublime ('ali) dans la place qu'il occupe, dans sa noblesse et dans sa valeur. Il est ainsi au-dessus de tous les livres d'Allah le Très Haut, dans la mesure où il constitue un miracle qui perdure pour l'éternité.<sup>1</sup>

Sage (hakim) veut dire qu'il est disposé selon un agencement parfait. Il ne comporte aucune faille de quelque nature que ce soit. Il est, de ce fait, sage en lui-même et a autorité sur autre que lui.

Le Coran est également (sage) par rapport aux ordres, aux interdictions et aux nouvelles qu'il renferme. Il n'y a aucune loi qui soit opposée à la sagesse, à l'équité ou à la justice.<sup>2</sup>

Dans l'éloge d'Allah le Très Haut pour le Coran, on relève aussi que dans trois sourates, Il le qualifie de « livre béni ».<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Al-Tafsir al-kabir, 27/167

<sup>2</sup> Tafsir al-sa'di, 4/437

<sup>3</sup> Voir les exemples dans les versets suivants: al-An'am, 92, 155 – al-Anbiya', 50 – Sad, 29

## 2-Le mérite de celui qui est descendu avec le Coran

Allah le Très Haut a porté aux nues celui qui est descendu avec le Coran sur notre Envoyé Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, à savoir Gabriel, sur lui la paix, le dépositaire de la révélation divine. Il a évoqué son mérite dans plusieurs versets, dont :

« Dis : « C'est le Saint Esprit qui l'a fait descendre de la part de ton Seigneur en toute vérité, afin de raffermir la foi de ceux qui croient, ainsi qu'un guide et une bonne nouvelle pour les croyants. » (al-Nahl : 102)

Le « Saint Esprit » : Gabriel, sur lui la paix.

« L'Esprit » (Ruh) : L'ange, comme le Très Haut dit : « Nous lui envoyâmes Notre Esprit » (Maryam : 17), c'est-à-dire, un de Nos anges.

« Saint » (Qudus) a le sens de probité et d'honnêteté, ou de pureté. Ici ce terme désigne l'ange sacré.<sup>1</sup>

Allah le Très Haut dit : « Ce (Coran) ci, c'est le Seigneur de l'univers qui l'a fait descendre, et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs. » (al-Shu'ara : 192-194).

Gabriel, sur lui la paix, a été appelé Esprit pour plusieurs raisons :

- 1- Parce qu'il est un esprit saint. Quand Il le décrit ainsi, c'est une façon de l'ennoblir et de démontrer son rang élevé.
- 2- Parce que la religion vit par lui, comme le corps vit par l'âme. C'est lui qui est chargé de faire descendre la Révélation aux prophètes.
- 3- Parce que son aspect prédominant est la spiritualité, de même que tous les anges, sauf que la sienne est plus complète et plus parfaite.
- 4- Parce que ni les reins des étalons, ni la matrice des mères ne l'ont porté<sup>2</sup>.

Allah le Très Haut a décrit Gabriel, sur lui la paix, par cinq caractéristiques, dans le verset : « Ceci (le Coran) est la parole d'un noble Messenger, doué d'une grande force, et ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône, obéi, là-haut, et digne de confiance. » (al-Takwir : 19-21).

Elles sont :

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 1/578, 13/229

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir de al-Razi, 3/161

- 1- Il est noble.
- 2- Il est doué d'une grande force.
- 3- Il occupe un rang élevé auprès de Seigneur des Mondes.
- 4- Il est obéi dans les cieux.
- 5- Il est fidèle.

Ces cinq caractéristiques comportent la purification de la chaîne de transmission du Sublime Coran, à savoir l'audition de notre prophète Muhammad de Gabriel, sur lui la paix, et l'audition de Gabriel l'honnête du Seigneur des mondes. Il suffit de mentionner cette chaîne pour en connaître la noblesse et la majesté.

### 3- Le Coran est une révélation du Seigneur des Mondes

Allah le Très Haut dit : « Ce (Coran) ci, c'est le Seigneur de l'univers qui l'a fait descendre, et l'Esprit fidèle est descendu avec cela. » (al-Shu'ara : 192-193).

Allah – grande est Sa Majesté – a mis la descente du Coran en rapport avec l'aspect de Sa grandeur dans plus de cinquante versets du Glorieux Coran. Ceci constitue une preuve de la parfaite attention divine au Coran. Ce qui suscite l'émotion, touche les sentiments et pousse à développer la crainte révérencielle vis-à-vis de lui quand on l'entend.

Tout comme ceci souligne que ce qui a été descendu provient d'un Sage Connaisseur – la perfection du locuteur est une preuve de la véracité du discours - met l'accent sur sa grandeur acquise de la grandeur de Celui qui l'a descendu et exalte – et quelle exaltation – l'éminence, la valeur élevée et le sublime rang du Coran.<sup>1</sup>

Allah le Très Haut dit : « Nous l'avons certes fait descendre pendant la nuit d'al-Qadr. » (al-Qadr : 1)

« Dans le pronom de la grandeur et l'attribution de la descente à Lui, il y a un grand honneur pour le Coran. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> 'Inayat Allah wa 'inayat rasulih bi al-qur'an al-karim, Dr. Abu Sari' Muhammad, p. 1.

C'est une recherche présentée au Mu'tamar al-qur'an al-karim wa atharuhu fi is'ad al-bashariyya, kulliyaa al-shari'a, jami'a al-kuwayt

<sup>2</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 30/402

La grandeur du Coran vient aussi du fait qu'il descend d'Allah le Très Haut Seul et de personne d'autre, pour profiter aux hommes et pour les guider. Par conséquent, cinq qualités se réunissent dans le Sublime Coran :

- 1- C'est le meilleur des livres célestes.
- 2- Le meilleur et le plus fort des envoyés est descendu avec lui, le dépositaire de la Révélation d'Allah le Très Haut.
- 3- Il est descendu sur le meilleur homme, Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction.
- 4- Il est descendu pour la meilleure communauté suscitée parmi les hommes.
- 5- Il est descendu dans la meilleure, la plus pure et la plus vaste des langues, à savoir la langue arabe claire.<sup>1</sup>

#### **4- Le Coran est droit et ne contient aucune tortuosité**

Allah, que Son Nom soit béni et exalté, a fait Son propre éloge – nous faisons Son éloge à l'infini – et a rappelé qu'Il mérite les louanges pour avoir fait descendre le Sublime Coran. C'est une façon pour le Très Haut de souligner que c'est Sa plus grande grâce. Car c'est Lui qui guide les serviteurs vers là où se trouve leur plénitude, invite à ce qui garantit le bien dans cette vie et dans l'au-delà. – Il a en effet enseigné aux serviteurs comment Le louer, pour avoir répandu sur eux cet immense bienfait. Allah, loué soit-Il, dit : « Louange à Allah qui a fait descendre sur Son serviteur, le Livre, et n'y a point introduit de tortuosité ! » (al-Kahf : 18)

Selon les linguistes, la tortuosité sémantique est semblable à la tortuosité physique. Nier la possibilité de tortuosité au Coran a plusieurs significations, dont :

- 1- Nier la possibilité de contradiction à ses versets, comme Allah le Très Haut dit : « S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions. (al-Nisa' : 82)
- 2- Tout ce qu'Allah le Très Haut a mentionné dans le Coran, en tant que : unicité, prophétie, règles et charges sont vérité et droiture, et ne contiennent absolument pas de défaut.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Tafsir al-Sa'di, 3/485

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir de al-Razi, 21/64

Allah le Très Haut informe aussi que, le Coran ne contient ni discorde, ni contradiction, ni tare d'aucune sorte propre au discours humain. Il dit : « « Un Coran arabe, dénué de tortuosité. » (al-Zumar : 28)

C'est-à-dire qu'il ne comporte aucun défaut, aucune imperfection en quelque façon que ce soit, ni dans ses énoncés, ni dans ses significations. Ceci implique un équilibre et une rectitude parfaits.<sup>1</sup>

Le fait de nier toute tortuosité au Noble Coran et d'affirmer sa rectitude, révèle sa grandeur, ainsi que sa noblesse et son statut auprès d'Allah le Très Haut.

### **5- La soumission et la fissuration des montagnes**

La valeur, la grandeur et la force d'incidence du Coran sont telles que, si on l'avait fait descendre sur une montagne douée de raison, à l'instar des humains, tu l'aurais vue – en dépit de son extrême dureté et solidité – se soumettre et se fissurer par crainte d'Allah. Comme Allah le Très Haut dit : « Si Nous avons fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah. » (al-Hashr : 21). C'est-à-dire que la montagne aurait écouté les avertissements, et ses rochers se seraient fissurés tant elle aurait été ébranlée par la crainte d'Allah.

La soumission (khushu') : C'est le fait de courber la tête et de s'incliner. C'est-à-dire, que tu la verrais poser son sommet sur le sol.

La fissuration : C'est le fait de se fendre. C'est-à-dire qu'elle tremblerait et se fendrait par crainte d'Allah le Très Haut.<sup>2</sup>

Si, dans sa dureté et sa rigidité, la montagne avait compris ce Coran – comme vous l'avez compris – elle se serait soumise et fissurée par crainte d'Allah le Très Haut. Comment se fait-il que vos cœurs ne se soumettent, ni se fendent par crainte d'Allah, alors que vous avez compris l'injonction d'Allah et que vous avez réfléchi sur Son Livre ?<sup>3</sup>

L'intention, en produisant un signe, est de faire ressortir la grandeur du Noble Coran ; d'inciter à la méditation de ses sublimes exhortations, car personne n'a

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir 4/53

<sup>2</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 28/104

<sup>3</sup> Tafsir ibn kathir, 4/343-344

d'excuse à ce sujet ; de s'acquitter du droit d'Allah le Très Haut en exaltant Son Livre et admonestant celui qui ne respecte pas ce Sublime Coran.

## 6- Défier les hommes et les jinns par le Coran

Un aspect de la grandeur et de la considérable importance du Coran, est qu'Allah le Très Haut a lancé, aux hommes et aux jinns, le défi de produire un livre identique, ou dix sourates semblables, ou alors une seule sourate similaire.

Allah le Très Haut dit : « Dis : Même si les hommes et les jinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. » (al-Isra' : 88).<sup>1</sup>

« Dis » : Allah, la Vérité, ne s'adresse pas à Son messager. Bien au contraire, le dessein est : « Ô Muhammad ! Proclame ce défi en public, et fais-le entendre à l'ensemble des hommes, car il s'agit d'un défi lancé à tout le monde. »<sup>2</sup>

Allah le Très Haut dit : « Ou bien ils disent : « Il l'a forgé » – Dis : « Apportez donc dix sourates semblables à ceci, forgées. Et appelez qui vous pourrez, hormis Allah, si vous êtes véridiques. S'ils ne vous répondent pas, sachez alors que c'est par la science qu'il est descendu, et qu'il n'y a de divinité que Lui. Etes-vous soumis à Lui ? » (Hud : 13-14)

Malgré cela, ils ne sont pas parvenus à la raison, n'ont pas trouvé quoi dire et sont retournés vers ce qui leur a été interdit, en déclarant : « Muhammad l'a délibérément fabriqué de toutes pièces. »

Allah le Très Haut les a alors amenés, par degrés, par où ils ne savent pas, jusqu'à aboutir avec eux au point du blâme et de l'impuissance. Il les a mis au défi de produire une sourate similaire au Coran, mais ils en ont été incapables.

Allah le Très Haut dit : « Ou bien ils disent : « Il l'a inventé ? » « Dis : « Composez donc une sourate semblable à ceci, et appelez à votre aide n'importe qui vous pourrez, en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. » (Yunus : 38)

Lorsqu'ils restèrent bouche bée, et ne se soumirent pas, ils se mirent à piétiner comme celui qui a été touché par satan ! Tantôt ils disent : « Si nous voulions,

<sup>1</sup> Voir le défi dans les versets suivants : al-Tur, 34 – Hud, 13 – Yunus, 38 – al-Baqarah, 23

<sup>2</sup> Tafsir al-sha'rawi, 14/8727

nous dirions pareil à cela, ce ne sont que des légendes d'anciens. » (al-Anfal : 31)

Et tantôt, railleurs, ils disent : « Apporte un Coran autre que celui-ci » ou bien « Change-le ». (Yunus : 15)<sup>1</sup>

Ce Sublime Coran n'est pas constitué de paroles et d'expressions que les hommes et les jinns sont en mesure d'imiter. Non ! Par mon Seigneur ! C'est la parole d'Allah le Très Haut, par laquelle Il a défié toute la création. Il a dit, et Il est un Locuteur Puissant et Sage : « Dis : « Même si les hommes et les jinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. » (al-Isra' : 88). Ceci souligne la noblesse et la grandeur du Coran.

Ce verset et d'autres de ce genre, reçoivent l'appellation de « versets du défi. » Ils mettent les hommes dans l'incapacité de produire un livre semblable à ce Noble Coran ou une sourate identique à ce qu'il contient.

Par conséquent, la grandeur et la considérable importance du Coran ne donnent pas aux hommes et aux jinns, la possibilité de produire quelque chose de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres.

---

<sup>1</sup> 'Inayat Allah wa 'inayat rasulihi bi al-qur'an al-karim, p. 11-14

## **2- Les aspects de la grandeur du Coran**

- 1-** Sa descente dans la meilleure époque
- 2-** Sa descente dans la plus raffinée et la plus vaste des langues
- 3-** La compréhension et la lecture du Coran ont été facilitées à tous les mondes
- 4-** Le Coran est protégé par Allah
- 5-** L'universalité du Coran
- 6-** Le Coran confirme les livres d'Allah et les domine

## **Introduction**

Les faveurs d'Allah le Très Haut sur Ses serviteurs sont nombreuses et diverses. Le Sublime Coran est la plus grande faveur dont Allah le Très Haut a gratifiée Ses serviteurs. Le fait est qu'Allah le Très Haut l'a mentionné avant la faveur de la création de l'homme et avant beaucoup d'autres bienfaits. Le Très Haut dit : « Le Tout Miséricordieux. Il a enseigné le Coran. Il a créé l'homme. Il lui a appris à s'exprimer clairement. » (al-Rahman : 1-4)

Celui qui réfléchit sur le Noble Coran, constatera que de nombreux versets et sourates abordent fréquemment la question de la grandeur du Coran, particulièrement au début et à la fin des sourates mecquoises. Il remarquera également le serment par et sur le Coran, l'accent sur le Coran au commencement des sourates, la conversation sur le Coran à la fin des sourates, l'association entre les plus beaux noms d'Allah et la descente du Coran, la quantité de noms et d'épithètes du Coran, sa descente dans la meilleure époque, dans la plus raffinée et la plus vaste des langues, sa compréhension facilitée à tous les mondes et sa prédominance sur tous les livres d'Allah. Il est descendu pour tous les hommes, et malgré cela Allah le Très Haut s'est engagé à le protéger à travers les années. Tout ceci est un reflet de son statut et de sa grandeur.

La discussion sur les aspects de la grandeur du Noble Coran abordera les points suivants :

### **1. Sa descente dans la meilleure époque**

Les époques en elles-mêmes n'ont point d'importance, si ce n'est par rapport à ce qui y descend et ce qui s'y produit. Entre autres aspects de la grandeur du Noble Coran, on relève qu'Allah le Très Haut l'a descendu à la meilleure époque, durant le mois béni de Ramadan. Allah le Très Haut dit : « Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. » (al-Baqara : 185)

Il a été descendu dans une nuit bénie, durant ce mois béni. Allah le Très Haut dit : « Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit, durant laquelle est décidé tout ordre sage. » (al-Dukhan : 3-4)

Cette nuit bénie est la nuit du destin, de l'honneur et de l'éminence, au sujet de laquelle Il dit : « Nous l'avons certes fait descendre pendant la nuit du destin. Et qui te dira ce qu'est la nuit du destin ? La nuit du destin est meilleure que mille mois. » (al-Qadr : 1-3)

La nuit du destin (qadr) est appelée ainsi parce que sa valeur (qadr) et son honneur sont très grands auprès d'Allah. Il est connu que sa valeur et son honneur ne sont pas dus à cette époque-là, car les époques sont une en essence et en caractéristiques. Une époque ne saurait donc être meilleure qu'une autre en elle-même. Par conséquent, il s'avère que sa valeur et son honneur sont liés à des événements honorables et supérieurs, d'un grade élevé, qui s'y sont déroulés. Il est notoire que la position religieuse est plus élevée et plus grande que la position mondaine. Dans la religion, la chose la plus élevée et qui occupe la position la plus noble, est le Coran. Car, c'est par lui que s'est établie la mission prophétique de Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, et que la différence entre la vérité et la fausseté dans tous les livres révélés d'Allah est apparue, que les degrés des gens du bonheur et les gouffres des gens de la souffrance se sont révélés. Par conséquent, il n'existe rien au monde sans que le Coran ne soit de plus grande valeur, ne possède une mention plus élevée et n'occupe une position plus éminente que lui.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Al-Tafsir al-kabir de al-Razi, 27/203-204

## 2- Sa descente dans la plus raffinée et la plus vaste des langues

Allah Tout Puissant a choisi l'arabe pour qu'elle soit la langue de Son Livre. Le choix du Tout Puissant, la Vérité, de cette grande langue est imputable au fait qu'elle se distingue par sa souplesse, son étendue, sa capacité à la génération, à la déclinaison, à forger des mots nouveaux, et aussi par la richesse de son vocabulaire, de ses paradigmes et de ses schèmes.<sup>1</sup>

Toute personne qui étudie les langues du monde reconnaît que la langue arabe est la plus raffinée des langues, celle qui rassemble le plus de sens en peu de mots. Elle est la plus courtoise, la plus précise et la plus claire dans l'expression.

C'est une preuve de la grandeur du Coran, qu'il soit descendu dans la plus noble et la plus raffinée des langues, à savoir la langue arabe. C'est pourquoi le Sublime Coran en fait l'éloge dans plusieurs versets, dont :

« Nous en avons fait un Coran arabe afin que vous raisniez. » (al-Zukhruf : 3)

« Nous l'avons fait descendre, un Coran arabe, afin que vous raisniez. » (Yusuf : 2)<sup>2</sup>

Si quelqu'un demande : « Pourquoi le Sublime Coran a-t-il été révélé en langue arabe, à l'exclusion de toute autre langue du monde ? »

Ma réponse est la suivante :

« Allah le Très Haut a voulu que toutes les nations à toutes les époques soient les interlocutrices du Coran. C'est pour cela qu'Il l'a mis dans une langue, qui est la plus pure de toutes les langues des hommes, à savoir la langue arabe. Il s'avère aussi, entre autres, que cette langue possède le plus d'articles, le moins de lettres et le plus pur idiome. Elle est celle qui se prête le plus aux déclinaisons pour exprimer les intentions du locuteur. En outre, elle possède le plus grand nombre de mots. Il a voulu que le Coran renferme la plus grande possibilité de significations que la langue arabe puisse supporter à travers l'agencement de ses structures, dans le minimum que l'agencement de cette langue puisse permettre. Par conséquent, la base de sa phraséologie respecte le style de la concision. C'est pourquoi il abonde en ce qui manque au discours des plus éloquents des arabes. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Lughat al-qur'an makanatuhu wa al-akhtar allati tuhaddiduha, Dr. Ibrahim ibn Muhammad Abu 'Ubadah, p. 11-12

<sup>2</sup> Voir les exemples dans les versets suivants : al-Ra'd, 37 – al-Nahl, 103 – TaHa, 113 – al-Shu'ara, 192-195 – al-Zumar, 27-28 – Fussilat, 3 – al-Shura, 7 – al-Ahqaf, 12

<sup>3</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 1/95-96

Les Arabes forment une nation pétrie de l'intelligence naturelle et d'un esprit sagace. C'est sur la base de leur compréhension et de leur intelligence que la phraséologie de leur discours a été fixée. C'est pourquoi dans leur discours il y a une profusion de métaphores, de figures de rhétorique, d'allégories, de métonymies, d'allusions, de polysémies et paraphrases, telles que l'hyperbole, dans l'usage, de digressions, de structures subordonnées, de proverbes, de périphrases, de procédés élégants, de l'interrogation pour approuver ou pour désapprouver, etc.

Le Coran est venu dans un style qui a paralysé les Arabes éloquents, mis au défi les obstinés d'entre eux à s'opposer à lui. Mais ils n'ont pu faire autrement que de se soumettre, qu'il s'agisse de ceux qui ont cru, comme Labid b. Rabi'a, Ka'b b. Zuhayr et de al-Nabigha al-Ja'di, ou de ceux qui ont persisté obstinément dans leur mécréance, à l'instar de al-Walid b. al-Mughira.

Du point de vue de son éloquence, le Coran est porteur de beaucoup plus de significations, que les Arabes éloquents ont l'habitude de placer dans leurs discours. Dans la mesure où il est un livre de législation, de règles de conduite et d'enseignement, il est digne de recevoir le maximum de significations et de finalités que les mots peuvent supporter, dans la plus petite quantité possible.<sup>1</sup>

« Si on mesure la langue arabe selon les critères de la linguistique, on ne trouvera pas de langue qui satisfasse le plus aux conditions de la langue, tant dans son vocabulaire que dans sa grammaire. Il nous appartient de la considérer comme la plus satisfaisante de toutes les langues, selon un critère simple et clair, qui ne fait l'objet d'aucune controverse. Il s'agit de l'appareil phonatoire humain. La langue arabe utilise cet appareil humain de la manière la plus parfaite et la plus complète. Elle ne néglige aucune de ses fonctions, comme cela se produit dans la plupart des alphabets. Il n'y a aucune confusion possible, pour l'une de ses lettres, entre deux points d'articulation, ni pour l'un de ses points d'articulation entre deux lettres ... Il se peut que d'autres langues partagent certaines de ces caractéristiques avec elle, mais sans jamais les réunir toutes comme elle, ni la surpasser dans l'une d'elles. »<sup>2</sup>

Ibn Faris, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : « Aucun traducteur ne saurait le (Coran) traduire dans une autre langue, comme l'Évangile a été traduit du syriaque en éthiopien et en latin, et comme la Torah, les Psaumes et tous les autres livres d'Allah Tout Puissant ont été traduits en arabe, parce que les non Arabes n'ont pas autant de figures de rhétorique que les Arabes. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 1/91

<sup>2</sup> Ashtat mujtami'at fi al-lughati wa al-adab de 'Abbas Mahmud al-'Aqqad, p. 11-12

<sup>3</sup> Al-Sahabi, p. 26

### 3- La compréhension et la récitation du Coran ont été facilitées à tous les mondes

Un aspect de la grandeur du Noble Coran est qu'Allah, que Son Nom soit béni et exalté, a facilité sa compréhension et sa récitation à tous les mondes, afin qu'ils n'aient pas d'argument contre Allah, s'ils n'en cernent pas les significations ou n'en connaissent pas le contenu. Les versets ci-dessous en sont les preuves :

« En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? » (Maryam : 97)<sup>1</sup>

Dans cette facilitation il y a une instruction et une incitation pour les musulmans à s'adonner davantage à l'étude du Coran, et une insinuation aux polythéistes, dans l'espoir qu'ils viennent à résipiscence et cessent d'en écarter les gens. C'est ce dont nous informe la parole du Très Haut :

« Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? »

La facilitation : mettre la facilité dans quelque chose, que ce soit une action, comme dans la parole du Très Haut : « Allah veut pour vous la facilité » (al-Baqara : 185), ou une parole, comme dans le verset : « Nous ne l'avons facilité dans ta langue, qu'afin qu'ils se rappellent ! » (al-Dukhan : 58). La raison de cette facilitation : Il est descendu dans la plus pure et la plus claire des langues, tout comme il est venu par la bouche du meilleur envoyé, Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction.

La signification de cette facilitation : elle se rapporte à la facilitation de ce qui est voulu, c'est-à-dire que l'auditeur comprend les significations voulues par le locuteur sans peine et sans ambiguïté, comme disent les Arabes : il entre dans l'oreille sans autorisation.

Cette facilité comprend le vocabulaire aussi bien que les sens.

Le vocabulaire, parce qu'il est au plus haut point de l'éloquence des mots et des structures, soit l'éloquence discursive, et de l'agencement de l'ensemble, de sorte que sa mémorisation sur les langues devienne légère.

Les sens, en raison de leur clarté et de leur richesse, et du fait qu'ils génèrent d'autres sens à chaque fois que le contemplateur redouble d'effort pour les comprendre.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir les exemples dans les versets suivants : al-Dukhan, 58 – al-Isra', 89 – al-Kahf, 54 – al-Rum, 58 – al-Zumar, 27

al-Razi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a évoqué plusieurs significations de la parole du Très Haut : « Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. » (al-Qamar : 17)

Elles sont les suivantes :

- 1- Nous avons facilité sa mémorisation. En effet, aucun livre d'Allah le Très Haut n'est appris par cœur, à l'exception du Coran.
- 2- Nous avons facilité la tâche afin d'en tirer les enseignements, dans la mesure où Nous y avons placé toute sagesse.
- 3- Nous avons fait en sorte qu'il s'attache aux cœurs et qu'on prenne plaisir à l'écouter. Celui qui ne le comprend pas s'efforce de le faire. On ne se lasse pas de l'écouter et de le comprendre. On ne dit pas : « Je le connais, donc pas besoin de l'écouter. » Bien au contraire, à chaque instant le plaisir et la connaissance de l'auditeur augmentent.<sup>2</sup>

Or donc, cette facilitation est une vérité qui n'est l'objet d'aucun doute. Où sont donc ceux qui s'en rappellent ?!! Tel est le problème.

---

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 25/344, 27/180-181

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir, 29/38-39

#### 4- La protection du Coran par Allah

a- Allah, qu'Il soit exalté, a mis l'accent sur la grandeur du Coran, en rappelant qu'Il le protège avant même sa descente, dans de nombreux versets, dont :

« Vraiment ceci est un rappel – quiconque veut, donc s'en rappelle – consigné dans des feuilles honorées, élevées et purifiées, entre les mains d'ambassadeurs, nobles, obéissants. » ('Abasa : 11-16)<sup>1</sup>

b- Quant à la protection du Coran par Allah le Très Haut lors de sa descente, la preuve se trouve dans les versets : « Et c'est en toute vérité que Nous l'avons fait descendre, et avec la vérité il est descendu. » (al-Isra' : 105)

« C'est Lui qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants. » (al-Jinn : 26-27)

c- Quant à la protection du Coran par Allah le Très Haut après sa descente, la preuve se trouve dans les versets : « En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. » (al-Hijr : 9)

En raison de sa préservation par Allah, il est resté tel quel : une montagne fière, puissante dont le sanctuaire ne saurait être attaqué. Toute tentative d'y changer, ne serait-ce qu'une lettre, est vouée à l'échec.

« Ceux qui ne croient pas au Rappel quand il leur parvient ... alors que c'est un Livre puissant ; c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de Louange. » (Fussilat : 41-42)<sup>2</sup>

Le Sublime Coran est consigné dans la Mère du Livre, caché dans une tablette gardée. Il est ainsi protégé au ciel contre toute souillure et contre tout ce qui ne lui sied pas. En cela se trouvent sa perfection et l'attention qu'on lui a accordée.<sup>3</sup>

Allah le Très Haut qualifie le Livre de « caché » (maknun) par dérivation de « iktinan » (être caché) – c'est-à-dire « se mettre à couvert » (istitar). En d'autres termes, il est dérobé aux regards humains. Il s'agit, par conséquent, d'une chose voilée, dont l'essence n'est connue que d'Allah Seul.

<sup>1</sup> Voir les exemples dans les versets suivants : al-Zukhruf, 3-4 – al-Waqi'a, 75-80 – al-Buruj, 21-22

<sup>2</sup> Voir les exemples dans les deux sourates suivantes : al-An'am, 105 – al-Kahf, 27

<sup>3</sup> 'Inayat Allah wa 'inayat rasulih bi al-qur'an al-karim, 9-11

En somme, la signification du verset est la suivante : le Coran qui leur est parvenu et qu'ils ont entendu du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, correspond à ce qu'Allah a voulu porter à la connaissance des hommes. Et ce, afin qu'il prenne le plein sens de sa qualité de parole d'Allah le Très Haut et qu'il n'est pas de fabrication humaine.<sup>1</sup>

### **Ce que « protection » veut dire :**

L'expression « sa protection » englobe la protection contre la disparition ; la protection contre tout ajout ou retranchement, en facilitant et sa transmission par une voie multiple et ininterrompue (tawatur) et les moyens de cette transmission; la préservation contre toute altération et tout changement, jusqu'à ce que la communauté ait pu le mémoriser par cœur dès l'époque du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, de sorte que ceux qui connaissent le Coran par cœur atteignent un très grand nombre dans chaque contrée.

Le secret de l'infiltration des altérations dans les livres précédents, et de la non infiltration de l'altération dans le Coran, est le suivant : Allah a confié aux docteurs le soin de protéger leurs livres. Il dit : « Car on leur a confié la garde du Livre d'Allah ». (al-Ma'idah : 44), tandis qu'Allah le Très Haut s'est chargé personnellement de protéger le Coran. Il dit : « C'est Nous qui avons fait descendre le Rappel et c'est Nous qui en sommes gardien. »<sup>2</sup>

« Afin que nous connaissions la rigueur avec laquelle la Vérité, exalté soit-Il, protège Son Noble livre, nous constatons que certains ont essayé d'insérer dans le Coran quelque chose qui n'en fait pas partie. Ils ont tenté d'introduire cette altération par une voie qu'ils considèrent que chaque musulman tient à cœur, à savoir leur vénération pour le Messager, sur lui la paix et la bénédiction. Ils s'en sont pris à la parole de la Vérité, exalté soit-Il : « Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. » (al-Fath : 29)

Ils ont inséré dans ce verset un mot qui n'en fait pas partie et ont imprimé un mushaf en changeant le verset, pour l'écrire ainsi : « Muhammad est le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. » Ils ont voulu de la sorte voler les sentiments des musulmans. Mais lorsqu'ils ont mis la main sur ce mushaf, les savants ont ordonné sa destruction, en disant : « Il y a un ajout. » Celui qui a imprimé le mushaf a rétorqué : « Mais c'est un ajout que vous aimez et que vous vénerez. » Les savants ont répliqué : « Le Coran est un texte

<sup>1</sup>Al-Tahrir wa al-tanwir, 27/304

<sup>2</sup>Al-Tahriri wa al-tanwir, 13/17-18

déterminé par la révélation ; nous le lisons et nous l'imprimons tel qu'il est descendu. »<sup>1</sup>

### **Les mesures prises par Allah pour protéger Son Livre :**

Nous savons qu'Allah, qu'Il soit Béni et Loué, a préparé pour le Sublime Coran, des conditions qui diffèrent de celles des livres précédents, et qu'Il l'a protégé contrairement aux autres. Parmi ces conditions on relève :

- 1- Il lui a préparé une nation dotée d'une puissante mémoire. En effet, les premiers arabes, dans leur paganisme, étaient très forts en mémorisation. Ils transmettaient des milliers de vers sans les écrire ; ils ne faisaient que s'appuyer sur la mémorisation.
- 2- Il a préparé la facilité de mémorisation pour le Sublime Coran : « Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? » (al-Qamar : 17)
- 3- Il lui a préparé une nation stable et renforcée dans la mémorisation, la compréhension et la fidélité. Ceux qui mémorisaient le Coran, le faisaient devant l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, afin de le faire à la perfection. Ensuite, ils le mettaient par écrit. Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, s'occupait personnellement de revoir avec eux cette mémorisation.
- 4- Il a préparé sa révision, par le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, dans le royaume des cieux. En effet, celui-ci mémorisait ce qui lui était révélé, puis le passait en revue avec Gabriel, sur lui la paix, une fois par an. La dernière année de sa vie bénie, Gabriel a revu à deux reprises le Coran entier avec l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction.
- 5- Après sa mise par écrit, il n'y avait plus de place pour la frivolité d'un badin. Ceux qui le mémorisent à la perfection n'ont de cesse de passer en revue, de manière scrutatrice, toute copie qui est faite du mushaf. Avec l'avènement des imprimeries réservées au mushaf, on a constitué des commissions spécialisées et qualifiées, composées des sommités dans la mémorisation du Coran à travers le monde musulman, pour vérifier scrupuleusement chaque lettre du mushaf, avant d'en autoriser l'impression.

---

<sup>1</sup> Tafsir al-Sha'rawi, 12/7653

Par ces moyens, le Sublime Coran a pu être préservé de la manière qu'Allah avait décrétée depuis toute éternité, alors qu'il était encore dans la Tablette Gardée. Allah a donc réalisé Sa promesse véridique : « En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. » (al-Hijr : 9). Cette préservation est l'un des aspects les plus saillants de la grandeur du Noble Coran.<sup>1</sup>

Les effets de cette préservation :

- 1- Elle a coupé l'herbe sous les pieds de tous ceux qui prétendaient altérer le Coran.
- 2- Les musulmans ressentent la faveur de la protection, de la confiance absolue qui s'ensuit ainsi que l'exemption du doute, dans lequel d'autres que nous se sont enlisés.

---

<sup>1</sup> Raka'iz al-iman, p. 206-207

## 5- L'universalité du Coran

Les ennemis de l'Islam prétendent que le Sublime Coran est un livre historique, qui s'adresse uniquement à une époque en particulier. Ensuite sa validité a pris fin, de sorte qu'il n'a plus le moindre effet dans la réalité contemporaine !

Nous les musulmans, avons une croyance ferme et indubitable, que le Sublime Coran est le Livre par lequel Allah le Très Haut s'adresse à tous les humains, jusqu'au Jour de la Résurrection. Il n'est limité ni par le temps, ni par l'espace, ni par l'espèce et ni par la classe. Bien au contraire, il est destiné aux hommes et aux jinns (les deux fardeaux). Il les a tous interpellés par ce qui est susceptible d'assurer leur bonheur en ce monde et dans l'autre, par le biais de croyances authentiques, d'adorations pleines de sagesse, de règles élevées et de caractères nobles qui leur permettent de mener une vie droite.

Les textes du Livre et de la Sunnah, ainsi que le consensus de la communauté concourent à l'universalité du Coran. Il est très difficile de procéder à l'étude de tous les versets qui parlent de l'universalité du Coran.<sup>1</sup>

Certains rappellent que « le nombre des versets qui indiquent l'universalité du Coran dépasse les trois cent cinquante. »<sup>2</sup>

Quatre versets proclament clairement que le Coran est un rappel pour l'ensemble des mondes : « Ce n'est là qu'un rappel adressé à l'univers. » (Yusuf : 104, Sad : 87, al-Qalam : 52, al-Takwir : 27).

Quand on considère les mots et les expressions de ces quatre versets, on constate qu'ils vont tous dans le sens de l'universalité du Coran. Certains savants de l'exégèse (tafsir) ont déduit de ces versets ce qui suit :

- 1- Ils prennent la forme restrictive<sup>3</sup>. Cette forme enlève au Coran tout qualificatif incompatible avec son universalité, et fait que celle-ci est stipulée en toute clarté.
- 2- Il sert de rappel pour le monde dans son ensemble, dans la mesure où les hommes et les jinns sont ses interlocuteurs. Il leur fait le rappel individuellement, par famille, par société ou par état, et les interpelle par ce dont ils ont besoin.

<sup>1</sup> Voir les exemples de versets qui indiquent l'universalité du Coran dans les sourates suivantes : al-Baqarah, 185 – al-Nisa', 1, 79, 170, 174 – al-A'raf, 158 – Yunus, 58, 99, 104, 108 – Yusuf, 104 – al-Isra', 89, 94, 105, 106 – al-Anbiya', 107 – al-Hajj, 1, 5, 27, 49, 73 – al-Furqan, 1, 50, 51, 56 – al-Ahzab, 45, 46 – Saba', 28 – Fatir, 24 – Sad, 87 – al-Qalam, 52 – al-Takwir, 27

<sup>2</sup> Dalalat asma' suwar al-qur'an al-karim min manzur hadari, Dr. Muhammad Khalil Jijak, p. 132

<sup>3</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 17/125

Le terme « lil ‘alamin » (pour tous les mondes) est commun aux hommes et aux jinns qui ont vécu à l’époque du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, et aussi à ceux qui viennent après lui, jusqu’à l’arrivée de l’Heure.<sup>1</sup>

- 3- « al-‘alamin » (les mondes) est un pluriel déterminé par l’article défini « al » (les). Par conséquent, il indique qu’il est applicable à plusieurs choses. En effet, dans la langue arabe, le pluriel déterminé par l’article « al » est un paradigme de généralité.

Le terme de « ‘alam », qui est le singulier de « al-‘alamin », souligne que le Sublime Coran est un rappel pour l’ensemble des hommes et des jinns, doués de raison, sans aucune restriction par rapport à l’espace, au temps, à la classe ou à l’espèce.

Al-Razi, qu’Allah lui fasse miséricorde, dit :<sup>2</sup> « Le terme « al-‘alamin » englobe toutes les créatures. Le verset précise donc qu’il est un envoyé pour l’ensemble de la création, jusqu’au Jour de la Résurrection.

Parmi les versets qui proclament l’universalité du Coran, on trouve :

1- « Qu’on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu’il soit un avertisseur à l’univers. » (al-Furqan : 1)

2- « Et Nous ne t’avons envoyé qu’en miséricorde pour l’univers. » (al-Anbiya’ : 107)

3- « Et certes, Nous avons déployé pour les gens, dans ce Coran, toutes sortes d’exemples. Mais la plupart des gens s’obstinent à être mécréants. » (al-Isra’ : 89)

4- « Nous avons, dans ce Coran, cité pour les gens des exemples de toutes sortes afin qu’ils s’en souviennent. » (al-Zumar : 27)

5- « Nous t’avons fait descendre le Livre, pour les hommes, en toute vérité. Quiconque se guide (le fait) pour son propre bien ; et quiconque s’égare, s’égare à son détriment. Tu n’es nullement responsable de leurs affaires. » (al-Zumar : 41)

<sup>1</sup>Tafsir Abi Hayyan, 6/480. Tafsir ibn ‘Atiyya, 4/199

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir, 24/40

Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit à propos de la généralité du verset : « Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers » :<sup>1</sup>

« La plus juste des deux opinions, au sujet de ce verset, est qu'il a une valeur globale.

A cet égard, le verset comporte deux aspects :

Tous les mondes, dans leur globalité, ont bénéficié de son message. Quant à ceux qui le suivent, l'honneur de ce monde et de l'autre leur échoit, par son biais.

Quant à ses ennemis qui lui font la guerre, il est un bien pour ceux d'entre eux qui sont morts ou qui ont été tués promptement. Car leur longévité aurait signifié, pour eux, un surplus de dureté du châtement dans la demeure de l'au-delà. Et l'on sait qu'ils sont condamnés à la souffrance. Ainsi, une mort prompte est meilleure pour eux, qu'une longue vie dans la mécréance.

Quant à ses alliés, ils ont vécu, dans ce monde, sous son ombre, son pacte et sa protection. En vertu de cette alliance, ils sont moins mauvais que ceux qui le combattent.

Concernant les hypocrites, en affirmant leur foi en lui, ils ont empêché leur sang de couler, obtenu la sauvegarde et le respect de leurs biens et de leurs familles, ainsi que l'application, à leur égard, des lois musulmanes dans leurs affaires d'héritage et autres.

Pour ce qui est des nations éloignées de lui, Allah, loué soit-Il, a épargné aux habitants de la terre la punition universelle, par Son message. Par conséquent, tous les mondes ont été touchés par le bien, grâce à Son message.

Le Coran est une miséricorde pour chaque individu. Les musulmans ont accueilli cette miséricorde et en ont bénéficié, tant dans ce monde que dans l'autre, tandis que les mécréants l'ont rejetée. Il ne cesse pas pour autant d'être une miséricorde pour eux. Ils ne l'ont pas acceptée, tout simplement. Comme on dit : « Ceci est un remède contre telle maladie. Même s'il ne s'en sert pas, il ne cesse pas d'agir en tant que un remède contre cette maladie. »

Dan le Coran il y a des termes et des structures qui interpellent tous les hommes, sans restriction aucune par rapport à l'espèce, au temps, à l'espace ou à la classe.

---

<sup>1</sup> Jala' al-afham, p. 181-182

C'est ce qui reflète l'universalité du Coran et la pérennité de ses lois. Dès lors, nous constatons que le discours coranique est général et non particulier<sup>1</sup>, absolu et non restrictif. Il n'évoque que très rarement les spécificités, les déterminants et les restrictions, tels que les lieux précis, les moments particuliers ou les personnes spécifiques. Si, au cours de l'exposé coranique, survient la nécessité de spécifier par une qualité ou autre, le Coran sélectionne alors les qualités générales, avec un particularisme moindre, comme : les croyants, les pieux, les bons, les mécréants, les hypocrites, les insouciantes et autres choses semblables, sans être propres à une espèce ou une classe, sans se limiter par exemple aux Hijaziens, aux Mecquois ou aux Médinois, ce qui réduirait le champ du terme.

Considérons, à titre d'exemple, les versets du mensonge. Bien qu'ils soient descendus au sujet de la mère des croyants, 'Aïsha, qu'Allah l'agrée, nous n'y relevons aucune précision quant au nom, au lignage ou la parenté de la calomniée.<sup>2</sup>

Un autre point qui exprime l'universalité du Sublime Coran, est ce qui est évoqué lorsqu'on parle de l'utilité des récits et des proverbes. Allah, béni et exalté soit-Il, a cité ou déployé des proverbes pour les gens. Il mentionne les gens au pluriel, déterminé par l'article « al », qui indique son application à plusieurs choses, comme il est connu des philologues arabes.<sup>3</sup>

Il s'avère, dès lors, que l'universalité du Coran est un aspect patent de sa grandeur. Ce qui indique aussi, de manière évidente, la grandeur de Celui qui l'a fait descendre, qu'Il soit loué et exalté.

---

<sup>1</sup> Citons, entre autres structures et expressions universelles, qui ont des significations et des camps de compréhension larges : « Ô vous les hommes ! » « Ô vous qui avez cru ! » « Ô fils d'Adam » « Ô vous qui ne croyez pas ». Elles englobent chaque individu sans distinction, en dépit du cercle restreint des humains pour lesquels le Coran est descendu alors.

<sup>2</sup> Partant de l'orientation coranique vers la généralisation dans la plupart de ses conditions et des ses indications, les savants du fiqh et de ses fondements ont dérivé des versets révélés pour une raison particulière, une règle : « L'enseignement doit être tiré de la généralité du texte et non de la particularité de la cause. »

<sup>3</sup> Dalalat asmae suwar al-qur'an al-karim min manzur hadari, p. 137-141

## 6- Le Coran confirme les livres d'Allah et les domine

La signification linguistique de « confirmer » :

Le résumé des significations linguistiques du terme « confirmer » est le suivant :

- 1- Reconnaître la véracité d'une chose.
- 2- Approuver quelque chose.
- 3- Indiquer la véracité de quelque chose.<sup>1</sup>

La signification linguistique de « dominer » :

Le résumé des significations linguistiques du terme « dominer » est ce qui suit :

- 1- La suprématie.
- 2- Le contrôle.
- 3- La protection.
- 4- L'attestation.<sup>2</sup>

Décrire le Sublime Coran comme dominant et confirmant les livres d'Allah exige :

- 1- Qu'il les prédomine, c'est-à-dire qu'il les gouverne et les juge. C'est lui qui les contient quant, dans leur fougue, ils tendent vers l'exagération et la fausseté. Comme Allah le Très Haut dit, dans Sa réplique aux allégations des chrétiens concernant le Messie et sa mère : « Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous leur expliquons les preuves et puis vois comme ils se détournent. » (al-Ma'idah : 75)
- 2- Qu'il exerce un contrôle sur eux. En d'autres mots, il corrige leurs nouvelles et vérifie leurs vérités, comme dans la parole du Très Haut : « Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant. » (al-Nisa' : 157)

<sup>1</sup> Lisan al-'arab, 10/195, article : sadaqa

<sup>2</sup> Al-Mu'jam al-wasit, p. 105, article: haymana

- 3- Qu'il les protège. Cela a presque le même sens que le deuxième.
- 4- Qu'il est leur témoin. Cela signifie qu'il atteste de leur authenticité et de leur constance. Il corrobore leurs fondements et confirme les vérités qu'ils contiennent.
- 5- Il est leur garant. Autrement dit, l'information qu'il donne à leur sujet ou qu'il affirme en faire partie, est vraie. Sauf que tout ce que leurs adeptes prétendent est faux et on ne doit pas y prêter foi. Ibn Jurayj dit : « Le Coran est le garant des livres qui le précèdent. Lorsque les Gens du Livre donnent une information sur leur livre, il faut y croire si elle se trouve dans le Coran. Au cas contraire, on ne doit pas y ajouter foi. »<sup>1</sup>
- 6- Il reconnaît leur véracité. En d'autres mots, il reconnaît qu'ils viennent d'Allah le Très Haut, qu'Il les a fait descendre sur Ses envoyés, que la paix soit sur eux. Il reconnaît les croyances authentiques qu'ils contiennent, ainsi que les universaux sur lesquels les gens raisonnables ne diffèrent pas, tels que l'amour du bien, l'enseignement du convenable, l'interdiction du blâmable, l'établissement de l'équité, faire triompher la vérité, etc.
- 7- Il approuve la vérité qu'ils apportent. C'est-à-dire qu'il ne conteste pas les vérités qu'ils énoncent concernant les croyances, les nouvelles, etc.
- 8- Il indique leur véracité. En d'autres termes, il donne la preuve que ces livres viennent d'Allah, que les nouvelles authentiques qu'ils contiennent sont vraies. Car les livres précédents, par exemple, ont décrit notre prophète, Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, ainsi que sa communauté et ont annoncé la bonne nouvelle de son avènement.

Le Sublime Coran est venu corroborer les nouvelles données par ces livres, en toute conformité avec ces descriptions. Cela prouve la véracité de ces livres au sujet des nouvelles qu'ils apportent dans ce domaine, et qu'ils viennent véritablement d'Allah le Très Haut.<sup>2</sup>

Quand on considère les diverses significations qui précèdent, on constate qu'elles sont les une proches des autres. Sauf que plusieurs versets du Sublime Coran qui les mentionnent toutes, et qui mentionnent encore un plus grand

<sup>1</sup> Tafsir al-baghawi, 2/43. Tafsir al-tabari, 6/266

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-mawdu'î lil ayat al-qur'aniyya al-muta'alliqa bi al-kutub al-samawiyya, Dr. 'Abd al-'Aziz al-Dardir Musa, p. 392-393

nombre, indiquent qu'il confirme ou qu'il corrobore les livres qui l'ont devancé.<sup>1</sup>

Les ennemis et les adversaires de l'Islam, parmi les orientalistes extrémistes et les missionnaires, se sont accrochés à ces versets ou à certains d'entre eux, pour alléguer qu'ils signifient que les livres précédents sont exempts d'altération et d'abrogations et que, par conséquent, on doit les mettre en pratique, exactement comme le Coran. C'est dans ce sens qu'ils ont écrit certains ouvrages et rédigé des thèses (de doctorat).<sup>2</sup>

### **La confirmation par le Coran, des livres d'Allah qui l'ont devancé :**

En sus de ce qui a déjà été mentionné, la confirmation par le Coran des livres d'Allah qui l'ont devancé, s'effectue sous plusieurs angles :

- 1- Il a établi qu'il s'agit de la Révélation et a admis la possibilité que cela se produise réellement. Allah le Très Haut dit : « Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui. » (al-Nisa' : 163)

Ceci est une confirmation de l'origine de la Révélation et des messages précédents. De ce fait, le Coran confirme ce qu'il y a avant lui. Comme Allah le Très Haut dit : « Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant les livres descendus avant lui. » (Al-'Imran : 3)

- 2- Le Sublime Coran est venu fidèlement à la description que ces livres en donnent, à savoir qu'il comporte une description de l'ultime envoyé, qui apportera un livre de la part d'Allah le Très Haut. Ainsi, la descente du Coran selon ces descriptions est une confirmation de ces livres.
- 3- Le Sublime Coran s'accorde avec les livres précédents sur les finalités et les fondements de la religion, qui ne diffèrent pas, en dépit des différentes législations et des différents messages. On constate donc que le Coran est d'intelligence avec les autres livres d'Allah sur les points suivants :

- 1- L'invitation à croire en Allah le Très Haut, en Ses livres, en Ses envoyés, au Jour Dernier et tout ce qui se rattache à cette foi comme reconnaître qu'Allah le Très Haut est exempt de tout

---

<sup>1</sup> Considère des exemples des versets qui parlent de la prédominance et de la confirmation du Sublime Coran des autres livres précédents, dans quatorze textes du Livre d'Allah le Très Haut, à savoir : al-Baqarah, 41, 89-91, 97 – Al-'Imran, 3 – al-Nisa, 47 – al-Ma'idah, 48 – al-An'am, 92 – Yunus, 37 – Yusuf, 111 – TaHa, 133 – al-Shu'ara, 196 – Fatir, 31 – al-Ahqaf, 12, 30

<sup>2</sup> Il y a entre autres, une thèse intitulée : « Recherches des mujtahids sur le désaccord entre chrétiens et musulmans » de Nicolas Ya'qub Gabriel, publiée en Égypte, 1901.

manquement et qu'Il se caractérise par une totale perfection qui sied à Son Essence Sacrée.

2- Les livres révélés s'accordent également sur les fondements des législations telles que la prière, le jeûne et l'aumône obligatoire... Car le Sublime Coran nous enseigne que ceux qui nous ont précédés ont adoré Allah tout Puissant par ces pratiques.

Il dit au sujet du jeûne : « Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété. » (al-Baqara : 183)

Concernant la prière et l'aumône obligatoire, Il déclare : « Et lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens ; d'accomplir régulièrement la prière et d'acquitter la zakat. » (al-Baqara : 83)

Dès lors, nous constatons que les fondements des législations sont une dans toutes les religions, comme Allah le Très Haut le proclame : « Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : « Établissez la religion, et n'en faites pas un sujet de divisions. » (al-Shura : 13)

Quant aux détails pratiques des législations, les livres célestes diffèrent à ce sujet, d'une manière qui est compatible avec l'époque de chacun d'eux, et qui convient aux intérêts de leurs adeptes. La preuve se trouve dans la parole du Très Haut : « A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. » (al-Ma'idah : 48)

3- Les livres révélés s'accordent également quand ils invitent aux vertus, qu'ils encouragent ardemment et dissuadent des vices qu'ils exhortent à fuir. Tous les livres d'Allah ordonnent la justice, la bienfaisance, la sincérité, la patience, l'honnêteté, la fidélité à son engagement, la compassion, ainsi que d'autres vertus et bons traits de caractère, susceptibles d'assurer le bonheur de l'humanité en tout temps et en tout lieu. De même, tous les livres révélés interdisent l'injustice, la trahison, le mensonge, la déloyauté, la dureté et d'autres types de vices qui conduisent l'humanité vers les chemins de la perte.

- 4- Un autre aspect de la confirmation par le Coran des livres qui l'ont précédé, a trait au fait qu'Allah le Très Haut y a réuni les vertus qui étaient réparties dans ces livres. Il a, de cette façon, sauvé les fondements des précédents livres d'Allah, les a protégés et les a confirmés.

Ce Sublime Coran, par conséquent, est le résumé complet des premiers messages et des conseils qui ont été prodigués à l'humanité, dès l'aube de son existence. C'est l'un des aspects les plus clairs et les plus évidents de la grandeur du Coran.<sup>1</sup>

### **La prédominance du Coran sur les Livres d'Allah qui l'ont précédé :**

De même que le Sublime Coran est venu pour confirmer les livres d'Allah qui l'ont devancé, de même il est descendu pour prévaloir sur eux, comme le proclame la parole du Très Haut : « Et sur toi Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. » (al-Ma'idah : 48)

« Prévaloir sur lui » signifie que le Sublime Coran exerce un contrôle sur les livres précédents. Il témoigne de leur authenticité, confirme leurs fondements et leurs branches qui se perpétuent, et explique leurs lois abrogées en spécifiant le moment où leur légitimité a pris fin.

Ou il veut dire : « il est leur garant ». La partie de leur contenu dont il notifie la véracité, est confirmée ; la partie dont il notifie la falsification, est fausse.

Ou il a le sens de : « C'est lui qui les préserve. » En effet, c'est lui qui a préservé la notion de l'unicité qui s'y trouve, ainsi que les universaux de la religion, jusqu'au Jour de la Résurrection.

Ou encore il veut dire : « il est une indication quant à leur véracité » ; en d'autres mots il est une preuve qu'ils viennent d'Allah, car le Coran est arrivé conformément aux descriptions que ces livres donnent de lui.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Tasdiq al-qur'an al-karim lil kutub al-samawiyya wa haymanatuhu 'alayha, Dr. Ibrahim 'Abd al-Hamid Salamah, Majalla al-Jami'a al-Isamiyya, Médine, no. 46, Rabi' al-Akhir 1400H, p. 80-82

<sup>2</sup> Tafsir al-tabari, 6/266-267. Tafsir ibn 'atiyya, 2/200.

## **Le rapport entre la prédominance et la confirmation :**

De ce que nous avons évoqué plus haut, « nous sommes en mesure de conclure, que le concept de prédominance est plus complet et plus exhaustif que celui de confirmation. En effet, le concept de prédominance ne se limite pas à un simple témoignage de l'authenticité des fondements de la révélation de ces livres, et à la corroboration de leurs fondements et de leurs législations. Bien au contraire, il va au-delà pour montrer les abrogations et les altérations dont ils sont affectés, ainsi que les faussetés et les corruptions auxquelles ils ont été exposés.

Dans ce sens, le Coran prévaut sur les significations authentiques qui se trouvent dans ces livres. Il témoigne qu'ils viennent d'Allah. De ce fait, la prédominance et la confirmation se rejoignent. Mais le Coran est aussi témoin des altérations subies par ces livres et des faussetés qui s'y sont glissées. Dès lors, la prédominance se distingue de la confirmation. C'est un concept plus complet et plus global que celui de la confirmation. »<sup>1</sup>

## **Les aspects de la prédominance du Coran sur les livres antérieurs :**

La prédominance du Sublime Coran sur les livres d'Allah révélés avant lui, se présente sous plusieurs aspects – autres que la confirmation de ceux-ci – dont les plus importants sont :

### **1- Il informe que les livres précédents ont été falsifiés et changés**

En effet, les mains coupables des Gens du Livre s'en sont emparées pour y introduire des altérations et des changements. Ils ont soumis les livres qui subsistaient à une interprétation perverse, au gré de leurs fantaisies et de leurs passions, ou pour donner satisfaction aux autorités, ou encore dans une tentative de dominer l'ennemi ou l'adversaire dans une polémique.

Mieux, le Coran nous informe qu'ils ont écrit des livres de leurs propres mains, pour ensuite les attribuer – faussement et à tort – à Allah le Très Haut : « Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre, puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer vil profit ! – Malheur à eux donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent ! » (al-Baqara : 79)

---

<sup>1</sup> Tasdiq al-qur'an al-karim lil kutub al-samawiyya wa haymanatuhu 'alayha, p. 85

## 2- Exposition des questions majeures sur lesquelles ils contredisent la vérité.

Dans le domaine des croyances – à titre d'exemple – le Sublime Coran dément la déclaration des évangiles falsifiés, à l'effet que Jésus, sur lui la paix, aurait été tué et crucifié. Il dit : « Or, ils ne l'ont tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant ! » (al-Nisa' : 157)

Il a jugé que les chrétiens sont mécréants pour leur affirmation de la trinité et de la divinisation du Messie. Il dit : « Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent : « En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Marie. » Alors que le Messie a dit : « Ô Enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur ». Quiconque associe à Allah d'autres divinités, Allah lui interdit le paradis ; et son refuge sera le feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allah est le troisième de trois. » Alors qu'il n'y a de dieu qu'un Dieu unique ! Et s'ils ne cessent de le dire, certes, un châtement douloureux touchera les mécréants d'entre eux. » (al-Ma'ida : 72-73)

Quant à la Torah falsifiée, elle attribue à Allah le Très haut, nombre d'imperfections, que le Sublime Coran est venu réfuter et infirmer.

Le Sublime Coran nous informe, en effet, que les juifs ont attribué un fils à Allah Tout Puissant, de même que les juifs contemporains au Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, Lui ont fait grief de pauvreté, d'avarice et d'avoir les mains liées.

Le Coran s'est attaqué à ces accusations par le démenti et la réfutation. Allah le Très haut dit : « Les juifs disent : 'Uzayr est le fils d'Allah » et les chrétiens disent : « Le Christ est fils d'Allah ». Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! Comment s'écartent-ils de la vérité ? » (al-Tawbah : 30).

Allah le Très Haut dit aussi : « Allah a certainement entendu la parole de ceux qui ont dit : « Allah est pauvre et nous sommes riches. » Nous enregistrons leur parole, ainsi que leur meurtre, sans droit, des prophètes. Et nous leur dirons : « Goûtez au châtement de la fournaise. » (Al-'Imran : 181)

Il dit également : « Et les juifs disent : « La main d'Allah est fermée ! » Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes. Il distribue Ses dons comme Il veut. » (al-Ma'idah : 64)

### **3- Le Coran a éclairci nombre de questions qu'ils avaient cachées.**

Ainsi, celui qui étudie les livres de l'Ancien Testament constatera qu'ils « sont dépourvus de références au Jour Dernier, à ses délices et à sa fournaise. – Si, à l'origine, le judaïsme professe la résurrection, le rassemblement, la reddition des comptes, le paradis et l'enfer, comme le Coran l'annonce – cela prouve que le Jour Dernier et son contenu, ainsi que tout ce qui s'y rattache font partie des questions que les Gens du Livre ont cachées. »<sup>1</sup>

Il rappelle également tout ce qu'ils ont dissimulé au sujet de l'ultime Envoyé, les heureux présages et les descriptifs, ainsi que leur altération en les gommant ou en leur accordant une interprétation perverse.

Le Sublime Coran a apporté la vérité sur toutes ces questions. Allah le Très Haut dit : « Ô Gens du Livre ! Notre Messenger vous est certes venu, vous exposant beaucoup de ce que vous cachez du Livre, et passant sur bien d'autres choses ! Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah ! » (al-Ma'idah : 15)

### **4 - Le Coran a mis fin à l'application des livres antérieurs.**

Ces livres n'ont plus aucune considération à côté du Coran, car il a comblé tout le vide par sa nouvelle législation bénie. Il n'appartient à personne de s'appuyer sur ces livres, après que la fausseté s'y est infiltrée et que des mains criminelles les ont manipulés.

Il n'empêche que le Coran a approuvé certaines lois de ces livres et ne les a pas abrogées. Il a préservé ces mêmes lois, les entérinant à nouveau. Par conséquent, notre action n'est pas une obéissance à ces livres, mais s'inscrit dans la confirmation et la prescription de ces lois par le Coran.

Tout verset indiquant l'unité des législations doit être assimilé aux finalités de la religion et aux fondements des actes d'adoration. Quant aux versets qui désignent la disparité des législations, ils doivent être assimilés aux branches et à l'aspect extérieur des actes d'adoration. L'ordre appartient à Allah au début et à la fin.<sup>2</sup>

En somme, il s'avère que la confirmation des précédents livres d'Allah par le Sublime Coran et sa prédominance sur eux, sont parmi les aspects les plus

<sup>1</sup> Al-Asfar al-muqaddasa, 'Ali 'Abd al-Wahid Wafi., p. 29

<sup>2</sup> Référence précédente : p. 77-88

importants de la Grandeur du Coran et de sa supériorité sur les livres de tous les prophètes.

### 3. Les Preuves de la Grandeur du Coran

L'une des plus grandes preuves de la grandeur du Coran est le témoignage de ses ennemis et ses adversaires en sa faveur, bien qu'ils ne croient pas en lui. Ne dit-on pas que : La vérité est ce dont témoigne les ennemis.

Nombre de mécréants – passés et récents – ont écouté le Coran, puis ont exprimé leur émerveillement à travers des propos qu'ils ont tenus, en guise de commentaire de ce qu'ils ont entendu des versets d'Allah, exalté soit-Il. On a effectué plusieurs essais avec des savants de différentes spécialités. Alors qu'ils édictaient des vérités scientifiques résultant de recherches et d'études, on les a informés que le Noble Coran les avait déjà mentionnées, depuis plus de mille quatre cents ans. Ils furent frappés de stupeur et d'étonnement. Bien que s'exprimant de manières différentes, ils étaient presque unanimes à déclarer que le Coran ne pouvait être parole humaine.<sup>1</sup>

Nous aborderons quelques témoignages de ces étudiants, ces chercheurs, ces penseurs parmi les intellectuels occidentaux, ainsi que ceux d'autres génies du monde, de la manière suivante :

#### 1- Le témoignage du philosophe français Alex Loizon<sup>2</sup>:

« Muhammad, (sur lui la paix et la bénédiction), a laissé au monde un livre qui est un modèle d'éloquence, un code d'éthique et un livre sacré. Des questions scientifiques de découverte récente, il n'y en n'a pas une qui soit en contradiction avec les principes islamiques. L'harmonie est totale entre les enseignements du Coran et les lois de la nature. »

#### 2- Le témoignage de Louis Sédillot<sup>3</sup> qui insiste sur ce que le Coran a fait en matière de raffermissement des liens entre les peuples qui se réclament de l'Islam, en les dotant d'une langue commune et des sentiments uniques<sup>4</sup> :

« Ce qu'il convient de mentionner, c'est que le Coran soit, parmi les différentes langues parlées par les divers peuples d'Asie jusqu'en Inde et d'Afrique jusqu'au Soudan, un livre compris par tous, et

<sup>1</sup> Bi al-Qur'an aslama ha'ula, de 'Abd al-'Aziz Sayyid al-Ghazzawi, p. 47-48

<sup>2</sup> Cité par : la même référence, p. 63. Majalla al-jami'a al-islamiyya, Médine, No. 11, Muharram 1391H, p. 47

<sup>3</sup> Louis Sédillot (1808-1876), orientaliste français qui s'est consacré à la publication des ouvrages de son père, Jean Jacques Sédillot, décédé en 1832. Il a écrit un livre intitulé : Résumé de l'histoire des Arabes, outre son ouvrage Histoire générale des Arabes. Il a contribué de nombreuses recherches et études dans des revues célèbres. Voir : Qalu 'an al-islam, du Dr. 'Imad al-Din Khalil, p. 72.

<sup>4</sup> Tarikh al-'Arab al-'Am, p. 458

qu'il relie ces peuples aux natures hétérogènes par le lien de la langue et des sentiments... »

**3- Le témoignage du ministre des colonies britanniques, Gladstone.**

Il a déclaré à la Chambre des Communes britannique, en s'adressant aux députés : « Tant que le Coran sera entre les mains des musulmans, nous ne pourrons pas les gouverner. C'est pourquoi il est inévitable que nous le fassions disparaître ou que nous ne coupions le lien entre lui et les musulmans. »

Jamais ! Jamais !... La colonisation a pris fin, son étoile a pâli, mais le Coran continue à être récité dans toutes les stations de radio à travers le monde, dans beaucoup de chaînes de télévision, ainsi que dans les maisons musulmanes. Louange à Allah, Maître des mondes !<sup>1</sup>

**4- Le témoignage de l'orientaliste allemand Schumptz qui dit<sup>2</sup> :**

« ... Vous serez peut-être étonnés qu'un européen comme moi le reconnaisse de cette façon. J'ai étudié le Coran et j'y ai trouvé des significations élevées, des systèmes solidement établis et une merveilleuse éloquence dont je n'ai pas rencontré la pareille de ma vie. Une seule de ses phrases nous dispense de plusieurs livres. Car il ne fait aucun doute, il constitue le plus grand miracle que Muhammad (sur lui la paix et la bénédiction) ait apporté de son Seigneur. »

**5- Le témoignage du chercheur français le comte Henri de Castries<sup>3</sup>.**

Il s'étonne de la contradiction absolue entre l'illettrisme du Messenger, (sur lui la paix et la bénédiction), et l'inimitabilité de la performance coranique. Il dit<sup>4</sup> : « La raison reste perplexe et se demande comment se peut-il que de tels versets proviennent d'un homme illettré, alors que tout l'Orient a reconnu qu'il s'agit de versets que la pensée est incapable de produire, tant au niveau lexical que sémantique. »

**6- Le témoignage de James Mitchins qui dit<sup>5</sup> :**

« Le Coran est probablement le livre le plus lu au monde. Très certainement il est le plus facile à mémoriser et celui qui a le plus grand impact sur la vie quotidienne de qui y croit. Il n'est pas aussi

<sup>1</sup> 'Alamiyya al-Qur'an al-Karim, Dr. Wahba al-Zuhayli, p. 14-15

<sup>2</sup> Cité par « Bi al-qur'an aslama ha'ula », p. 49

<sup>3</sup> Le comte Henri de Castries (1850-1927), lieutenant-colonel dans l'armée française. Il a passé un certain temps en Afrique du Nord. Il a laissé entre autres : (Sources inédites de l'histoire du Maghreb 1905), (Les nobles sa'dites, 1921) et (Voyage d'un hollandais au Maghreb, 1926). Voir : Qalu 'an al-islam, p.70.

<sup>4</sup> Cité par « al-Qur'an al-Karim min manzur ghrabi » Dr. 'Imad al-Din Khalil, p. 18

<sup>5</sup> Cité par la référence précédente, p. 60

long que l'Ancien Testament. Il est écrit dans un style raffiné, plus proche de la poésie que de la prose. Une de ses caractéristiques est que les cœurs se soumettent en l'écoutant, augmentent en foi et s'élèvent davantage. »

**7- Le témoignage du chercheur arabe chrétien Nasri Salhab<sup>1</sup> :**

Il déclare à propos du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction<sup>2</sup> : « Il ne lit pas et n'écrit pas. Et voilà que cet illettré guide l'humanité vers la plus éloquente des traditions écrites, dont l'humanité depuis qu'elle existe. C'est le Noble Coran qu'Allah a fait descendre sur Son messager, comme un guide pour ceux qui craignent Allah. »

Salhab continue pour faire ressortir les valeurs de l'éloquence du Coran<sup>3</sup> : « En réalité, ce Coran est une magie licite... Il est impossible au non arabe ou à celui qui n'est pas initié à la langue arabe d'appréhender la beauté qui s'y trouve.

Abordant l'universalité du Coran et le fait qu'il s'adresse à tous les hommes, il dit<sup>4</sup> : « Le Coran n'interpelle pas que les musulmans et ne s'intéresse pas qu'à leurs affaires. Il interpelle les hommes dans leur totalité et s'intéresse à leurs affaires, tous... Si les hommes se tournaient vers lui, humaient ses lois et ses recommandations, s'y désaltéraient et les mettaient en pratique, l'humanité serait dans une situation nettement meilleure que celle où elle se trouve maintenant. »

Il fait halte à l'incidence du Coran sur la poésie et dit<sup>5</sup> : « Si hier on était ravi, et qu'on l'est encore aujourd'hui, par les merveilles de la poésie arabe... que ce soit à Beyrouth, à Damas, au Caire, à Bagdad ou à Tunis, ou dans n'importe quelle contrée de l'arabité, le mérite en revient au Coran et au Coran seul. »

**8- Le témoignage de l'américain le docteur Sydney Fisher<sup>6</sup>, qui décrit le Coran comme :**

« une voix vivante qui épouvante le cœur de l'Arabe. La frayeur de celui-ci s'accroît lorsqu'on le lui récite d'une voix audible... »<sup>7</sup>

**9- Le témoignage de l'orientaliste Sale qui déclare<sup>1</sup> :**

---

<sup>1</sup> Nasri Salhab : Chrétien libanais, qui se caractérise par son objectivité et sa recherche de la vérité toute nue. Il est aussi connu pour son infatigable activité dans l'établissement d'une cohabitation pacifique entre l'islam et la chrétienté au Liban. Durant les années 70 il a écrit nombre d'articles et donné quantité de conférences à l'occasion des fêtes musulmanes et chrétiennes, dans le même but. Parmi ses écrits on recense : « Liqa' al-masihyya wa al-islam, 1970) et (Fi Khuta Muhammad, 1970). Voir : « Qalu 'an al-islam », p. 69.

<sup>2</sup> Fi Khuta Muhammad, p. 94

<sup>3</sup> Même référence, p. 341

<sup>4</sup> Même référence, p. 358

<sup>5</sup> Même référence, p. 344

<sup>6</sup> Sydney Fisher, professeur d'histoire à l'université américaine d'Ohio. Il est l'auteur de multiples études sur les affaires des pays orientaux à majorité musulmane. Il est aussi l'auteur du livre : « Le Proche Orient à l'époque islamique. » Voir : « Qalu 'an al-islam », p. 78.

<sup>7</sup> Cité par : al-Qur'an al-Karim min manzur gharbi, p. 65. Il renvoie à : al-Sharq al-Awsat fi al-'Asr al-Islami, (de al-'Aqqad : ma yuqalu 'an al-islam, p. 54)

« Le style du Coran est beau et exubérant. Dans divers cas son style est agréable et somptueux, en particulier lorsqu'il parle de la grandeur et de la magnificence d'Allah. C'est extraordinaire que, par ce style, le Coran captive l'esprit de ceux qui écoutent sa lecture, qu'il s'agisse de ceux qui y croient ou de ceux qui s'y opposent. »

**10- Le témoignage de Cuppold<sup>2</sup> :**

« C'est le Coran qui a poussé les Arabes à conquérir le monde, qui leur a permis d'établir un empire qui a surpassé celui d'Alexandre le Grand et celui des Romains en envergure, en puissance, en architecture et en civilisation... »

Il ajoute : « C'est ce livre-là qui a donné aux Arabes une deuxième naissance, puis a unifié leurs rangs et les a poussés vers le monde qu'ils ont pris d'assaut, puis gouverné... »

**11- Le témoignage de la doctoresse Laura Veccia Vaglieri<sup>3/4</sup> :**

« Le sublime grandeur de l'Islam c'est le Coran... Nous ne cesserons d'avoir une autre preuve de l'origine divine du coran ; cette vérité que le texte coranique est demeuré pur, ne subissant aucune altération au fil des siècles, qui s'étendent de sa révélation à nos jours... »

Ce livre que l'on psalmodie tous les jours à travers le monde musulman, ne suscite dans le cœur du croyant aucun sentiment de lassitude. Bien au contraire, à travers une récitation répétée, il se fait aimer par les croyants de manière croissante, jour après jour... Si bien qu'à ce jour – malgré le reflux de la vague de foi – nous constatons que des milliers de gens sont capables de le réciter par cœur. Rien qu'en Égypte, le nombre de ceux qui le retiennent par cœur est supérieur à ceux qui sont capables de réciter les Évangiles par cœur, dans l'Europe entière. »

A partir de ce témoignage, elle tire la conclusion suivante<sup>5</sup> :

« La rapide expansion de l'Islam ne s'est faite ni par la force, ni par les efforts soutenus des missionnaires. Cette diffusion rapide est due au fait que le livre que les musulmans ont présenté aux peuples conquis, avec le choix de l'accepter ou de le rejeter, est le Livre d'Allah, parole de vérité, »

<sup>1</sup> Cité par : la référence précédente, p. 61

<sup>2</sup> Al-Bahth 'an Allah, p. 51

<sup>3</sup> Laura Veccia Vaglieri: chercheuse italienne contemporaine. Elle s'est consacrée à l'histoire ancienne et moderne de l'islam ainsi qu'à la langue et la littérature arabes. Elle a écrit entre autres : Grammaire de la langue arabe, 2 vol. (1937-1941), L'Islam (1946), A la défense de l'Islam (1952) et bien d'autres études dans des revues orientalistes célèbres. Voir : « Qalu 'an al-islam » p. 75 et « Difa' 'an al-islam » p. 56.

<sup>4</sup> Difa' 'an al-islam, p. 30-32

<sup>5</sup> Même référence, p. 59

- 12- **Le témoignage de Monsieur Burke, dans un de ses discours au parlement anglais**<sup>1</sup> :  
« Les enseignements du Coran sont la législation la plus sage, la plus raisonnable et la plus clémentine que l'Histoire ait connue. »
- 13- **Le témoignage de Herschfield**<sup>2</sup> :  
« Le Coran n'a pas d'égal dans sa force de persuasion, son éloquence et sa structure. C'est à lui que revient le mérite de l'épanouissement de la science, dans ses différents domaines, à travers le monde musulman. »
- 14- **Le témoignage du libanais chrétien, le docteur George Hanna**<sup>3</sup>, **qui souligne**<sup>4</sup> :  
« Force est de constater que le Coran, outre qu'il soit un livre de religion et de législation, est aussi un livre de langue arabe pure. Le coran a un grand mérite dans l'essor de la langue arabe. Les linguistes, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, n'ont de cesse de s'y référer pour l'éloquence et l'explication d'un mot. Si les musulmans considèrent la justesse de la langue du Coran, comme une conséquence inéluctable du fait qu'il soit révélé, et qu'elle ne saurait supporter l'erreur, les chrétiens aussi reconnaissent cette justesse, outre le fait qu'il soit révélé... Ils s'y réfèrent pour tirer argument de la pureté de sa langue, à chaque fois qu'une question linguistique leur pose problème. »
- 15- **Le témoignage de William Gilford Belgrave, qui souhaite la disparition du Coran**<sup>5</sup> :  
« Lorsque le Coran et la Mecque disparaîtront de l'Arabie, on pourra alors voir l'Arabe progresser graduellement dans la voie de la civilisation occidentale, loin de Muhammad et de son livre. »
- 16- **Le témoignage du gouverneur français en Algérie :**  
Il a déclaré à l'occasion du centenaire de l'occupation de l'Algérie<sup>6</sup> :  
« Nous ne vaincrons pas les Algériens tant qu'ils liront le Coran et parleront l'arabe. Nous devons donc enlever le Coran de leur existence et éradiquer la langue arabe de leurs langues. »
- 17- **Le témoignage du ministre français des colonies, Lacoste :**  
Face à son incapacité à franciser l'Algérie, il déclare<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Cité par : la référence précédente, p. 63

<sup>2</sup> Al-Tarbiyya fi kitab Allah, Mahmud 'Abd al-Wahhab, p. 52-53

<sup>3</sup> George Hanna (1893-1969), chrétien libanais, docteur en médecine de l'université américaine, s'est spécialisé à Paris en gynécologie et obstétrique. Il a fondé une maternité au Liban. Sa pensée est foncièrement matérialiste et naturaliste, comme on le voit dans son livre : Qissa al-insan. Il a publié 28 ouvrages, dont : (Min al-ihtilal ila al-istiqlal), (al-'uqm wa al-sulala al-bashariyya), (ana 'aid min musku), (al-wa'y al-ijtima'i) et (al-jadid fi al-waqi' al-'arabi). Voir : « Qalu 'an al-islam, p. 58. Mu'jam al-mu'allifin, 1/513. al-'alam, 2/145.

<sup>4</sup> Qissa al-insan, p. 79-80

<sup>5</sup> Khasa'is al-Qur'an al-Karim, p. 217, tire de Judhur al-Bala', 'Abd Allah al-Tall, p. 201

<sup>6</sup> Qadat al-Gharb yaqulun, Jalal al-'Alam, p. 31 : tiré de Majalla al-Manar, no. 9-11, 1962

« Qu'y puis-je si le Coran est plus fort que la France. »

Il ne s'agit là que d'une infime quantité, une goutte d'eau dans l'océan, des propos tenus par les adversaires du Coran et les intellectuels occidentaux sur le Coran. Ces témoignages ne laissent pas de contenir une de ces trois choses :

- 1- Celui qui considère le Sublime Coran un solide mur entre lui et l'évangélisation des musulmans. Il déclare alors son échec et s'avoue vaincu.
- 2- Celui qui dévoile à son peuple le secret de la force des musulmans. Il invite alors à les éloigner du Coran.
- 3- Celui qui reconnaît, par équité, le mérite du Sublime Coran, ainsi que son statut élevé et sa suprême position.

Si ces adversaires ont reconnu la grandeur du Noble Coran, tous les musulmans ne devraient-ils pas s'y accrocher fermement ; en faire la lanterne de leur vie, la bride de leur intelligence, le printemps de leurs cœurs, le remède de leur maladie et la protection de leur existence ?! Nous le souhaitons.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Même référence, p. 51, tiré de Jarida al-Ayyam, no. 7780, en date du 6 canon awwal 1962

<sup>2</sup> Min asrar 'azama al-qur'an, p. 51-53 et Khasa'is al-qur'an al-karim, p. 217-221

**4- La Grandeur des noms et des descriptifs du Coran****1- La Grandeur des noms du Coran****2- La Grandeur des traits distinctifs du Coran**

## INTRODUCTION

Allah le Très Haut a nommé et décrit Son Sublime Livre, par des descriptions éminentes et sublimes, qui s'appliquent à lui dans son ensemble, afin de faire ressortir sa noblesse et son statut. En effet, la multitude de noms et de qualificatifs indique la noblesse de l'objet nommé et décrit, tout comme elle indique qu'il est l'origine et la base de toutes les sciences utiles et des arts qui guident vers le bien d'ici-bas et de l'au-delà.

Il nous appartient – alors que nous récitons et méditons le Coran – d'observer ces noms, ces descriptifs et ces caractéristiques éminents et de nous arrêter longtemps devant les versets qui les étalent. En effet, nul ne connaît la parole d'Allah le Très Haut, mieux que Lui, le Tout Puissant. Quel que soit le zèle déployé par les gens pour décrire le Livre d'Allah le Très Haut ou leur raffinement à décrire son contenu, il est – par la Seigneur des hommes ! – toujours au-dessus et plus grand que cela.

Ci-dessous nous dressons une liste des plus importants noms et traits distinctifs du Sublime Coran, de la manière suivante :

## **La Grandeur des noms du Coran**

- 1- Celui qui distingue entre le bien et le mal (al-Furqan)
- 2- La preuve (al-Burhan)
- 3- La vérité (al-Haqq)
- 4- La grande nouvelle (al-Naba' al-'Azim)
- 5- Le message (al-Balagh)
- 6- L'esprit (al-Ruh)
- 7- L'exhortation (al-Maw'iza)
- 8- La guérison (al-Shifa')
- 9- Le meilleur récit (Ahsan al-hadith)

## 1- al-Furqan

Allah le Très Haut a donné au Coran le nom de al-Furqan, dans quatre versets de Son Livre Béni, à savoir :

- 1- « Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers. » (al-Furqan : 1)
- 2- « Et Il a fait descendre le Discernement. » (Al-'Imran : 4)
- 3- « Le mois de Ramadan, au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. » (al-Baqara : 185)
- 4- « Un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement. » (al-Isra' : 106)

al-Shawkani, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit <sup>1</sup>: « 'Ali, Ibn 'Abbas, Ibn Mas'ud, Ubayy b. Ka'b, Qatada et al-Sha'bi lisent (faraqnahu) avec gémination : c'est-à-dire, Nous l'avons fait descendre progressivement et non en une seule fois.

La majorité (jumhur) lit (faraqnahu) sans redoublement : c'est-à-dire, Nous l'avons rendu évident, Nous l'avons explicité et Nous y avons fait la distinction entre le vrai et le faux. »

Les exégètes diffèrent quant à la raison pour laquelle le Coran a été appelé al-Furqan. Les diverses opinions sont :

- 1- Il a ainsi été appelé parce que sa descente s'est effectuée de manière éparpillée. En effet, Allah le Très Haut l'a fait descendre sur une période de plus de vingt ans, tandis que les autres livres sont descendus en une seule fois.  
La preuve en est la lecture redoublée (faraqnahu).
- 2- Il a été ainsi nommé parce qu'il fait la distinction entre le vrai et le faux, le licite et l'illicite, le condensé et le développé, le bien et le mal, la voie droite et l'égarement, le fourvoiement et le bon sens, le bonheur et la souffrance, les croyants et les mécréants, les véridiques et les menteurs, les justes et les injustes.  
C'est de là que 'Umar b. al-Khattab, qu'Allah l'agrée, tire son nom al-Faruq.

---

<sup>1</sup> Fath al-qadir, 3/377

La preuve en est dans la lecture du jumhur (faraqnahu) sans redoublement.

Ibn 'Ashur, qu'Allah lui fasse miséricorde, a expliqué la raison pour laquelle le Coran a été appelé al-Furqan. Il dit <sup>1</sup>: « Le point de cette appellation d'al-Furqan est, qu'il se distingue des autres livres célestes par les nombreuses fois qu'il fait la différence entre le vrai et le faux. En effet, le Coran renforce sa démarche par des preuves, des proverbes, etc. Il te suffit de voir les exposés sur l'unicité et les attributs d'Allah qu'il comporte, dont on ne trouve pas leur semblable dans la Torah et l'Évangile, tel que la Parole du Très Haut : « Il n'y a rien qui Lui ressemble. » (al-Shura : 11)

Le Sublime Coran discrimine entre une voie dans la vie et une autre, entre un engagement envers l'humanité et un autre. Ainsi, il décrète une voie claire, qui ne se mêle à aucune autre que l'humanité ait connue. Il est donc un différenciateur dans un sens large et grand, un différenciateur avec lequel prend fin la période des miracles matériels et commence la période des miracles intellectuels ; prend fin la période des messages locaux et limités et s'amorce celle du message universel : « Afin qu'il soit un avertisseur à l'univers. » (al-Furqan : 1) <sup>2</sup>

- 3- On affirme que al-Furqan signifie le salut. C'est l'avis de 'Ikrima et de al-Suddi. Il a été ainsi nommé parce que les gens sont dans les ténèbres et les égarements, et n'ont trouvé le salut que par le Coran.

C'est ce sens que les exégètes ont accordé à la parole du Très Haut : « Et lorsque Nous avons donné à Moïse le Livre et le Discernement afin que vous soyez guidés. » (al-Baqara : 53) <sup>3</sup>

Peu importe que le Sublime Coran soit appelé al-Furqan, parce que sa descente s'est échelonnée sur une période de plus de vingt ans, tandis que les autres livres d'Allah le Très Haut sont descendus en une seule fois ; ou parce qu'il fait la distinction entre le vrai et le faux ; ou parce qu'il renferme la délivrance des ténèbres et des égarements, il s'agit d'une divergence de diversité qui démontre clairement la grandeur du Coran, ainsi que sa position élevée auprès d'Allah le Très Haut, et son éminent statut.

## 2- al-Burhan

Allah a appelé le Coran « Burhan » (preuve) dans un seul verset de Son précieux Livre : « Ô Gens ! Certes une preuve évidente vous est venue de la part de votre Seigneur. » (al-Nisa' : 174)

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 1/71

<sup>2</sup> Fi zilal al-qur'an, 5/2547

<sup>3</sup> Al-Tafsir al-kabir, al-Razi 2/14

C'est un discours à l'adresse des adeptes de toutes les communautés, les juifs, les chrétiens, les polythéistes et autres. Allah le Très Haut a fait de ce Coran un argument contre eux, leur prouvant la fausseté de la religion abrogée qu'ils suivent. Cet argument consiste en des preuves rationnelles et traditionnelles et en des versets cosmologiques, comme la parole du Très Haut : « Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela la vérité. » (Fussilat : 53) Mieux, le Sublime Coran – à lui tout seul – suffit à prouver la véracité de l'Envoyé, sur lui la paix et la bénédiction, dans son assertion de porteur de message.<sup>1</sup>

Ainsi, le Coran « est une preuve d'Allah à Ses serviteurs, par laquelle Il établit un argument contre eux, à travers laquelle Il révèle les indications les plus claires et les plus solides, concernant ses thèmes, ses significations et ses vérités, sur le dogme et la vie... Quiconque entretient des rapports avec les preuves du Coran, sur la base de leur facilité et leur clarté ; a le cœur et la raison touchés par elles ; les compare avec les preuves, les arguments et les analogies que la raison humaine a créés, édictés et exposés, saisira un aspect de la facilité et la clarté de la preuve coranique. »<sup>2</sup>

La grandeur et le statut élevé du Noble Coran se révèlent à travers son appellation de al-Burhan. Car Allah le Très Haut a établi, par lui, l'argument contre Ses serviteurs, pour leur démontrer la fausseté de la religion abrogée qu'ils suivent. Ceci est un argument qui peut donner lieu à une variété de conclusions, afin qu'il soit assimilé par les intelligences humaines, selon la différence de leurs entendements et de leurs cultures. Il y a là une miséricorde et une sagesse d'Allah le Très Haut.

### 3- al-Haqq

Allah le Très Haut a appelé le Coran « Vérité » dans plusieurs endroits de Son Livre. Nous retiendrons ceux qui ont rapport avec notre sujet, à savoir :

- 1- « C'est là la véritable certitude. »  
« C'est-à-dire que le Coran venant d'Allah est vérité. Aucun doute ne l'effleure et il n'est gagné par aucun soupçon. »<sup>3</sup>
- 2- « Bien au contraire, Nous lançons contre le faux la vérité qui le subjugue, et le voilà qui disparaît. » (al-Anbiya' : 18)

<sup>1</sup> Fath al-qadir, 1/542, Adwa' al-bayan 7/79-80, Tafsir al-sa'di 1/217

<sup>2</sup> Mafatih litta'amul ma'a al-qur'an, p. 34

<sup>3</sup> Fath al-qadir, de al-Shawkani 5/401

Al-Wahidi, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : « Nous lançons le coran contre leur fausseté. »<sup>1</sup>

« al-qadhif » : Nous lançons la vérité contre la fausseté.

« yadmaghuhu » : Le soumet et l'anéantit.

« al-damghu », dans son sens d'origine, c'est le fait de briser la tête jusqu'à ce qu'on atteigne la cervelle. La vérité c'est le Coran, la fausseté (al-batil) le satan, selon Mujahid.<sup>2</sup>

- 3- « Et ton peuple traite cela de mensonge, alors que c'est la vérité. Dis : « Je ne suis pas votre garant. » (al-An'am : 66)

al-Tha'alibi, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : « Le pronom dans « bihi » (cela) renvoie au Coran, dans lequel on a déployé toutes sortes de signes. C'est l'avis de al-Suddi, et c'est le sens le plus apparent. »<sup>3</sup>

« Alors que c'est la vérité » est une incise, renfermant l'attestation d'Allah que ce Coran, descendu sur ce noble prophète, sur lui la paix et la bénédiction, est la vérité qui vient d'Allah.<sup>4</sup>

La signification est :

« Et ton peuple traite cela de mensonge » : C'est-à-dire le Coran, le guide et l'exposé clair que vous avez apporté.

« Ton peuple » : Quraysh.

« alors que c'est la vérité » : Après laquelle il n'y a pas d'autre vérité.

« Dis : Je ne suis pas votre garant. » : Je ne suis pas votre protecteur et vous ne m'avez pas été confiés.<sup>5</sup>

- 4- « Mais quiconque d'entre les factions n'y croit pas, aura le Feu comme rendez-vous. Ne sois donc pas en doute au sujet de ceci. Oui, c'est la vérité venant de ton Seigneur ; mais la plupart des gens n'y croient pas. » (Hud : 17)

« Quiconque n'y croit pas » : C'est-à-dire le Coran, et ne croit pas en ces preuves véridiques.

« Ne sois donc pas en doute au sujet de ceci » : Doute au sujet du Coran et de sa provenance d'Allah Tout Puissant.<sup>6</sup>

« Il y a là une allusion à d'autres que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, car il est protégé du doute au sujet du Coran. »<sup>7</sup>

« Oui, c'est la vérité venant de ton Seigneur » : Le Coran est une vérité venant d'Allah le Très Haut ; cela est incontestable et n'est l'objet d'aucun doute. Comme le Très Haut dit : « Alif, Lam, Mim. La Révélation du Livre, nul doute là-dessus, émane du Seigneur de l'univers. » (al-Sajda : 1-2)

<sup>1</sup> Tafsir al-wahidi, 2/713

<sup>2</sup> Tafsir al-qurtubi, 11/295

<sup>3</sup> Tafsir al-tha'alibi, 1/529

<sup>4</sup> Adwa' al-bayan, 7/246

<sup>5</sup> Tafsir ibn kathir, 3/315

<sup>6</sup> Tafsir ibn Abi al-Su'ud, 4/195

<sup>7</sup> Fath al-qadir, de al-Shawkani 2/488

« Alif, Lam, Mim. C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute. »  
(al-Baqara : 1-2) <sup>1</sup>

« Le terme « al-haqq » (la vérité) est déterminé par l'article « al » pour indiquer que la vérité, en tant qu'espèce, est limitée au Coran. C'est une restriction exagérée, parce que cette vérité, en tant qu'espèce, y est à son achèvement. A tel point de considérer qu'il n'y a pas d'autre vérité que lui. » <sup>2</sup>

« Mais la plupart des gens n'y croient pas » : Soit à cause de leur ignorance ou de leur égarement, ou alors par injustice, obstination et transgression. Sinon, celui qui est pourvu d'une bonne intention et d'une parfaite compréhension, doit nécessairement y croire. Car il y voit, de toute part, ce qui l'invite à la foi. » <sup>3</sup>

- 5- La parole du Très Haut : « Dis : « Certes, mon Seigneur lance la vérité. Il est le Parfait Connaisseur des inconnus. » Dis : « La vérité est venue. Et le faux ne peut rien commencer ni renouveler. » (Saba' : 48-49)  
« al-qadhf » (le lancer) : Le fait de décocher une flèche, de lancer une pierre ou une parole. Ce qui signifie : Il est venu avec la vérité et la Révélation ; il la fait descendre du ciel et la lance aux prophètes. » <sup>4</sup>  
« Dis : « La vérité est venue » : Il s'agit de l'Islam et du Coran. » <sup>5</sup>

Ce Sublime Coran avec lequel le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, est venu est la vérité. La vérité forte lancée par Allah le Très Haut. Qui peut donc bien résister à la vérité qu'Allah le Très Haut a lancée ?

La vérité est, pour ainsi dire, un projectile qui fend, transperce et pénètre. Personne ne peut faire obstacle sur sa route. Allah le Très Haut, Connaisseur de l'invisible, est Celui qui le lance avec science et l'oriente avec science. Aucune cible ne Lui échappe et aucun objectif ne se dérobe devant Lui. La route devant Allah le Très Haut est dégagée et ne contient aucun voile. <sup>6</sup>

Le nom de al-haqq (la vérité) attribué au Coran, met en exergue sa grandeur et son statut élevé. Les gens doivent nécessairement croire en cette vérité unique et répondre à son appel, car sa source est le Dieu Unique, que Sa Majesté soit proclamée ! Il n'y a pas d'autre vérité que lui. Il y a en cela une allusion aux livres altérés, où la vérité se mêle à la fausseté.

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn Kathir, 2/441

<sup>2</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 11/227

<sup>3</sup> Tafsir al-sa'di, 2/359

<sup>4</sup> Tafsir al-baghawi, 3/562-563

<sup>5</sup> Zad al-masir, 6/466

<sup>6</sup> Fi zilal al-qur'an, 5/2915

#### 4- al-Naba' al-'Azim

Allah le Très Haut a appelé le Coran « la Grande Nouvelle » à deux reprises, à savoir dans la sourate Sad et la sourate al-Naba'. Il ne fait aucun doute que le Coran est une grande nouvelle. Depuis son existence et sa formation, l'humanité n'a ni vu ni entendu quoique ce soit qui ressemble au Sublime Coran. Il est, en effet, sublime dans son style, sublime dans sa magnificence, sublime dans sa signification, sublime dans la beauté de sa structure, sublime dans sa promesse et sa menace, sublime dans ses lois, sublime dans ses injonctions et ses prohibitions et sublime dans ses nouvelles, ses récits et ses proverbes.

Le Coran nous informe au sujet d'Allah, de Sa grandeur et de Sa fierté. Il nous informe de l'obligation de proclamer l'unicité d'Allah et de n'adorer que Lui. Il nous informe des règles des actes cultuels, des règles des transactions, tout comme il nous informe de tout ce dont l'homme a besoin dans la religion et dans le monde ici-bas.

Le Coran nous informe au sujet des peuples d'une époque reculée ainsi que du châtement et de la punition qu'ils ont reçus, pour leur démenti, leur impiété et leur tyrannie. Il nous informe au sujet de la résurrection, du rassemblement, de la reddition des comptes, du châtement, des délices et de la punition.

La grande nouvelle nous informe de tout, du début à la fin, du début de la création jusqu'à ce que les gens du paradis s'établissent dans les délices et les gens du feu dans la fournaise.<sup>1</sup>

Allah le Très Haut affirme au sujet du Sublime Coran : « Dis : « Ceci est une grande nouvelle, mais vous vous en détournez. » (Sad : 67-68)

« C'est-à-dire : une grande nouvelle et une chose grave, à savoir : Allah m'a envoyé auprès de vous. « Vous vous en détournez » : vous en êtes insouciant. Selon Mujahid, Shurayh al-Qadi et al-Suddi, la parole du Tout Puissant « Dis : Ceci est une grande nouvelle » veut dire le Coran. »<sup>2</sup>

Pour al-Samarqandi, qu'Allah lui fasse miséricorde, « la parole du Tout Puissant « Dis : Ceci est une grande nouvelle » signifie que le Coran est un grand récit, car il est la parole du Seigneur des mondes. « Vous vous en détournez » veut dire, vous le délaissez et vous n'y croyez pas. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Al-Huda wa al-bayan fi asma al-qur'an, 2/34-36

<sup>2</sup> Tafsir ibn kathir, 4/43

<sup>3</sup> Tafsir al-samarqandi, 3/165

L'avènement de cette grande nouvelle outrepassa Quraysh à la Mecque, les Arabes dans la Péninsule, cette génération contemporaine de la prédication sur terre et cette dimension limitée de l'espace et du temps, afin d'influencer l'avenir de l'humanité entière à toutes les époques et dans toutes les contrées, et conditionner sa destinée depuis sa descente sur terre jusqu'à ce qu'Allah hérite de la terre et de ce qui s'y trouve.

Cette grande nouvelle a infléchi l'itinéraire de l'humanité vers la voie la plus droite.

Il n'est pas survenu dans toute l'histoire de l'humanité d'événement ou de nouvelle, qui a laissé autant de traces que cette Grande Nouvelle. Cela souligne, certes, sa grandeur, son éminente importance, son statut et son effet.

Elle a fait naître des valeurs et des conceptions, instauré des règles et des systèmes sur la terre entière, ainsi qu'au sein de toutes les générations humaines, que les Arabes n'ont jamais imaginés.

Ils ne réalisaient pas à cette époque, que la Grande Nouvelle n'était venue que pour modifier la face de la terre, en passant du polythéisme à l'unicité divine, de l'iniquité à l'équité, pour réaliser le décret d'Allah le Très Haut au sujet de la destinée de cette vie et pour influencer sur l'humanité et sur sa réalité.

### **L'attitude des musulmans contemporains**

Les musulmans contemporains adoptent, face à cette Grande Nouvelle, une attitude similaire à celle des Arabes dans un premier temps.

Ils n'en appréhendent pas la nature, ne réfléchissent pas sur la vérité qu'elle recèle et ne passe pas en revue, avec réalisme, ses effets sur l'histoire de l'humanité et sur sa longue marche. Ils s'appuient sur une vision indépendante qui, du reste, n'est pas empruntée aux ennemis de cette Grande Nouvelle, toujours préoccupés à minimiser son rôle à façonner la vie humaine et à définir la voie de l'Histoire.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Fi Zilal al-qur'an, 5/3026

## 5- al-Balagh

Allah, béni et exalté soit-Il, dit en faisant l'éloge du Coran : « Ceci est un message pour les gens afin qu'ils soient avertis. » (Ibrahim : 52)

al-Sa'di<sup>1</sup>, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : « Après avoir exposé la preuve évidente dans ce Coran, Il fait son éloge ainsi : « Ceci est un message pour les gens. »

Il leur suffit comme viatique pour atteindre les plus hautes sphères et les meilleurs honneurs dans la mesure où il recèle les fondements, les branches et toutes les sciences dont les serviteurs ont besoin.

« Afin qu'ils soient avertis » parce qu'il contient une mise en garde contre les mauvaises œuvres et la punition préparée par Allah à l'intention de ceux qui les commettent. »

al-Suyuti, qu'Allah lui fasse miséricorde, rappelle la raison pour laquelle le Coran a été appelé al-Balagh. Il dit : « Quant à al-Balagh, parce que c'est par lui qu'Il a communiqué aux gens ce qu'on leur a ordonné et ce qu'on leur a interdit ; ou alors parce qu'il contient une éloquence suffisante pour se passer de tout autre livre. »<sup>2</sup>

A travers ce qui précède, il s'avère, clairement, que le Sublime Coran est un message adressé à tous les gens, comme viatique suffisant pour atteindre le paradis, s'ils répondent à son appel. Car Allah le Très Haut, leur a communiqué par son biais, ce qui assure leur bonheur et leur succès dans ce monde et dans l'autre.

Par ailleurs, le Sublime Coran, renferme une éloquence suffisante pour se passer des autres livres falsifiés, sans compter les lois positivistes des hommes. Tout ceci indique sa grandeur ainsi que l'éminence de son rang et de son statut auprès d'Allah le Très Haut.

Par conséquent, le Coran doit être grand – dans le cœur des croyants – afin qu'il leur suffise pour atteindre le paradis des délices.

---

<sup>1</sup> Tafsir al-sa'di, 1/428

<sup>2</sup> Al-Itqan fi 'ulum al-qur'an

## 6- al-Ruh (l'Esprit)

Allah le Très Haut dit : « Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un esprit provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi ; mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. » (al-Shura : 52)

Abu al-Su'ud, qu'Allah lui fasse miséricorde affirme au sujet de « ruhan »<sup>1</sup> (un esprit) : « Il s'agit du Coran qui est aux cœurs ce que l'esprit est aux corps, dans ce sens qu'il leur donne une vie éternelle. »

« ruhan » porte la marque de la l'indétermination par exaltation ; c'est-à-dire, il s'agit d'un grand esprit. »<sup>2</sup>

La signification : « Et c'est ainsi » lorsque Nous avons révélé aux envoyés avant toi. (Nous t'avons révélé un esprit provenant de Notre ordre) : c'est le Sublime Coran. Il l'a appelé « esprit » (ruh) parce que le corps vit grâce à l'esprit, c'est par le Coran que vivent les cœurs et les âmes, ainsi que les intérêts du monde et de la religion, en raison de la grande quantité de bien qu'il recèle. C'est une pure faveur d'Allah faite à Son Envoyé et à Ses serviteurs croyants, sans aucune cause de leur part. C'est pourquoi le Très Haut dit : « Tu n'avais aucune connaissance », c'est-à-dire avant sa descente sur toi (du Livre ni de la foi) : tu n'avais pas connaissance des nouvelles des livres précédents, ni de la foi, ni des œuvres selon les législations divines. Au contraire, tu étais illettré, ne sachant ni lire ni écrire.

T'est alors parvenu cet esprit dont (Nous avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs). Ils s'en éclairent dans les ténèbres de la mécréance, des innovations et des passions destructrices. Cette lumière leur permet de connaître les vérités et de se diriger vers la voie droite.<sup>3</sup>

Assurément, le Coran est l'esprit et la vie de l'humanité entière, l'humanité que la vanité a tuée, que l'ignorance a mise à mort. Ses membres piqués par les vers, elle a subi l'infiltration des maladies virulentes. Elle a alors rechuté et s'est écroulée sans aucune vigueur. Il n'y a point de bonne vie si ce n'est avec le précieux Coran, qu'Allah a appelé « ruh » (esprit), un esprit vivant et vibrant.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Tafsir Abu al-su'ud, 8/38

<sup>2</sup> Ruh al-Ma'ai de al-Alusi, 25/58

<sup>3</sup> Tafsir al-sa'di, 4/434-435

<sup>4</sup> Al-Huda wa al-bayan fi asma al-qur'an, 2/45

La grandeur du Coran et l'éminence de son statut se trouvent dans le fait qu'il est comme l'esprit pour le corps. C'est par lui que vivent les cœurs et les âmes. Il est la vie de l'humanité entière. Celui qui ne croit pas en cet esprit est mort, même s'il mange et boit. Allah le Très Haut dit : « Tu ne peux faire entendre les morts ni faire entendre l'appel aux sourds quand ils s'enfuient en tournant le dos. Et tu ne peux non plus guider les aveugles hors de leur égarement. Tu ne feras entendre que ceux qui croient en nos versets et se soumettent. » (al-Naml : 80-81)

## 7- al-Maw'iza

Allah le Très Haut dit : « Ô Gens ! Une exhortation vous est venue de votre Seigneur. » (Yunus : 57)

« C'est-à-dire que celui qui lit et comprend la signification du Coran, profite des conseils qu'il renferme. »<sup>1</sup>

« al-maw'iza » (exhortation) : C'est le Coran, parce que l'exhortation s'effectue par une parole qui ordonne le convenable, rabroue, attendrit les cœurs, promet et menace. C'est la caractéristique du Précieux Livre. »<sup>2</sup>

La signification : Ô Gens ! Il vous est venu un livre regroupant la sagesse pratique, qui révèle les bonnes et les mauvaises œuvres, incite au bien et dissuade le mal.

Il vous est venu un livre qui renferme toutes les exhortations ou les bonnes recommandations, susceptibles de réformer les mœurs et les œuvres ; décourage la turpitude, guérit les cœurs des doutes et de la mauvaise croyance et guide vers la vérité, la conviction et la voie droite qui mène au bonheur en ce monde et dans l'autre.<sup>3</sup>

Il décrit cette exhortation comme (venant de votre Seigneur) pour attirer l'attention sur sa beauté, sa perfection et sa nécessité pour le monde entier.<sup>4</sup> Y a-t-il plus éloquent que l'exhortation divine ? Existe-t-il quelque chose d'autre qui pénètre les cœurs plus qu'elle ?

En vérité, le Coran est une exhortation éloquente, car le locuteur est Allah, que Sa Majesté soit proclamée, celui qui le reçoit est Gabriel, sur lui la paix

<sup>1</sup> Fath al-qadir de al-Shawkani, 2/453

<sup>2</sup> Tafsir al-tha'alibi, 2/181

<sup>3</sup> Tafsir al-baydawi 3/204, al-Tafsir al-munir fi al-'aqida wa al-shari'a wa al-manhaj, Dr. Wahba al-Zuhayli 6/213

<sup>4</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 11/109

et celui à qui on le dicte est Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction. Comment se peut-il qu'une telle exhortation ne soit pas effectuée ?<sup>1</sup>

Si toute la création se réunissait, hommes et jinns confondus, et que l'on faisait venir les gens éloquents et diserts, il n'égaleraient ni ne se rapprocheraient de l'exhortation coranique en aucune façon. Quelle différence entre ce discours et un autre ! Quelle différence entre cette exhortation et une autre ! Ceci met en exergue que le caractère sublime du Coran, son importance éminente ainsi que son effet et son efficacité.

De même, le Coran est une exhortation sage et précise, un fouet pour les cœurs et en même temps leur joie et leur source de réjouissance. Elle ordonne tout ce qui est bien et interdit tout ce qui est mal. Il convient donc de la recevoir avec agrément, consentement et soumission.

Le Coran suffit comme sermonnaire, le Coran suffit comme admonition, le Coran suffit comme guide et rappel. Allah le Très Haut dit : « Voilà un exposé pour les gens, un guide et une exhortation pour les pieux. » (Al-'Imran : 138). Ceux qui profitent de l'exhortation du Coran sont les pieux. Qu'Allah le Très Haut nous mette parmi ceux qui ont la piété !

## 8- al-Shifa'

Allah Tout Puissant a appelé le Sublime Coran « shifa' » dans trois versets de Son Livre, à savoir :

1- « Ô Gens ! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines. » (Yunus : 57)

C'est-à-dire un remède pour les maladies du cœur, qui sont plus graves que les maladies physiques, telles que le doute, l'hypocrisie, la jalousie, la rancune, etc. »<sup>2</sup>

Il n'y a point de doute que « ce Coran est un remède pour ce que renferment les poitrines en fait de maladies des passions, provenant de l'insoumission à la Loi, et des maladies du doute s'attaquant à la science sûre. »<sup>3</sup>

2- « Et Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. » (al-Isra' : 82)

<sup>1</sup> Al-Tafsir al-kabir de al-Razi 2/14

<sup>2</sup> Ruh al-ma'ani, 11/176

<sup>3</sup> Tafsir al-sa'di, 2/326

« Ceci signifie que tout le Coran constitue un remède et une miséricorde pour les croyants...

Dans le verset, il y a l'indication que le Coran recèle des versets par lesquels on soigne les douleurs et les maladies. Ils ont été spécifiés dans les récits authentiques. Par conséquent, le verset les englobe de manière à ce qu'on utilise les versets qui partagent les deux significations. »<sup>1</sup>

- 3- « Dis : pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. »  
(Fussilat : 44)

Cédons à al-Fakhr al-Razi, qu'Allah lui fasse miséricorde, la parole au sujet de la guérison du Coran <sup>2</sup>:

« Et sache que le Coran est une guérison pour les maladies spirituelles et aussi une guérison pour les maladies physiques. Quant à sa qualité de remède pour les maladies spirituelles, elle est apparente, car les maladies spirituelles sont de deux types : les croyances erronées et les mœurs répréhensibles. Quant aux croyances erronées, les plus perverses sont les croyances corrompues relatives à la théologie, la prophétie, la résurrection, le décret divin et le destin. Le Coran est un livre qui comprend les preuves de la doctrine de vérité sur ces questions, aussi bien que l'annihilation des fausses doctrines sur ces mêmes questions... Quant aux mœurs répréhensibles, le Coran les consigne en détail et décrit les dépravations qu'elles contiennent, ainsi qu'une orientation vers les mœurs vertueuses et les œuvres louables...

Quant à sa qualité de remède contre les maladies physiques, c'est parce que la recherche de la bénédiction à travers sa lecture repousse nombre de maladies... »

Il nous appartient d'élargir le cercle de la guérison par le Coran des maladies du cœur, de l'âme et des membres, pour englober également les maladies chroniques contemporaines, comme les maladies du politique et de l'économique, les maladies de la vie et de la civilisation, ainsi que les autres maladies compliquées de notre temps. C'est de cette compréhension globale que nous devons considérer le remède coranique, et non pas le limiter aux simples maux de tête, de ventre ou du corps.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 14/150

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir, 21/29

<sup>3</sup> Mafatih li al-ta'amul ma'a al-qur'an, p. 34-35

Par conséquent, un aspect de la grandeur du Noble Coran, de son importance éminente et de sa considérable influence, est qu'il contient la guérison complète des maladies des croyances erronées, des mœurs blâmables et des maladies physiques. Sa guérison s'étend aussi aux maladies chroniques contemporaines, si les gens se servent de ses enseignements et de ses remèdes, et les mettent en pratique.

## 9- Ahsan al-hadith

Allah le Très Haut dit : « Allah a fait descendre le plus beau des récits. » (Zumar : 23)

C'est-à-dire le récit le mieux tissé, c'est le Coran.<sup>1</sup>

Ceci est un éloge d'Allah Tout Puissant pour Son Livre, le Sublime Coran, qu'Il a descendu sur Son Noble Envoyé, à l'effet qu'il constitue le plus beau récit et absolument le meilleur discours de manière.

« Le meilleur des livres révélés, d'entre les paroles d'Allah, est ce Coran. S'il est le meilleur, il s'ensuit que son lexique est le plus pur et le plus clair et que ses sens sont les plus éminents, car il est le plus beau discours tant sur le plan lexical que sémantique. Fidèle à lui-même, similaire dans la beauté et l'harmonie et l'absence de contradiction, de quelque nature que ce soit.

Tant et si bien que, à chaque fois qu'on réfléchit et qu'on médite sur ce livre, on relève l'harmonie, même dans ses significations obscures, qui éblouit les contemplateurs, et qui affirme catégoriquement que ce Livre ne peut provenir que d'un Sage Connaisseur. »<sup>2</sup>

« Il l'appelle « hadith » (récit) parce que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, le racontait à son peuple et l'informait de ce qui en descendait sur lui. »

Ce noble verset indique clairement que « le Coran a été préféré aux autres paroles d'Allah, la Torah, l'Évangile et tous les autres livres, et que tous les Anciens le professaient. Nul d'entre eux ne disait que tous ces livres étaient parole d'Allah, et que l'on ne pouvait, de ce fait, considérer le Coran comme étant supérieur aux autres. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Tafsir al-samarqandi 3/174

<sup>2</sup> Tafsir al-sa'di, 4/318 ; al-Tahrir wa al-tanwir, 24/67

<sup>3</sup> Kutub wa rasa'il wa fatawa ibn taymiyya fi al-tafsir, 17/11

L'ouverture du verset par le nom majestueux (Allah) annonce la solennité du meilleur récit révélé, car Celui qui l'a fait descendre est le plus grand des grands. Elle indique également la particularisation, c'est-à-dire que l'action de faire descendre le Livre est exclusivement réservée à Allah le Très Haut.

La signification : C'est Allah le Très Haut qui a descendu le Livre et ce n'est pas quelqu'un d'autre qui l'a écrit. C'est une allusion au fait qu'il s'agit d'une révélation de la part d'Allah le Très Haut et qu'il n'est pas de fabrication humaine.

Le Coran a été appelé « hadith » (récit) dans plusieurs endroits du Livre d'Allah le Très Haut, dont :

- 1- « En quelle parole croiront-ils après cela ? » (al-A'raf : 185)
- 2- « Tu vas peut-être te consumer de chagrin parce qu'ils se détournent de toi et ne croient pas en ce discours ! » (al-Kahf : 6)
- 3- « Quoi ! Vous étonnez-vous de ce discours ? » (al-Najm : 53)
- 4- « Laisse-Moi donc avec quiconque traite de mensonge ce discours. » (al-Qalam : 44)<sup>1</sup>

Le Sublime Coran étant, de manière absolue, le plus beau récit, le plus beau des livres révélés, d'entre les paroles d'Allah le Très Haut, par rapport à la pureté et la clarté de ses mots, la magnificence de ses significations et leur multiples bénéfiques. Ceci prouve bien sa grandeur, sa magnificence, ainsi que son importance éminente et son rang élevé.

---

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 24/66

## **2- La Grandeur des qualités du Coran**

- 1- Le Sage (al-Hakim)
- 2- Le Précieux (al-‘Aziz)
- 3- Le Noble (al-Karim)
- 4- Le Glorifié (al-Majid)
- 5- Le Sublime (al-‘Azim)
- 6- Le Héraut et l’Avertisseur (al-Bashir wa al-Nadhir)
- 7- La fausseté ne peut l’attaquer ni par devant ni par derrière

## 1- Le Sage (al-Hakim)

Allah le Très Haut a décrit Son Livre comme « hakim » (sage) dans plusieurs versets, dont :

1- « Voici les versets du Livre plein de sagesse. » (Yunus : 1 et Luqman : 2)

La description du Coran comme « al-hakim » ici a plusieurs sens, dont :

- (i) al-hakim veut dire clair et précis au sujet du licite, de l'illicite, des peines corporelles et des lois. Il est construit sur le schème fa'il qui a la valeur de mu'fal. C'est l'opinion de Abu 'Ubaydah ainsi que d'autres. La preuve en est la parole du Très Haut : « Un livre dont les versets sont parfaits en style et en sens. » (Hud : 1)
- (ii) al-hakim veut dire le juge/gouverneur. C'est-à-dire qu'il gouverne par le licite et l'illicite et il juge entre les gens avec la vérité. La preuve se trouve dans la parole du Très Haut : « et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. » (al-Baqarah : 213)
- (iii) al-hakim dans le sens que tout y est ordonné. En d'autres mots, Allah ordonne dans ce livre l'équité, le bien et le don envers les proches. Il y a aussi statué en interdisant la turpitude, le blâmable et la tyrannie, tout comme Il y a jugé en accordant le paradis à ceux qui Lui obéissent et le feu à ceux qui Lui désobéissent. C'est l'opinion d'al-Hasan et ainsi que d'autres.
- (iv) al-hakim, selon Muqatil, veut aussi dire hermétique à la fausseté. Ce qui fait qu'il ne contient ni mensonge ni contradiction.

al-Sa'di, qu'Allah lui fasse miséricorde, a parlé de la consolidation des versets du Sage Coran, en expliquant les divers sens du terme « al-ihkam »<sup>1</sup>:

- (a) Les versets sont venus dans le plus éminent, le plus pur et le plus clair lexique, qui reflète la plus éminente et la plus belle des significations.
- (b) Ils sont protégés contre le changement et l'altération, contre l'ajout et contre la falsification.
- (c) Toutes les nouvelles antérieures et postérieures qui s'y trouvent et toutes les choses invisibles qu'ils contiennent sont conformes à la réalité, et la réalité leur est conforme. Aucun des livres divins ne les a

---

<sup>1</sup> Tafsir al-sa'di, 4/101

contredits, aucun prophète n'a apporté une nouvelle qui les contredise et aucune science authentique, concrète ou abstraite, n'a contredit, ni ne contredira ce qu'ils ont démontré.

- (d) Ils n'ordonnent pas une chose sans que ce ne soit pour un intérêt pur, ou un intérêt prépondérant. Ils n'interdisent pas une chose sans que ce ne soit à cause d'une perversion absolue ou prépondérante. Souvent, ils associent une injonction, dont ils évoquent la sagesse et le bénéfique, à une interdiction, dont ils mentionnent la nocivité.
- (e) Ils associent d'une part l'incitation et l'admonition, et d'autre part l'exhortation éloquente qui permet aux âmes bienfaisantes de se modérer, et de recourir à l'arbitrage afin d'œuvrer de manière résolue.
- (f) On constate que les versets récurrents, tels que les récits, les lois, etc., sont tous en accord et sont en bonne intelligence. Il n'y a aucune contradiction ni aucune opposition entre eux. »  
C'est un Sage Glorieux qui a descendu ce livre sage. La sagesse est apparente dans sa structure, son orientation, son mode de descente et son traitement du cœur humain par la voie la plus courte. Comment la fausseté pourrait-elle s'y introduire ?<sup>1</sup>

## 2- « Ya-Sin. Par le Coran plein de sagesse. » (Ya-Sin : 1-2)

C'est un serment d'Allah le Très Haut par le Sage Coran, qu'Il décrit comme « hikmah » (sagesse), c'est-à-dire le fait de mettre chaque chose à la place qui lui sied.

Le lien qui existe entre l'objet du serment – le Noble Coran – et son sujet – la mission de l'Envoyé, sur lui la paix et la bénédiction – n'échappe à personne. En effet, s'il n'y avait d'autre indication et de preuve de sa mission que ce Noble Coran, il aurait suffi comme indication et preuve de cette noble mission prophétique.<sup>2</sup>

Le Noble Coran interpelle tout un chacun, quel qu'il soit, de la manière qui lui convienne en agissant sur lui. Ceci émane des exigences de sa sagesse.

---

<sup>1</sup> Fi zilal al-qur'an, 5/3127

<sup>2</sup> Tafsir al-sa'di, 4/227

Le Noble Coran éduque également par la sagesse, conformément à la droiture d'une méthode rationnelle et psychologique. Il s'agit d'une méthode qui oriente les énergies humaines dans une direction qui est bonne et ferme. De même, il établit dans la vie un système propice à toute activité humaine, dans les limites de cette méthode sage.<sup>1</sup>

Que l'on décrive le Sublime Coran comme « sage », parce qu'il est clair et précis au sujet du licite, de l'illicite, des peines corporelles et des lois ; ou parce qu'il gouverne par le licite et l'illicite et qu'il juge entre les gens avec la vérité ; ou parce que tout y est ordonné ; c'est-à-dire qu'Allah ordonne dans ce livre l'équité, le bien et le don envers les proches ; qu'Il y a interdit la turpitude, le blâmable et la tyrannie, tout comme Il y a jugé en accordant le paradis à ceux qui Lui obéissent et le feu à ceux qui Lui désobéissent ; ou parce qu'il est hermétique à la fausseté, ce qui fait qu'il ne contient ni mensonge ni contradiction ; tout ceci prouve le caractère sublime et magnifique du Coran, son importance éminente et son rang élevé.

## 2- Le Puissant (al-'Aziz)

Allah le Très Haut décrit ainsi le Coran : « Et c'est un livre puissant. » (Fussilat : 41) : c'est-à-dire : « difficile d'accès et difficile de trouver quelque chose de semblable. »<sup>2</sup>

al-'Aziz : Précieux. L'origine de ce mot « al-'izza » (la puissance), c'est-à-dire inaccessible, car lorsqu'une chose est précieuse on la défend et on la protège. al-'aziz veut aussi dire : Celui qui triomphe et qui est invincible. Tels sont les arguments du Coran.<sup>3</sup>

« Allah le Très Haut a qualifié le Livre de puissant, car, grâce à la véracité de ses significations, on ne peut l'attaquer ni le détracter. Il est protégé par Allah le Très Haut. »<sup>4</sup>

- Ci-dessous suit le résumé des opinions des exégètes sur la description du Coran comme étant « 'aziz »<sup>5</sup> :
  - 1- Protégé contre satan qui n'y a pas accès. Il ne peut le changer, ni rien y ajouter ou retrancher.

<sup>1</sup> Fi zilal al-qur'an, 5/2958

<sup>2</sup> Al-Mufradat fi gharib al-qur'an, 335-336

<sup>3</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 25/71

<sup>4</sup> Tafsir ibn 'atiyya, 5/19

<sup>5</sup> Tafsir al-qurtubi 15/367, Zad al-masir 7/262

- 2- Noble et cher à Allah, précieux de la part d'Allah. Il convient donc de l'honorer, de le vénérer et de ne pas le prendre à la légère.
- 3- Incomparable, protégé contre la fausseté et contre quiconque aurait l'intention de le falsifier ou de lui causer du tort.
- 4- Il est impossible pour les hommes de parler comme lui. Par conséquent, il est dominant et victorieux.
- 5- Il est incréé.

Celui qui considère ces différentes opinions constate qu'elles s'appliquent toutes à la qualité de 'aziz attribuée au Coran. Il s'agit d'une différence de variété et non d'opposition. Elles indiquent que le Coran est sublime et puissant, de grande importance et de rang élevé.

Nous louons Allah le Puissant, qui a fait descendre un livre puissant / précieux : « Et c'est un livre puissant. » (Fussilat : 41), sur un prophète puissant : « Certes un Messager pris parmi vous, est venu à vous, puissant » (al-Tawbah : 128), pour une communauté puissante : « Or, c'est à Allah qu'est la puissance ainsi qu'à Son Messager et aux croyants. » (al-Munifaqun : 8)<sup>1</sup>

### 3- Le Noble (al-Karim)

Allah le Très Haut dépeint le Coran en ces termes : « Non !... Je jure par les positions des étoiles. Et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez. Et c'est certainement un Coran Noble. » (al-Waqi'a : 75-77)

« C'est là une description du Coran comme étant réellement au-dessus de tous les livres ; le contradicteur ne peut le déchirer. »<sup>2</sup> Allah le Très Haut l'a honoré, l'a ennobli, lui a donné une valeur qui surpasse tous les livres antérieurs et l'a honoré de sorte qu'il ne soit ni magie, ni divination, ni mensonge.<sup>3</sup>

L'honneur qu'Allah le Très Haut confère au Coran, provient aussi du fait qu'Il jure par les étoiles et leurs positions, c'est-à-dire leurs points de chute à leur coucher, et ce qu'Allah le Très Haut suscite à ces moments-là en terme d'événements qui prouvent Sa grandeur, Sa fierté et Son unicité.

Ensuite l'a exalté l'objet du serment : « Et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez. » Dans cet énoncé il y a une inversion, dont la valeur est : c'est un serment solennel, si vous en saviez la solennité.

<sup>1</sup> Al-Tafsir al-kabir de al-Razi 2/17

<sup>2</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 27/304

<sup>3</sup> Fath al-qadir, 5/160

Quant au sujet du serment, il consiste à soutenir le Coran, qu'il est la vérité, sans doute aucun, et qu'il n'est affecté par aucune suspicion ; qu'il est généreux : c'est-à-dire qu'il est rempli de bienfaits et qu'il regorge de science. Tout bienfait et toute science ne sont acquis et dérivés que du Livre d'Allah le Très Haut.<sup>1</sup>

La signification : « Je jure par les positions des étoiles, que ce Coran est un Coran nobles, qu'il n'est ni magie ni divination ni forgé. Bien au contraire, il est un Coran noble et loué, dont Allah le Très Haut a fait un miracle pour Son prophète, sur lui la paix et la bénédiction. Il est noble aux yeux des croyants, parce qu'il est la parole de leur Seigneur et la guérison de leurs cœurs ; noble au regard des habitants du ciel, parce qu'il est une descente de leur Seigneur et Sa Révélation.

« Karim » peut vouloir dire aussi incréé. On dit « karim » parce qu'il contient des traits de caractère nobles et des choses dignes. On dit aussi, parce que celui qui le mémorise est honoré et son lecteur exalté.<sup>2</sup>

De tout ce qui a été évoqué au sujet de la description du Coran comme « Karim », on retient sa grandeur, son éminence, son statut élevé et son rang auprès d'Allah le Très Haut, dans la mesure où Il l'a honoré, ennobli et placé sa valeur au-dessus de tous les livres antérieurs.

Louange à Allah le Noble, qui a fait descendre un livre noble, avec lequel est descendu un ange noble, sur un prophète noble, à l'intention d'une communauté noble, qui obtiendra une récompense noble, si elle le suit et s'accroche à lui.

Allah le Très Haut dit : « Tu avertis seulement celui qui suit le Rappel<sup>3</sup> et craint le Tout Miséricordieux, malgré qu'il ne Le voit pas. Annonce-lui un pardon et une récompense généreuse. » (Ya-Sin : 11)<sup>4</sup>

#### 4- Le Glorieux (al-Majid)

Allah le Très Haut a qualifié le Coran de « majid » (glorieux) en deux endroits de Son Noble Livre :

<sup>1</sup> Tafsir al-sa'di 5/168, Zad al-masir 8/151

<sup>2</sup> Tafsir al-qurtubi, 17/216

<sup>3</sup> Le Rappel ici signifie le Coran

<sup>4</sup> Al-Tafsir al-kabir, 2/17

- 1- « Mais c'est plutôt un Coran glorifié, préservé sur une Tablette. » (al-Buruj : 21-22)

La signification : « Ce Coran qu'ils démentent est d'un grade honorable, tant par son agencement que par son style, au point d'être inimitable. Il est infiniment noble, généreux et béni. Il n'est pas comme ils disent : poésie, divination et magie. Non ! C'est la parole d'Allah préservée du changement et de l'altération, consignée dans la Tablette Gardée. »<sup>1</sup>

Le résumé des opinions des exégètes sur la description du Coran comme étant « majid » (glorieux) est comme suit :

- (a) C'est un livre noble, plus noble que tout autre livre, d'une classe supérieure aux livres divins eu égard à l'agencement et à la signification.<sup>2</sup>
- (b) Il contient les significations les plus éminentes ; il a plusieurs sens et beaucoup de bénédictions ; il abonde en bienfaits et renferme les qualités les plus sublimes.<sup>3</sup>
- (c) Il est infiniment noble, généreux et béni, parce qu'il expose clairement les lois religieuses et mondaines, qu'Allah a prescrites pour Ses serviteurs. Il n'est ni poésie, ni divination, ni magie comme ils le disent.<sup>4</sup>

Celui qui considère ces diverses opinions voit qu'elles se rapportent toutes au terme de « al-majid » (le glorieux) en tant que qualificatif du Coran. Il s'agit d'une différence de variété et non d'opposition. Allah est plus savant.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le Glorieux Coran soit ainsi décrit, car il est la parole d'Allah le Très Haut, le Glorifié. La preuve de la gloire du Coran réside dans sa préservation et sa protection par Allah le Très Haut, exalté soit-Il, contre l'intrigue des comploteurs, la frivolité des badins et contre ceux qui haïssent l'Islam et les musulmans. De même qu'Il l'a protégé contre tout ajout ou retranchement, et contre le changement et l'altération : « En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran et c'est Nous qui en sommes gardien. » (al-Hijr : 9)

- 2- Une autre preuve de la gloire du Coran est qu'Allah le Très Haut a juré par lui et l'a décrit ainsi dans le verset : « Qaf. Par le Coran glorieux. » (Qaf : 1)

<sup>1</sup> Al-Tafsir al-munir, 15/545

<sup>2</sup> Tafsir Abi al-Su'ud 9/139, Tafsir al-samarqandi 3/545, Tafsir al-qasimi 6/316

<sup>3</sup> Tafsir ibn kathir 4/497, Tafsir al-sa'di 5/79,398

<sup>4</sup> Tafsir al-baghawi 4/472, Fath al-qadir 5/414

Parce que le Coran est glorieux et parce qu'il provient d'Allah le Très Haut, il est indispensable d'avoir foi en lui tout comme il est obligatoire, impératif et nécessaire de mettre en pratique ses règles, ses lois et son système.<sup>1</sup>

Il ressort de tout ce qui a été dit plus haut, relatif à la description du Coran comme étant « majid » (glorieux », infiniment noble, généreux et béni, renfermant les éminentes significations, et qu'Allah le Très Haut l'a préservé et protégé contre l'intrigue des comploteurs et la frivolité des badins, qu'il y a une preuve claire et évidente de sa grandeur, de son éminence, ainsi que de sa grande importance et de son rang élevé.

### **5- Le Sublime (al-'Azim)**

Allah, qu'Il soit béni et exalté, a mis l'accent sur la grandeur du Coran en disant : « « Nous t'avons certes donné les sept versets que l'on répète, ainsi que le Coran Sublime. Ne regarde surtout pas avec envie les choses dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains couples d'entre eux. » (al-Hijr : 87-88)

Allah le Très Haut dit à Son prophète, sur lui la paix et la bénédiction : Comme Nous t'avons donné le Sublime Coran, ne regarde pas ce monde et son lustre, et ce dont Nous avons donné jouissance aux gens. Contente-toi du Sublime Coran qu'Allah t'a donné, pour te passer des biens de ce monde et de sa beauté éphémère.

« C'est comme s'Il disait : Nous t'avons donné quelque chose de conséquent et de sublime, ne regarde donc pas les autres choses de ce monde. »<sup>2</sup>

Le Coran est la suprême faveur, auprès de laquelle toute autre faveur, aussi grande soit-elle, semble infime et méprisable. Contente-toi donc de ce Coran.<sup>3</sup>

### **6- Le porteur de bonne nouvelle et l'avertisseur**

Allah le Très Haut décrit ainsi le Sublime Coran : « Un Livre dont les versets sont détaillés, un Coran arabe pour des gens qui savent, annonciateur d'une bonne nouvelle et avertisseur. » (Fussilat : 3-4). C'est une description du

<sup>1</sup> Al-Huda wa al-bayan fi asma al-qur'an 2/41-43

<sup>2</sup> Tafsir ibn 'atiyya, 3/373

<sup>3</sup> Al-Kashhaf de al-Zamakhshari 2/549, Tafsir al-Tha'alibi, 2/300

Sublime Coran ; il annonce la bonne nouvelle du paradis à ceux qui croient, et avertit ceux qui mécroient du feu de l'enfer.<sup>1</sup>

On a dit : « Annonce la bonne nouvelle d'une récompense à ceux qui obéissent et avertit les pécheurs d'un châtement. »<sup>2</sup>

Le fait que le Coran soit « bashir et nadhir » prouve que la nécessité de comprendre la bonne nouvelle et l'avertissement qu'il renferme, relève des plus grandes tâches. Ceci impose de l'accueillir avec agrément, soumission et foi, et de le mettre en pratique. En effet, l'une des plus grandes tâches pour l'homme consiste à connaître ce qui peut le conduire à la récompense éternelle ou au châtement éternel.<sup>3</sup>

S'agissant de ces deux caractéristiques, le Sublime Coran et les prophètes ont des points en commun. Allah le Très Haut décrit les envoyés en ces termes : « Puis, Allah envoya les prophètes annonciateurs et avertisseurs. » (al-Baqara : 213)

Il dit à propos de l'imam des envoyés, Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction : « Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonciateur de la bonne nouvelle et avertisseur. » (al-Fath : 8). C'est-à-dire qu'il annonce la bonne nouvelle du paradis à qui lui obéit, et avertit du feu de l'enfer celui qui lui désobéit.<sup>4</sup>

Il ne fait pas de doute, que la stimulation positive ainsi que la stimulation négative font partie des piliers d'une éducation réussie. L'annonce de la bonne nouvelle est le premier degré de la stimulation positive, tandis que l'avertissement constitue le premier degré de la stimulation négative.

Parce qu'Allah Tout Puissant est le Seigneur des mondes, l'éducateur des hommes par Sa miséricorde et Sa sagesse, Il leur a fait parvenir les deux types de stimulation dans Son Livre. Par conséquent, le Noble Coran est une bonne nouvelle pour ceux qui suivent ses enseignements, et un avertissement et une intimidation pour ceux qui leur désobéissent et ne les mettent pas en pratique. Allah le Très Haut dit : « C'est un Livre qui t'a été descendu ; qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton cœur ; afin que par cela tu avertisses. » (al-A'raf : 2)

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn 'atiyya, 5/4

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir, 27/82

<sup>3</sup> Même référence 27/84, Tafsir al-sa'di 1/744

<sup>4</sup> Référence précédente, 2/16

Au sujet de la mission de ce sublime Livre, Il dit : « pour avertir d'une sévère punition venant de Sa part et pour annoncer aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'il y aura pour eux une belle récompense. » (al-Kahf : 2)

La force d'incidence du Sublime Coran, ainsi que son efficacité et sa grandeur ressortent dans l'incitation et l'admonition : lorsqu'il annonce la bonne nouvelle du paradis à ceux qui croient en lui et font œuvre pie, et avertit ceux qui mécroient en lui et lui désobéissent du feu de l'enfer.

Est couronné de succès celui qui tient compte des deux éléments, lorsqu'il lit et médite le Coran, afin que, bénéficiant de l'avertissement, il s'éloigne des dangers et des lieux périlleux ; et, se félicitant et se réjouissant de la bonne nouvelle, il fait davantage de bonnes œuvres.<sup>1</sup>

## 7- La fausseté ne l'attaque ni par devant ni par derrière

Allah le Très Haut mentionne l'un des qualificatifs du Sublime Coran dans le verset : « Le faux ne l'atteint ni par devant ni par derrière. » (Fussilat : 42)

al-Razi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a fait état de plusieurs sens de ce verset, et ils s'appliquent tous au Sublime Coran. Il dit : <sup>2</sup>« Il y a plusieurs aspects :

- 1- Les livres antérieurs, tels que la Torah, l'Évangile et les Psaumes, ne le démentent pas, et il ne viendra pas un livre qui le démentira.
- 2- Ce que le Coran a jugé vrai ne sera jamais faux, et ce qu'il a jugé faux ne sera jamais vrai.
- 3- Cela veut dire qu'il est protégé contre toute suppression pour que la fausseté l'attaque par devant, et contre tout ajout pour qu'elle l'attaque par derrière. La preuve en est le verset : « En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. » (al-Hijr : 9). Autrement dit, la fausseté est l'ajout et la suppression.
- 4- Il est aussi probable qu'il signifie qu'à l'avenir il n'y aura pas un livre susceptible de s'opposer à lui, tout comme il n'y a pas eu, dans le passé, de livre capable de s'opposer à lui.
- 5- L'auteur de al-Kashhaf affirme qu'il s'agit d'une allégorie, signifiant que « la fausseté » ne peut s'y infiltrer, et qu'elle ne trouvera pas une voie quelconque pour y accéder. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Yu'allimuhum al-kitab de Muhammad al-Sha'al p. 20

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir, 27/114

<sup>3</sup> Al-Kashhaf de al-Zamakhshari 4/207

On a aussi dit : « Aucun satan, homme ou jinn ne peut l'approcher, que ce soit par le vol, par l'introduction de ce qui n'en fait pas partie, par l'ajout ou par la suppression. Il est protégé dans sa descente, dans ses mots et dans ses significations. Celui qui l'a fait descendre s'est porté garant pour le protéger. »<sup>1</sup>

On dit également : « La fausseté ne s'y infiltre d'aucune direction, que ce soit par rapport aux nouvelles du passé ou des règles légales. »<sup>2</sup>

Toutes les opinions mentionnées relèvent d'une différence de variété et non d'opposition. Elles prouvent la grandeur et la puissance du Coran, ainsi que son statut et sa valeur élevés auprès d'Allah le Très Haut.

Si quelqu'un demande : « Des gens n'ont-ils pas attaqué le Coran et les frivoles ne l'ont-ils pas interprété ? »

La réponse est : Oui, mais, par Sa sagesse et Sa miséricorde, Allah le Très Haut l'a protégé pour empêcher la fausseté de s'y incruster. Il lui a destiné des savants divins, à chaque époque et dans chaque contrée, pour les contrer en neutralisant leur interprétation et confondre leurs racontars. L'attaque d'aucun critique n'est restée sans être annihilée et aucun propos de frivole sans être anéanti, conformément à la parole du Très Haut et à Sa promesse qu'Il a remplie au fil des siècles et des époques. Il en sera ainsi tant que le monde existera : « En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran et c'est Nous qui en sommes gardien. » (al-Hijr : 9)<sup>3</sup>

Louange à Allah qui n'a accordé à la fausseté aucune façon de s'infiltrer dans ce précieux Livre. Comment le pourrait-elle alors que ce Livre vient d'Allah, la Vérité, le Sublime<sup>4</sup>. Allah le Très Haut dit : « S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions. » (al-Nisa' : 82)

« Ce Coran n'est nullement à être forgé en dehors d'Allah mais c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, et l'exposé détaillé du Livre en quoi il n'y a pas de doute, venu du seigneur de l'Univers. » (Yunus : 37)

---

<sup>1</sup> Tafsir al-sa'di, 4/402

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-munir, 12/566

<sup>3</sup> Al-Kashhaf, 4/207

<sup>4</sup> Fi zilal al-qur'an 5/3127

## **Chapitre 2**

### **La Grandeur du Coran à travers ses finalités, sa législation et ses récits**

- 1- La grandeur des finalités du Coran
- 2- La grandeur de la législation coranique
- 3- La grandeur des récits du Coran

## **1- La grandeur des finalités du Coran**

- 1- La rectification des croyances et des conceptions
- 2- L'enlèvement de la gêne
- 3- L'affirmation de la dignité et des droits de l'homme
- 4- La formation de la famille et l'équité envers la femme
- 5- Assurer le bonheur du responsable dans les deux demeures

## **La signification des « finalités du Coran ».**

A travers les significations linguistiques du mot « maqсад » (finalité), et tous les dires des savants qui s'ensuivent à propos du concept de « maqasid » (finalités), nous sommes en mesure de définir ainsi les finalités du Coran : les questions morales ou matérielles que le Coran tend à réaliser, telles que la réalisation du bonheur de l'homme dans ce monde et dans l'autre ; la garantie et la préservation des nécessités, des besoins et des accessoires de l'homme dans la vie ; la réalisation de l'équité, etc.<sup>1</sup>

La question de la grandeur des finalités du Coran sera abordée selon les axes suivants :

### **1- La rectification des croyances et des conceptions**

#### **1- La rectification du dogme de l'unicité**

Du début à la fin, le Sublime Coran est une invitation à l'unicité, une condamnation du polythéisme et un exposé de l'issue heureuse, en ce monde et dans l'autre, pour ceux qui professent l'unicité divine ; et l'issue funeste, dans les deux demeures, pour les polythéistes.

Le Coran considère le polythéisme comme le plus grand crime qu'une créature puisse perpétrer. Allah le Très Haut dit : « Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. » (al-Nisa' : 48)

La réalité du polythéisme est qu'il constitue une déchéance de l'homme, du rang de la souveraineté sur la création – comme Allah l'a voulu pour lui – à celui de l'asservissement et de la soumission aux créatures, qu'il s'agisse de minéral, de végétal, d'animal ou d'être humain, etc. Allah le Très Haut dit : « Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères. Exclusivement acquis à la religion d'Allah ne Lui associez rien ; car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond. » (al-Hajj : 30-31)

L'invitation à l'unicité est le premier principe commun aux messages de tous les prophètes, car chaque prophète a interpellé son peuple en ces termes : « Adorez Allah ! Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. » (al-A'raf : 59)

---

<sup>1</sup> Mahasin wa maqasid al-islam, Dr. Muhammad Abu al-Fath al-Bayanuni, Majalla al-Shari'a wa al-dirasat al-islamiyya, jami'a al-kuwayt, no. 43, Ramadan 1421H, p. 234.

Par conséquent, il n'y a pas de place pour les intermédiaires entre Allah Tout Puissant et les hommes. Allah le Très Haut dit : « Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi ... alors Je suis tout proche. » (al-Baqara : 186)

« Et votre Seigneur dit : « Appelez-Moi, Je vous répondrai. » (Ghafir : 60)

## **2- La rectification du dogme de la prophétie et du message**

Cela s'effectue en démontrant clairement la nécessité de la prophétie et du message. Allah le Très Haut dit : « Les gens formaient une seule communauté. Puis, Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs ; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. » (al-Baqara : 213)

Il a aussi exposé les fonctions des Envoyés. Allah le Très Haut dit : « en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs. » (al-Nisa' : 165). Ainsi, les messagers ne sont ni des dieux, ni des fils de dieux. Ils ne sont que des hommes à qui on donne la révélation. Allah le Très Haut dit : « Dis : « Je suis en fait un être humain comme vous, Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique ! » (al-Kahf : 110)

Ils n'ont pas le pouvoir de guider les cœurs. Allah le Très Haut dit : « Eh bien, rappelle ! Tu n'es qu'un rappelleur, et tu n'es pas un dominateur sur eux. » (al-Ghashiyah : 21-22)

Le Coran réduit à néant les arguments que les gens ont soulevés dans le passé face aux messagers, comme leurs propos : « Vous n'êtes que des hommes comme nous. » (Ibrahim : 10)

« Si Allah avait voulu, ce sont des anges qu'Il aurait fait descendre. » (al-Mu'minun : 24)

Le Coran leur a donné la réplique, à l'instar de la parole du Très Haut : « Leurs messagers leur dirent : « Certes, nous ne sommes que des humains comme vous. Mais Allah favorise qui Il veut parmi Ses serviteurs. » (Ibrahim : 11)

« Dis : « S'il y avait sur terre des Anges marchant tranquillement, Nous aurions certes fait descendre sur eux du ciel un ange-messager. » (al-Isra' : 95)

## **3- La rectification du dogme de la foi dans l'au-delà**

Pour rectifier et consolider, dans le cœur des croyants, le dogme de la foi dans l'au-delà, le Sublime Coran a adopté plusieurs moyens, dont :

Il a fourni les preuves de la possibilité de la résurrection, en exposant la capacité d'Allah le Très Haut à recréer les gens, comme Il a commencé leur création la première fois. Allah le Très Haut dit : « Et c'est Lui qui commence la création puis la refait, et cela Lui est plus facile. » (al-Rum : 27)

Le Sublime Coran a démontré clairement la Sagesse d'Allah le Très Haut dans la rétribution, afin que le bienfaisant et le malfaisant ne soient pas égaux, de même que le pieux et l'impie, et afin que la vie ne se transforme en un jeu futile. Allah est bien au-dessus de cela. Le Très Haut dit : « Pensiez-vous que Nous vous avons créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous. » (al-Mu'minun : 115)

« Nous n'avons pas créé le ciel et la terre et ce qui existe entre eux en vain. C'est ce que pensent ceux qui ont mécré. Malheur à ceux qui ont mécré pour le feu ! Traiterons-Nous ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres comme ceux qui commettent du désordre sur terre ? ou traiterons-Nous les pieux comme les pervers ? » (Sad : 27-28)

Le Sublime Coran parle longuement de la Résurrection et de ses frayeurs ; du livre qui ne laisse aucune œuvre, petite ou grande, sans la compter ; de la balance où sont pesées les bonnes et les mauvaises œuvres ; du compte minutieux où aucune âme ne sera lésée et qui ne fera porter à aucune âme pécheresse le péché d'une autre ; du paradis et de ses délices, ainsi que du feu et de sa fournaise.

Le Sublime Coran a réduit à néant les illusions des polythéistes à l'effet que leurs faux dieux intercédèrent pour eux auprès d'Allah le Très Haut. Il a également détruit les allégations des Gens du Livre, selon lesquelles les saints et autres intercédèrent en leur faveur. Or, il n'y a point d'intercession si ce n'est par l'autorisation d'Allah, pour un croyant qui professe l'unicité divine et si Allah agréé cette intercession.<sup>1</sup>

## 2- L'enlèvement de la gêne

Allah, loué et exalté soit-Il, n'ignore pas qu'il existe des charges qui comportent des difficultés pour certaines personnes. Il est parfaitement au courant de la faiblesse de la personne capable et de son manque de ressources. Allah le Très Haut dit en effet : « Car l'homme a été créé faible. » (al-Nisa' : 28)

<sup>1</sup> Kayfa nata'amal ma'a al-qur'an al-'azim p. 83-88. al-Wahyu al-muhammadi, p. 108-116).

Bien que ces difficultés soient à la mesure du responsable, le Législateur Sage a embelli les charges de la législation en enlevant la gêne et la difficulté qui y sont liées, afin que les âmes les aiment et s'empressent de les mettre en pratique sans fatigue ni lassitude, propres à conduire à une discontinuité.

L'élimination de la gêne est une pratique (sunnah) de tous les prophètes. Allah le Très Haut dit : « Nul grief à faire au Prophète en ce qu'Allah lui a imposé, conformément aux lois établies pour ceux qui vécurent antérieurement. » (al-Ahzab : 38). « C'est-à-dire que telle est la loi d'Allah pour les prophètes qui l'ont précédé ; Il n'allait pas leur ordonner une chose comportant une gêne pour eux. »<sup>1</sup>

Par conséquent, la tolérance et la facilité se trouvent parmi les caractéristiques les plus saillantes de la législation du Sublime Coran. Allah le Très Haut dit : « Allah veut pur vous la facilité. Il ne veut pas la difficulté pour vous. » (al-Baqara : 185)

« Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne. » (al-Ma'ida : 6)

Par ailleurs, Allah le Très Haut nous rapporte une des invocations des croyants : « Seigneur ! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur ! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter. » (al-Baqara : 286)

La sagesse dans la tolérance de la législation du Sublime coran est « qu'Allah a fait de cette législation la religion de la disposition naturelle. Tout ce qui est inné se rapporte à la nature et se trouve caché au fond des âmes qui peuvent facilement l'accepter. Une disposition naturelle est la répulsion pour la dureté et le mauvais traitement. Allah le Très Haut dit : « Allah veut vous alléger, car l'homme a été créé faible. » (al-Nisa' : 28) Allah le Très Haut a voulu que la shari'a soit une législation générale et pérenne. Cela exige donc qu'elle soit d'une exécution facile au sein de la communauté...

Il s'avère que la tolérance a une grande influence dans la diffusion et la pérennité de la shari'a. Or la facilité est innée et les gens, par nature, aiment la douceur. »<sup>2</sup>

Celui qui étudie les versets concernés par la levée de la gêne, notera deux choses importantes, que le Sublime Coran a suivies pour alléger la gêne des responsables, à savoir :

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir, 6/448

<sup>2</sup> Maqasid al-shari'a al-islamiyya, de Muhammad al-Tahir ibn 'Ashur, p. 271

- 1- La venue de versets sous la forme de bonne nouvelle qui annonce l'arrivée d'une législation, dont les caractéristiques sont la facilité et l'allègement. Des versets tels que : « Nous te mettrons sur la voie la plus facile. »

Ce noble verset annonce à l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, et à sa communauté, la bonne nouvelle d'une législation tolérante, facile, droite et équitable, ne recelant ni tortuosité, ni gêne ni aucune difficulté.<sup>1</sup>

- 2- La venue de versets qui stipulent la suppression de la gêne, soit dans sa totalité soit en l'allégeant.

L'exemple du premier cas est la parole du Très Haut : « Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser, s'ils sont sincères envers Allah et Son messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs, Allah est pardonneur et miséricordieux. » (al-Tawbah : 91)

Le noble verset fait ressortir clairement les raisons pour lesquelles on ne tient pas rigueur à ceux qui s'abstiennent de combattre, à condition qu'ils soient sincères envers Allah et Son messager.

L'exemple du second cas est le verset : « Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la salat, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve. » (al-Nisa' :101)

Ceci est une preuve du réalisme du Sublime Coran, qui reconnaît la faiblesse humaine, et établit une législation qui n'est pas au-dessus des forces de l'homme. Une telle disposition fait partie de sa grandeur, de l'éminence de son statut et de son rang.

### **3- L'affirmation de la dignité et des droits de l'homme**

L'une des finalités majeures du Sublime Coran a trait à l'affirmation de la dignité humaine et au respect des droits de la personne humaine. Ceci ressort clairement des points suivants :

#### **1- L'affirmation de la dignité humaine**

Le Sublime Coran insiste longuement – maintes et maintes fois – que l'homme est une créature honorable au regard d'Allah le Très Haut, dans la mesure où Il a créé Adam de Sa main, insufflé en lui Son esprit, fait de lui un vicaire sur terre, et à transmis ce vicariat à ses enfants après lui. C'est un statut vers lequel se sont tournés les regards

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir, 8/350

des anges honorables, mais il ne leur a pas été accordé, selon une sagesse d'Allah le Très Haut, qui dit : « Lorsque Ton Seigneur confia aux anges : « Je vais établir sur terre un vicaire. Ils dirent : « Vas-tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là pour Te sanctifier et à Te glorifier ? » - Il dit : « En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas ! » (al-Baqara : 30)

« Certes Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures. » (al-Isra' : 70)

« Ne voyez-vous pas qu'Allah vous a assujetti ce qui est dans les cieux et sur la terre ? Et Il vous a comblés de Ses bienfaits apparents et cachés. » (Luqman : 20)

C'est pour cette raison que le Sublime Coran a reproché à certaines gens l'inversion de leur nature, en ce sens qu'ils ont transformé les forces qui leur ont été assujetties en divinités, qu'ils adorent à la place d'Allah. Le Très Haut dit : « Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. » (Fussilat : 37)

Il a reproché à d'autres gens la perte de leur dignité et d'être la lie du peuple. C'est à leur propos qu'Allah le Très Haut dit : « Et ils dirent : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du sentier. » (al-Ahzab : 67)

Il a reproché à d'autres encore leur vénération exagérée des humains, en leur obéissant dans la désobéissance d'Allah le Très Haut, qui dit : « Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. » (al-Tawbah : 31)

Bien au contraire, le Coran a répliqué à ceux qui chargent un certain prophète d'inviter les gens à l'adorer. Allah le Très Haut dit : « Il ne conviendrait pas à un être humain à qui Allah a donné le Livre, la compréhension et la prophétie, de dire ensuite aux gens : « Soyez mes adorateurs, à l'exclusion d'Allah. » (Al-'Imran : 79)

## 2- L'affirmation des droits de l'homme :

Ce dont l'humanité se glorifie aujourd'hui, et qu'elle appelle « les droits de l'homme », a déjà été sanctionné par le Coran, qui a même affirmé ce qui est bien plus vaste et plus équitable depuis (plus de quatorze siècles.)

Ainsi, le Sublime Coran a décrété : le droit de chaque personne à la vie, tant qu'elle ne commet pas un crime qui rend son sang obligatoirement licite aux yeux de la shari'a. Allah le Très Haut dit : « Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée. » (al-An'am : 151)

- Le droit de l'homme au respect de sa résidence privée et de ne pas y pénétrer sans son autorisation. Allah le Très Haut dit : « N'entrez pas dans des maisons autres que les vôtres avant de demander la permission et de saluer leurs habitants. Cela est meilleur pour vous. Peut-être vous souvenez-vous. Si vous n'y trouvez personne, alors n'y entrez pas avant que permission vous donnée. Et si on vous dit : « Retournez », eh bien, retournez. Cela est plus pur pour vous. » (al-Nur : 27-28)
- Le droit de l'homme à préserver son sang et ses biens, et à protéger sa propriété licite. Allah le Très Haut dit : « Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce, entre vous, par consentement mutuel. Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. » (al-Nisa' : 29)
- Le droit de l'homme à préserver sa réputation et sa dignité. Allah le Très Haut dit : « Ô vous qui avez cru ! Qu'un groupe ne se raille pas d'un autre groupe : ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se raillent pas d'autres femmes : celles-ci sont peut-être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas et ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets. » (al-Hujurat : 11)
- Le droit de l'individu à se marier et à fonder une famille, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Allah le Très Haut dit : « Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. » (al-Rum : 21)
- Le droit de l'homme – après le mariage – à la procréation. Allah le Très Haut dit : « Allah vous a fait à partir de vous-mêmes des épouses, et de vos épouses Il vous a donné des enfants et des petits-enfants. » (al-Nahl : 72)
- Le droit de la progéniture à la vie, qu'ils soient filles ou garçons. C'est pourquoi le Sublime Coran a désavoué l'acte horrible des

gens du paganisme, consistant à enterrer leurs filles vivantes et à tuer leurs enfants pour n'importe quelle raison. Il a considéré cela comme un crime majeur. Allah le Très Haut dit : « Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. » (al-An'am : 151)

« Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté ; c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer, c'est vraiment un énorme péché. » (al-Isra' : 31)

« Et qu'on demandera à la fille vivante, pour quel péché elle a été tuée. » (al-Takwir : 8-9)

- Le droit de l'homme au minimum vital, s'il est invalide ou pauvre, dans les biens des nantis. Le Coran le décrète dans le verset :

« Et sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé, pour le mendiant et le déshérité. » (al-Ma'arij : 24-25)

« Prélève de leurs biens une sadaqa par laquelle tu les purifies et les bénis. » (al-Tawbah : 103)

- Le droit de l'homme à condamner le blâmable, à refuser la perversion, et à combattre l'injustice flagrante et la mécréance ouverte. Ce droit est affirmé par le Coran dans la parole du Très Haut : « Et ne vous penchez pas vers les injustes : sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus. » (Hud : 13)

« Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient. » (al-Ma'idah : 78-79)

Le Sublime Coran a porté ces droits au rang d'obligations et de devoirs, parce que, lorsqu'il s'agit de droit, le titulaire peut en faire concession. Mais quand il s'agit de devoirs prescrits, il n'est pas permis d'en faire concession<sup>1</sup>. Quel Sublime Livre !

---

<sup>1</sup> Kayfa nata'amal ma'a al-qur'an al-'azim, p. 89-94. al-Wahyu al-muhammadi, p. 173-177

#### 4- La formation de la famille et l'équité envers la femme

##### 1- La formation de la famille

L'une des finalités auxquelles aspire le Coran a trait à la formation d'une bonne famille, qui représente l'armature d'une bonne société et le noyau de la bonne communauté.

Il ne fait pas de doute que la base de la formation d'une famille est le mariage, considéré par l'Islam comme un des signes d'Allah, au même titre que la création des cieux et de la terre, etc. Allah le Très Haut dit : « Et parmi Ses signes Il a créé, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. » (al-Rum : 21).

Le noble verset fait référence aux trois piliers de la vie conjugale, à savoir : la tranquillité, l'affection et l'amour.

Le Sublime Coran a donné, à la relation entre conjoints le nom de « engagement solennel », comme dans la parole du Très Haut : « et qu'elles aient obtenu de vous un engagement solennel. » (al-Nisa' : 21). Il faut entendre par là un nœud fort et solide.

Le Noble Coran a exprimé le degré de proximité, d'attachement, de chaleur, de protection et de dissimulation entre époux, en faisant de chacun d'eux un vêtement pour l'autre. Le Très Haut dit : « elles sont un vêtement pour vous et vous un vêtement pour elles. » (al-Baqara : 187)

L'un des premiers objectifs du mariage dans le Coran est la bonne progéniture, qui constitue un plaisir pour les yeux des parents. C'est pour cela qu'Allah le Très haut dit : « Allah vous a fait sortir de vous-mêmes des épouses, et des vos épouses Il vous a donné des enfants et des petits-enfants. » (al-Nahl : 72)

L'une des invocations des serviteurs du Tout Miséricordieux est : « Seigneur, donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux. » (al-Furqan : 74)

Cette famille doit nécessairement être conforme du point de vue de la religion. Aussi, le Coran a interdit d'épouser les polythéistes et de marier nos filles à eux. Allah le Très Haut dit : « Et n'épousez pas les femmes

associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là invitent au Feu ; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon. Et il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent. » (al-Baqara : 221)

Le verset se termine par la raison de cette interdiction.

Quel grand fossé entre les polythéistes, qui invitent au Feu, et les croyants qui invitent au Paradis et au pardon !

Le Coran a autorisé le mariage avec les femmes des Gens du Livre (kitabiyya), parce qu'elles ont une religion d'origine céleste et elles croient – en gros – en Allah et en Ses messages, et à l'au-delà. Bien que cette croyance soit corrompue ! C'est pourquoi Allah le Très Haut dit : « Vous est permise la nourriture des gens du livre, et votre propre nourriture leur est permise. Vous sont permises les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donnez leur mahr, avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes. » (al-Ma'idah : 5)

Dès lors que le musulman reconnaît l'origine de la religion de la kitabiyya, celle-ci ne subira aucun préjudice auprès de lui, ni ne perdra-t-elle ses droits. Contrairement au kitabiy qui ne reconnaît pas l'origine de la religion de la musulmane, ni le Livre auquel elle croit, ni le Prophète qu'elle suit. Par conséquent, le consensus s'est fait pour interdire le mariage de la musulmane avec un non musulman, quand bien même serait-il un kitabiy.<sup>1</sup>

## **2- L'équité envers la femme et son émancipation de l'iniquité du paganisme**

L'une des plus importantes choses apportées par le Coran concerne l'équité envers la femme et son émancipation de l'iniquité du paganisme. En effet, avant l'Islam, les femmes étaient lésées, méprisées et asservies par toutes les nations, dans leurs législations et leurs lois, même chez les Gens du Livre. Cette situation dura jusqu'à l'arrivée de l'Islam et la descente du Coran. Allah a alors donné à la femme tous les droits qui échoient à l'homme, à l'exception de celles imposées par sa nature

---

<sup>1</sup> Même référence, p. 108-111

différente et les fonctions propres à sa féminité, tout en lui octroyant l'honneur, la compassion et la sollicitude qu'elle mérite.<sup>1</sup>

Le Coran l'a libérée de la mainmise de l'homme sur son sort, lui a accordé ses droits en tant qu'humain et l'a honorée en tant que femme, fille, épouse, mère et membre actif dans la société.<sup>2</sup>

### **L'équité du Coran envers la femme :**

Le Sublime Coran a donné à la femme tous ses droits, lui a accordé attention et l'a émancipée de l'injustice du paganisme. L'un des aspects les plus saillants de l'honneur fait à la femme, par le Coran, est qu'une des sept longues sourates est intitulée « sourate des femmes ». Cette sourate recèle diverses formes de l'affirmation des droits de la femme sous différents angles. Il s'agit de droits dont elle ne jouissait pas à l'époque du premier paganisme.

Quelques aspects de l'équité du Sublime Coran envers la femme et de sa libération de l'injustice du paganisme :

- 1- L'insistance sur son droit à la vie autant que l'homme, dans le verset : « Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux une fille, son visage s'assombrit et une rage profonde l'envahit. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre ? Combien est mauvais leur jugement ! » (al-Nahl : 58-59)
- 2- Il a affirmé son droit à la propriété et à jouir de ce qu'elle a acquis de manière licite, tout comme l'homme. Allah le Très Haut dit : « aux hommes la part qu'ils ont acquise et aux femmes la part qu'elles ont acquise. Demandez à Allah de Sa grâce. » (al-Nisa' : 32)
- 3- Il lui a fait justice de l'iniquité du paganisme, jusque dans la nourriture, dans la parole du Très Haut : « Et ils disent : « Ce qui est dans le ventre de ces bêtes est réservé aux mâles d'entre nous, et interdit à nos femmes. » Et si c'est un mort-né, ils y participent tous. Bientôt Il les rétribuera pour leur prescription, car Il est Sage et Omniscient. » (al-An'am : 139)

---

<sup>1</sup> Al-Wahyu al-muhammadi, p. 216

<sup>2</sup> Référence précédente, p. 112

- 4- Il a affirmé sa noblesse auprès d'Allah – en état de piété – tout comme l'homme, dans la parole du Très Haut : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. » (al-Hujurat : 13)
- 5- Il a affirmé son droit à la récompense pour ses œuvres, tout comme l'homme, dans la parole du Très Haut : « Leur Seigneur les a alors exaucés : « En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres. » (Al-'Imran : 195)
- 6- Il lui a garanti le droit à l'héritage, tout comme l'homme, dans la parole du Très Haut : « Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches ; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches, que ce soit peu ou beaucoup : une part fixée. » (al-Nisa' : 7)
- 7- Il lui a garanti son droit à la dot. En effet, Allah le Très Haut a enjoint aux hommes : « Et donnez aux épouses leur mahr, de bonne grâce. » (al-Nisa' : 4)
- 8- Il a interdit aux hommes de s'approprier leurs biens de manière injuste, dans les paroles du Très Haut : « Ô les croyants ! Il ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur gré. » (al-Nisa' : 19)
- « Si vous voulez substituer une épouse à une autre, et que vous ayez donné à l'une un quintal, n'en reprenez rien. Quoi ! Le reprendriez-vous par injustice et péché manifeste ? » (al-Nisa' : 20)
- 9- Il l'a libérée de la mainmise de l'homme sur son sort, dans la parole du Très Haut : « Et quand vous divorcez d'avec vos épouses, et que leur délai expire, alors, reprenez-les conformément à la bienséance, ou libérez-les conformément à la bienséance. Mais ne les retenez pas pour leur faire du tort : vous transgresseriez alors et quiconque agit ainsi se fait du tort à lui-même. » (al-Baqara : 231)
- 10- Il a incité les époux à bien les traiter après le divorce, en raison de leur condition psychologique et sociale, dans les paroles du Très Haut : « Les divorcées ont droit à la jouissance d'une allocation convenable, un devoir pour les pieux. » (al-Baqara : 241)

« Donnez-leur jouissance d'un bien et libérez-les sans préjudice. »  
(al-Ahzab : 49)

- 11- Il a décrété une dépense pour la divorcée enceinte. En effet, Allah le Très Haut ordonne aux hommes : « Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. » (al-Talaq : 6)
- 12- Il a décrété pour la divorcée qui allaite un salaire pour l'allaitement. Allah le Très Haut ordonne aux hommes : « Puis, si elles allaitent (l'enfant né) de vous, donnez-leur leurs salaires. » (al-Talaq : 6)

En somme, il n'y a eu aucune religion, aucune législation, ni aucune loi, au sein de n'importe quelle nation, qui ait donné à la femme autant de droits, de considération et de dignité, que le Sublime Coran lui a octroyés. Tout ceci ne constitue-t-il pas une preuve de sa grandeur, de son rang et de son statut élevés ?

#### **5- Assurer le bonheur du responsable (mukallaf) ici et dans l'au-delà**

Il ne fait aucun doute, que l'obéissance au Coran conduit l'homme sur la bonne voie en ce monde et dans l'au-delà, comme Allah le Très Haut dit : « Dis : « Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction. » (al-Baqara : 12). Certes, seul un Livre de cette importance peut s'engager à assurer le bonheur de l'être humain.

Les croyants, dans chacune des raka'ats de leurs prière, obligatoires ou surérogatoires, demandent à leur Seigneur le Très Haut, de les guider sur la voie droite. Allah le Très Haut relate, en effet, leur invocation : « Guide-nous dans le droit chemin. » (al-Fatiha : 6)

Celui qui suit le guide d'Allah, incarné par le Sublime Coran, ne sera pas la proie de l'égarement en ce monde et il sera tenu à l'écart de la souffrance dans l'au-delà. La souffrance est l'opposée du bonheur. Allah le Très Haut dit : « Quiconque suit mon guide ne s'égara ni ne sera malheureux. » (Ta-Ha : 123)

Cette guidance vers la voie droite implique le bonheur en ce monde et dans l'au-delà. En effet, Allah le Très Haut a réuni ce deux bonheurs dans nombre de versets, dont la parole du Très Haut : « Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie.

Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions. » (al-Nahl : 97)

Le noble verset stipule le bonheur mondain à travers l'expression « une bonne vie », tandis qu'il spécifie le bonheur de l'au-delà dans l'expression « Et nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions. »

### **Le bonheur dans la logique humaine.**

Souvent la grande majorité des gens se trompe dans la conception du bonheur. Ils pensent que le bonheur consiste à avoir toutes sortes de nourritures, de boissons, de vêtements et de femmes ; la jouissance des biens et une diversité de plaisirs.

Sans aucun doute, il s'agit là de jouissance et de plaisirs, auxquels participent les animaux dépourvus de raison. Pire, les animaux pourraient fort bien bénéficier d'une part plus grande qu'eux.

Cette variété de jouissances et ces divers types de passions ont été pratiqués dans le passé, mais ils n'ont pas réalisé le bonheur recherché.

Elles ne sont pas si éloignées de nous, ces sociétés qui ont facilité à leurs membres les exigences et les accessoires de la vie matérielle. Néanmoins, elles ont été cernées par une solide clôture de misères et de malheurs. Elles n'ont cessé de se plaindre et de ressentir la détresse et la déprime, et de chercher une voie vers le bonheur !

Allah le Très Haut nous a tenus au courant de la détresse de ces gens et de leur punition en ce monde, en raison de leur éloignement de la guidance du Sublime Coran. A cause de cela, Allah le Très Haut nous met en garde contre la rutilance de leurs biens matériels, car elle est éphémère. Il dit : « Que leurs biens et leurs enfants ne t'émerveillent point ! Allah ne veut par là que les châtier dans la vie présente. » (al-Tawbah : 55)<sup>1</sup>

Dans la perspective coranique, la bonne vie, à n'en pas douter, réside dans la sérénité et la quiétude du cœur, comme Allah le Très Haut le dit : « C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi. » (al-Fath : 4)

---

<sup>1</sup> Al-Kulliyat al-shar'iyah fi al-qur'an al-karim, 1/192

« N'est-ce point par l'évocation d'Allah que se tranquillisent les cœurs ? »  
(Ra'd : 29)

La forme du présent dans « se tranquillisent » révèle que cette tranquillité perdure et se renouvelle, et qu'elle a besoin de quelqu'un pour la serrer dans ses bras et s'occuper d'elle. Cela n'est possible qu'à travers les adorations. Alors seulement la personne concernée connaîtra le meilleur état en ce monde et sera dans les délices éternelles de l'au-delà.<sup>1</sup>

Qu'Allah nous place parmi ceux qui connaissent le bonheur ici-bas et dans l'au-delà, au sujet desquels Il dit : « Et quant aux bienheureux, ils seront au Paradis, pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la terre – à moins que ton Seigneur n'en décide autrement – c'est là un don qui n'est jamais interrompu. » (Hud : 108)

Pour conclure cette partie, nous présentons en guise de résumé, les points les plus saillants de la grandeur des nobles finalités vers lesquelles tend le Sublime Coran dans sa guidance<sup>2</sup>:

La réforme des croyances, en orientant les hommes vers les vérités du commencement et du retour, et de ce qu'il y a entre les deux.

La réforme des adorations, en orientant les hommes vers ce qui purifie les âmes, nourrit les esprits et affermit la volonté.

La réforme des mœurs, en orientant les hommes vers les vertus et en leur inspirant le dégoût pour les vices.

La réforme de la société, en orientant les hommes vers l'unification de leurs rangs, l'élimination des fanatismes et l'abolition des inégalités qui les écartent. Cela, en leur notifiant qu'ils sont d'une seule espèce, d'une même âme, d'une même famille, que leur père est Adam, leur mère est Hawwa' (Eve), qu'aucun peuple n'est supérieur à un autre, qu'aucun individu n'est supérieur à un autre si ce n'est par la piété ; qu'ils sont tous égaux devant Allah, devant Sa religion et Sa loi ; qu'ils sont tous égaux en distinction, ainsi qu'au niveau des droits et des devoirs, sans aucune exception ni privilège ; que l'Islam a noué entre eux une fraternité plus solide que celle du lignage ou du clan ; qu'ils constituent une seule communauté quine saurait être divisée ni par les frontières régionales ni par les cloisonnements politiques et

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 12/182

<sup>2</sup> Manahil al-'irfan ri 'ulum al-qur'an, 2/322-323

positivistes : « Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis que Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc. » (al-Mu'minun : 52)

La réforme politique ou du droit international, en déclarant la justice absolue, l'égalité entre les hommes et la considération, dans les lois et les transactions, des vertus telles que la vérité, l'équité, le respect des engagements la compassion, le réconfort et l'amour ; et l'évitement des vices tels que l'injustice, la tricherie, la violation des engagements, le mensonge, la trahison, la fraude, la spoliation des biens d'autrui, comme la corruption, l'intérêt, le commerce de la religion et des superstitions.

La réforme financière en invitant les gens à faire l'économie, à protéger les biens contre la déprédation et la perte, au devoir de dépenser dans les bonnes œuvres, à s'acquitter des droits privés et publics, et à faire les efforts licites.

La réforme féminine à travers la protection et le respect de la femme, en lui accordant l'ensemble de ses droits humains, religieux et civils.

La réforme militaire en assainissant la guerre et en la dotant de bonnes bases, pour le bien de l'humanité, tant dans son principe que dans son objectif, et l'obligation de se conformer à la compassion et de respecter ses engagements.

La lutte contre l'esclavage, en affranchissant les esclaves existants, de différentes manières, dont : la grande incitation à libérer les esclaves pour expier un homicide et le zihar<sup>1</sup>, pour avoir corrompu son jeûne de manière obscène, pour avoir trahi son serment ou encore pour avoir giflé ou donné un coup à son esclave.

10- La libération des esprits et de la pensée en interdisant la contrainte, la persécution, et l'hégémonie religieuse basée sur la tyrannie et l'arrogance : « Nulle contrainte en religion. » (al-Baqara : 256). « Eh bien, rappelle ! Tu n'es qu'un rappelleur, et tu n'es pas un dominateur sur eux. » (al-Ghashiyah : 21-22)

---

<sup>1</sup> Zihar : le serment du dos : « Tu es pour moi comme le dos de ma mère ».

## **2- La Grandeur de la législation coranique**

- 1- L'universalité de la législation coranique
- 2- La pérennité de la législation coranique
- 3- L'équité de la législation coranique

## INTRODUCTION

La richesse du Sublime Coran ne se limite pas à la croyance authentique et à l'unicité du Créateur, que Sa Majesté soit proclamée. Bien au contraire, entre autres domaines qui résultent de l'unicité il y a : la réforme de la conduite, l'éducation de l'intellect et du psychique, la rectification des comportements et l'application des principes d'équité.

Le Noble Coran renferme une variété d'œuvre, dont sont chargés les musulmans, telles que les adorations pures, celles financières, corporelles et sociales. Ces adorations sont considérées, après la foi en Allah le Très Haut, comme la base de l'Islam.

Le Sublime Coran contient six mille deux cent trente-six (6236) versets qui renferment – en gros et en détail – les adorations, les croyances, les charges, les fondements des lois, les transactions, les rapports entre peuples et nations, en temps de paix et en temps de guerre, la politique gouvernementale, l'établissement de la justice, l'équité sociale, la solidarité sociale et tout ce qui se rapporte à la construction de la société et à celle de la personnalité du parfait musulman, du point de vue de la moralité, de la bienséance et du savoir.

Le Sublime Coran a apporté des législations justes, qui comportent des lois universelles et des principes généraux, dans toutes les branches de la législation. Allah le Sublime affirme avec vérité : « Et Nous avons expliqué toute chose de manière détaillée. » (al-Isra' : 12)

« Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose. » (al-Nahl : 89)

Le Sublime Coran est réellement une méthode complète et universelle. Il a apporté les universaux de la législation et des fondements, au sujet des adorations, des transactions, de la famille, de l'héritage, des crimes, des sanctions corporelles et des systèmes de gouvernement.

Parmi les versets ayant trait à l'économie et aux transactions civiles, il y a la parole du Très Haut : « Et ne confiez pas aux incapables vos biens dont Allah a fait votre subsistance. Mais prélevez-en, pour eux, nourriture et vêtement ; et parlez-leur convenablement. » (al-Nisa' : 5)

Au sujet des statuts personnels, il y a, en particulier, la parole du Très Haut : « Et les mères, qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leurs bébés deux ans complets. Au père de l'enfant de les nourrir et vêtir de manière

convenable. Nul ne doit supporter plus que ses moyens. La mère n'a pas à subir de dommage à cause de son enfant, ni le père, à cause de son enfant. Même obligation pour l'héritier. Et si, après s'être consultés, tous deux tombent d'accord pour décider le sevrage, nul grief à leur faire. Et si vous voulez mettre vos enfants en nourrice, nul grief à vous faire non plus, à condition que vous acquittiez la rétribution convenue, conformément à l'usage. Et craignez Allah, et sachez qu'Allah observe ce que vous faites. » (al-Baqara : 233)

Parmi les versets de l'héritage, on relève la parole du Très Haut : « Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches ; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches, que ce soit peu ou beaucoup : une part fixée. » (al-Nisa' : 7)

Concernant les délits, il y a la parole du Très Haut : « Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes. » (al-Ma'idah : 45)

Pour ce qui est des versets sur les sanctions corporelles, il y a la parole du Très Haut : « Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez jamais plus leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers. » (al-Nur : 4)

Au sujet des versets sur les pactes, on note les paroles du Très Haut : « Et s'ils s'inclinent à la paix, incline vers celle-ci et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient. » (al-Anfal : 61)

« Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors ce pacte d'une façon franche et loyale, car Allah n'aime pas les traîtres. » (al-Anfal : 58)

Parmi les versets de la défense générale, on relève la parole du Très Haut : « Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes Allah n'aime pas les transgresseurs ! » (al-Baqara : 190)

Pour les versets sur les questions de gouvernement et de la judicature, il y a la parole du Très Haut : « Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait ! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout. Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous

vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation. » (al-Nisa' : 58-59)

Quant aux versets se rapportant aux mœurs, à la bienséance et à la conduite, le Noble Coran en est rempli. On peut les ressentir dans chacun des versets du Coran.

Au sujet de la politique, le Sublime Coran invite à la consultation, dans la parole du Très Haut : « Ceux qui se consultent entre eux à propos de leurs affaires. » (al-Shura : 38). Il invite également au respect des droits de l'homme et à s'équiper de toutes les formes de puissance.

Au point de vue du système d'éthique, il invite à la pureté d'intention, à l'attachement aux valeurs du bien et de la vérité, et à s'accrocher aux règles de bienséance individuelle et collective, qui conduisent à la perfection et au progrès de l'humanité.

Pour ce qui est de système social, il encourage la famille unie, qui repose sur les piliers de l'affection et de l'amour, de la sincérité, du respect, de l'entraide, de la reconnaissance mutuelle et l'acquiescement, par chaque responsable, de ses responsabilités.

Dans le domaine économique, il invite à l'échange des services, à considérer la richesse comme un moyen et non un but en soi, et au respect de la propriété individuelle.

Au niveau législatif, il repose sur des principes universels très vastes. Cet aspect se manifeste dans la richesse de la jurisprudence islamique.<sup>1</sup>

En fait, on ne saurait dissocier l'exposé clair du Coran de ses législations. De même que le Coran est un miracle de l'éloquence, de même il est, à juste titre, un miracle législatif.

### **La particularité de la législation coranique :**

La sagesse et la volonté d'Allah ont exigé qu'Il fasse descendre le Sublime Coran, alors que le droit romain était déjà vieux de treize siècles.

Ce droit constituait la référence des pays civilisés de l'époque. Il avait atteint un haut degré de réforme et de raffinement, grâce aux efforts, en ce sens, des

---

<sup>1</sup> Ma'a kitab Allah, Ahmad 'Abd al-Rahim al-Sayih, Majalla al-Jami'a al-Islamiyya, Médine, No. 4, Rabi' al-Awwal 1398H, p. 23-27

grands philosophes, savants, légistes et sociologues. Le miracle législatif du Coran est donc venu mettre au défi les lois et les législateurs, la philosophie et les philosophes, tout comme il avait défié, auparavant, les philologues.

Tout chercheur objectif relèvera la grande disparité qui existe entre la législation du Sublime Coran et les autres lois, par rapport à sa transcendance et son universalisme, à son humanisme, et au fait qu'elle soit totalement dépourvue de points négatifs, de brèches et de reproches.<sup>1</sup>

Les règles contenues dans le Coran sont liées à l'organisation de la société, et à l'établissement des relations entre ses membres, sur les bases de l'amour, l'affection et l'équité, qu'aucune autre législation terrestre n'a jamais proposé auparavant. Si on établit un parallèle entre le contenu du Coran et le contenu des lois grecques et romaines et les réformes apportées dans les lois et les systèmes – bien que l'on ne puisse comparer la vérité et la fausseté – on verra que cette comparaison n'obéit pas à la considération logique des choses.<sup>2</sup>

« C'est pour cette raison que le Coran jouit de la plus grande considération des musulmans. Il n'est pas seulement un livre de prières, d'invocations prophétiques, de nourriture spirituelle ou de glorifications religieuses, mais il est également un droit politique, une mine de sciences, le miroir des générations, la consolation du présent et l'espoir du futur. »<sup>3</sup>

La discussion des aspects les plus saillants de la grandeur de la législation coranique se fera selon les axes suivants :

### **L'universalité de la législation coranique**

La législation coranique se caractérise, entre autres, par son universalité et sa perfection. Cette perfection de la législation coranique, est démontrée par la parole du Très haut : « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. » (al-Ma'idah : 3).

Cette perfection ne fait qu'un avec l'universalité, dans le sens que la législation coranique englobe tout ce dont les gens ont besoin. Aucun événement n'échappe au verdict de la shari'a dans toutes les situations, à toutes les époques et dans toutes les contrées. Car les significations que renferme la législation coranique s'étendent à tous les événements et les engloberont jusqu'au Jour de la Rétribution. Ceci est le propre de cette législation. Jamais, auparavant, une législation n'a pu se passer

<sup>1</sup> I'jaz al-qur'an al-karim, Dr. Fadl Hasan 'Abbas et Sana' Fadl 'Abbas, p. 291-292

<sup>2</sup> Al-Mu'jiza al-kubra, Muhammad Abu Zahra, p. 358

<sup>3</sup> Dirasat islamiyya fi al-'alaqat al-ijtima'iyya wa al-duwaliyya, Dr. Muhammad 'Abd Allah Daraz, p. 31

complètement des autres législations, comme c'est le cas pour la législation coranique.<sup>1</sup>

La plus grande législation avant l'Islam – celle de Moïse, sur lui la paix – n'était pas destinée à d'autres que les Enfants d'Israël, et elle ne prétendait pas à la globalité et à l'universalité, dont Allah le Très Haut a caractérisé la législation coranique.

Cette législation coranique comprend également l'ensemble des intérêts mondains et religieux, individuels et collectifs. C'est une législation qui ne connaît pas le monde d'ici-bas sans l'au-delà, ni l'au-delà sans ce bas monde ; elle ne connaît pas la communauté sans l'individu, ni l'individu sans la communauté, car l'individu est une partie et un membre, tandis que la communauté constitue un tout et un corps. Elle ne se préoccupe pas du corps à l'exclusion de l'âme, ni de l'intellect sans les sentiments. C'est une législation complète, universelle et sublime, qui adopte la démarche de l'équilibre entre les intérêts religieux et ceux mondains.

Pour confirmer cela – c'est-à-dire la préservation des intérêts de ce monde et ceux de l'au-delà – Allah le Très Haut dit : « Et recherche à travers ce qu'Allah t'a donné, la Demeure dernière. Et n'oublie pas ta part en cette vie. » (al-Qasas : 77). Selon Qatada, cela signifie : « Ne gaspille pas ta part de ce monde, en jouissant de ce qu'il y a de licite et en le recherchant, et aussi en prêtant attention à l'issue finale de ta vie en ce monde.<sup>2</sup>

C'est pourquoi nous constatons que les textes législatifs n'apparaissent pas comme de simples injonctions sèches ; bien au contraire, ils interpellent le cœur, l'intelligence et les sentiments de l'homme et secouent les lieux secrets de sa foi, du genre : si vous êtes croyants, afin que vous craigniez Allah, afin que vous vous rappeliez, celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, etc.

Ce type de discours attise le brandon de la foi dans l'âme de l'homme, qui sera alors plus disposé à répondre à l'appel, plus prêt à se conformer et à se discipliner.

Et ceci, contrairement aux lois positivistes qui, dans leur essence, ne s'appuient pas sur les bases de la foi, ne considèrent pas les sentiments et les sensibilités de l'homme dans leur forme. Elles ne sont que des injonctions et des interdictions sèches, qui se contentent de traiter l'extérieur et de parler du monde matériel uniquement. Outre une faiblesse dans le traitement, elles

---

<sup>1</sup> Al-Hukm wa al-tahakum fi khitab al-wahyi, 'Abd al-'Aziz Mustafa Kamil, 1/376

<sup>2</sup> Tafsir al-qurtubi, 13/326

laissent apparaître une lacune dans l'expression et une pauvreté dans le style.<sup>1</sup>

La législation coranique vise principalement à obtenir un équilibre entre les intérêts de ce monde et ceux de l'autre, parce qu'elle a été élaborée pour les intérêts des serviteurs. Son concepteur est le plus Sage des Souverains, celui qui connaît donc, le mieux, les intérêts et les états de Ses créatures : « Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur. » (al-Mulk : 14)

Quant aux législations positivistes, elles ne s'intéressent qu'aux intérêts de ce monde, en sus de leur incapacité flagrante à réaliser l'équilibre entre les intérêts individuels et collectifs.<sup>2</sup>

De ce qui précède, nous arrivons à la conclusion que la globalité et l'universalité de la législation coranique impliquent ce qui suit :

Sa globalité temporelle : c'est une législation dont l'observance est obligatoire dès le jour où Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, est devenu prophète jusqu'à l'arrivée de l'Heure. Il n'est permis à aucune législation, doctrine ou système de la concurrencer ou de rivaliser avec elle.

Sa globalité spatiale : Parce qu'elle est la législation de la terre, sans rival ni concurrent, elle est une législation pour la terre avec ses plaines, ses montagnes, ses vallées, ses océans, ses rivières, ses profondeurs et ses atmosphères, voire une législation pour tout l'univers avec ses astres. Allah le Très Haut dit : « Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux, en serviteurs. » (Maryam : 93)

Sa globalité humaine : elle est une législation qu'il incombe à tous les humains de suivre, sans distinction de race ou d'ethnie, y compris les jinns. C'est une législation pour tout un chacun, quel qu'il soit, où qu'il se trouve, qu'il habite sur terre, monte au ciel ou qu'il atterrisse sur une autre planète – s'il y parvient - . Ce sera toujours une législation pour lui et il ne lui est pas permis de s'en délier, de s'y soustraire ou d'y échapper. Allah le Très Haut dit : « Je n'ai créé les jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » (al-Dhariyat : 56)

« Dis : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah. » (al-A'raf : 158)

<sup>1</sup> Min mazaya al-tashri' al-islami, Muhammad ibn Nasir al-Sijistani, Majalla al-Jami'a al-Islamiyya, Médine, no. 61, Muharram 1404H, p. 74

<sup>2</sup> Al-Maqasid al-'amma li al-shari'a al-islamiyya, Dr. Yusuf Hamid al-'Alim, p. 46-47

Sa globalité et son universalité thématiques : elle est une législation pour chaque chose et pour chacune des affaires des vivants et des choses ; la législation coranique a même considéré les droits et le respect qui reviennent aux défunts ; elle accorde aux animaux une attention caractérisée par la douceur, la sollicitude et la bonté, tout comme elle s'intéresse à l'état, aux sociétés, à l'univers et aux créatures. Allah le Très Haut dit : « Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. » (al-An'am : 38)<sup>1</sup>

### **La pérennité de la législation coranique**

Cette sublime législation coranique se distingue par le fait qu'elle perdurera, jusqu'à ce qu'Allah le Très Haut hérite de la terre et tout ce qui s'y trouve. Aucun changement ou altération ne pourra s'y infiltrer. Même si nous notons la souplesse de la législation coranique dans ses lois, elle n'en est pas moins bien enracinée dans ses fondements. Elle ressemble à un arbre aux racines bien ancrées et aux branches qui bougent.

Les preuves de la pérennité et de la perpétuité de la législation coranique sont, entre autres :

- 1- La parole du Très Haut : « C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la guidée et la Religion de Vérité, pour la placer au-dessus de toute autre religion, en dépit de l'aversion des associateurs. » (al-Saff : 9). Ce texte est absolu et nullement limité par le temps.
- 2- La parole du Très Haut : « En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. » (al-Hijr : 9).<sup>2</sup>

Celui qui réfléchit sur la législation coranique verra qu'elle a deux gardes qui la protègent.

La première vient directement d'Allah le Très Haut. Il s'agit de Son engagement à protéger le Livre.

La deuxième est intrinsèque à la législation, lorsqu'elle est mise en pratique. C'est en cela que résident les facteurs de la pérennité et de la permanence, si ses adeptes la suivent loyalement et ne négligent ni ses obligations ni ses limites. On y parvient en établissant les limites, les

<sup>1</sup> Min mazaya al-tashri' al-islami, p. 70-73

<sup>2</sup> Même référence, p. 75

lois et les rites qui préservent la religion, tels que la prière, et la punition de quiconque l'abandonne, l'établissement de l'obligation d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable, et en s'acquittant de la responsabilité d'inviter à Allah le Très Haut.<sup>1</sup>

**La pérennité de la législation coranique et le fait qu'elle constitue la seule voie noble pour la vie humaine sont imputables à plusieurs facteurs, dont :**

Cette législation repose sur la justice absolue, car Celui qui a créé la création – qu'Il soit loué et exalté – sait parfaitement ce qui peut réaliser la justice absolue et comment la réaliser.

La législation d'Allah le Très Haut est exempte de toute passion et de tout penchant, de même qu'elle est exempte de l'ignorance, du manquement, de l'exagération et de la négligence. C'est un élément qu'aucune loi de fabrication humaine ne peut satisfaire, car l'homme est sujet aux passions, au penchant et à la faiblesse. Il n'y a aucune différence à ce que le promoteur soit un individu, une classe, une communauté ou une génération parmi d'autres.

La législation coranique est en harmonie avec la loi de l'univers dans son ensemble, car celui qui l'a posée est aussi le Créateur de cet univers. Lorsqu'Il légifère pour l'homme, Il le fait en le considérant comme un élément de cet univers, qui a la maîtrise des autres éléments de cet univers, soumis à lui par ordre de son Créateur. D'où l'harmonie qui existe entre l'homme et le mouvement de l'univers, au sein duquel il évolue.

La législation coranique est l'unique législation au sein de laquelle l'homme s'émancipe de son asservissement à l'homme. En effet, dans chaque système, autre que le système islamique, les hommes se prennent mutuellement comme seigneurs à la place d'Allah. Mais dans le système islamique, d'adorateurs des serviteurs ils deviennent les adorateurs du Seigneur des serviteurs, Seul, sans associé.

C'est une approche qui repose sur la connaissance absolue de la réalité de l'être humain, de ses besoins, de la réalité de l'univers où il vit et de la nature des lois qui régissent cet univers. Dès lors, il ne donne lieu à aucun conflit destructeur entre les divers types d'activités humaines. Bien au contraire, il est question d'équilibre et de mesure. C'est une chose dont ne dispose pas un système fabriqué par l'homme, qui ne connaît que l'extérieur des choses, qui ne

---

<sup>1</sup> Al-Hukm wa al-tahakum fi khitab al-wahyi, 1/369

connaît que l'aspect exposé de l'univers, de l'être humain et de la vie, à une époque particulière.

C'est un système qui resserre les liens de l'unité entre tous les hommes, au point de voir disparaître toutes les disparités entre races et classes. La société devient alors comme un seul individu, animée par une même volonté et administrée par un même esprit qui la pousse vers un objectif commun, à l'instar des membres d'un seul corps. Allah le Très Haut dit : « Lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. » (Al-'Imran : 103)<sup>1</sup>

### 3- L'équité de la législation coranique

Les hommes sont égaux devant la loi d'Allah le Très Haut. En effet, la législation du Coran les considère d'un même regard, par rapport à leur essence et leur origine. Dès lors, elle se prononce avec équité entre eux, après les avoir mis au même niveau. Allah le Très Haut dit : « Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. » (al-Nisa' : 58). Dans ce noble verset, Allah le Très Haut ordonne l'équité au sein de l'espèce humaine, et non au sein d'une communauté à l'exclusion d'une autre, ni au sein d'une race à l'exclusion d'une autre, ni au sein d'une couleur à l'exclusion d'une autre.

L'équité ici signifie : donner son dû au méritant, protéger l'opprimé contre l'agression et l'injustice et administrer les affaires des hommes de manière à assurer leur bien.<sup>2</sup>

L'équité est l'un des traits les plus saillants de la législation coranique, où elle constitue le critère de rassemblement et la base de la structure de la communauté. Toute organisation sociale – qu'elle soit petite ou grande – qui ne repose pas sur l'équité est condamnée à s'effondrer, quelle que soit sa force d'organisation, car elle constitue la base et le pilier d'un ordre efficace. C'est pourquoi on retrouve cette injonction, dans le verset le plus révélateur des significations du Sublime Coran ; à savoir la parole du Très Haut : « Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. » (al-Nahl : 90)

al-Qurtubi, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : « Ce verset fait partie des lois fondamentales. Il renferme toute la religion et toute la législation. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Al-Qur'an shari'a al-mujtama', Dr. 'Arif Khalil Muhammad Abu 'Id, p. 35-37

<sup>2</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 4/162

L'équité a, dans la législation coranique, un sens plus profond et plus éloigné que dans toute autre législation. C'est qu'elle possède des dimensions humaines très élevées, que l'on dérive des synonymes du mot « 'adl » (équité) dans la langue arabe et de son usage dans le Coran.

Ainsi, l'équité ('adl) est aussi exprimée par le terme (al-qist). Al-qist (la justice dans le partage) veut dire donner entièrement à quelqu'un la part qui lui revient selon l'exigence de la justice.<sup>2</sup>

### **Le Coran incite à l'équité :**

Le Sublime Coran affirme clairement, dans plusieurs endroits, l'amour d'Allah le Très Haut pour Ses serviteurs équitables. Il dit :

« Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement. » (al-Ma'idah : 5)

« Réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. » (al-Hujurat : 9)

« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. » (al-Mumtahnah : 8)

Parfois, le Sublime Coran exprime l'équité par le terme « mizan » (la balance), comme dans la parole du Très Haut : « Et quant au ciel, Il l'a élevé bien haut. Et Il a établi la balance. » (al-Rahman : 7). Sa signification est l'équité.

Il dit également : « Afin que vous ne transgressiez pas dans la pesée : donnez le poids exact et ne faussez pas la pesée. » (al-Rahman : 8-9). C'est-à-dire, de même qu'Il a créé les cieux et la terre par la vérité et l'équité, de même soyez équitables, afin que tout existe par la vérité et l'équité.<sup>3</sup>

Celui qui réfléchit sur le contexte des versets précédents, constatera qu'ils traitent de la faveur de la création de l'homme, de la faveur de la Révélation, de la condition de servitude de l'univers et que celui-ci repose sur l'équité et la balance. Ensuite, nous recevons l'ordre d'être équitables, d'établir la balance, d'être justes et exacts. Comme Allah le Très haut le dit au début de la sourate : (al-Rahman : 1-9).

<sup>1</sup> Al-Jami' li ahkam al-qur'an, 5/285

<sup>2</sup> Al-Mufradat fi gharib al-qur'an, p. 403

<sup>3</sup> Tafsir ibn kathir, 7/495

Ainsi l'équité dans le Sublime Coran a une dimension affective que l'on ne doit pas perdre de vue. Elle n'est pas une suite d'articles et de numéros que l'on transforme en loi et que l'on dispose en lignes, pour ensuite les organiser dans les armoires ou sur les étagères ! Que non ! Par mon Seigneur ! L'équité dans la législation coranique a une valeur vivante, voire une dimension cosmique, - comme dans les versets de la sourate al-Rahman, cités plus haut.<sup>1</sup>

Le Sublime Coran a élevé la valeur de l'équité, au point de l'accoler à l'unicité, comme lorsque Allah l'Exalté dit : « Allah atteste, et aussi les anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la Justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage. » (Al-'Imran : 18). Dans ce noble verset il y a un témoignage de la part d'Allah le Très Haut, de Ses nobles anges, des prophètes et des croyants doués de science, qu'on ne peut vraiment rien adorer si ce n'est Allah et que le Très Haut se charge de gérer Ses créatures en toute équité.<sup>2</sup>

Au moment où l'équité est liée à l'unicité, l'injustice atteint un tel degré qu'elle est liée au polythéisme. Allah le Très Haut dit : « L'association est vraiment une injustice énorme. » (Luqman : 13). Ainsi, Allah le Très Haut interdit l'injustice et ordonne de l'interdire envers l'espèce humaine, même s'il s'agit d'un mécréant.

Rien n'est plus cher à Allah le Très Haut que l'équité, et rien n'est plus détesté par le Très Haut que l'injustice. C'est pourquoi il l'a interdite à Lui-même et entre Ses serviteurs, comme le souligne le hadith divin : « Ô Mes serviteurs ! J'ai interdit l'injustice à Moi-même<sup>3</sup> et je l'ai rendue interdite entre vous. Ne soyez donc pas injustes entre vous. »<sup>4</sup> Allah le Très Haut s'interdit donc d'être injuste envers Ses serviteurs, comme Il le dit : « Et Je n'opprime nullement les serviteurs. » (Qaf : 29)

« Et Allah ne veut point léser les mondes. » (Al-'Imran : 108)

« Allah ne veut aucune injustice à l'égard des gens. » (Ghafir : 31)

« En vérité, Allah n'est pas injuste à l'égard des gens. » (Yunus : 44)

« Allah ne lèse personne, fût-ce du poids d'un atome. » (al-Nisa' : 40)

<sup>1</sup> Al-Hukm wa al-tahakum fi khitab al-wahyi

<sup>2</sup> Tafsir al-jalalayn, p. 67

<sup>3</sup> (J'ai interdit l'injustice à Moi-même) Selon les savants, cela signifie : Je suis au-dessus de l'injustice. Dans la langue, l'origine de l'interdiction c'est l'empêchement. Son élévation au-dessus de l'injustice est appelée interdiction, parce qu'elle ressemble à ce qui n'est pas permis ???? . Sahih muslim bi sharh al-nawawi, 16/348.

<sup>4</sup> Rapporté par Muslim, 4/1994, hadith 2577

Comme ils sont Ses esclaves, Il n'a pas à répondre de ce qu'IL leur fait, et pourtant Allah le Très Haut exclut toute injustice envers eux.

Celui qui interdit l'injustice à Lui-même, Celui qui ne lèse point les hommes, fût-ce du poids d'un atome, ne saurait prescrire une loi, ni prononcer un jugement, qui ne seraient que l'essence même de l'équité et de l'impartialité. Dès lors, il n'appartient plus aux serviteurs – s'ils veulent réussir en ce monde et dans l'au-delà – que de juger par cette législation.

A cette interdiction de l'injustice correspond l'ordre de faire l'équité. En effet, c'est sur la base de l'équité qu'Allah le Très Haut a établi les cieux et la terre, et c'est dans cette optique qu'Il a envoyé les Messagers, fait descendre les livres et édicté les lois. Allah le Très Haut dit : « C'est Allah qui a fait descendre le Livre en toute vérité, ainsi que la balance. » (al-Shura : 17)

« Nous avons effectivement envoyé Nos messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. » (al-Hadid : 25). Ainsi, la vérité et la balance sont l'équité et l'impartialité ; elles sont la justice prônée par le Livre et la balance.<sup>1</sup>

### **Les domaines de l'équité :**

Allah le Très Haut a donné à Son messenger, sur lui la paix et la bénédiction, un ordre formel d'être équitable, dans le verset : « Et il m'a été commandé équitable. » (al-Shura : 15). Mieux, Il a ordonné aux croyants une équité qui embrasse tous les aspects de leur vie :

Il leur a enjoint l'équité dans leurs propos : « Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. » (al-An'am : 152).

Il leur a commandé l'équité dans leurs actes : « Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. » (al-Nisa' : 135)

Il leur a ordonné l'arbitrage de l'équité dans les affaires familiales : « Si vous craignez le désaccord entre les deux époux, envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. » (al-Nisa' : 35)

Il leur a enjoint l'équité dans leurs affaires financières :

---

<sup>1</sup> Adwa' al-bayan, 7/64

« Qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice. » (al-Baqara : 282)

« Que son représentant dicte alors en toute justice. » (al-Baqara : 282)

Il leur a commandé l'équité dans les questions judiciaires :

« Et prenez deux hommes intègres parmi vous comme témoins. » (al-Talaq : 2)

Il leur a ordonné l'équité dans les questions de dévotion : « Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous. » (al-Ma'idah : 95)

Il leur a enjoint l'équité dans les questions psychologiques et les transactions liées au cœur : « Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. » (al-Ma'idah : 8)

Il leur a commandé l'équité dans les questions de politique et de justice : « Et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. » (al-Nisa' : 58)

Il leur a ordonné l'équité avec les ennemis et avec ceux qui sont différents : « Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes. » (al-Baqara : 193)

Il leur a enjoint l'équité envers les musulmans, qu'ils soient bons ou libertins : « Combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. » (al-Hujurat : 9)

C'est pourquoi il n'y a rien d'étonnant de constater que l'équité est l'une des recommandations d'Allah à Ses serviteurs. Le Très Haut dit : « Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables, même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous. » (al-An'am : 152)<sup>1</sup>

De même, Il a ordonné l'équité aux croyants, parce que c'est la chose la plus proche et la plus liée à la piété, comme dans la parole du Très Haut : « Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. » (al-Ma'ida : 8)

<sup>1</sup> Al-Hukm wa al-tahakum fi khitab al-wahyi, 1/407-411

Les aspects de l'équité dans la législation coranique sont multiples et divers. Ils sont appréhendés par celui qui examine avec attention ses lois et les médite avec impartialité et sincérité. Par exemple, les règles propres à la famille, à sa formation et à son organisation, ainsi que les droits et les devoirs des membres de la famille n'ont pas leur semblable dans les lois dont les hommes ont convenues et auxquelles ils sont habitués. Ainsi, le père a ses droits aussi bien que ses obligations, de même que la mère et les enfants responsables. Nous retrouvons le même principe dans les rapports entre époux, incarné par la parole du Très Haut : « Elles ont des droits équivalents leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. » (al-Baqara : 228)

Ses lois relatives à l'héritage et la façon de le distribuer entre les héritiers sont aussi considérées comme étant absolument équitables. Ainsi, le père obtient une part, de même que la mère, ainsi que le conjoint et la conjointe, selon la présence ou non d'enfants, ou de frères et sœurs. Egalement les garçons ont leur part de même que les filles, les frères, les sœurs, les oncles et les tantes. Il y a donc un échelonnement des droits, jusqu'à ce qu'ils parviennent aux ayants droit, quel que soit leur éloignement.

Dans le domaine des sanctions, lorsque nous constatons que le talion constitue la principale peine, contre les crimes qui touchent directement la personne humaine, ceci est considéré comme le plus haut point de l'équité et l'achèvement de la justice. Il en va de même pour les peines, qui sont des punitions équitables si l'on réalise l'ampleur des crimes pour lesquels elles ont été imposées. Allah le Très Haut dit : « La sanction d'une mauvaise action est une mauvaise action identique. » (al-Shura : 40)

« Et si vous punissez, infligez une punition égale au tort qu'il vous a fait. » (al-Nahl : 126)

En somme, dans la mesure où nous admettons et nous croyons que les lois de la législation coranique proviennent d'Allah le Très Haut, et que l'équité est considérée comme l'une de ses caractéristiques, ces lois doivent forcément être équitables et parfaites. Nous arrivons, par conséquent, à la conclusion inéluctable que l'équité est une principale caractéristique de la législation coranique.<sup>1</sup>

L'équité dans la législation coranique, n'est pas une simple égalité formelle en ce monde uniquement. Bien au contraire, elle constitue un lien entre la vie de

---

<sup>1</sup> Min mazaya al-tashri' al-islami, p. 69-70

l'homme en ce monde et celle de l'au-delà. Elle a un lien solide avec la foi. C'est ce qui la distingue des systèmes positivistes. Pour cette raison, Allah le Très Haut dit à Son prophète, sur lui la paix et la bénédiction : « Dis : « Je crois en tout ce qu'Allah a fait descendre comme Livre, et il m'a été commandé d'être équitable entre vous. Allah est notre Seigneur et votre Seigneur. A nous nos œuvres et à vous vos œuvres. » (al-Shura : 15)

Abu al-Su'ud, qu'Allah lui fasse miséricorde, en donne l'explication suivante<sup>1</sup> : « Il m'a été commandé d'être équitable entre vous » dans la transmission des lois et des règles, pour trancher en cas de procès et de litige... « Allah est notre Seigneur et votre Seigneur », c'est-à-dire Celui qui nous a créés tout et qui administre toutes nos affaires.

« A nous nos œuvres » : leur rétribution, récompense ou punition, ne nous manquera pas. « A vous vos œuvres » : leurs effets ne vous dépasseront pas, de sorte que nous profitions de vos bienfaits ou que nous souffrions de vos méfaits. »

Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a reçu l'ordre d'être équitable en ce monde, jusqu'au Jour du Jugement où Allah le Très Haut se chargera de juger avec équité, le jour où toute l'affaire reviendra à Lui.

### **Comparaison :**

Le concept d'équité dans la législation coranique se distingue de celui des systèmes positivistes humains. Ces lois ne connaissent de la signification de l'équité que son aspect apparent, connu par la raison, tel que la fidélité dans la mesure, la non spoliation des biens d'autrui dans les transactions commerciales, s'abstenir de toute fraude et de la spéculation, etc. Par contre, il y a un aspect de l'équité qui n'est pas apparent et que l'on ne peut atteindre qu'à travers une législation infallible, une législation qui interpelle les consciences et les cœurs par l'équité. Car elle provient d'Allah le Bienfaisant, le Grand Connaisseur, qui connaît les replis des âmes et ce que cachent les cœurs.

Il existe plusieurs formes et types d'équité, dont ces lois positivistes aveugles, sourdes et muettes ne sont pas en mesure d'informer les gens ou par lesquels elles ne peuvent interpeller les hommes. Comment peuvent-elles alors garantir l'équité entre le mari et la femme, les parents et les enfants, ou entre les enfants et les parents, ainsi de suite.

---

<sup>1</sup> Tafsir Abi al-su'ud 8/27

Par quel moyen peuvent-elles préserver l'équité entre le vendeur et l'acheteur, entre le commerçant et le consommateur et entre l'employé et l'employeur, dans les questions qui sont liées aux cœurs et aux consciences ?

Ces lois positivistes banqueroutières ne recèlent aucun article ni aucune mention de la crainte d'Allah le Très Haut, du scrupule, de l'évitement des suspicions, de l'examen de conscience, de l'espoir en la récompense du paradis ou de la peur du châtement du feu de l'enfer. Elles ne renferment que les formes brutes des injustices. Par exemple, il existe, dans la législation coranique, divers types de transactions illicites, dont les règles se trouvent dans les branches de la jurisprudence shariatique, mais qui ne sont nullement mentionnées dans ce qu'on appelle « la jurisprudence du droit. » !

C'est pourquoi l'ordre d'Allah le Très Haut à Ses serviteurs n'est pas uniquement d'être équitables, mais Allah – que Sa Majesté soit proclamée – leur ordonne d'établir l'équité à outrance, dans Sa parole : « Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. » (al-Nisa' : 135)

« L'expression « qawwamin » est à la forme intensive : c'est-à-dire, établissez la justice (l'équité) de manière répétée. »<sup>1</sup>

Allah le Très Haut les a mis en garde contre l'abandon de l'équité pour des contingences d'animosité : « Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. » (al-Ma'ida : 8)

al-Zamakhshari, qu'Allah lui fasse miséricorde, a souligné, par analogie, la priorité dans ce verset :<sup>2</sup> « Il y a dans ce verset une mise en exergue que l'obligation d'être équitable est en direction des mécréants, qui sont les ennemis d'Allah. Si cette obligation est aussi forte, que dire de cette obligation vis-à-vis des croyants, qui sont les amis et les aimés d'Allah. »

Le trait le plus saillant des lois positivistes est l'injustice et le préjudice. Parmi les aspects de l'injustice codifiée dans ces systèmes on peut citer :

Diverses injustices ont été perpétrées – au cours de l'histoire humaine – au nom de l'équité. Des lois et des législations ont été faites pour emmener les gens loin dans les vallées périlleuses, en prétendant qu'elles réalisent l'équité. Elles décrètent alors de grandes sanctions pour des péchés méprisables, et parfois même la sanction est prise à l'encontre de l'innocent.

<sup>1</sup> Fath al-qadir, 1/790

<sup>2</sup> Al-Kashhaf : 1/647

Ainsi, dans la législation de Gengis Khan on trouve : celui qui mentait délibérément était tué ; celui qui espionnait était tué ; celui qui pratiquait la magie était tué ; celui urinait dans l'eau stagnante ou qui y plongeait était tué ; celui qui intervenait dans un conflit pour aider l'une des deux parties, était tué ; celui qui donnait à manger ou de quoi se vêtir à un prisonnier, sans l'autorisation de sa famille, était tué ; celui qui trouvait un fuyard et ne le ramenait pas était tué ; celui qui lançait de la nourriture à quelqu'un ou même la lui transmettait de main en main, était tué ; celui qui donnait à manger à quelqu'un devait y goûter en premier ; celui qui mangeait sans en proposer à ceux en sa présence était tué ; celui qui égorgeait un animal subissait le même sort, pire, on lui ouvrait la poitrine et avec la main on lui enlevait le cœur en premier !<sup>1</sup>

A cause de cela nous constatons que les législations qui naissent injustes, ou que les gens découvrent injustes après un certain temps, s'illustrent par leur l'instabilité. Leur particularité est le changement permanent, tandis que les règles de la législation coranique se caractérisent foncièrement par la stabilité permanente.

Un État comme la France, par exemple, avant sa célèbre révolution, pratiquait le servage, une loi féodale qui était injuste et inique selon le témoignage des juristes.

De même, les lois pénales pratiquées en Angleterre, il y a un siècle, étaient iniques, comme le soutiennent les juristes occidentaux, car ce code pénal prévoyait la peine capitale pour des centaines de crimes.<sup>2</sup>

Il est notoire qu'un certain nombre d'états occidentaux ont aboli la peine de mort – ces dernières années – pour de nombreux délits, sous prétexte qu'il s'agissait d'une sanction dure et inique. Ce qui signifie qu'ils se traînaient réciproquement devant le juge sur la base de l'injustice et de la tyrannie, avant l'abolition de cette loi !

### **Le témoignage des adversaires :**

Des non musulmans ont témoigné de l'équité de la législation coranique. En effet, dès la période brillante de la prophétie, les mécréants parmi les Enfants d'Israël venaient chercher l'équité auprès du Prophète de la miséricorde, sur lui la paix et la bénédiction, après l'avoir désespérément cherchée auprès de leurs juges et de leurs gouverneurs. Il y a, à ce sujet, plus d'un cas connu.

<sup>1</sup> Al-Bidaya wa al-nihaya de Ibn Kathir 13/128

<sup>2</sup> Référence précédente, p. 74-75

L'équité de la législation coranique a attiré l'attention de beaucoup de penseurs chrétiens contemporains. Ils n'ont pas dissimulé leur émerveillement devant cette législation qui repose sur l'équité et l'égalité. On peut citer, entre autres :

- 1- Le célèbre historien Gustave Lebon déclare :  
« En vérité, les nations n'ont pas connu de conquérants aussi tolérants que les Arabes, ni de religion aussi tolérante que la leur. »<sup>1</sup>
- 2- Robertson dit<sup>2</sup> :  
« Les musulmans sont les seuls à avoir réuni la jalousie pour leur religion et l'esprit de tolérance et l'équité pour les adeptes des autres religions. Bien qu'ils aient dégainé l'épée – pour propager leur religion – ils ont laissé à ceux qui ne s'y intéressaient pas, la liberté de conserver leurs enseignements religieux. »
- 3- Michaud affirme<sup>3</sup> :  
« Le Coran qui ordonne le jihad est tolérant envers les adeptes des autres religions. Il a exempté les patriarches, les moines et leurs serviteurs des taxes, tandis que Muhammad (sur lui la paix et la bénédiction) a interdit de tuer les prêtres parce qu'ils se consacrent à l'adoration. 'Umar b. al-Khattab (qu'Allah l'agrée) n'a fait aucun mal aux chrétiens lorsqu'il a conquis Jérusalem, alors que les Croisés ont égorgé les musulmans, brûlé les juifs sans pitié, lorsque eux y sont entrés. »
- 4- Gustave a apporté un autre témoignage au sujet de l'égalité dans la législation islamique, en ces termes<sup>4</sup> :  
« Les Arabes se caractérisent par l'esprit d'égalité absolue conformément à leurs systèmes politiques. Le principe d'égalité proclamé en Europe – en paroles et non dans la pratique – est profondément enraciné dans la nature de l'Orient. Les musulmans n'ont jamais connu ces classes sociales qui ont conduit, et qui conduisent encore, à la plus violente révolution en Occident. Il n'est pas difficile, en Orient, de voir un serviteur épouser la fille de son maître, ou de voir des employés devenir des notables. »
- 5- Le Dr. Wall Durant démontre le même étonnement face au degré atteint par le concept d'égalité dans la législation coranique. Il dit<sup>5</sup> :  
« On permettait aux esclaves de se marier, à leurs enfants d'étudier s'ils démontraient un niveau suffisant d'intelligence. On reste stupéfait devant la quantité de fils et de filles d'esclaves qui ont joué un rôle important dans la vie intellectuelle et politique du monde musulman. Le fait est

<sup>1</sup> Hadarat al-'arab, Gustave Lebon, traduit par 'Adil Zu'aytir, p. 605

<sup>2</sup> Même référence, p. 127

<sup>3</sup> Même référence, même page

<sup>4</sup> Même référence, p. 391

<sup>5</sup> Qissa al-hadara, Dr. W. Durant, traduction de Zaki Najib Mahmud, 3/112-113. al-Hukm wa al-tahakum fi khitab al-wahyi, 1/415, 417, 419, 422-423

qu'un grand nombre d'entre eux sont devenus des rois et des princes tels que les Mamelouks d'Égypte. »

### **3- La Grandeur des récits du Coran**

- 1- Les aspects de la grandeur des récits du Coran
- 2- La grandeur des finalités des récits du Coran

## INTRODUCTION

Les récits constituent une méthode divine bénie. Elle est considérée comme le résumé des expériences des peuples précédents – au cours de l’Histoire – qui ont débouché sur un exposé des lois d’Allah le Très Haut, au sein des nations, et le degré de réalisation de ces lois, à chaque fois que les causes et les conditions sont réunies, à une époque donnée ou au sein d’un peuple.

Ces récits coraniques bénis sont la réalité vécue par les peuples concernés, telle qu’elle est décrite dans le Sublime Coran. Ils sont des lieux de réflexion, de méditation et de considération sur le devenir et le parcours de ces nations ; de la puissance, la victoire et la bénédiction qu’ils ont héritées en conséquence de leur foi et leur obéissance à Allah, ou de l’humiliation, de la défaite et de l’étroitesse de vie dont elles ont souffert lorsqu’elles se sont écartées de la voie droite. Allah le Très Haut dit : « Dans leurs récits il y a certes une leçon pour les gens doués d’intelligence. Ce n’est point là un récit fabriqué. C’est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient. » (Yusuf : 111)

C’est une grande faveur d’Allah le Très haut à cette communauté muhammadienne, quand Il a confié ce résumé à Son Sublime Livre. Ils ont ainsi été préservés de la perte ou de l’altération. Les mains perfides n’ont pu s’étendre jusqu’à eux, pour les fausser ou les changer, ni les mains traîtresses pour en voler ou cacher une partie, comme cela a été le cas avec la Torah et l’Evangile altérées. Ces vrais récits seront protégés tant qu’il y aura une âme vivante sur terre, ou tant que le soleil se lèvera et se couchera, en confirmation de la parole d’Allah le Très Haut : « En vérité, c’est Nous qui avons fait descendre le Coran et c’est Nous qui en sommes gardien. » (al-Hijr : 9)

Après tout cela, comment serait-il permis à un être raisonnable, de ne pas se consacrer à ces récits par l’étude et l’examen approfondie, afin d’en retirer les enseignements et les bonnes exhortations. Car s’il les met en pratique il jouira d’une vie stable et d’un au-delà plaisant.<sup>1</sup>

La discussion sur la grandeur des récits coraniques se fera selon les axes suivants :

---

<sup>1</sup> Ma‘alim al-qissa fi al-qur’an al-karim, Muhammad Khayr al-‘Adawi, p. 7-8

## 1- Les aspects de la grandeur dans les récits coraniques

Un des aspects de la grandeur des récits coraniques est, qu'ils se distinguent des autres récits par plusieurs traits caractéristiques. Ceux-ci ont un effet profond sur leur éloquence, leur niveau élevé et leur structure artistique, tout comme ils sont des preuves véridiques que ces récits sont exempts de toute souillure.

Nous aborderons certains aspects de la grandeur dans les récits coraniques comme suit :

### 1- L'origine divine

Il est connu de manière intuitive que les récits coraniques constituent une partie du Sublime Coran. Les qualités qui s'appliquent au Coran s'appliquent à eux également. Par exemple, ils ont été descendus d'Allah le Très Haut sous forme d'une révélation à notre Prophète Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction. Il est établi qu'ils nous ont été transmis par tawatur. Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, n'a d'autre choix que de les transmettre aux gens, tels qu'ils ont été descendus sur lui. Allah, qu'Il soit béni et exalté, souligne cette vérité éclatante au début et à la fin de certaines sourates, comme dans la parole du Très Haut : « Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela. » (Hud : 49)<sup>1</sup>

### 2- La conformité à la réalité et à la vérité

Tout récit que le Sublime Coran nous transmet est vérité. Il a une réalité attestée et palpable lors de son occurrence, sans que l'imagination, la conjecture ou l'exagération puisse y prendre une quelconque part. Bien au contraire, c'est la réalité complète comme elle s'est déroulée exactement, dans toutes ses dimensions apparentes et cachées. C'est la réalité de la vie, transposée dans le Noble Coran avec une minutie qui va droit au cœur. On ne peut trouver dans ces récits que la vérité et la réalité conforme.<sup>2</sup>

Les récits coraniques diffèrent radicalement des récits que l'homme a connus jusqu'ici. Le fait est que, parmi les récits humains, certains relatent des événements qui ont eu lieu et dépeignent des faits réels ; d'autres sont les produits de l'imagination des conteurs et n'ont aucun support dans la vie réelle. Ce dernier type n'est pas exempt de mensonges

<sup>1</sup> Même référence, p. 91

<sup>2</sup> Même référence, p. 111. Sikulujjiyya al-qissa fi al-qur'an, Tihami Naqra, p. 221

et d'exagérations. La preuve du réalisme des récits coraniques est la parole du Très Haut : « Voilà, certes, le récit véridique. » (Al-'Imran : 62)

« Dans leurs récits il y a certes une leçon pour les gens doués d'intelligence. Ce n'est point là un récit fabriqué. C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient. » (Yusuf : 111)

Ensuite, les nouvelles rapportées dans les récits coraniques – en particulier en ce qui concerne les Gens du Livre – n'ont pu être démentis par les Gens du Livre, contemporains du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction. Pourtant, c'est ce qu'ils désiraient le plus ardemment, afin de réduire à néant la prétention du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction. Les juifs ont effectivement interrogé le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, sur Dhul Qarnayn – bien qu'ils connaissent son histoire dans leurs livres. Allah le Très haut a alors fait descendre : « Et ils t'interrogent sur Dhul Qarnayn. » (al-Kahf : 83)

Il ne fait aucun doute que les récits dans le Coran sont le Coran, et qu'ils sont la vérité, parce qu'ils sont dans le Livre d'Allah le Très Haut, qu'Il a d'ailleurs appelé « le meilleur récit. » : « Nous te racontons le meilleur récit, grâce à la révélation que Nous te faisons descendre dans ce Coran, même si tu étais auparavant du nombre des inattentifs. » (Yusuf : 3)<sup>1</sup>

### **3- Le tri avec l'enseignement et l'exhortation**

Les récits coraniques prélèvent des événements de parties choisies, qui conduisent aux objectifs et aux finalités, lesquels permettent d'en tirer les enseignements et les exhortations.

Ce moyen qui consiste à choisir la matière des récits est le meilleur moyen et celui qui a le plus d'incidence sur l'âme du lecteur. Car ils remplissent les conditions qui a le plus d'impact sur l'âme du lecteur. Ils remplissent les conditions par rapport à l'objectif, de même qu'ils sont exposés dans un style artistique raffiné. On y trouve tous les éléments du suspense et de la stimulation artistique qui suscite les réactions et les bons sentiments chez l'homme, et qui vient soutenir cet aspect. Or, on sait que ces parties choisies sont des extraits réalistes et véridiques, et non imaginaires, fictifs ou exagérés, comme on l'a déjà souligné.

---

<sup>1</sup> Al-Ahdaf al-tarbawiyya lil qisas al-qurr'ani fi haya al-nabi al-da'awiyya, Walid Ahmad Musa'ada, Majalla Dirasat, al-Jami'a al-Urduniyya ('ulum al-shari'a wa al-qanun), no. 1 Safar 1422H, p. 182

Parce que le récit coranique se soumet aux finalités de la shari‘ia, il est exposé dans la mesure suffisante à atteindre ce but ; et dans l’aspect qui cadre avec cet objectif. Parfois, le récit est exposé du début à la fin, comme l’histoire d’Adam ; parfois il est présenté à partir de son milieu ; une troisième fois à partir de la fin ; à d’autres moments il est relaté entièrement comme l’histoire de Yusuf ; ou encore il est limité à certains de ses aspects, comme ce qui se rattache au message dans les récits de Nuh et de Hud, et ainsi de suite, là où se situe l’enseignement dans tel ou tel autre aspect.

Quant à l’exhortation, c’est le but ou l’axe autour duquel tourne le récit coranique de manière générale.<sup>1</sup>

#### **4- La diversification dans la présentation des événements (la répétition)**

Vu que le Sublime Coran ne tend pas uniquement à exposer la vérité, mais aussi à enraciner son cours dans l’âme des croyants, à travers la narration des nouvelles, la citation des proverbes et l’établissement des preuves ; il est nécessaire de recourir à la répétition continue et au rappel permanent.

De toute évidence, l’éducation est une opération difficile et doit être soutenue afin qu’elle donne ses fruits. Sinon, la peine et l’effort consentis à cet effet seront vains et se perdront dans les sables. Chacun sait que l’éducation des âmes et des individus nécessite un effort considérable et un rappel permanent des choses que l’on souhaite inculquer aux âmes et sur lesquelles nous voulons éduquer les individus.

La répétition est le meilleur et le plus efficace des moyens pour développer cette chose, que ce soit par la répétition d’une parole, une action que l’on imite ou à laquelle on s’entraîne. On parvient alors à instaurer dans ces âmes la conviction et le sentiment nécessaires, pour qu’elles puissent évoluer vers le nouveau comportement désiré.

Si l’on considère que le Sublime Coran est un livre qui guide et oriente, un livre qui éduque et construit, on verra que les répétitions qu’il renferme ont des justifications parfaitement logiques. Le Coran les utilise pour servir ses objectifs.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Ma‘alim al-qissa fi al-qur’an al-karim, p. 11. al-Taswir al-fanni fi al-qur’an, p. 180-188

<sup>2</sup> Ma‘alim al-qissa fi al-qur’an al-karim, p. 118-120

## 2- La grandeur des finalités « des récits du Coran. »

Les récits dans le Sublime Coran n'ont pas pour objectif d'exposer l'Histoire en elle-même, mais ils ont diverses finalités à travers lesquelles on recherche l'enseignement et l'exhortation.

De même, le Sublime Coran n'a pas de raison de dépeindre les événements des époques révolues, uniquement dans le but d'attirer l'attention sur les conditions des peuples du passé ; ou dans le seul but de distraire ou de captiver son auditoire. Bien au contraire, les récits du Coran réunissent des finalités nobles, dont l'objet est de concrétiser la foi et d'en fixer les fondements dans les cœurs.

Par conséquent, les finalités des récits coraniques sont d'une grande variété, et distribuées à travers les récits, selon leurs thèmes et leurs contextes.

Ces finalités sont très nombreuses et on ne peut pas toutes les aborder de manière exhaustive. Notre discussion portera, avec concision, sur les plus importantes d'entre elles afin qu'il soit évident que ces récits ne sont pas fortuits, mais qu'ils servent des finalités sublimes, que nous pouvons ramener à ce qui suit :

### **La première finalité : établir l'unicité d'Allah le Très Haut et l'ordre de L'adorer.**

Les prédications des prophètes et des messagers s'accordent toutes à établir l'unicité d'Allah le Très Haut et l'ordre de L'adorer par diverses voies et différents moyens. C'est là la plus importante des finalités des récits coraniques, afin de faire ressortir la réalité de l'unicité et d'anéantir le polythéisme et l'idolâtrie.

Les envoyés et les prophètes ont tous invité à l'unicité du Créateur, que Sa Majesté soit proclamée, à reconnaître Son unicité, qu'il n'y a d'autre Seigneur que Lui et qu'on ne peut adorer rien d'autre que Lui. Leurs prédications se rejoignent donc sur l'unicité.

Les preuves de ceci : le récit que le Sublime Coran fait de la gradation de Ibrahim – sur lui la paix et la bénédiction – pour démontrer la réalité divine et la foi dans l'unicité. Allah le Très Haut dit : « Lorsque Ibrahim dit à Azar, son père : « Prends-tu des idoles comme divinités ? Je te vis, toi et ton peuple, dans un égarement évident ! » jusqu'au verset « Je

tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé les cieux et la terre ; et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés. » (al-An‘am : 74-79).

De même, l'établissement de l'unicité est venu par la bouche de Ya‘qub – sur lui la paix – et de ses fils, dans la parole du Très Haut : « Étiez-vous témoins quand la mort se présenta à Jacob et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » - Ils répondirent : « Nous adorerons ta divinité et la divinité de tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac, Divinité Unique et à laquelle nous sommes soumis. » (al-Baqara : 133)

Egalement par la bouche de Nuh – sur lui la paix – dans le verset : « Nous avons envoyé Noé vers son peuple. Il dit : « Ô Mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. » (al-A‘raf : 59)

Par la bouche de Hud – sur lui la paix – dans la parole du Très Haut : « Et aux ‘Ad, leur frère Hud : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. » (al-A‘raf : 65)

Par la bouche de Salih – sur lui la paix – quand Allah le Très Haut dit : « Et aux Thamud, leur frère Salih : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. » (al-A‘raf : 73)

Par la bouche de Shu‘ayb – sur lui la paix – dans la parole du Très Haut : « Et aux Madyan, leur frère Shu‘ayb : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. » (al-A‘raf : 85).

Dans le récit de Sulayman – sur lui la paix – nous trouvons :

« Que ne se prosternent-ils pas devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et ce que vous divulguez. Allah ! Point de divinité à part Lui, le Seigneur du Trône Immense. » (al-Nalml : 25-26)

De même dans le récit de Musa – sur lui la paix – quand Allah le Très Haut dit : « Certes, c'est Moi Allah : point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la salat pour te souvenir de Moi. » (Ta-Ha : 14).

L'invitation à l'unicité est claire dans l'histoire de Yusuf – sur lui la paix – quand Allah le Très Haut dit : « La nourriture qui vous est attribuée ne vous parviendra point, dit-il, que je ne vous aie avisés de son interprétation avant qu'elle ne vous arrive. Cela fait partie de ce que mon Seigneur m'a enseigné. Certes, j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allah et qui nie la vie future. Et j'ai suivi la religion de

mes ancêtres, Abraham, Isaac et Jacob. Il ne nous convient pas d'associer à Allah quoi que ce soit. Ceci est une grâce d'Allah sur nous et sur tout le monde ; mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants. Ô mes deux compagnons de prison ! Qui est le meilleur : des seigneurs éparpillés ou Allah, l'Unique, le Dominateur suprême ? Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et à l'appui desquels Allah n'a fait descendre aucune preuve. Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite ; mais la plupart des gens ne savent pas. » (Yusuf : 37-40)

Yusuf – sur lui la paix – a déclaré qu'il n'a pas innové en matière de religion, mais qu'il suit la voie de ses pères et des grands-pères, qu'Allah a guidés vers le véritable credo, à savoir l'unicité d'Allah. Ce dogme ne change pas d'une époque à une autre. En effet, il est incontestable qu'Allah le Très Haut révèle à Ses prophètes une croyance qui, dans sa réalité, ne se contredit pas d'un envoyé à un autre. L'unicité d'Allah le Très Haut est donc une prédication sur laquelle tous les prophètes participent à mettre l'accent.<sup>1</sup>

Il s'avère, de ce qui a été évoqué plus haut, que les prédications de tous ces envoyés s'unissent dans l'invitation à Allah le Très Haut, afin de croire en Lui. Sauf que, par la suite, la méthode de chacun d'eux diffère. Ainsi, Nuh – sur lui la paix – demande à son peuple de craindre Allah, car il n'a d'autre divinité qu'Allah Tout Puissant.

De son côté, Salih – sur lui la paix – a expliqué aux siens qu'il leur est venu une preuve évidente et un signe manifeste – la chamelle d'Allah – et qu'ils doivent la laisser paître sur la terre d'Allah, sans lui faire de mal, de crainte qu'un châtement douloureux ne leur tombe dessus et ainsi de suite.

Ce point apparaît clairement dans la réponse des notables à chaque envoyé : ainsi le peuple de Nuh l'accusa d'être dans un égarement manifeste ; le peuple de Hud le traita de sot et de menteur, alors que le peuple de Salih suscita des doutes dans sa mission en tant que Messenger.<sup>2</sup>

### **La deuxième finalité : Confirmer la révélation et le messager.**

Cela s'effectue dans la mesure où, dans les récits évoqués dans le Coran, il y a une indication qu'ils relèvent de l'invisible et de l'inconnu, que ni le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, ni son peuple ne connaissait

<sup>1</sup> Balagha tasrif al-qawl fi al-qur'an al-karim, 2/886-893

<sup>2</sup> Dirasat qur'aniyya, p. 250

auparavant. C'est une preuve de la véracité du message et une confirmation de la révélation. Parfois, cette indication vient à la fin du récit relaté. Ainsi, Allah le Très Haut dit à la fin de l'histoire de Nuh – sur lui la paix - : « Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient. La fin heureuse sera aux pieux. » (Hud : 49)

Commentant le récit de Musa – sur lui la paix - Allah le Très Haut dit : « Tu n'étais pas sur le versant ouest quand Nous avons décrété les commandements à Moïse ; tu n'étais pas parmi les témoins. », jusqu'au verset : « Et tu n'étais pas au flanc du Mon Tor quand Nous avons appelé. » (al-Qasas : 44-46)

Ces récits constituent une preuve évidente quant à la prophétie de Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, car :

Il était illettré ; il n'avait lu aucun livre ni n'avait-il été l'élève d'un quelconque maître. Dans ces récits il n'y a aucune contradiction, ni aucune divergence. Tout ceci prouve que c'est une révélation venant d'Allah le Très Haut, de même qu'il prouve la véracité de la prophétie de Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction.<sup>1</sup>

Un autre élément qui sert à confirmer la révélation et le messager, a trait au début de certaines sourates, comme la parole du Très Haut : « Nous l'avons fait descendre, un Coran arabe, afin que vous raisonniez. Nous te racontons le meilleur récit, grâce à la révélation que Nous te faisons dans ce Coran même si tu étais auparavant du nombre des inattentifs. » (Yusuf : 2-3)

Ces récits coraniques ne pouvaient être connus que de ceux qui en étaient les témoins. Or, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, n'a pas été un témoin de ces événements véridiques, comme Allah le Très Haut dit à la fin du récit de Maryam : « Ce sont là des nouvelles de l'Invisible que Nous te révélons. Car tu n'étais pas là lorsqu'ils jetaient leurs calames pour décider qui se chargerait de Marie ! Tu n'étais pas là non plus lorsqu'ils se disputaient. » (Al-'Imran : 44)

A la fin de la sourate al-Shu'ara, Allah le Très Haut dit – après avoir évoqué un certain nombre de récits des prophètes : « Ce (Coran) ci, c'est le Seigneur de l'univers qui l'a fait descendre, et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des

---

<sup>1</sup> Tafsir al-Tabari, 14/140

avertisseurs. » (al-Shu‘ara : 192-194). C’est un texte qui affirme explicitement que ces récits proviennent d’Allah et que c’est Sa révélation qu’Il a fait descendre.<sup>1</sup>

### **La troisième finalité : la confirmation de la résurrection et de la rétribution**

Souvent, dans le contexte du récit coranique, il y a la confirmation de cette finalité – la résurrection et la rétribution – dont la parole d’Allah le Très Haut : « N’as-tu pas su (l’histoire de) celui qui, parce qu’Allah l’avait fait roi, argumenta contre Abraham au sujet de son Seigneur. Abraham ayant dit : « J’ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort »... jusqu’au verset : « Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, apprivoise-les (et coupe-les) puis, sur des monts séparés, mets-en un fragment ensuite appelle-les ; ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu’Allah est Puissant et Sage. » (al-Baqara : 258-260).

Par la bouche de Nuh – sur lui la paix – on apprend : « Pour qu’Il vous pardonne vos péchés et qu’Il vous donne un délai jusqu’à un terme fixé. Mais quand vient le terme fixé par Allah, il ne saurait être différé, si vous saviez ! » (Nuh : 4). Les récits coraniques renferment donc un bon nombre de preuves qui confirment la résurrection et la rétribution ; ils les déclinent selon des voies diverses et des méthodes différentes, afin de réaliser la foi en ce Jour.<sup>2</sup>

### **La quatrième finalité : Comme renfort pour le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, et sa communauté.**

L’une des plus grandes finalités des récits coraniques consiste à renforcer le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, et sa communauté, quant à l’obligation d’inviter à la vérité, d’endurer les difficultés et de faire preuve de patience dans cette vie. De cette façon se renforce la confiance des croyants dans le secours de la Vérité et son armée, et dans le désappointement de la fausseté et de ses sbires. La confirmation de ceci se trouve dans la parole du Très Haut : « Et tout ce que Nous te racontons des récits des messagers, c’est pour en raffermir ton cœur. Et de ceux-ci t’est venue la vérité ainsi qu’une exhortation et un rappel aux croyants. » (Hud : 120)<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Balagha tasrif al-qawl fi al-qur’an al-karim, 2/896-898

<sup>2</sup> Même référence, 2/899

<sup>3</sup> Ma‘alim al-qissa fi al-qur’an al-karim, p. 41-42

Souvent, dans les récits coraniques, il y a une consolation pour le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, par rapport à ce que ces nobles prophètes ont enduré à cause de l'aversion pour la vérité, en dépit des preuves claires et des arguments éclatants de leur mission. En effet, nombre de leurs disciples ont été aveugles et ont fait la sourde oreille à l'invitation à la vérité. Ils ont persisté à suivre la fausseté, comme on l'apprend de la bouche de Nuh – sur lui la paix - : « Il dit : « Seigneur ! J'ai appelé mon peuple, nuit et jour. Mais mon appel n'a fait qu'accroître leur fuite. Et chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont enveloppés de leurs vêtements, se sont entêtés et se sont montrés orgueilleux. » (Nuh : 5-7)

« Noé dit : « Seigneur, ils m'ont désobéi et ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître la perte. » (Nuh : 21)

Réellement, les récits coraniques sont une consolation pour le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, afin qu'il ne soit pas attristé par la mécréance et le reniement des incroyants, après les preuves accablantes qu'il a apportées.<sup>1</sup>

### **La cinquième finalité : Tirer les enseignements des conditions des envoyés et de leurs peuples.**

On entend par cet enseignement, le fait de profiter des avertissements et de tirer des leçons des conditions des prophètes et des messagers, afin de les imiter dans l'endurance du mal et la transmission du message ; de les imiter dans leur foi solide ; d'immortaliser leurs traditions et de souligner leur mérite et leur rang élevé auprès d'Allah le Très Haut. En contrepartie, il faut se tenir loin des comportements similaires à ceux des opposants, parmi les peuples antérieurs.

Allah le Très Haut dit : « Dans leurs récits il y a certes une leçon pour les gens doués d'intelligence. » (Yusuf : 111)

« Certes, des messagers avant toi ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt. Et nul ne peut changer les paroles d'Allah, et il t'est déjà parvenu une partie de l'histoire des Envoyés. » (al-An'am : 34).

---

<sup>1</sup> Balagha tasrif al-qawl fi al-qur'an al-karim, 2/901

C'est pour cela qu'Allah le Très Haut relate dans ces récits, que la fin des négateurs sera la mécréance et la malédiction en ce monde aussi bien que dans l'au-delà. Tandis que celle des croyants sera la victoire en ce monde et le bonheur dans l'au-delà. Ceci fortifie le cœur des gens de la foi et affaiblit celui de leurs ennemis.

**La sixième finalité : Exposer la rétribution et la destination finale des peuples précédents.**

La position des gens qui renient les messages et les envoyés est la même avec chaque envoyé, qu'ils contestent et traitent de menteur. Ainsi, le peuple de Nuh dit à son égard : « Nous te voyons dans un égarement manifeste. » (al-A'raf : 60)

Le peuple de Nuh lui dit : « Certes, nous te voyons en pleine sottise, et nous pensons que tu es du nombre des menteurs. » (al-A'raf : 66)

Le peuple de Salih dit à ceux qui crurent en lui : « Nous ne croyons certainement pas en ce que vous avez cru. » (al-A'raf : 76)

Le peuple de Lut déclara : « Expulsez-les de votre cité. Ce sont des gens qui veulent se garder purs. » (al-A'raf : 82)

Le peuple de Shu'ayb lui dit : « Nous t'expulserons certes de notre cité, ô Shu'ayb, toi et ceux qui ont cru avec toi. Ou que vous reveniez à notre religion. » (al-A'raf : 88)

Le peuple de Pharaon dit à l'égard de Moïse : « Voilà, certes, un magicien chevronné. » (al-A'raf : 109)

Ces peuples du passé, qui ne se sont pas conformés à la prédication des prophètes et des envoyés, ont ainsi connu la ruine et la destruction, pour avoir dévié de la voie droite. Allah le Très Haut dit à ce propos : « N'ont-ils pas vu combien de générations, avant eux, Nous avons détruites, auxquelles Nous avons donné pouvoir sur terre, bien plus que ce que Nous vous avons donné ? Nous avons envoyé, sur eux, du ciel, la pluie en abondance, et Nous avons fait couler des rivières à leurs pieds. Puis Nous les avons détruites, pour leurs péchés ; et Nous avons créé, après eux, une nouvelle génération. » (al-An'am : 6)

Allah le Très Haut dit également : « N'ont-ils pas parcouru la terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux ? Ceux-là les surpassaient en puissance et avaient labouré et peuplé la terre bien plus

qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs messagers leur vinrent avec des preuves évidentes. Ce n'est pas Allah qui leur fit du tort ; mais ils se firent du tort à eux-mêmes. » (al-Rum : 9)

Tout cela, pour que les musulmans tirent des enseignements des conditions de ces peuples-là, et qu'ils s'éloignent de leurs actes et de leurs propos, afin qu'ils ne subissent pas la ruine et la perte tout comme eux.

Dans plusieurs versets, Allah le Très Haut a expliqué qu'Il a vengé Ses amis de Ses ennemis, comme dans le verset : « Nous secourrons, certes, Nos messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins se dresseront. » (Ghafir : 51)

C'est une loi continue qu'Allah confirme dans Sa parole :

« Certes, des messagers avant toi ont été traités de menteurs. Ils endurent alors avec constance d'être traités menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt. Et nul ne peut changer les paroles d'Allah, et il t'est déjà parvenu une partie de l'histoire des Envoyés. » (al-An'am : 34)<sup>1</sup>

### **La septième finalité : l'éducation des croyants.**

Les finalités des récits coraniques convergent toutes vers l'éducation authentique et globale des musulmans, dont la plus importante consiste à leur inculquer la croyance authentique. Celle-ci concerne la foi en Allah le Très Haut, la foi dans la résurrection et la rétribution, la foi aux prophètes et aux messagers, l'endurance face à la persécution des mécréants et leur renoncement de la vérité, jusqu'à ce qu'Allah le Très Haut la fasse triompher et qu'Il anéantisse ses ennemis.

Nous retrouvons cela, par exemple, dans l'histoire des magiciens qui ont cru en Musa, sur lui la paix. Quand le Pharaon ordonna de les crucifier et de les mettre à mort, ils tinrent ferme dans leur foi, en dépit de l'atrocité de la menace. Dans le récit des gens de la cave, il y a une leçon sur la fermeté dans l'unicité et la foi en la résurrection et la rétribution.

L'éducation dans les récits coraniques bénis englobe les prophètes, les envoyés ainsi que ceux qui croient en eux. Elle est axée sur la patience, la piété et l'obéissance aux ordres d'Allah le Très Haut, entre autres. Comme cela apparaît dans l'histoire de Ibrahim et de Isma'il – que la paix soit sur

---

<sup>1</sup> Même référence, 2/905-913

eux – lorsqu'Allah le Très Haut dit : « Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon longanime. Puis quand celui-ci fut en âge de l'accompagner, il dit : « Ô mon fils, je me vois en songe en train de t'immoler. Vois donc ce que tu en penses. » Il dit : « Ô mon cher père, fais ce qui t'est commandé : tu me trouveras, s'il plaît à Allah, du nombre des endurents. » Puis quand tous deux se furent soumis et qu'il l'eut jeté sur le front, voilà que Nous l'appelâmes « Ibrahim ! Tu as confirmé la vision. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. » (al-Saffat : 101-105).

Dans l'histoire de Luqman et son fils, il y a beaucoup de nobles qualités éducatives. On y trouve l'unicité et l'interdiction de donner un associé à Allah ; la piété filiale ; la gratitude envers Allah et envers les parents ; la résurrection et la rétribution ; l'ordre d'établir la salat ; l'ordre de commander le bien et d'interdire le blâmable ; l'endurance dans la calamité ; l'interdiction de détourner le visage par fierté et arrogance ; l'interdiction de marcher avec insolence ; l'ordre de marcher avec modestie et de baisser la voix. En effet, Allah le Très Haut dit : « Nous avons effectivement donné à Luqman la sagesse : « Sois reconnaissant à Allah, car quiconque est reconnaissant, n'est reconnaissant que pour soi-même ; quant à celui qui est ingrat ... En vérité, Allah se dispense de tout et Il est digne de louange. » (Luqman : les versets 12 à 19).

Un autre aspect didactique des récits coraniques est qu'ils enseignent la sincérité, sur le modèle des prophètes et des envoyés. Allah le Très Haut dit : « Et mentionne dans le Livre, Ibrahim. C'était un véridique et un Prophète. » (Maryam : 41)

Ils enseignent aussi l'obéissance sincère à Allah et l'exécution de Ses ordres, comme dans la parole du Très Haut : « Et mentionne dans le Livre Moïse. C'était vraiment un élu, et c'était un Messager et un prophète. » (Maryam : 51).

On y trouve également l'enseignement de la fidélité et de l'honnêteté. Yusuf – sur lui la paix – en donne le plus bel exemple. Il se rappelle parfaitement comment (al-'Aziz) l'avait honoré, et il rendait toujours le bien par le bien. Allah le Très Haut dit : « Il dit : « Qu'Allah me protège ! C'est mon maître qui m'a accordé un bon asile. Vraiment les injustes ne réussissent pas. » (Yusuf : 23). Une fois son innocence établie, Yusuf – sur lui la paix – dit ce qu'Allah le Très Haut relate : « Cela afin qu'il sache que je ne l'ai pas trahi en son absence, et qu'en vérité Allah ne guide pas la ruse des traîtres. » (Yusuf : 52)

Il y a aussi l'enseignement des bons traits de caractère. Cela apparaît clairement dans l'invitation lancée par Shu'ayb à son peuple, en plusieurs endroits, dont ce qu'Allah le Très Haut raconte : « Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous pas d'autre divinité que Lui. Une preuve vous est venue de votre Seigneur. Donnez donc la pleine mesure et le poids et ne donnez pas aux gens moins que ce qui leur est dû. Et ne commettez pas de la corruption sur la terre après sa réforme. Ce sera mieux pour vous si vous êtes croyants. » (al-A'raf : 85)

Le Prophète, sur lui la paix, a commencé par la réforme du dogme, puis il a enchaîné avec l'injonction de donner la pleine mesure et le poids juste au moment de la vente et ensuite il a interdit de déprécier la valeur de ce que les gens possèdent, au moment de l'achat. Il a ainsi fait le lien entre la foi et l'éthique, et a invité les gens à se débarrasser des vices.<sup>1</sup>

Nous pouvons regrouper les objectifs didactiques des récits coraniques sous trois thèmes, à savoir :

- 1- Fournir les valeurs islamiques à l'individu et au groupe.
- 2- Élever le musulman dans la foi absolue en Allah et en Son décret.
- 3- Apporter à leur lecteur et à leur auditeur un certain nombre de connaissances et de vérités, qui lui sont utiles dans son parcours dans la vie et dans son rapport avec autrui.<sup>2</sup>

### **La huitième finalité : L'invitation au bien et à la réforme, et l'interdiction de la corruption.**

Nous constatons que, l'invitation au bien et à la réforme, et l'interdiction de la corruption, font partie des finalités des récits coraniques. Comme dans la parole du Très Haut : « Et aux Madyan, leur frère Shu'ayb : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. » (al-A'raf : 85).

Ainsi, dans l'histoire de Shu'ayb – sur lui la paix – il y a une invitation claire à un aspect pratique, en relation avec la réforme sociale, l'interdiction de semer la corruption sur terre et l'observance de la fidélité/l'honnêteté dans les rapports.

---

<sup>1</sup> Même référence, 2/924-928

<sup>2</sup> Al-Qissa al-qur'aniyya wa dawruha fi al-tarbiyya, Ahmad Ahmad Ghalwash, Majalla Kulliyaa al-Tarbiyya, jami'a al-riyad, no. 1, 1397H, p. 6

Les récits coraniques démontrent, effectivement, l'issue finale de la réforme et de la corruption, dans l'histoire des deux fils d'Adam. Allah le Très Haut dit : « Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Les deux offrirent des sacrifices ; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. » (al-Ma'idah, les versets 27 à 32).

Il en va de même dans l'histoire du propriétaire des deux jardins, quand Allah le Très Haut dit : « Donne-leur l'exemple de deux hommes : à l'un d'eux Nous avons assigné deux jardins de vignes que Nous avons entourés de palmiers et Nous avons mis entre les deux jardins des champs cultivés. » (al-Kahf, les versets 32 à 42).

Dans l'histoire de la digue de Ma'rib, Allah dit : « Il y avait assurément, pour la tribu de Saba' un signe dans leur habitat : deux jardins, l'un à droite et l'autre à gauche. « Mangez de ce que votre Seigneur vous a attribué et soyez-Lui reconnaissants : une bonne contrée et un Seigneur Pardonneur. » (Saba', les versets 15 à 19).

Dans l'histoire de Adam et Iblis – répartie à divers endroits dans le Coran – l'attention des fils d'Adam est attirée sur la tentation de satan, et l'accent est mis sur l'inimitié éternelle qui existe entre lui et eux, depuis l'époque de leur père Adam. En effet, la mise en exergue de cette hostilité par le biais du récit a plus d'effet sur l'âme humaine, pour qu'elle observe la plus grande méfiance à l'égard de la tentation de satan et de son invitation vers le mal.<sup>1</sup>

### **La neuvième finalité : Faire face au désespoir par la patience.**

Cette finalité ressort clairement dans l'histoire de Ysuf – sur lui la paix – où un certain nombre de versets la réalisent, dont :

« Ils apportèrent sa tunique tachée d'un faux sang. Il dit : « Vos âmes, plutôt, vous ont suggéré quelque chose... (Il ne me reste plus donc) qu'une belle patience ! C'est Allah qu'il faut appeler au secours contre ce que vous racontez ! » (Yusuf : 18)

Il dit : « Vais-je vous le confier comme, auparavant, je vous ai confié son frère ? Mais Allah est le meilleur gardien, et Il est Le plus Miséricordieux des miséricordieux. » (Yusuf : 64)

---

<sup>1</sup> Al-Taswir al-fanni fi al-qur'an, p. 135

« Alors il dit : « Vos âmes plutôt vous ont inspiré quelque chose !... Oh ! Belle patience. Il se peut qu'Allah me les ramènera tous les deux. Car c'est Lui l'Omniscient, le Sage. » (Yusuf : 83)

« Ô mes fils ! Partez et enquérez-vous de Joseph et de son frère. Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Ce sont seulement les gens mécréants qui désespèrent de la miséricorde d'Allah. » (Yusuf : 87)

### **La dixième finalité : Exposer le pouvoir d'Allah à accomplir des prodiges.**

Dans cette finalité, il nous apparaît clairement la grande différence qui existe entre le contenu des récits coraniques et ceux des humains. Y a-t-il dans les récits humains ce qu'Allah le Très Haut a relaté dans l'histoire de celui qui passa par une ville totalement vide ? En effet, Allah le Très Haut dit : « Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté : « Comment Allah va-t-il redonner la vie à celui-ci après sa mort ? » dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant : « Combien de temps as-tu demeuré ainsi ? » « Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée. » « Non ! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson : rien ne s'est gâté ; mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les rassemblons et les revêtons de chair. » Et devant l'évidence, il dit : « Je sais qu'Allah est Omnipotent. » Et quand Abraham dit : « Seigneur ! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts », Allah dit : « Ne crois-tu pas encore ? » « Si ! dit Abraham ; mais que mon cœur soit rassuré. » « Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, apprivoise-les puis, sur des monts séparés, mets-en un fragment ensuite appelle-les : ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Puissant et Sage. » (al-Baqara 259-260)

Ou bien y a-t-il dans les récits humains une histoire semblable à la création d'Adam, la naissance de 'Isa, la résurrection des oiseaux pour Ibrahim, la transformation du bâton de Musa ou encore l'histoire de Musa avec le Serviteur Pieux, etc. ?

Les prodiges et les miracles évoqués dans les récits coraniques servent à démontrer le pouvoir parfait d'Allah, car aucune créature dans tout l'univers n'est capable de les accomplir. Ils indiquent aussi la différence qui existe entre la vision humaine éphémère et limitée, et la sagesse divine parfaite qui embrasse le passé, le présent et l'avenir. Il faut ajouter à cela la connaissance parfaite d'Allah le Très Haut de l'invisible, proche ou lointain, de manière générale. Ce qui est de nature à mettre dans le cœur

des croyants la sérénité totale auprès d'Allah le Très Haut et la confiance en Lui.<sup>1</sup>

### **La onzième finalité : Exposer les faveurs d'Allah sur Ses prophètes et Ses élus.**

Nous trouvons dans les récits coraniques un exposé des faveurs d'Allah le Très Haut sur Ses prophètes et Ses élus, qui laisse dans le cœur des croyants un sentiment agréable, à l'effet qu'Il récompense Ses amis et Ses élus, et leur accorde Ses bienfaits en ce monde avant l'au-delà. Ceci joue un rôle dans leur fermeté sur la vérité en laquelle ils croient.

La faveur d'Allah sur Ses prophètes et Ses élus se manifeste en plusieurs situations, dont <sup>2</sup>:

La faveur d'Allah le Très Haut à Sulayman – sur lui la paix – en lui soumettant les jinns et les oiseaux. Allah le Très Haut dit : « Et Salomon hérita de David et dit : « Ô hommes ! On nous a appris le langage des oiseaux ; et on nous a donné part de toutes choses. C'est là vraiment la grâce évidente. » (al-Naml, les versets 16 à 44).

La soumission du vent, dans la parole du Très Haut : « Et à Salomon le vent, dont le parcours du matin équivalait à un mois et le parcours du soir, un mois aussi. Et Nous lui avons fait couler la source de cuivre. » (Saba' : Les versets 12 à 14).

« Et Nous avons soumis à Salomon le vent impétueux qui, par son ordre, se dirigea vers la terre que Nous avons bénie. » (al-Anbiya' : 81)

Ses bienfaits sur Daud en lui soumettant les montagnes et les oiseaux, et aussi en lui assouplissant le fer. Allah le Très Haut dit : « Nous avons certes accordé une grâce à David de Notre part. Ô montagnes et oiseaux, répétez avec lui (les louanges d'Allah). Et pour lui, Nous avons amolli le fer, (en lui disant) : « Fabrique des cottes de mailles complètes et mesure bien les mailles. » Et faites le bien. Je suis Clairvoyant sur ce que vous faites. » (Saba' : 10-11)

Il lui a enseigné la fabrication des boucliers. Le Très Haut dit :

<sup>1</sup> Ma'alim al-qissa fi al-qur'an al-karim, p. 45

<sup>2</sup> Balagha tasrif al-qawl fi al-qur'an al-karim, 2/918-921

« Nous lui apprîmes la fabrication des cottes de mailles afin qu'elles vous protègent contre vos violences mutuelles. En êtes-vous donc reconnaissants ? » (al-Anbiya' : 80)

Il a accordé à Ibrahim la faveur d'un enfant longanime. Le Très Haut dit : « Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon longanime. » (al-Saffat : 101)

La bonne nouvelle de la naissance de Ishaq, quand le Très Haut dit : « Nous lui fîmes la bonne annonce d'Isaac comme prophète d'entre les gens vertueux. » (al-Saffat : 112)

A Musa et son peuple, la séparation de la mer ainsi que leur sauvetage de Pharaon et de ses soldats. Allah le Très Haut dit : « Alors Nous révélaâmes à Moïse : « Frappe la mer de ton bâton. » Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne. Nous fîmes approcher les autres. Et Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui étaient avec lui, ensuite Nous noyâmes les autres. » (al-Shu'ara : 63-66).

Sa faveur à Ibrahim et Isma'il en le rachetant par un énorme sacrifice. Allah le Très Haut dit : « Et Nous le rançonnâmes d'une immolation généreuse. » (al-Saffat, les versets 107-110).

Sa faveur à Yunus en le sortant du ventre du poisson, en faisant pousser au-dessus de lui un calebassier et en guidant son peuple vers la foi. Par la suite, Allah le Très Haut dit : « Jonas était certes, du nombre des Messagers. Quand il s'enfuit vers le bateau comble, il prit part au tirage au sort qui le désigna pour être jeté (à la mer). (al-Saffat, les versets 139 à 148).

Sa faveur à 'Isa en faisant apparaître de nombreux miracles par ses mains. Allah le Très Haut dit, entre autres : « Pour vous, je forme de la glaise comme la figure d'un oiseau, puis je souffle dedans : et, par la permission d'Allah, cela devient un oiseau. Et je guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah. Et je vous apprend ce que vous mangez et ce que vous amassez dans vos maisons. Voilà bien là un signe, pour vous, si vous êtes croyants ! » (Al-'Imran : 49).

Sa faveur à Maryam en la blanchissant de tout ce dont son peuple l'a accusée. Le Très Haut dit : « Elle dit : « Seigneur ! Comment aurais-je un enfant, alors qu'aucun homme ne m'a touchée ? » - « C'est ainsi ! » dit-Il. Allah crée ce qu'Il veut. Quand Il décide d'une chose, Il lui dit seulement : « Sois » ; et elle est aussitôt. » (Al-'Imran : 47)

« Sœur de Harun, ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée. » jusqu'au verset « et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent ni malheureux. » (Maryam : 28-32).

« Et celle qui avait préservé sa chasteté ! Nous insufflâmes en elle un souffle (de vie) venant de Nous et fîmes d'elle ainsi que de son fils, un signe pour l'univers. » (al-Anbiya' : 91).

Sa faveur à Zakariyya, en lui faisant don de Yahya, et en guérissant son épouse. Allah le Très Haut dit : « Alors, Zacharie pria son Seigneur, et dit : « Ô mon Seigneur, donne-moi, venant de Toi, une excellente descendance. Car Tu es Celui qui entend bien la prière. Alors, les anges l'appelèrent pendant que, debout, il priait dans le sanctuaire : « Voilà qu'Allah t'annonce la naissance de Yahya, confirmateur d'une parole d'Allah. Il sera un chef, un chaste, un prophète et du nombre des gens de bien. » (Al-'Imran : 38-39).

Allah le Très Haut dit : « Nous l'exauçâmes, lui donnâmes Yahya et guérîmes son épouse. Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous. » (al-Anbiya' : 90).

Les faveurs qu'Allah fait aux prophètes et aux élus sont une façon d'immortaliser leur bon souvenir. Ainsi, nous voilà encore en train de lire – jusqu'à ce jour – ce qu'ils ont fait dans le passé. Ceux qui viendront après nous suivront leurs exemples jusqu'à ce qu'Allah le Très Haut annonce l'arrivée de l'Heure. Ce procédé est donc porteur d'immortalité et de bien. Il promet aussi à ceux qui succèdent à ces prophètes, que le bien qu'ils font ne sera pas renié. C'est une annonce diligente de la bonne nouvelle aux croyants.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Référence précédente, p. 47

## **Chapitre 3**

### **La Grandeur de l'effet du Coran**

- 1- L'importance de la prédication par le Coran
- 2- Les applications de la prédication par le Sublime Coran
- 3- L'influence du Coran dans l'acceptation de certains contemporains

## INTRODUCTION

Le Sublime Coran a eu un effet prodigieux sur les cœurs des gens, génération après génération. En effet, après avoir transformé la vie des Arabes de la Péninsule Arabique, (en les menant) de l'ignorance à la science, du polythéisme à l'unicité, et de la division et le chaos au rassemblement, à l'harmonie et à l'organisation, les Arabes se sont élancés comme un torrent impétueux vers les divers coins de l'Arabie et autres. Ils ont balayé les trônes de Chosroës et de César, les plus grands rois de la terre, ont extirpé les racines du polythéisme et de l'iniquité, et ont propagé l'unicité, la vérité et la justice. Les gens ont alors embrassé la religion d'Allah en masse. Ils ont choisi la direction morale de ce Coran. Assurément, la raison de tout cela est, en premier lieu, imputable à l'incidence du Sublime Coran.

Le Coran a ébloui les Arabes quand ils l'ont écouté pour la première fois. Qu'il s'agisse de ceux dont Allah a guidé les cœurs vers l'Islam et à qui Il a accordé la clairvoyance, ou de ceux dont Il a scellé les cœurs et voilé le regard, comme al-Walid b. al-Mughira et autres. La magnificence de ce Coran n'est perçue que par le cœur soumis, qui se laisse véritablement attendrir par lui. Mais les Arabes – comme le Sublime Coran les décrit – sont « un peuple querelleur. » (al-Zukhruf : 58), et des ennemis acharnés : « et tu avertis un peuple acharné. » (Maryam : 97). Ils se sont mis à susciter des doutes au sujet du Coran, et ont lancé contre lui de violentes attaques dans le but de le dénigrer et de rabaisser ses mérites.

On s'étonne vraiment de voir certains prédicateurs qui négligent ou se désintéressent de l'effet des versets du Coran sur le cœur de ceux qu'on invite à l'Islam. Ils parlent de tout ce qui leur vient à l'esprit, sauf de la parole d'Allah le Très Haut, dans leur prédication. Ils ne tirent argument que de très peu de versets, et parfois même on n'entend pas un seul verset sortir de leurs bouches, en dépit de leurs discours abondants et diversifiés.\*

En raison de l'extrême importance du Livre d'Allah le Très Haut et de sa formidable influence dans la propagation du message parmi les gens, tant dans le passé qu'à l'heure actuelle, nous aborderons l'incidence du Sublime Coran sur le cœur des gens qu'on invite à l'Islam, selon les axes suivants :

---

\* Cela ne signifie pas que les prédicateurs doivent se limiter à la simple récitation des versets lors de leur prédication, en négligeant de les éclaircir et de les expliquer, de les détailler et de les justifier, de citer les exemples et les preuves, et de rappeler les récits et les enseignements..., car c'est contraire au texte du Coran et de la pratique du Messager de l'humanité, sur lui les meilleures salutations et bénédictions. Le Très Haut dit : « Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux afin qu'ils réfléchissent. » (al-Nahl : 44)

## **1- L'importance de la prédication par le Coran**

Le rappel et le commentaire de certains versets sur l'importance de la prédication par le Coran.

Allah, loué soit-Il, a soutenu Son Envoyé, sur lui la paix et la bénédiction, avec le Noble Coran ; Il lui a ordonné de s'en servir et de s'appuyer sur lui dans sa prédication, simplement en raison de sa forte influence sur les âmes. Pour cela, nous constatons qu'un grand nombre de textes coraniques ordonnent et incitent d'inviter les gens à l'Islam, par le Sublime Coran lui-même.

Citons, entre autres :

- 1- La parole du Très Haut : « Et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. » (al-An'am : 19)

Le Seigneur, que Sa Majesté soit proclamée, informe que ce Coran a été révélé pour le bien et la réforme des hommes. En effet, il contient un avertissement pour vous à qui l'on s'adresse, ainsi que pour tous ceux à qui parviendra le Coran, jusqu'au Jour de la Résurrection. C'est ce qui a fait dire à Mujahid – qu'Allah lui fasse miséricorde – : « Le Coran est un prédicateur et un avertisseur où qu'il arrive. » Puis, il récita : « Pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. »<sup>1</sup>

- 2- La parole du Très Haut : « C'est un Livre qui t'a été descendu ; qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton cœur ; afin que par cela tu avertisses, et (qu'il soit) un Rappel aux croyants. » (al-A'raf : 2). Ce discours est adressé à l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, pour qu'il avertisse ceux qui renient le Coran et qu'il s'en serve pour faire un rappel aux croyants, parce qu'il renferme tout ce dont les serviteurs ont besoin dans ce monde et dans l'au-delà, et parce que les croyants sont ceux qui profitent de sa guidance.

Le prédicateur qui invite à Allah le Très Haut, en exhortant les gens au Coran, par le Coran, ne doit sentir aucune gêne dans son cœur. C'est-à-dire qu'il ne doit y avoir aucun embarras, aucun doute ni aucune ambiguïté, parce que c'est le Livre d'Allah le Très Haut, que la fausseté ne peut attaquer ni de face, ni par derrière. Que son cœur soit donc à l'aise, que le Coran le rassure, qu'il expose clairement ses ordres et ses interdits, et qu'il ne craigne aucun censeur ou opposant.<sup>2</sup>

- 3- La parole du Très Haut : « Un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement. » (al-Isra' : 106). Allah Tout Puissant a donc fait descendre le Coran, sur le Messenger, sur lui la paix et la bénédiction, de

<sup>1</sup> Tafsir al-tabari, 11/291

<sup>2</sup> Tafsir al-tabari 12/297, Tasir al-qurtubi 7/160-161, Tafsir al-sa'di p. 245-246, Fi zilal al-qur'an 3/1254-1259

manière fragmentée, en le dispersant selon les occurrences et les événements, sur une période de vingt-trois ans, pour qu'il le récite aux gens et le leur transmette posément, et afin qu'ils méditent ses versets et qu'ils y croient.<sup>1</sup>

De même, tout prédicateur désireux d'imiter notre Prophète Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, est tenu d'inviter les gens avec le Sublime Coran et de le leur réciter posément, afin qu'ils soient touchés par les sagesses et les sciences utiles qu'il recèle.

- 4- La parole du Très Haut : « Dis : « Je vous avertis par ce qui m'est révélé. Les sourds, cependant, n'entendent pas l'appel quand on les avertis. » (al-Anbiya' : 45).

Ceci constitue un ordre d'Allah le Très Haut à Son Envoyé, sur lui la paix et la bénédiction, pour qu'il avertisse tous les gens et les invite par le Sublime Coran, qui est une révélation d'Allah. S'ils y répondent, c'est pour leur propre bien ; s'ils ne le font pas, c'est parce que la voix du Sage Coran qu'ils ont entendue, n'a pas trouvé un cœur disposé à être guidé, tout comme le sourd qui n'entend rien et qui ne sait pas ce que lui dit la personne qui s'adresse à lui.<sup>2</sup>

De même, celui qui invite à Allah Tout Puissant, se sert du Coran pour avertir les gens et les effrayer. Celui qui ne répond pas à l'appel et n'est pas touché par le Coran, c'est parce que son cœur est dénué de bien et n'est pas disposé à l'accepter. Il ressemble au sourd qui ne tire aucun avantage des significations et des nouvelles portées par les voix.

- 5- La parole du Très Haut : « N'obéis donc pas aux infidèles ; et avec ceci, lutte contre eux vigoureusement. » (al-Furqan : 52). Ce noble verset stipule clairement, que la prédication par le Sublime Coran est l'un des plus grands moyens de lutter, dans la voie d'Allah le Très Haut. En effet, Allah le Très Haut l'a appelé combat (jihad), voire grand combat. Quel grand honneur, donc, pour ceux qui invitent à Allah le Très Haut, de recevoir le surnom « les mujahidun qui livrent un grand jihad » ! Quelle est grande cette faveur qui leur est faite, pour laquelle ils doivent faire preuve de gratitude, de sincérité et d'efforts constants dans leur lutte, par le Sublime Coran, contre les mécréants et les musulmans désobéissants ! Car celui qui s'en sert pour lutter contre les mécréants, doit à plus forte raison le faire contre les musulmans désobéissants.

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir, 3/69

<sup>2</sup> Tafsir al-qurtubi 11/292, Tafsir ibn kathir 3/181, Tafsir al-sa'di p. 473

- 6- La parole du Très Haut : « Ton Seigneur ne fait pas périr des cités avant d'avoir envoyé dans leur métropole un Messager pour leur réciter Nos versets. Et Nous ne faisons périr les cités que lorsque leurs habitants sont injustes. » (al-Qasas : 59). Ce verset également souligne l'importance de la prédication par le Coran. Allah, pureté à Lui, a en effet fait de l'audition des versets un refuge et une protection contre la descente du châtement sur les mécréants. Ils n'ont palus aucune excuse, dès lors qu'ils ont entendu le Sublime Coran, lequel constitue le moyen le plus efficace et la raison la plus convaincante pour avoir foi en Allah Tout Puissant, et pour adhérer à Sa religion.<sup>1</sup>

A l'instar de ce verset, il y a aussi la parole du Très Haut : « Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas. » (al-Tawbah : 6).

La parole du Très Haut : « afin qu'il entende la parole d'Allah » signifie : « Le Coran que tu lui récites et qu'il médite lui permet de prendre connaissance de la réalité de l'affaire. Allah aura alors une preuve contre lui. S'il embrasse l'Islam, il a les mêmes droits que les musulmans. S'il refuse, il doit alors être reconduit vers son lieu de sécurité ou vers sa demeure où il se sent en sécurité. Ensuite, combats-le si tu le désires. »<sup>2</sup>

Si le Sublime Coran n'avait pas un effet profond sur le cœur de ses auditeurs, il ne constituerait pas la limite finale à l'autorisation d'accorder l'asile aux polythéistes.

- 7- La parole du Très Haut : « Rappelle donc, par le Coran, celui qui craint Ma menace. » (Qaf : 45). Ceci en raison du fait que le Coran secoue les cœurs et suscite la crainte de la dureté de la punition d'Allah s'ils ne croient pas au Coran et s'ils ne le mettent pas en pratique. C'est pourquoi le Noble Coran représente la plus grande arme utilisée par ceux qui invitent à Allah, pureté à Lui, quand ils font le prêche aux gens et pour les influencer.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Tafsir al-qurtubi 13/301-303, Tafsir ibn kathir 3/397, Tafsir al-sa'di p. 571

<sup>2</sup> Tafsir al-qasimi, appelé « Mahasin al-ta'wil », 4/90

<sup>3</sup> L'invitation à Allah par le Noble Coran, Dr. Khalid al-Qurayshi Majalla Jami'a al-Imam Muhammad ibn Sa'ud al-Islamiyya, no. 31, Rajab 1421H, p. 273-278

## **2- Les Applications de la Prédication par le Coran**

L'évocation et le commentaire de quelques exemples des applications de la prédication par le Coran.

## INTRODUCTION

L'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, invitait les gens à Allah le Très Haut par le Sublime Coran, en paroles et en actes, par sa conduite et par son caractère. Lorsqu'on interrogea la mère des croyants, 'Aïsha, au sujet de son caractère, elle répondit : « Certes, le caractère du Prophète d'Allah était le Coran. <sup>1</sup> »<sup>2</sup>

Autrement dit, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, incarnait le Coran dans toutes ses affaires, conditions, paroles et actions.

Mieux, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a expliqué que la raison principale de la multitude de ses disciples au Jour de la Résurrection, est la descente du Coran sur lui ; que le Coran est le plus grand miracle qu'Allah ait accordé à un prophète<sup>3</sup>. Il dit : « Parmi les prophètes, il n'en est pas un qui n'ai reçu ce en quoi les hommes ont cru. Par contre, ce que j'ai reçu est une révélation qu'Allah m'a donnée. Aussi, je souhaite être celui d'entre eux qui aura le plus grand nombre de disciplines au Jour de la Résurrection. »<sup>4</sup>

Parmi les différences essentielles entre le miracle du Sublime Coran et ceux des autres prophètes, on relève :

- 1- Le miracle du Noble Coran continue jusqu'au Jour de la Rétribution, tandis que ceux des autres prophètes ont pris fin avec leurs époques. Seuls ceux qui étaient présents en ont été les témoins.
- 2- Le Sublime Coran déroge aux habitudes par son style, son éloquence et par l'information qu'il donne des choses invisibles. Il ne se passe pas une époque sans que n'apparaisse une chose dont il a informée. Ceci ne se trouve pas dans les autres miracles.
- 3- Les miracles du passé étaient sensoriels ; on pouvait les constater de visu, comme la chamelle de Salih ou le bâton de Musa. Par contre, le miracle du Coran est témoigné par la clairvoyance, ce qui explique le plus grand nombre de ceux qui le suivent. Car ce qui se voit à l'œil physique disparaît avec la fin de sa vision, alors que ce qui est perçu par l'œil de l'intellect perdure. Tous ceux qui viennent après le premier continuent à le voir, sans arrêt.<sup>5</sup>

Si la personnalité solennelle et impressionnante de l'Envoyé dans la prédication ne l'a pas dispensé de la prédication par le Coran, que dire de

---

<sup>1</sup> La signification : Le mettre en pratique, s'arrêter à ses limites, se parer de ses règles de bienséance, tirer les enseignements des ses paraboles et de ses récits, le méditer et le réciter de manière excellente.

<sup>2</sup> Rapporté par Muslim 1/512, hadith 746

<sup>3</sup> Référence précédente, Dr. Khalid al-Qurayshi, p. 282-283

<sup>4</sup> Rapporté par Bukhari 6/118, hadith 4981, Muslim 1/134, hadith 152

<sup>5</sup> Fath al-bari sharh sahih al-bukhari, de Ibn Hajar, 9/9-10

nous aujourd'hui... Nous qui sommes négligents ? Nous en avons le plus grand besoin dans la prédication !

Pour cette raison, il appartient à ceux qui invitent à aller vers Allah le Très Haut, de veiller à tirer avantage de ce miracle permanent – le Sublime Coran -, de retourner vers lui, de faire toujours appel à lui quand ils invitent les autres, afin de réaliser les plus grands résultats et les effets les plus souhaitables dans la bonne conduite, la rectitude et la crainte d'Allah.

**Dans ce qui suit, nous trouvons des exemples des applications de la prédication par le Sublime Coran, ainsi que l'effet de celui-ci sur le cœur de ceux qu'on invite.<sup>1</sup>**

### **1- La prédication, par le Coran, des délégations venues en pèlerinage.**

Ibn 'Abbad, qu'Allah l'agrée, rapporte que 'Ali b. Abi Talib, qu'Allah l'agrée, lui dit : « Lorsque l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, reçut l'ordre d'Allah de se présenter aux tribus arabes, il sortit accompagné de Abu Bakr al-Siddiq et de moi-même, jusqu'à ce qu'on parvint à une des assemblées arabes... Mafruq b. 'Amr lui demanda : « A quoi nous invites-tu, Ô frère de Quraysh ? »

L'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, récita : « Dis : « Venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée. Voilà ce qu'Allah vous a recommandé de faire ; peut-être comprendrez-vous. » (al-An'am : 151)

Mafruq demanda encore : « A quoi invites-tu Ô frère de Quraysh ? »

L'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, récita : « Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la

---

<sup>1</sup> Référence précédente, Dr. Khalid al-Qurayshi, p. 284-309. Min asrar 'azama al-qur'an, p. 31-33. Min mashahid al-i'jaz al-nafsi fi al-qur'an al-karim, Dr. 'Ali al-Badri, Majallat al-Jami'a al-Islamiyya, no. 44, onzième année, p. 85-94. Khasa'is al-qur'an al-karim, Dr. Fahd al-Rumi, p. 99-101

rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. » (al-Nahl : 90).

Mafruq commenta : « Par Allah ! Ô Frère de Quraysh, tu invites, certes, à la nature bienfaisante et les bonnes œuvres. »<sup>1</sup>

Ainsi, l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a invité cette délégation qui est venue en pèlerinage, avant l'émigration vers Médine, en leur récitant des versets du Coran. Il répondit à leurs interrogations en évoquant les versets qui renferment les réponses à leurs questions. L'effet de cet exercice est clair sur Mafruq b. 'Amr lorsqu'il déclare : « Par Allah ! Ô Frère de Quraysh, tu invites, certes, à la nature bienfaisante et les bonnes œuvres. »

## **2- Le déplacement vers les gens pour les inviter par le Coran.**

Khalid b. al-'Adwani, qu'Allah l'agrée, relate qu'il aperçut l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, à l'Est de Thaqif, appuyé sur un arc ou un bâton, lorsqu'il vint solliciter leur assistance. Je l'ai entendu réciter : « Par le ciel et par l'astre nocturne. » (al-Tariq : 1), jusqu'à la fin. Je l'ai apprise à l'époque de la Jahiliyya, alors que j'étais encore un polythéiste. Puis je l'ai lue quand j'ai embrassé l'Islam. Les gens de Thaqif m'invitèrent et me questionnèrent : « Qu'as-tu entendu de cet homme ? » Je leur récitai alors la sourate al-Tariq. Les Qurayshites qui les accompagnaient répliquèrent : « Nous connaissons mieux notre compagnon ; si nous savions que ce qu'il disait était vrai, nous l'aurions suivi. »<sup>2</sup>

Ainsi, le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, va vers les gens et voyage vers eux dans leur village, pour les inviter à Allah le Très Haut, en leur récitant des versets du Sublime Coran. En raison du profond effet de ces versets sur le cœur des auditeurs, l'éminent compagnon Khalid b. Abi Jahl al-'Adwani al-Ta'ifi ne les a point oubliés. C'est pourquoi il dit : « Je l'ai apprise à l'époque de la Jahiliyya, quand j'étais encore un polythéiste, puis je l'ai lue quand j'ai embrassé l'Islam. »

## **3- La prédication des rois et des chefs par le Coran**

<sup>1</sup> Rapporté par Ibn Hibban dans al-Thiqat 1 :80-88. al-Bayhaqi dans Dala'il al-nubuwwa 2/422-47. Le hafiz Ibn Hajar dit à son sujet : « Son isnad est bon. » Fath al-Bari 7/220

<sup>2</sup> Rapporté par Ahmad dans al-Musnad, 4/335, hadith 19061. Il dit dans al-fath al-rabbani : « son sanad est bon », 20/243

- (i) Umm Salamah, qu'Allah l'agrée, dit au sujet de leur migration vers l'Éthiopie (le pays du Négus) ... Le Négus demanda : « Avez-vous quelque chose de ce qu'il a apporté ? » Il avait convoqué ses évêques et leur avait enjoint de disperser les livres autour de lui.

Ja'far b. Abi Talib répliqua : « Oui ». Puis, il récita de mémoire la sourate Kaf, Ha, Ya, 'Ayn, Sad. Par Allah, le Négus se mit à pleurer jusqu'à ce tremper sa barbe, de même que ses évêques pleurèrent au point que leurs livres en furent trempés. »<sup>1</sup>

- (ii) Dans la lettre que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, envoya à l'empereur byzantin, Héraclius, on trouve : De Muhammad, Envoyé d'Allah, à Héraclius, le chef des Byzantins. Que la paix soit sur ceux qui suivent la voie droite. Je t'invite donc par le message de l'Islam. Embrasse l'Islam et tu sera sauf ; embrasse l'Islam et Allah t'accordera ta récompense deux fois. Si tu refuses, tu supporteras alors le péché des Pharisien. « Ô Gens du Livre ! Venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour Seigneurs, en dehors d'Allah. » Puis, s'ils tournent le dos, dites : « Soyez témoins que nous, nous sommes soumis. » (Al-'Imran : 64)<sup>2</sup>

Qu'il est donc grand l'effet du Sublime Coran sur ceux qui l'écoutent, qu'ils soient musulmans ou pas, des gens issus de la masse ou des rois et des chefs. Voici le Négus et ses patriarches qui n'ont pu se maîtriser en écoutant les versets du Sublime Coran, et se sont mis à verser des larmes au point de tremper leurs barbes, sous l'effet du Coran.

#### **4- L'effet du Coran sur le cœur de ses ennemis et de ses adversaires.**

Jabir b. 'Abd Allah, qu'Allah l'agrée, relate : « Un jour les Qurayshites se réunirent et dirent : « Voyez qui, parmi vous, a la plus grande maîtrise de la magie, de l'art divinatoire et de la poésie.

<sup>1</sup> Rapporté par Ahmad dans al-musnad, 1/201, hadith 1745, 5/290-292, hadith 22645. al-Haythami dit dans al-Majma' 6/24-27 : « Rapporté par Ahmad ; ses transmetteurs sont des hommes de l'authentique (sahih), excepté Ibn Ishaq, qui reconnaît l'audition. »

<sup>2</sup> Rapporté par Bukhari 3/1381, hadith 4553

Envoyez-le vers cet homme qui a divisé notre communauté, éparpillé notre affaire et critiqué notre religion, pour lui parler et entendre sa réponse.

‘Utbah b. Rabi‘a alla donc le voir et lui parla longuement. Quand il eut terminé, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, lui dit : « As-tu terminé, Ô Abu al-Walid ? » « Oui » répondit-il.

L’envoyé d’Allah, sur lui la paix et la bénédiction, dit : « Au Nom d’Allah le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. Ha.Mim. C’est une Révélation descendue de la part du tout Miséricordieux, du Très Miséricordieux. Un Livre dont les versets sont détaillés, un Coran arabe pour des gens qui savent, annonciateur d’une bonne nouvelle et avertisseur. Mais la plupart d’entre eux se détournent ; c’est qu’ils n’entendent pas. Et ils dirent : « Nos cœurs sont voilés contre ce à quoi tu nous appelles, nos oreilles sont sourdes. Et entre nous et toi, il y a une cloison. Agis donc de ton côté ; nous agissons du nôtre. » (Fussilat : 1-5).

Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, poursuivit sa lecture jusqu’à ce qu’il atteignît le verset : « S’il s’en détournent, alors dis-leur : « Je vous ai avertis d’une foudre semblable à celle qui frappa les ‘Ad et les Thamud. » (Fussilat : 13).

‘Utbah lui mit alors la main sur la bouche et l’adjura, au nom de la proche parenté, de s’arrêter. Puis, il se leva et retourna vers ses compagnons.

Ils se dirent entre eux : « Nous jurons, par Allah ! Abu al-Walid vous est revenu avec un visage différent de celui avec lequel il était parti. » Il leur dit, entre autres : « Ô Gens de Quraysh ! Obéissez-moi ! J’en fais mon affaire. Ne faites pas obstacle entre cet homme et ce sur quoi il est ; laissez-le. Par Allah ! Sa parole que j’ai entendue se fera certes parler d’elle... » Ils répondirent : « Par Allah ! Ô Abu al-Walid, il t’a ensorcelé par sa langue. »<sup>1</sup>

L’effet du Sublime Coran sur le cœur des ennemis était tel qu’il leur arrachait le cœur et les empêchait de dormir. Rien ne les empêchait de répondre à son appel si ce n’était la fierté et l’obstination. Voire,

---

<sup>1</sup> Dala’il al-nubuwwa, Isma‘il ibn Muhammad al-Fadl al-Tamimi 2/220-222. Musnad Abi Ya‘la 3/350. Dans une autre narration, celui qui a entendu la sourate Fussilat du Messager et avec lequel s’est produit cet événement, est al-Walid ibn al-Mughira. Tafsir al-Tabari 28/155-157.

les mécréants savaient l'effet que le Coran avait sur le cœur de ceux qui l'écoutent. Ils craignaient qu'ils n'aient une emprise sur le cœur des gens quand ils l'écoutaient, si bien qu'ils accueilleraient ceux qui venaient à la Mecque, et les mettaient en garde contre l'audition ou la compagnie du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction.

Ils se recommandaient mutuellement de ne pas écouter le Sublime Coran, comme Allah le Très Haut le souligne : « Et ceux qui avaient mécru dirent : « Ne prêtez pas l'oreille à ce Coran, et faites du chahut, afin d'avoir le dessus. » (Fussilat : 26)

Ils n'ont pas tenu ces propos parce qu'ils sont éloignés de son influence. En effet, si, au plus profond, d'eux-mêmes, ils n'en avaient pas ressenti la magnificence, ni compris son effet dans leurs cœurs, ils n'auraient pas lancé une telle mise en garde aux leurs, ni ne se seraient-ils interpellés de la sorte. Ils en étaient effectivement marqués, mais ils se montraient orgueilleux.

#### **5- Rappeler les gens par le Coran, au cours des prêches culturels.**

Umm Hisham bint Haritha b. al-Nu'man, qu'Allah l'agrée, relate : « Nous partagions le four à pain avec l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, tous les deux ans, ou une année et quelque mois. Je n'ai retenu « Qaf. Par le Coran Glorieux ! » que de la bouche du Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction. Chaque vendredi, il récitait cette sourate sur le minbar, lors de son prône. »<sup>1</sup>

Ainsi, lorsque l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, faisait son discours sur le minbar le vendredi, l'un des moments et des domaines les plus forts de la prédication, il prêchait et invitait les gens par le Sublime Coran, en récitant la sourate Qaf.

#### **6- Le frémissement du cœur à l'écoute du Coran.**

Jubayr b. Mut'im, qu'Allah l'agrée, rapporte : « J'ai entendu le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, réciter la sourate al-Tur dans la prière du coucher (salat ul-maghrib). Lorsqu'il atteignit le verset : « Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction. Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur ?

<sup>1</sup> Rapporté par Muslim 2/595, hadith 873

Où sont-ils eux les maîtres souverains ? » (al-Tur : 35-37), mon cœur faillit s'envoler. »<sup>1</sup>

Pourquoi ne s'envolerait-il pas, et il n'y aurait rien d'étonnant en cela, parce que l'effet du Coran est très fort. A tel point que, s'il avait été descendu sur une montagne, celle-ci se serait humiliée et fendue par crainte d'Allah.

---

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari 6/58, hadith 4854

### **3- L'influence du Coran sur l'acceptation de certains contemporains**

L'évocation des cas de certains contemporains qui ont été marqués par le Coran et qui ont répondu à son appel

## INTRODUCTION

Le Sublime Coran a une importance majeure et un effet énorme dans la propagation de l'appel parmi les gens, tant dans le passé que dans le temps présent. Celui qui étudie la démarche rationnelle des non musulmans, verra que, face à l'Islam, il se situe au point d'équilibre entre l'attraction et la répulsion, dans deux directions opposées :

La première direction : dominée par la tendance scientifique objective, qui essaie de se défaire de la passion, et d'être neutre tant dans l'opinion que dans le résultat.

La deuxième direction : dominée par la tendance de partisanerie et de tout ce qui s'y rattache, ou tout sentiment de supériorité équivalent à cette tendance, face à tout ce qui est oriental.

Notre propos, ici, concerne les témoignages et les opinions des gens de la première orientation. Cependant, il nous appartient de souligner une chose d'importance capitale : ces opinions et ces témoignages sur l'Islam ou le Coran, ne sont rien d'autre qu'une confirmation des vérités existantes et des fondements fermes de notre religion et de notre civilisation.<sup>1</sup>

Ces opinions et ces témoignages, sont attribués à des gens qui ont embrassé la religion d'Allah le Très Haut. Leurs propos concernent un des aspects de l'Islam, tenus avant ou après leurs acceptation de l'Islam. Ils sont ainsi <sup>2</sup>:

### **1- Un prêtre missionnaire du nom de Ibrahim Khalil<sup>3</sup> Ahmad.**

Après une étude approfondie de l'Islam, et du Noble Coran en particulier, il annonça qu'il avait embrassé l'Islam et le

---

<sup>1</sup> Al-Da'wa ila Allah bi al-qur'an ala-karim, Dr. Khalid al-Qurayshi, p. 311-313

Qalu 'an al-islam, Dr. 'Imad al-Din Khalil, p. 11-22

<sup>2</sup> Al-Da'wa ila Allah bi al-qur'an al-karim, p. 314-331. Bi al-qur'an aslama ha'ula, 'Abd al-'Aziz al-Ghazzawi p. 67-162. Qur'anukum ya muslimun, Ibrahim al-Dabi'I p. 53-55, 65-70. al-Qur'an al-karim min manzur gharbi, Dr. 'Imad al-Din Khalil 17-26,44-49,72-79

<sup>3</sup> Prêtre missionnaire né en Alexandrie. Diplômé en théologie de la faculté égyptienne de théologie et de l'université américaine de Princeton. Il a enseigné à la faculté de théologie de Assiout. Il a approfondi ses études sur l'islam, qui ont mené à sa conversion. Il a proclamé son adhésion à l'islam en 1960. Parmi ses ouvrages, on trouve : (Muhammad fi al-tawra wa al-injil wa al-qur'an) et (Tarikh bani isra'il). Voir : « Qalu 'an al-islam », p. 49.

proclama officiellement en l'an 1380 H. Il déclare au sujet du Noble Coran <sup>1</sup>:

« J'ai l'intime conviction que si j'étais un existentialiste, c'est-à-dire ne croyant pas en l'existence d'un créateur pour cet univers, ni en aucun message divin, et que des gens venaient m'entretenir des domaines où le Coran a devancé la science moderne, je croirais au Seigneur de la Puissance et de l'Omnipotence, le Créateur des cieux et de la terre, sans rien Lui associer... »

Il affirme ailleurs – et ceci exige de notre part une médiation, un examen attentif et une réflexion, en particulier ceux d'entre nous qui vivent une défaite psychologique face aux nations qui nous devancent dans les sciences naturelles. Il dit <sup>2</sup>: « Le musulman doit être fier de son Coran, car il est comme l'eau, il est la vie de tous ceux qui viennent s'y abreuver. »

Il dit également<sup>3</sup> : « Le Noble Coran devance la science moderne dans tous ses domaines : la médecine, l'astronomie, la géographie, la géologie, le droit, la sociologie, l'histoire... De nos jours, la science a pu constater ce à quoi le Coran est déjà parvenu par l'exposé éloquent et la description. »

## **2- Parmi ceux qui, marqués par le Sublime Coran, ont embrassé l'Islam, on trouve le docteur Grinet<sup>4</sup>.**

Interrogé quant à la raison de sa conversion à l'Islam, il déclara<sup>5</sup> : « J'ai étudié avec soin tous les versets coraniques qui ont un lien avec les sciences médicales, sanitaires et naturelles, que j'ai étudiées dans mon enfance et que je maîtrise, et j'ai constaté qu'ils s'appliquent parfaitement à nos connaissances modernes. J'ai donc embrassé l'Islam, car j'ai été convaincu que Muhammad a apporté la pure vérité il y a plus de mille ans, avant l'existence d'un enseignant ou d'un pédagogue humain. Si chaque personne qui pratique un art ou une science comparait, comme il se doit, les versets coraniques avec ce qu'elle a appris – comme je l'ai fait – elle embrasserait l'Islam sans aucun doute, si elle est rationnelle, sans aucune vue intéressée.

<sup>1</sup> Qalu 'an al-islam, p. 49

<sup>2</sup> Bi al-qur'an aslama ha'ula, p. 131-136

<sup>3</sup> Muhammad fi al-tawra wa al-injil wa al-qur'an, p. 47-48

<sup>4</sup> Célèbre médecin français. Il était député. Voir : « Bi al-qur'an aslam ha'ula », p. 76

<sup>5</sup> Bi al-qur'an aslama ha'ula, p. 76

### 3- Le Sublime Coran a profondément marqué certains étrangers non arabophones.

Ceci a poussé certains à proclamer leur adhésion à l'islam et à évoquer l'effet que le Coran a eu sur eux. On trouve, entre autres :

L'Orientaliste français Etienne Dinet<sup>1</sup>, qui a proclamé sa conversion à l'islam en disant<sup>2</sup> : « Il est aisé pour le croyant en tout temps et en tout lieu de voir ce miracle rien qu'en lisant le Livre d'Allah. Dans ce miracle, se trouve l'explication évidente de cette propagation époustouflante qu'a connue l'islam, et dont les Européens ne connaissent pas la raison, parce qu'ils ignorent le Coran, ou parce qu'ils ne le connaissent qu'à travers des traductions dépourvues de vitalité, sans compter qu'elle ne sont pas minutieuses. »

Il dit ailleurs<sup>3</sup> : « Si la magie du style coranique et la beauté de ses sens produisent un tel effet sur le cœur des savants qui n'ont aucun rapport avec les Arabes, ni avec les musulmans, quelle sera alors la force de cette fougue qui fascine les Arabes du Hijaz ? Ceux-là mêmes dont les versets sont descendus dans leur belle langue ... Quand ils écoutaient le Coran, ils étaient instantanément saisis de réactions formidables ; ils restaient cloués sur place... »

- 4- Parmi les exemples qui démontrent l'effet du Sublime Coran sur ceux qui l'écoutent, il y a ce que rappelle le prêtre Jean-Baptiste Ahunimu<sup>4</sup>, en expliquant la raison de sa conversion à l'islam. Il dit<sup>5</sup> : « La raison de mon adhésion à l'islam se trouve dans ma présence lors d'une conférence, consistant en une polémique entre un musulman et un chrétien. Au cours de la conférence, j'ai été convaincu par la sourate Maryam et par une autre sourate, que l'islam est la religion de vérité. »

---

<sup>1</sup> Etienne Dinet (1861-1929). A fait ses études en France, se dirigea vers l'Algérie où il passe la moitié de chaque année à Bu Sa'ada. Il proclama son adhésion à l'islam en 1927 et prit le nom de Nasir al-Din. Il effectua le pèlerinage à la Maison Sacrée en 1928. Parmi ses écrits on recense : La vie des Arabes, Rayons de la lumière d'islam et L'Orient dans l'esprit occidental. Voir : « Qalu 'an al-islam », p. 63. al-Islam fi al-'aql al-'alami, p. 179.

<sup>2</sup> Qalu 'an al-islam, p. 63-64. al-islam fi al-'aql al-'alami, p. 197-198

<sup>3</sup> Qalu 'an al-islam, p.64

<sup>4</sup> Détenteur d'une licence en études théologiques. C'était un prêtre catholique durant les premières années puis embrassa l'islam à Conakry, capitale de la Guinée, en 1991. Son nom fut : Ibrahim Ahunimu. Il se déplaça en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo et au Niger pour prêcher l'islam.

<sup>5</sup> Bi al-qur'an aslama ha'ula, p. 89

- 5- Quant au docteur Nasim Soussa<sup>1</sup>, qui était juif avant d'être musulman, il déclare<sup>2</sup> : « Mon penchant pour l'Islam remonte aux débuts de ma lecture du Noble Coran. D'emblée j'ai eu une grande passion pour lui ... J'étais transporté quand je lisais ses versets... »

Il poursuit son explication de l'effet du Coran en ces termes<sup>3</sup> : « Je ne pense pas qu'il y existe une chose, qui puisse marquer l'homme, qui a connu la vérité et la spiritualité de la religion islamique, autant que la lecture des versets du Glorieux Coran marque ses sentiments. Il est alors envahi par un sentiment débordant dû à ce contact spirituel ; il est attiré par cette crainte respectueuse de la divinité, que Sa Majesté soit proclamée, et il reconnaît alors en toute humilité son incapacité et sa faiblesse devant la parole de son Sublime Seigneur... »

A ce propos, nous n'avons qu'à considérer la situation dans les églises occidentales... pour que nous puissions facilement comparer entre la spiritualité de l'Islam et son emprise sur les sentiments, dans Son Glorieux Furqan, d'une part, et les principes des autres croyances et leurs livres, de l'autre. »

- 6- Il existe un exemple de l'effet du Sublime Coran sur un Européen qui a obtenu la célébrité et la richesse, et amassé les plaisirs de ce monde éphémère, au point de se croire le plus heureux des hommes, jusqu'à ce qu'il entende le Sublime Coran. Il comprit alors qu'il n'a connu aucun bonheur, et qu'il n'a jamais goûté à un bonheur semblable au bonheur et au plaisir qu'il a ressenti en écoutant le Coran. Il a aussitôt annoncé sa conversion à l'Islam, devenant l'un des prédicateurs de cette religion. Cet homme est l'ancien célèbre chanteur britannique, Cat Stevens<sup>4</sup>, qui dit<sup>5</sup> : « A cette époque de ma vie – c'est-à-dire avant de devenir musulman – il me semblait que j'avais tout accompli, que j'avais réalisé mon succès et ma célébrité, et que j'avais acquis la richesse et les femmes... Tout. Mais j'étais

---

<sup>1</sup> Chercheur et ingénieur d'Irak, membre de l'académie scientifique irakienne et l'un de plus grands spécialistes de l'histoire de l'irrigation en Irak. Il était juif avant d'embrasser l'islam sous l'influence du Sublime Coran. Il est mort il y a quelques années de cela. Il a laissé de nombreuses études dans divers domaines. Il est l'auteur de répliques aux prétentions du sionisme international d'un point de vue historique. Parmi ses écrits on recense : (Mafsal al-'arab wa al-yahud fi al-tarikh) et (Fi tariqi ila al-islam). Voir : « Qalu 'an al-islam », p. 70.

<sup>2</sup> Qalu 'an al-islam, p. 70

<sup>3</sup> Fi tariqi ila al-islam, p. 183-184

<sup>4</sup> Ex-chanteur britannique, d'origine autrichienne, très célèbre dans son pays. Il a vendu pratiquement un million de disques. Il devient musulman en 1976, après avoir connu l'islam par l'intermédiaire de son frère. Il passe la plupart de son temps à prêcher l'islam. Voir : « Qalu 'an al-islam », p. 68.

<sup>5</sup> Qalu 'an al-islam, p. 68. Bi al-qur'an aslam ha'ula, p. 91-93

semblable à un singe qui sautait d'un arbre à l'autre, sans jamais être satisfait. Mais ma lecture du Coran était comme une confirmation de tout ce qu'il y avait en moi<sup>1</sup> ; je le voyais comme la vérité. La situation était comme le véritable gouvernail de ma personnalité. »

- 7- Parmi les exemples qui démontrent l'effet du Sublime Coran sur la pensée arabo-islamique, il y a ces propos du penseur français Vincent Monteil<sup>2</sup> :
- « L'exemple de la pensée arabo-islamique tenue à l'écart de l'effet coranique est comme un homme vidé de son sang ! »<sup>3</sup>
- 8- La britannique Honey<sup>4</sup>, tellement passionnée de philosophie qu'elle y consacra ses études. Elle parle de son expérience personnelle avec le Sublime Coran en ces termes<sup>5</sup> : « Quels que soient mes efforts, je ne pourrai jamais décrire l'effet que le Coran a eu sur mon cœur. J'avais à peine terminé la lecture de la troisième sourate du Coran, que je me vis prosternée devant le Créateur de cet univers. C'était ma première prière (salat) en Islam. »
- 9- 'Amir b. 'Ali David<sup>6</sup>, l'indo-chrétien qui est aussi devenu musulman, parle de son expérience avec le Sublime coran. Il déclare : « J'ai pris une copie de la traduction en anglais des sens du Noble Coran, car je savais que c'était le livre sacré des musulmans. Je me suis mis à le lire et à réfléchir sur ses sens. Il a polarisé toute mon attention et grande fut ma stupéfaction lorsque j'y trouvai la réponse convaincante à ma déroutante question (le but de la création) dans les premières pages du Noble Coran... J'ai lu les versets 30 à 39 de la sourate al-Baqara... Ce sont des versets qui démontrent la vérité en toute clarté, à tout chercheur honnête... Ces versets nous informent en

<sup>1</sup> Ceci est une confirmation que le Sublime Coran est un rappel de ce qui se trouve dans la religion naturelle.

<sup>2</sup> Chercheur et voyageur français, spécialisé dans l'étude des questions islamiques et arabes. Il a passé de nombreuses années au Maghreb, au Machreq, en Afrique et en Asie. Il a publié des dizaines d'études et de livres sur l'islam et la civilisation islamique. Il a déclaré son adhésion à l'islam en 1977, sous le nom de al-Mansur billah al-Shafi'i. Voir : « Qalu 'an al-islam », p. 88.

<sup>3</sup> Rijal wa nisa aslamu, 5/50-51

<sup>4</sup> Ayesha Bridget Honey, née dans une famille chrétienne anglaise, passionnée de philosophie. Elle est partie au Canada pour compléter ses études. Là elle a eu l'occasion de faire connaissance avec l'islam et elle est devenue musulmane. Elle a enseigné dans une grande école au Nigeria. Voir : « Qalu 'an al-islam » p. 88.

<sup>5</sup> Même référence, 1/59-60

<sup>6</sup> Vient d'une famille hindoue brahmane, qui a embrassé le christianisme par le biais des missionnaires qui sont venus avec le début du colonialisme. Il lisait énormément les livres religieux. Lorsqu'il eut l'occasion de lire le Sublime Coran, sa réponse fut son adhésion à l'islam. Voir « Qalu 'an al-islam » p. 59.

toute clarté et évidence, et de manière convaincante de l'histoire de la création. »<sup>1</sup>

10- Brown<sup>2</sup> et le secret de la mer profonde

Brown lut le Sublime Coran jusqu'à ce qu'il parvînt à la parole du Très Haut : « ou semblables à des ténèbres sur une mer profonde : des vagues la recouvrent, au dessus desquelles s'élèvent d'autres vagues, sur lesquelles il y a d'épais nuages. Ténèbres, les unes au-dessus des autres. Quand quelqu'un étend la main, il ne la distingue presque pas. Celui qu'Allah prive de lumière n'a aucune lumière. » (al-Nur : 40)

Dans ce verset, il y a l'allusion à la mer profonde, que les savants n'ont découverte que tout récemment, lorsqu'ils ont pu plonger dans de grandes profondeurs, où il y a l'obscurité totale, des ténèbres entassées et le très grand froid.

Brown interrogea alors un savant musulman de l'Inde :

« Votre prophète Muhammad a-t-il déjà pris la mer ? » « Non » répondit-il. Brown questionna davantage : « Qui lui a donc enseigné l'océanographie ? » Le savant musulman répliqua : « Que cherches-tu à travers cette question ? »

Brown rétorqua : « J'ai lu dans le livre de l'Islam un verset, dont les profondeurs ne sont connues que de celui qui est versé dans l'océanographie. » Puis, il récita le verset et dit : « Si Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, n'a pas pris la mer, n'a pas reçu la science océanographique de professeurs spécialisés et n'a pas étudié dans une université ou institut, voire il était illettré, qui lui a donc enseigné cette science utile ? A moins que ce ne soit une révélation de la part du Créateur des créatures. J'atteste qu'il n'y a de dieu si ce n'est Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah. »<sup>3</sup>

11- Un savant allemand et les empreintes digitales.

Allah le Très Haut dit : « L'homme pense-t-il que Nous ne réunirons jamais ses os ? Mais si ! Nous sommes capable de remettre à leur place les extrémités de ses doigts. » (al-Qiyamah : 3-4)

<sup>1</sup> Même référence, 8/109

<sup>2</sup> Marin britannique. Voir : « Bi al-qur'an aslama ha'ula », p. 128.

<sup>3</sup> Bi al-islam aslama ha'ula, p. 130. Tafsir al-jawahir, Tantawi Jawhari 24/309

Ce verset fait référence aux empreintes digitales. Il est à l'origine de la conversion à l'Islam d'un savant allemand. – L'auteur du Tafsir al-Jawhar transmet, en effet, du voyageur Mahmud Sami que la miséricorde d'Allah a touché ce savant et il a embrassé l'Islam. Il en a fait l'annonce devant une assemblée de savants, et quand il a été interrogé sur la raison de sa conversion, il a cité le verset : « Mais si ! Nous sommes capable de remettre à leur place les extrémités de ses doigts. »

La découverte du principe des empreintes digitales n'a été accessible aux Européens, sans parler des Arabes, qu'à notre présente époque. Il s'agit donc de la parole d'Allah et non de la parole humaine. »<sup>1</sup>

Après tout cela, personne ne sera en mesure de connaître les aspects de la grandeur et de l'effet du Sublime Coran, ainsi que son impact sur les cœurs. Il s'agit plutôt de sentiments et d'impressions qui se sont illuminés dans le cœur de certaines personnes qui ont embrassé l'Islam récemment. Elles ont tenté de les exprimer selon leurs moyens, mais comment pourraient-elles décrire cette réalité ou percer les secrets, les merveilles et la grandeur de l'impact du Coran ?

---

<sup>1</sup> Ma'a kitab Allah, Ahmad 'Abd al-Rahim al-Sayih, Majalla al-Jami'a al-Islamiyya, no. 40, Rabi' al-Awwal 1398, p. 23-27

## **CHAPITRE 2**

### **La Grandeur des Mérites du Coran**

- 1- La Grandeur des Mérites, de manière générale**
- 2- La Grandeur des Mérites, de manière détaillée**
- 3- Les droits du Coran sur les musulmans**

## **1- La Grandeur des Mérites de manière générale**

- 1- Le Coran est la parole révélée d'Allah
- 2- Le Coran est un honneur pour les Arabes en particulier et pour la communauté en général
- 3- Le Coran guide vers ce qui est le plus droit
- 4- Le Coran est un Livre béni
- 5- Le Coran est une explication de toute chose
- 6- Le Coran est la faveur d'Allah qui réjouit Ses serviteurs
- 7- Le Coran est une guidance, une miséricorde et une bonne nouvelle pour les musulmans
- 8- Le Coran est une lumière
- 9- Le Coran est la vie pur ceux qui répondent à son appel

## 1- Le Coran est la parole révélée d'Allah

Il suffit comme mérite et honneur au Sublime Coran d'être la Parole du Très Savant et du Très Sage, qu'Il soit béni et exalté ; de Lui il vient et c'est vers Lui qu'il retournera. Allah le Glorifié dit : « Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah. » (al-Tawbah : 6). Ce noble verset indique que le Coran que l'on récite, que l'on écoute et qui est écrit entre les couvertures du mushaf, est réellement la parole d'Allah et non une narration de la parole d'Allah.

Ce verset prouve aussi que le Coran est une révélation venant d'Allah. En d'autres termes, Allah l'a prononcé ; Gabriel, sur lui la paix, l'a reçu, est descendu avec lui et l'a donné à l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, tel qu'il l'a reçu du Seigneur, le Majestueux.<sup>1</sup>

L'un des mérites du Coran est qu'il constitue la parole créée du Seigneur des mondes. La parole de Celui qui n'a pas de semblable, la qualité de Celui qui est incomparable et qui n'a pas son pareil. Si Allah le Très Haut n'avait pas mis dans le cœur de Ses serviteurs une force leur permettant de le supporter, les cœurs en seraient incapables, voire ils s'abaisseraient devant lui. Comment pourraient-ils le supporter, alors qu'Allah le Très Haut dit : « Si Nous avons fait descendre ce Coran sur une montagne tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah. » (al-Hashr : 21). Quelle différence y a-t-il entre la force des cœurs et celles des montagnes ! Mais Allah a octroyé à Ses serviteurs la force qu'Il souhaite pour le supporter, comme un bienfait et une miséricorde de Sa part.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Sharh al-'aqida al-wasitiyya, de Muhammad Khalil Harras p. 153-154

<sup>2</sup> Al-Tidhkar fi afdal al-adhkar, p. 45

## **2- Le Coran est un honneur pour les Arabes en particulier et pour la communauté en général**

Les Arabes vivaient dans un paganisme inculte, dominé par la corruption dans divers domaines du dogme, de l'adoration, des règles, du comportement et des organisations sociales. D'une communauté ayant atteint l'extrême limite du sous-développement, de l'ignorance et du mal, le Coran l'a transformée en une communauté qui a accédé au faite de la gloire et de la plénitude. Elle est alors devenue la meilleure communauté suscitée parmi les gens ; par conséquent, les Arabes se sont enorgueillis et ont dominé toutes les nations.

La plus grande faveur du Sublime Coran revient aux Arabes en particulier. En effet, il a préservé leur entité et leur existence, en préservant leur langue. N'était-ce la faveur d'Allah le Très Haut aux Arabes, par le Coran, ils se seraient éteints à l'instar de beaucoup d'autres nations.

Mieux encore, le Sublime Coran a étendu l'influence de l'arabe au point d'atteindre des régions du monde, telles que l'Asie, l'Afrique, l'Europe (Andalousie) et d'autres contrées encore. La langue arabe est devenue la langue de la civilisation et de la culture, et chaque musulman sent que la langue arabe est la sienne, car c'est dans cette langue que le Coran est descendu.

Le Noble Coran constitue, par conséquent, le plus grand moyen d'arabiser des peuples et répandre les idées et la culture des musulmans au sein de centaines de millions de non arabes.

Les musulmans – en particulier les Arabes – sont appelés, à l'heure actuelle, à sauver le monde par leur Sublime Coran, de l'assaut des forces matérialistes qui se battent entre elles, pour l'humilier et piller ses richesses, tout comme ils l'ont sauvé hier de la domination des empires des classes.<sup>1</sup>

Trois versets (du Coran) indiquent clairement que le Coran est un honneur et une fierté pour les Arabes en particulier, et pour la communauté en général. Ils sont :

- 1- La parole du Très Haut : « C'est certainement un rappel pour toi et ton peuple. » (al-Zukhruf : 44)

L'énoncé du verset – comme le rappelle les exégètes – supporte l'une des deux possibilités :

---

<sup>1</sup> Min asrar 'azama al-qur'an, Dr. Sulayman ibn Muhammad al-Saghir p. 11-13

- 1- Le Coran est un rappel pour le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, et son peuple. Ils en seront redevables au Jour de la Résurrection et ils n'auront aucun argument après le rappel.
- 2- Le Coran honorera ta mémoire et celle de ton peuple. C'est ce qui s'est réellement produit.

La célébration de la mémoire du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, vient du fait que des centaines de millions de langues des croyants se sont attachées à envoyer les salutations et les bénédictions sur lui. Elles l'évoquent comme le fait un amoureux passionné nuit et jour, depuis plus de mille quatre cents ans, jusqu'à ce qu'Allah hérite de la terre et de tout ce qu'elle comporte.

Quant à la célébration de la mémoire de son peuple, ce Coran leur est parvenu au moment où les gens ne lui accordaient aucun intérêt, voire ils le méprisaient et le considéraient comme un rebut. Il lui a alors accordé son plus grand rôle dans l'histoire de cette humanité.<sup>1</sup>

- 2- La parole du Très Haut : « Nous avons assurément fait descendre vers vous un livre où se trouve votre rappel. Ne comprenez-vous donc pas ? » (al-Anbiya' : 10)

La parole du Très Haut : « où se trouve votre rappel » signifie votre honneur, votre fierté et votre élévation. Si vous obéissez aux ordres qu'il contient et vous vous abstenez de ses interdits, votre valeur s'élèvera et votre importance sera grande.<sup>2</sup>

Les Arabes n'ont d'autre viatique à proposer à l'humanité que celui-là. Ils n'ont d'autre méthode à proposer aux hommes que celle-là. L'humanité ne les a connus qu'à travers leur Livre, leur dogme et leur comportement dérivé de ce Livre et de ce dogme. Elle ne les a pas connus uniquement parce qu'ils sont arabes. Or, si tel était le cas, cela n'aurait aucune valeur dans l'histoire de l'humanité.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Fi zilal al-qur'an, 6/3191

<sup>2</sup> Tafsir al-sa'di, 3/269

<sup>3</sup> Référence précédente, 4/2370

- 3- La parole du Très Haut : « Sad. Par le Coran, au renom glorieux. »  
(Sad : 1)  
al-Sa‘di, qu’Allah lui fasse miséricorde, dit :<sup>1</sup> « C’est-à-dire, d’une très grande valeur et d’un très grand honneur, qui rappelle aux serviteurs tout ce qu’ils doivent savoir concernant les noms et les actes d’Allah, les règles juridiques d’Allah, les règles concernant le retour et la rétribution. Il constitue donc un rappel pour eux, dans les fondements et les branches de leur religion. »

---

<sup>1</sup> Tafsir al-sa‘di, 4/279

### **3- Le Coran guide vers ce qui est le plus droit**

Allah le Très Haut dit : « Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit. » (al-Isra' : 9)

« Allah Tout Puissant rappelle dans ce noble verset que ce Sublime Coran, qui est le plus grand des livres célestes, le plus exhaustif de toutes les sciences, et le plus récent en provenance du Seigneur des mondes, le Tout Puissant, « guide vers ce qu'il y a de plus droit. » C'est-à-dire qu'il guide vers la voie la plus juste, la plus équitable et la plus droite...

Dans ce sublime verset, Allah Tout Puissant résume l'ensemble des enseignements du Coran, qui mènent vers la meilleure, la plus équitable et la plus droite des voies. En effet, si on procède à une étude détaillée et parfaite du verset, on parviendra à l'ensemble du Sublime Coran, dans la mesure où il renferme tous ses enseignements qui mènent au bien en ce monde et dans l'au-delà. »<sup>1</sup>

Ainsi le Sublime Coran guide et incite à suivre tout état qui est le plus droit dans le domaine des croyances, des mœurs, des œuvres, des politiques, des arts et des œuvres religieuses et temporelles.

---

<sup>1</sup> Adwa al-bayan, 3/372

#### 4- Le Coran est un Livre béni

Allah le Très Haut qualifie Son Sublime Livre de béni en quatre endroits :

- 1- La parole du Très Haut : « Voici un Livre béni que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui. » (al-An‘am : 92)
- 2- Sa parole : « Et voici un Livre béni que Nous avons fait descendre – suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde. » (al-An‘am : 155)
- 3- Sa parole : « Et ceci est un rappel béni que Nous avons fait descendre. Allez-vous donc le renier ? » (al-Anbiya’ : 50)
- 4- Sa parole : « Un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu’ils méditent sur ses versets et que les doués d’intelligence réfléchissent. » (Sad : 29)

La bénédiction c’est le maintien, la pérennité, la multiplication et l’accroissement du bien. Tel est le cas du Sublime Coran.<sup>1</sup>

Le Coran, par conséquent, est béni dans sa source, car il est la parole d’Allah ; béni par son porteur, Gabriel, sur lui la paix ; béni dans son lieu, le cœur du Messager d’Allah, sur lui la paix et la bénédiction ; béni dans son volume et son contenu, car il n’e s’agit que de quelques pages en comparaison à l’ampleur des livres écrits par l’homme. Mais chacun de ses versets contient ce que des dizaines de ces immenses livres ne sauraient renfermer. Il est béni dans sa récitation ; béni dans ses sciences et ses connaissances ; béni dans ses significations et ses sens ; béni dans ses effets et béni dans ses objectifs réalistes.<sup>2</sup>

La description du Coran comme étant (un Livre) béni, inclut la description du livre de Moïse, sur lui la paix, comme étant une lumière et un discernement entre le vrai et le faux.<sup>3</sup>

Lorsque nous comparons le Coran et la Torah, par rapport au volume, nous constatons qu’il est plus petit qu’elle. Mais si nous considérons la bénédiction contenue dans le Coran, nous verrons qu’elle est infinie. En effet, chaque jour, le Coran Béni fait un nouveau don. Ses merveilles ne s’arrêtent pas. Quand les gens le lisent, celui-ci en dérive un sens et celui-là un sens nouveau. Ceci est une preuve que son Auteur, loué soit-Il, est Sage. Il a mis dans peu de choses beaucoup de bienfaits. C’est-là la

<sup>1</sup> Al-Tabarruk anwa‘uhu wa ahkamuh, Dr. Nasir ibn ‘Abd al-Rahman al-Juday‘ p. 45-46

<sup>2</sup> Fi zilal al-qur’an 2/1147, Lata’if qur’aniyya, Dr. Salah ‘Abd al-Fattah al-Khalidi p. 15-16

<sup>3</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir 17/66-67

signification de la parole du Très Haut : « Un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi. » (Sad : 29). Tout livre qui a précédé ce Livre Béni, est limité dans le temps, à une époque et à une nation. Par contre, le Coran – depuis qu'Allah l'a fait descendre jusqu'à l'avènement de l'Heure – confronte de nouvelles questions en leur apportant des solutions appropriées.

Le Coran Béni est venu en conformité avec les aspirations humaines, avec leur civilisation et leur évolution intellectuelle. Pour cela, il était toujours en avance à se confronter aux choses dont l'homme a besoin, en tout temps et tout lieu. Cela ne peut être que s'il est béni.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Tafsir al-Sha'rawi, 7/4008-4009

## 5- Le Coran est une explication de toute chose

Allah le Très Haut dit : « Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose. » (al-Nahl : 89)

« Ibn Mas‘ud, qu’Allah l’agrée, dit : « Dans ce Coran, Il nous a expliqué toute science et toute chose. »<sup>1</sup>

En effet, le Coran renferme une bonne part des sciences mondaines – en confirmation de ce que dit Ibn Mas‘ud, qu’Allah l’agrée – soit explicitement, soit par allusion, soit par indication, soit par signe. La recherche scientifique sur l’homme, l’animal, les plantes et les fruits, la terre, la mer, l’espace, les astres et les phénomènes cosmiques et terrestres, ne cesse de parvenir à des connaissances modernes importantes, que le Sublime Coran a évoqués de longs siècles auparavant. Ceci a poussé nombre de chercheurs incroyants à y croire et à suivre la voie droite. Tout ce dont l’homme a besoin, pour réformer sa condition et son retour, se trouve dans le Coran.

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir 4/601

## 6- Le Coran est la faveur d'Allah qui réjouit Ses serviteurs

Allah le Très Haut dit : « Dis : (Ceci provient) de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent. » (Yunus : 58)

Abu Sa'id al-Khudri, qu'Allah l'agrée, explique : « la grâce d'Allah » : le Coran.

« Sa miséricorde » : Il a fait de vous ceux qui y croient.

Allah le Très Haut pousse les gens à se réjouir de ce Coran, qui leur a apporté la guidance et la religion de vérité. C'est la plus grande grâce qu'Allah ait octroyée à Ses serviteurs : « C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent », mieux que les biens de ce monde et mieux que la splendeur éphémère et périssable qu'il recèle.

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont compris tout le sens de ce verset et ils n'ont pas été leurrés par ce monde et son bien éphémère. « Lorsqu'on apporta les impôts de l'Iraq à 'Umar, qu'Allah l'agrée, il sortit en compagnie d'un de ses clients et se mit à compter les chameaux. Il vit que le nombre était supérieur à ceux-ci et s'exclama : « Louange à Allah le Très Haut ! » Son client ajouta : « Par Allah ! C'est la faveur et la miséricorde d'Allah. » 'Umar répliqua : « Tu mens ! Ce n'est pas là la signification de la parole d'Allah le Très Haut : « Dis : (Ceci provient) de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent. » Il s'agit bel et bien de ce qu'ils entassent. »<sup>1</sup>

Ce ne sont ni les vivres de ce monde ni les valeurs matérielles qui déterminent le statut des gens dans la vie d'ici-bas, et moins encore leur rang dans l'autre monde. Car il se peut que ces vivres matérielles deviennent la cause de la souffrance humaine – non seulement dans l'au-delà à venir, mais aussi dans la vie présente – comme nous pouvons le constater aujourd'hui dans la sombre civilisation matérialiste !

C'est uniquement de cette grâce qu'Allah a donnée à Ses serviteurs et de cette miséricorde qu'Il a répandue sur eux, qu'ils doivent se réjouir. C'est seulement cela qui mérite le contentement.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir, 4/289

<sup>2</sup> Fi zilal al-qur'an, 3/1799-1801

## **7- Le Coran est un guide, une miséricorde et une bonne nouvelle pour les musulmans**

Allah le Très Haut dit, au sujet du Coran, qu'il est : « un guide, une grâce et une bonne annonce aux musulmans. » (al-Nahl : 89)

« Il fait spécialement mention de guide, de grâce et de bonne nouvelle, en raison de leur importance :

Le guide est ce qui résulte de l'exposé clair pour affermir les croyances et les compréhensions, et pour sauver (les gens) de l'égarement.

La grâce est ce qui se rapporte au bonheur en ce monde et dans l'autre.

La bonne nouvelle est la promesse du meilleur en ce monde et dans l'autre.

Tout ceci n'appartient qu'aux seuls musulmans, car les autres, en se détournant de ce Coran, se sont eux-mêmes privés du bénéfice de toutes ses particularités. »<sup>1</sup>

C'est le point souligné par le savant al-Shanqiti, qu'Allah lui fasse miséricorde, lorsqu'il dit<sup>2</sup> : « On comprend de la signification de ce noble verset – c'est-à-dire la notion opposée à ce verser: les non musulmans ne sont pas ainsi.

Allah Tout Puissant proclame clairement cette même notion en d'autres endroits, comme dans Sa parole : « Dis : « Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. » Et quant à ceux qui ne croient pas, il y a une surdité dans leurs oreilles et ils sont frappés d'aveuglement. » (Fussilat : 44)

Sa parole : « Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perte des injustes. » (al-Isra' : 82), etc.

---

<sup>1</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir 13/204

<sup>2</sup> Adwa al-bayan 3/315

## **8- Le Coran est une lumière**

Allah le Très Haut dit : « Ô Gens ! Certes une preuve évidente vous est venue de la part de votre Seigneur. Et Nous avons fait descendre vers vous une lumière éclatante. » (al-Nisa' : 174)

Le Très Haut dit : « Un Livre que Nous avons fait descendre sur toi, afin que – par la permission de leur Seigneur – tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, sur la voie du Tout Puissant, du Digne de Louange. » (Ibrahim : 1).

Le Coran a été appelé lumière, parce qu'il fait la lumière sur la vérité, et il transforme les ténèbres de l'ignorance, du doute, du polythéisme, de la mécréance, des mauvaises mœurs et de toutes sortes de désobéissances en lumière de la science, de la foi et des bonnes mœurs.

Ainsi, le but pour lequel le Sublime Coran a été descendu, est de faire sortir cette humanité des ténèbres de l'illusion, de la superstition, des coutumes païennes et des ténèbres de la confusion, vers la lumière de l'unicité, de la vérité et de la fermeté. Inutile de s'interroger sur l'état de corruption et de destruction, dans lequel se trouverait le monde, s'il était régi par les passions des hommes et si ceux-ci étaient égarés.

Pour que les gens soient sauvés et guidés, une lumière et un livre explicite leur sont venus de la part d'Allah. Ce livre sert aussi leur intérêt dans ce monde aussi bien dans ce monde que dans l'au-delà. Allah le Très Haut dit : « Une lumière et un Livre explicite vous sont venus d'Allah ! Par ceci, Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit. » (al-Ma'idah : 15-16).

## 9- Le Coran est la vie pour ceux qui répondent à son appel

Allah le Très Haut dit : « Ô Vous qui croyez ! Répondez à Allah et au Messenger lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne vie. » (al-Anfal : 24).

La vie utile survient lorsqu'on répond à Allah et à Son Envoyé. Celui qui n'y répond pas n'aura aucune vie, bien qu'il ait une vie bestiale, qu'il partage avec le plus des animaux.

Qatadah, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit au sujet de « à ce qui vous donne vie » que c'est ce Coran. C'est lui qui recèle la vie, la confiance, le salut et la protection en ce monde et dans l'autre.

La vraie vie, la bonne vie est donc celle de qui a répondu à Allah et au Messenger extérieurement et intérieurement. Ceux-là sont vivants même quand ils sont morts. Les autres sont morts, quand bien même ils seraient en vie. « Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir. » (al-An'am : 122).

Ainsi, celui qui a la vie la plus complète est celui qui répond complètement à ce Coran, car il renferme la vie complète. Celui qui perd une partie de la réponse au Coran, a perdu une partie de la vie réelle et complète.<sup>1</sup>

Aucun homme ne saurait étudier avec minutie le mérite et les vertus du Coran. S'il essayait de le faire, il n'y parviendrait pas. Si jamais il lui était donné d'y parvenir, toutes les feuilles du monde n'y suffiraient pas et les plumes s'épuiseraient face à cette tâche. Les esprits, quand bien même ils se réuniraient, seraient incapables de tout assimiler et se contenteraient de ce qui subvient à leurs besoins, comme le nourrisson se contente de quelques tétées dont il se rassasie.

C'est à Allah qu'on demande assistance et c'est à Lui qu'on se confie. Il n'y a de force, ni de puissance si ce n'est en Lui.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Al-Fawa'id, p. 88

<sup>2</sup> Khasa'is al-qur'an al-karim, p. 124-125

## **Chapitre 2**

### **La Grandeur des mérites en détail**

- 1- Les mérites d'écouter le Coran
- 2- Les mérites d'apprendre le Coran et de l'enseigner
- 3- Les mérites de la lecture du Coran
- 4- Les mérites de la mémorisation du Coran
- 5- Les mérites de mettre le Coran en pratique

### **1- Les mérites d'écouter le Coran**

- 1- L'écoute du Coran est la cause de la miséricorde d'Allah Tout Puissant
- 2- L'écoute du Coran est la cause de la conversion des humains et des jinns
- 3- L'écoute du Coran est ce qui soumet les cœurs et fait couler les larmes

## INTRODUCTION

Si la lecture du Sublime Coran constitue un acte d'adoration, son écoute en est également un. L'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, aimait écouter le Coran de quelqu'un d'autre que lui. C'est ainsi qu'il ordonna à 'Abd Allah b. Mas'ud de réciter le Coran pur qu'il l'écoute. Il fut tellement absorbé dans l'écoute du Coran, que ses nobles yeux larmoyèrent, comme on le verra plus loin.

Demander à un lecteur doté d'une belle voix et qui maîtrise la lecture du Coran, de le réciter afin qu'on l'écoute est une pratique unanimement recommandée ; c'est la pratique des gens biens et des pieux Anciens de cette communauté. La récitation excellente a le plus grand effet dans la compréhension des significations du Coran.

Écouter le Sublime Coran est méritoire à plus d'un titre. On abordera l'essentiel de ces mérites de la manière suivante :

### **1- L'écoute du Coran est la cause de la miséricorde d'Allah Tout Puissant**

Allah le Très Haut dit : « Et quand on récite le Coran, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde. » (al-A'raf : 204).

Allah, loué soit-Il, ordonne à Ses serviteurs d'écouter le Coran et de lui prêter l'oreille, afin qu'ils en bénéficient et qu'ils méditent les sagesses et avantages qu'il contient, pour parvenir à la miséricorde d'Allah le Très Haut.

« al-Layth commente : On dit que la miséricorde n'atteint pas quelqu'un aussi vite que celui qui écoute le Coran, en vertu de la parole d'Allah, grand est Son rappel : « Et quand on récite le Coran, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde. » (al-A'raf : 204)

« afin que » de la part d'Allah signifie l'obligation.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Tafsir al-qurtubi, 1/23

Les gens encourent une perte que rien n'égale en se détournant de ce Sublime Coran. Parfois, un seul verset suscite dans l'âme – quand on l'écoute attentivement – des miracles en fait de réactions, d'incidence, de réponse, de sérénité et de bien-être, qui ne peuvent être saisis que par ceux qui l'ont goûté et connu.<sup>1</sup>

Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a informé que le rassemblement pour étudier et écouter le Coran comporte des avantages sublimes et considérables, dont l'avènement de la miséricorde d'Allah pour les présents. Il dit dans un hadith : « Il n'est pas des gens qui se réunissent dans une maison d'Allah, pour réciter et étudier le Livre d'Allah entre eux, sans que la sérénité ne descende sur eux, la miséricorde ne les enveloppe, les anges ne les entoure et qu'Allah ne les mentionne à ceux qui sont auprès de Lui. »<sup>2</sup>

## **2- L'écoute du Coran est la cause de la conversion des humains et des jinns.**

Allah le Très Haut a expliqué clairement que le Sublime Coran est une source de guidance dans ce monde et dans l'autre. Celui qui s'y accroche, par la lecture, l'écoute, la réflexion et l'action, ne s'égarrera point et ne sera pas malheureux. Allah le Très Haut dit : « Certes ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit. » (al-Isra' : 9)

Écouter le Coran en particulier fait partie des œuvres pies et éminentes. Le Coran annonce à ceux qui s'y adonnent, la bonne nouvelle qu'ils sont guidés et les décrit comme étant doués d'un esprit sain et droit. Allah le Très Haut dit : « Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs qui prêtent l'oreille à la Parole, puis suivent ce qu'elle contient de meilleur. Ce sont ceux-là qu'Allah a guidés et ce sont eux les doués d'intelligence. » (al-Zumar : 17-18).

De toute évidence, la meilleure parole est, de manière absolue, la parole d'Allah le Très Haut, puis celle de Son Envoyé, sur lui la paix et la bénédiction, comme le Très Haut l'affirme : « Allah a fait descendre le plus beau des récits, dont certains versets se ressemblent. » (al-Zumar : 23). Le plus beau livre révélé, renfermant la parole d'Allah le Très Haut, est, certes, ce Sublime Coran.

---

<sup>1</sup> Fi zilal al-qur'an, 3/1425-1426

<sup>2</sup> Rapporté par Muslim, 4/2074, hadith 2699

Ceux qui écoutent le Sublime Coran et le suivent sont ceux qu'Allah le Très Haut a guidés vers les plus beaux traits de caractère, et les plus belles œuvres extérieures aussi bien qu'intérieures. Ce sont ceux-là qui possèdent les esprits sains.

Pour cela, Allah le Très Haut a fait de l'écoute du Coran l'une des causes de la guidance des mécréants et de leur conversion à l'Islam. Le Très Haut dit : « Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah. » (al-Tawbah : 6).

De même, Allah le Très Haut fait de l'écoute du Coran une cause de la guidance et de la conversion des jinns à l'Islam. Allah le Très Haut dit : « Dis : « Il m'a été révélé qu'un groupe de jinns prêtèrent l'oreille, puis dirent : Nous avons certes entendu une Lecture merveilleuse, qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. » (al-Jinn : 1-2).

Allah le Très Haut a voulu le bien pour ce groupe de jinns, en les orientant vers Son Envoyé, sur lui la paix et la bénédiction, pour qu'ils écoutent le Coran. Ceci, afin que la preuve soit faite contre eux, que la faveur soit complète sur eux et qu'ils avertissent leur peuple. En effet, lorsqu'ils s'y présentèrent ils dirent : « Écoutez attentivement ! » Quand ils le firent, ils en comprirent les sens. Ses vérités atteignirent leurs cœurs et ils s'en retournèrent pour avertir et annoncer la bonne nouvelle à leur peuple.

Allah le Très Haut dit : « Lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de jinns pour qu'ils écoutent le Coran. Quand ils assistèrent à sa lecture, ils dirent : « Écoutez attentivement »... Puis, quand ce fut terminé, ils retournèrent à leur peuple en avertisseurs. Ils dirent : « Ô notre peuple ! Nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Moïse, confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. » (al-Ahqaf : 29-30)

### **3- L'écoute du Coran est ce qui soumet les cœurs et fait couler les larmes**

Lorsque les croyants psalmodient ou écoutent le Livre d'Allah le Très Haut, leurs cœurs deviennent humbles et les larmes leur viennent aux yeux. Ils s'avancent vers leur Seigneur par désir et par crainte, souhaitant Son agrément et craignant Sa colère et Son châtement.

Leur modèle en cela est notre prophète Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, l'imam des gens humbles dont Ibn Mas'ud, qu'Allah l'agrée, a dit : « Le Messenger d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, m'a dit : « Récite-moi le Coran. » J'ai répondu : « Je te le récite, alors que c'est sur toi qu'il est descendu ! » Il a répliqué : « J'ai envie de l'entendre de quelqu'un d'autre. » J'ai alors récité la sourate al-Nisa' ; parvenu au verset : « Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin, et que Nous te ferons venir comme témoin contre ces gens-ci ? » (al-Nisa' : 41), il m'enjoignit : « Ça suffit ! » ou « Arrête ! » Je me suis aperçu que ces yeux étaient remplis de larmes. »<sup>1</sup>

Ibn Battal déclare : « Il se peut qu'il ait voulu l'entendre d'autrui afin que l'exposition du Coran devienne une sunnah ; ou afin de le méditer et de le comprendre, car l'auditeur est plus disposé à la méditation et son être, plus libre, a plus d'entrain à le faire que le lecteur, préoccupé par la lecture et ses règles. »<sup>2</sup>

En expliquant ce hadith, al-Nawawi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a évoqué entre autres bénéfiques » :

« A la lecture du Coran, il est recommandé d'écouter, de prêter l'oreille, de pleurer et de méditer. Il est conseillé de demander à autrui de réciter le Coran afin de l'écouter. Cela permet de mieux le comprendre et de le méditer, que lorsqu'on le récite soi-même. En outre, cela indique la modestie des gens de science et de mérite, quand bien même cela se produirait face à leurs disciples. »<sup>3</sup>

Telle est la pratique et la voie de tous les prophètes, que la paix soit sur eux, quand ils écoutent la parole et les versets d'Allah le Très Haut. Leurs yeux se remplissent de larmes et leurs cœurs se soumettent, deviennent humbles et sont marqués par la parole du Tout Miséricordieux, que Sa Majesté soit proclamée. Allah le Très Haut dit : « Voilà ceux qu'Allah a comblés de faveurs, parmi les prophètes, parmi les descendants d'Adam, et aussi parmi ceux que Nous avons transportés en compagnie de Noé, et parmi la descendance d'Abraham et d'Israël, et parmi ceux que Nous avons guidés et choisis. Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant. » (Maryam : 58)

La caractéristique des gens de science se manifeste ainsi : quand ils écoutent la parole d'Allah le Très Haut, ils en sont touchés et ils pleurent.

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari 6/1627, hadith 5055

<sup>2</sup> Fath al-bari sharh sahih al-bukhari, 9/117

<sup>3</sup> Sahih muslim bi sharh al-nawawi, 6/329

Cette lecture accroît leur soumission, leur science et leur conviction. Comme Allah le Très Haut dit à leur égard : « Ceux à qui la connaissance a été donnée avant cela, lorsqu'on le leur récite, tombent prosternés, le menton contre terre et disent : « Gloire à notre Seigneur ! La promesse de notre Seigneur est assurément accomplie. » Et ils tombent sur leur menton, pleurant, et cela augmente leur humilité. » (al-Isra' : 107-109)

al-Qurtubi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit <sup>1</sup>: « C'est une mise en relief de leur caractéristique, une éloge pour eux. Tous ceux qui sont caractérisés par la science et qui en ont acquis une part sont en droit d'atteindre ce rang, de se montrer humbles, de faire preuve de modestie et de se soumettre à l'écoute du Coran. »

---

<sup>1</sup> Al-Jami' li ahkam al-qur'an, 10/347-348. Tafsir al-baydawi 3/471, Ibn kathir 5/134

## **2- Les mérites de l'apprentissage et de l'enseignement du Coran**

- 1- Celui qui enseigne le Coran et celui qui l'apprend ressemblent aux anges et aux envoyés.
- 2- Le meilleur et le plus méritant des gens est celui qui apprend le Coran et l'enseigne.
- 3- L'apprentissage et l'enseignement du Coran valent mieux que tout l'or du monde.
- 4- Celui qui enseigne un verset du Coran en obtiendra la récompense tant qu'il sera lu.
- 5- La récompense de celui qui enseigne le Coran à ses enfants.

## INTRODUCTION

L'Islam incite à l'acquisition de la science, de manière générale. Il en a fait un des meilleurs actes d'adoration, par lesquels on se rapproche de son Seigneur, le Majestueux. Ainsi, dans un hadith, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, dit : « Celui qui invite à une bonne œuvre recevra autant de récompenses que celui qui lui obéit, sans que la récompense de celui-ci ne soit diminuée. »<sup>1</sup>

La récompense liée au savoir parvient à l'être humain même après sa mort, aussi longtemps qu'on en profite. Abu Hurayra, qu'Allah l'agrée, rapporte que l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Quand l'être humain décède, ses œuvres cessent à l'exception de trois d'entre elles : une aumône qui se perpétue, un savoir dont on bénéficie ou un enfant pieux qui prie pour lui. »<sup>2</sup>

Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit<sup>3</sup> : « C'est l'une des plus grandes preuves du mérite et de la faveur de la science, ainsi que de l'éminence de son fruit. Sa récompense parvient à l'homme après sa mort, tant que l'on en bénéficie. C'est comme s'il était encore en vie. Ses œuvres ne s'arrêtent pas en raison de la vie que lui confèrent son souvenir et son éloge. La continuité de la récompense qu'il reçoit, quand celle des gens s'arrête est semblable à une deuxième vie. »

Les degrés et les rangs de la science varient selon l'objet qu'elle aborde. De toute évidence, la plus noble et la plus auguste des sciences est le Livre d'Allah le Très Haut. Par conséquent, celui qui l'apprend et l'enseigne à autrui est plus noble que celui qui apprend autre chose, quand bien même il l'enseignerait.

Les pieux Anciens de la communauté, qu'Allah les agrée ont toujours veillé à apprendre le Coran et à l'enseigner. Cette sollicitude se voit à travers le comportement des meilleurs et des plus purs d'entre eux. Leur modèle en cela est le maître de l'humanité et le guide des hommes, l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, sur lequel le Coran a été descendu, et la personne qui connaît le mieux son statut.

Il est établi que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, veillait à enseigner le Coran à ses Compagnons, soit en le faisant personnellement, soit en confiant à ses Compagnons le soin de cette tâche.

---

<sup>1</sup> Rapporté par Muslim, 4/2060, hadith 2764

<sup>2</sup> Rapporté par Muslim, 3/1255, hadith 1631

<sup>3</sup> Miftah dar al-sa'ada 1/175

La discussion sur les mérites de l'apprentissage et de l'enseignement du Coran, se fera selon les axes suivants :

### **1- Celui qui enseigne le Coran et celui qui l'apprend ressemblent aux anges et aux envoyés.**

Il suffit comme honneur et gloire à ceux qui apprennent et enseignent le Coran, le fait qu'ils ressemblent aux anges et aux nobles envoyés. En effet, Allah le Très Haut a envoyé Gabriel, sur lui la paix, pour enseigner le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction. Allah Tout Puissant dit : « Que lui a enseigné (l'ange) à la force prodigieuse. » (al-Najm : 5)

Ainsi, le premier enseignant de l'Envoyé, sur lui la paix et la bénédiction, est Gabriel, sur lui la paix, le meilleur des anges nobles, le plus fort et le plus parfait d'entre eux. Il est descendu avec la Révélation sur le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction. Gabriel, sur lui la paix, est doué d'une force prodigieuse, tant extérieure qu'intérieure. Il est fort dans son exécution de ce dont Allah l'a chargé.<sup>1</sup>

L'éloge de l'enseignement est aussi celle de l'apprenant, car s'il avait dit « Gabriel l'a enseigné » sans lui attribuer toutes ces caractéristiques nobles et sublimes, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, n'aurait pas eu ce mérite apparent.<sup>2</sup>

### **2- Le meilleur des gens est celui qui apprend le Coran et l'enseigne**

Apprendre le Sublime coran et procéder à son enseignement aux gens, en leur exposant clairement les significations et les règles, font partie des meilleures œuvres et des plus grandes actions. En effet, l'apprenant et l'enseignant du Coran jouissent de bienfaits et de mérites dans ce monde aussi bien que dans l'au-delà. Il existe de nombreux hadiths qui incitent à l'apprentissage et à l'enseignement du Coran, parce qu'il est la parole d'Allah le Très Haut. Par conséquent, la meilleure personne, après les prophètes, est celle qui s'y attelle.

- 1- 'Uthman b. 'Affan, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. »<sup>3</sup>
- 2- 'Uthman b. 'Affan, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Le plus vertueux d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Tafsir al-sa'di, 5/122

<sup>2</sup> Al-Tafsir al-kabir de al-Razi, 28/245

<sup>3</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1620, hadith 5027

C'est un témoignage de vérité à l'effet que, ceux qui s'occupent du Coran sont les meilleurs et les plus vertueux des gens. Il n'a pas dit que le meilleur ou le plus vertueux d'entre vous est celui qui est le plus nanti ou qui a le plus d'enfants, ou qui possède le plus de biens fonciers, ou autre vanité éphémère de ce monde.

Ce sont là les caractéristiques des croyants sincères qui suivent le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction. Ils sont désireux d'apprendre le Coran et de s'en servir pour purifier leurs âmes, de même qu'ils souhaitent l'enseigner aux autres, les guider vers ses enseignements et le prêcher, afin qu'il soit un bénéfice transcendant.

### **La signification de l'apprentissage et de l'enseignement du Coran :**

« L'apprentissage et l'enseignement du Coran concernent aussi bien ceux de ses lettres que de ses significations. Ces derniers sont les plus nobles des deux aspects de cet acte, car la signification est ce dont il est question et la lettre le moyen d'y parvenir. »<sup>2</sup>

Les pieux Anciens ont compris l'excellence et la supériorité qui caractérisent ceux qui apprennent et qui enseignent le Coran. C'est pourquoi ils étaient désireux d'y parvenir.

- 3- Sa'd b. 'Ubaydah rapporte : Abu 'Abd al-Rahman a enseigné la récitation du Coran sous l'émirat de 'Uthman, jusqu'à l'avènement de al-Hajjaj. Abu 'Abd al-Rahman al-Sulami dit : « C'est ce qui m'a fait m'asseoir ici. »<sup>3</sup>

(Abu 'Abd al-Rahman 'Abd Allah b. Habib al-Sulami) a enseigné le Coran aux gens dans la mosquée de Kufa pendant quarante ans. Il a commencé l'enseignement du Coran sous le califat de 'Uthman b. 'Affan, qu'Allah l'agrée, jusqu'à l'époque de al-Hajjaj.

La signification des paroles de Abu 'Abd al-Rahman al-Sulami : « C'est ce qui m'a fait m'asseoir ici » est la suivante : « Le hadith rapporté par 'Uthman, concernant la supériorité de celui qui apprend le Coran et l'enseigne, est ce qui a amené Abu 'Abd al-Rahman à

---

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1620,, hadith 5028

<sup>2</sup> Miftah al-sa'ada, 1/74

<sup>3</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1620, hadith 5027

s'asseoir pour enseigner le Coran aux gens, afin d'acquérir cette supériorité. »<sup>1</sup>

Il en va de même pour « l'imam, le récitateur, Nafi' b. 'Abd al-Rahman b. Abu Nu'aym al-Madani, l'un des sept lecteurs, qui a enseigné le Coran au gens sur une longue période de plus de quarante ans, en raison de sa longévité. »<sup>2</sup>

Également l'imam Abu Mansur al-Khayyat al-Baghdadi qui a formé un grand nombre de lecteurs du Coran. L'imam al-Dhahabi, qu'Allah lui fasse miséricorde, le décrit ainsi : « Il est resté assis longtemps à enseigner le Livre d'Allah et nombre de gens l'ont récité devant lui. »<sup>3</sup>

Il a enseigné (le Coran) aux aveugles pendant longtemps pour Allah. Il pourvoyait à leurs dépenses, si bien qu'il inculqua le Coran à soixante-dix aveugles. L'imam al-Dhahabi déclare : « Celui qui enseigne le Coran à soixante-dix aveugles a fait beaucoup de bien. »<sup>4</sup>

### 3- L'apprentissage et l'enseignement du Coran valent tout l'or du monde

- 1- 'Uqbah b. 'Amir, qu'Allah l'agrée, relate : « L'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, sortit de chez lui alors que nous étions dans le vestibule de la mosquée (suffa). Il demanda : « Qui d'entre vous aimerait aller le matin à Buthan ou à al-'Aqiq, pour en revenir avec deux chamelles dotées d'une grande bosse, sans commettre de péché ni couper les liens de parenté ? » Nous répondîmes : « Ô Messenger d'Allah ! Nous aimons tous cela ! » Il ajouta : « L'un de vous ne va-t-il pas à la mosquée pour connaître ou lire deux versets du Livre d'Allah Tout Puissant ? C'est mieux pour lui que deux chamelles ; trois versets sont meilleurs que trois chamelles et quatre versets sont meilleurs que quatre chamelles. Il en va de même pour le nombre de chameaux. »<sup>5</sup>

Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a cité cette parabole d'une manière admirable, qui exprime l'incitation à apprendre le Sublime Coran, à se diriger vers les maisons d'Allah le Très Haut pour apprendre le Coran, car on y trouve le calme et la sérénité. Les cœurs y sont coupés de toutes les préoccupations qui les rattachent à ce bas monde. Il a aussi fait ressortir que l'apprentissage d'un verset est meilleur pour le musulman que tout l'or du monde.

<sup>1</sup> Fath al-bari sharh sahih al-bukhari, 9/97

<sup>2</sup> Ma'rifa al-qurra' al-kibar de al-Dhahabi, p. 64

<sup>3</sup> Siyar a'lam al-nubala', 19/222

<sup>4</sup> Même référence, 19/223

<sup>5</sup> Rapporté par Muslim, 1/552, hadith 803

La raison de la comparaison avec les chameaux est due au fait qu'ils constituaient les biens les plus précieux et les plus appréciés des Arabes, au début de l'Islam. Seuls les riches pouvaient en posséder. Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a inspiré à ses Compagnons le désir d'avoir ce qui est encore plus précieux ; de posséder auprès d'Allah Tout Puissant une réserve de bonnes œuvres, qui ont une valeur supérieure aux chameaux prisés par les hommes en ce monde. Cela est possible en apprenant la parole d'Allah le Très Haut. Tout verset que le musulman apprend est, dans la balance de ses bonnes œuvres, meilleure qu'une chamelle dotée d'une grande bosse, exempte de tout défaut, s'il en faisait l'aumône.

Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a aussi incité à apprendre le bien et à l'enseigner aux gens, car sa récompense équivaut à celle d'un pèlerin, dont le hajj est parfait. Il dit dans un hadith : « Celui qui se rend à la mosquée, ne désirant rien d'autre que d'apprendre le bien ou de l'enseigner, a droit à la récompense d'un pèlerin dont le hajj est parfait. »<sup>1</sup>

Il ne fait pas de doute, que l'apprentissage et l'enseignement du Coran arrivent en tête du bien que l'on puisse enseigner ou apprendre, dans la mesure où c'est la parole d'Allah le Majestueux.

Dans un autre hadith, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, déclare que celui qui apprend le bien et l'enseigne, a le même statut que celui qui combat dans la voie d'Allah. Celui qui y vient pour toute autre chose, a le même statut que cet homme qui regarde le bien d'autrui. »<sup>2</sup>

Celui qui apprend et enseigne le Coran mérite le statut du combattant dans la voie d'Allah le Très Haut, car il a combattu son âme et sa passion, il a combattu satan, a patienté, s'est montré persévérant et a stationné dans ces cercles bénis, et a renoncé à ce monde et à sa parure. Par conséquent, il mérite amplement cet immense honneur comme une récompense adéquate.

#### **4- Celui qui enseigne un verset du Coran en obtiendra la récompense tant qu'il sera lu**

<sup>1</sup> Rapporté par al-tabarani dans « al-kabir », 8/94, hadith 7474. Al-Albani dit dans le sahih al-tarhib wa al-tarhib, 1/145, hadith 86 : « hasan sahih ».

<sup>2</sup> Rapporté par ibn majah, 1/82, hadith 227, al-albani dit dans le sahih ibn majah, 1/44, hadith 186 :sahih

De toute évidence, le fait d'enseigner le Sublime Coran aux gens comporte un bénéfice transcendant, en ce sens que l'enseignant est suivi par son œuvre pie et ses récompenses, au-delà de sa mort.

Abu Hurayra, qu'Allah l'agrée, rapporte que l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Parmi les œuvres et récompenses qui suivent le croyant après sa mort, se trouve une science qu'il a enseignée et répandue. »<sup>1</sup>

L'enseignement du Sublime Coran aux gens fait partie de la notion générale de l'enseignement du bien.

En vertu du hadith : « Celui qui enseigne un bien a droit à la même récompense que celui qui le met en pratique. »<sup>2</sup>

Que dire alors de la récompense de l'enseignement, ne serait-ce que d'un seul verset du Coran, quand elle est mentionnée dans le hadith du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction : « Celui qui enseigne un verset du Livre d'Allah Tout Puissant en récoltera les récompenses tant qu'il sera récité. »<sup>3</sup>

C'est là une des bonnes traces inscrites dans la balance de l'enseignant du Coran, car il est la cause directe de son enseignement.

C'est pourquoi Allah le Très Haut dit : « Nous écrivons ce qu'ils ont fait ainsi que leurs traces. » (Ya-Sin : 12)

« Ce qu'ils ont fait » signifie les œuvres qu'ils ont accomplies avant leur mort. Leurs œuvres en ce monde sont assimilées à des choses qu'ils envoient dans l'au-delà, comme le voyageur envoie son faix et ses fardeaux. »<sup>4</sup>

On enregistre donc les œuvres qu'ils ont accomplies personnellement, ainsi que les traces qu'ils laissent derrière eux. Si elles sont bonnes, elles seront inscrites comme telles, et si elles sont mauvaises, elles seront inscrites comme telles. »

## **5- La récompense de celui qui enseigne le Coran à ses enfants**

L'enseignement du Sublime Coran à ses jeunes enfants est une pratique suivie par nos pieux Anciens, qu'Allah les agrée tous.

<sup>1</sup> Rapporté par ibn majah 1/88, hadith 242. Jugé hasan par al-albani dans le sahih ibn majah, 1/46, hadith 198

<sup>2</sup> Rapporté par Muslim, 3/1506, hadith 1893

<sup>3</sup> Jugé sahih par al-albani dans al-silsila al-sahiha, 3/323, hadith 1335

<sup>4</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir

Quant à la récompense réservée aux parents qui enseignent le Livre d'Allah Tout Puissant à leurs enfants et qui font preuve de patience à cet effet, elle est une éminente récompense correspondant à la fatigue, la patience et la peine qu'ils ont endurées à le faire.

On les habillera de deux robes qui valent tout l'or du monde :

Burayda b. al-Husayb, qu'Allah l'agrée, rapporte : « J'étais chez l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, lorsque je l'ai entendu dire : « Au Jour de la Résurrection, lorsque la tombe s'ouvrira, le Coran rencontrera son compagnon sous la forme d'un homme émâcié<sup>1</sup>, et lui demandera : « Me reconnais-tu ? » « Je ne te connais pas » dira son compagnon. Le Coran dira alors : « Je suis ton compagnon, le Coran, celui qui t'a assoiffé à l'heure de la canicule<sup>2</sup> et qui t'a fait veiller. Chaque commerçant est derrière son commerce ; aujourd'hui tu es derrière ton commerce. » On lui donnera alors la royauté dans sa main droite et la vie éternelle dans sa gauche ; on mettra sur sa tête la couronne de dignité et on habillera ses parents de deux robes que les humains sont incapables de tisser. Ils diront : « Qu'est-ce qui nous vaut ces habits ? » On lui répondra : « En raison de l'apprentissage du Coran par votre enfant. »

Ensuite on dira à celui-ci : « Lis et gravis les marches du paradis et entre dans ses chambres ! » Il continuera ainsi à monter aussi longtemps qu'il récitera le Coran, que ce soit rapidement<sup>3</sup> ou posément<sup>4</sup>. »<sup>5</sup>

Dans un hadith de Abu Hurayra, qu'Allah l'agrée, qui remonte jusqu'au Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, celui-ci dit : « ... on revêtira ses parents de deux robes, qui valent tout l'or du monde, et ils s'exclameront : « Ô Seigneur ! D'où nous vient cela ? » On leur répondra : « Pour avoir enseigné le Coran à votre enfant... »<sup>6</sup>

Ces parents ont raison de s'émerveiller et de s'étonner de ce sublime bienfait qu'ils ont reçu sans qu'ils s'y attendent. Quand ces parents seront habillés de deux superbes robes du paradis, plus chères et plus précieuses que ce monde et ce qu'il contient, il s'exclameront avec étonnement : « D'où nous viennent

<sup>1</sup> Dont la couleur a changé en raison d'un voyage, d'une maladie, etc.

<sup>2</sup> C'est la mi-journée, quand le soleil est à son zénith jusqu'à l'heure de al-'asr, quand la chaleur est à son paroxysme

<sup>3</sup> Une lecture rapide

<sup>4</sup> Une lecture posée en effectuant une bonne prononciation des lettres et voyelles

<sup>5</sup> Rapporté par Ahmad dans le musnad, 5/238, hadith 23000. Les éditeurs du musnad disent 38/42, hadith 22950 : isnad sahih.

<sup>6</sup> Rapporté par al-tabarani dans al-awsat, 6/51, hadith 5764. Rapporté par al-albani dans al-silsila al-sahiha, 6/792, hadith 2829

de telles robes alors que – à notre connaissance – nous n'avons pas d'œuvres et d'actes d'obéissance qui nous permettent de prétendre à un honneur si sublime ? »

On leur répondra : « Pour avoir enseigné le Coran à votre enfant, avec patience et sincérité. » Ainsi, le compagnon du Coran est l'enfant le plus pieux envers ses parents. Si tous les parents savaient l'honneur et la dignité qui leur reviennent auprès d'Allah le Très Haut, parce que leur enfant a appris le Sublime Coran, ils s'empresseraient à pousser leurs enfants et les inciteraient fermement à apprendre, à le réciter et à le méditer .<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Anwar al-qur'an de Mustafa al-Humsi, p. 181-182

### **3- Les mérites de la lecture du Coran**

- 1- La récitation est un négoce lucratif
- 2- La sérénité, la miséricorde et les anges descendent lors de la récitation du Coran
- 3- Toute récitation est un bien

## INTRODUCTION

L'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, récitait énormément le Sublime Coran. Il le faisait debout, assis, allongé, en état d'ablutions, en état d'impureté, en marchant, en monture et en toute circonstance.

'Abd Allah b. Mughaffal, qu'Allah l'agrée, relate : « J'ai vu le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, le jour de la Conquête de la Mecque, réciter sur sa monture la sourate al-Fath. »<sup>1</sup>

C'est une tradition prophétique (sunnah) que l'on doit faire revivre, lorsqu'on emprunte les divers modes de transport, particulièrement confortables de nos jours. D'autant que certains voyages, terrestres, aériens ou maritimes, durent de longues heures, voire des jours consécutifs.

La lecture du Coran est désirable dans l'absolu, sauf dans les situations particulières où elle est interdite par la loi, comme la lecture dans l'inclinaison (ruku'), la prosternation, la position assise pour réciter les deux témoignages (tashahhud) et toute autre posture de la prière, mise à part quand on est debout. La récitation est aussi détestable quand on s'assoit pour faire ses besoins, quand on a sommeil, quand on s'embrouille dans la lecture du Coran au point de ne pas savoir ce que l'on dit, et lors du sermon quand on l'entend.<sup>2</sup>

L'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, invitait ses compagnons à réciter le Coran en chemin, par son attitude. On relève, en effet, que nombre de versets sont descendus sur le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, alors qu'il était en voyage, et il les récitait. C'est donc une invitation indirecte à l'imiter dans la lecture du Coran, même en chemin.

A travers tous ces instants, le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, incite sa communauté à multiplier la récitation du Noble Coran, afin qu'il les accompagne dans toutes les affaires de leur vie, autant que possible.<sup>3</sup>

Les mérites de la récitation du Sublime Coran sont nombreux et bénis ; ils apportent le bien à celui qui le fait, tant dans ce monde que dans l'autre. Si les musulmans connaissaient les mérites et les profits liés à la lecture du Coran, ils ne laisseraient pas le Livre d'Allah devant eux ; ils le liraient nuit et jour. La discussion sur l'essentiel de ces mérites se fera sur les points suivants :

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1621, hadith 5034

<sup>2</sup> Al-Tibyan fi adab hamala al-qur'an, p. 152-153

<sup>3</sup> Yu'allimuhum al-kitab, al-ta'amul ma'a al-qur'an al-karim, p. 42-43

## 1- La récitation est un négoce lucratif

1- Allah le Très Haut dit : « Ceux qui récitent le Livre d'Allah, accomplissent la salat, et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais, afin (qu'Allah) les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant. » (Fatir : 29-30) C'est l'éloge qu'Allah fait de ceux qui récitent le Sublime Coran.

al-Qurtubi, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit<sup>1</sup> : « C'est le verset des lecteurs qui agissent et qui savent. »

L'éloge que fait Allah des récitateurs du Sublime Coran, s'explique par le fait qu'ils le lisent de manière continue et assidue ; ils récitent le texte à travers son étude et récitent ses significations en les étudiant avec soin et en les extrayant des versets.<sup>2</sup>

Y a-t-il donc un volontaire pour le paradis, en multipliant la récitation du Coran ? Il s'agit certes d'un commerce lucratif, garanti par le plus généreux d'entre les généreux.

C'est pourquoi le Très Haut dit : « afin qu'Il les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. » Allah, qu'il soit glorifié, a promis aux gens du Coran, qui le mettent en pratique, une merveilleuse récompense ainsi qu'un surplus de Sa grâce et de Sa générosité. Nul ne connaît l'étendue de ce surplus à part Allah, détenteur de la Sublime Grâce.

2- Selon 'Abd Allah b. Mas'ud, qu'Allah l'agrée, le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Celui qui récite une lettre du Livre d'Allah a droit à une bonne action, et une bonne action récompensée dix fois sa valeur. Je ne dis pas que « Alif-Lam-Mim » est une lettre, mais Alif est une lettre, Lam en est une autre et Mim une troisième. »<sup>3</sup>

Cet éminent hadith démontre que la lecture de chaque lettre du Livre d'Allah Tout Puissant équivaut à dix bonnes actions. C'est le moindre des décuplements promis par le Très Haut dans Sa parole : « Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant. » (al-An'am : 160).

<sup>1</sup> Tafsir al-qurtubi, 14/345

<sup>2</sup> Fath al-qadir, 4/348. Tafsir al-sa'di, 4/216

<sup>3</sup> Rapporté par al-tirmidhi, 5/175, hadith 2910. Jugé sahih par al-albani dans le sahih sunan al-tirmidhi : 3/9, hadith 2327

« Allah multiplie Sa récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient. » (al-Baqara : 261). De toute évidence, le surplus et la multiplication de la récompense sont assortis à la condition du lecteur par rapport à sa sincérité, son recueillement, sa méditation et sa courtoisie face au Livre d'Allah le Très Haut.

C'est pour cela que Abu Dharr, qu'Allah l'agrée, rapporte que l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Allah Tout Puissant déclare : celui qui vient avec une bonne action en aura dix fois autant, et Je lui donnerai davantage. »<sup>1</sup>

Il n'y a presque pas de zikr (rappel) pour lequel l'auteur reçoit autant de récompenses que celui qui récite le Coran. En effet, quelle sera donc la récompense de celui qui récite une ligne, une page ou une partie du Coran ?

Sachant que les gens se battront, au Jour de la Résurrection, pour une seule bonne action dont ils alourdiront leurs balances, on comprend la valeur de cette récompense qui attend ceux qui lisent le Livre d'Allah comme il se doit.

Considérons le cas de l'étudiant qui passe des dizaines d'heures, peut-être même des jours et des semaines, à étudier un livre prescrit. Il le répète, le résume et le révise, le mémorisant en grande partie par cœur ou presque, afin d'atteindre la note complète, pour réaliser en partie un succès mondain. Il se pourrait même qu'il n'y parvienne pas. Considérons à présent le musulman qui se détourne de la lecture du Sublime Coran, lequel renferme beaucoup de biens et de bénédictions, tant en ce monde que dans l'autre, garantis et écrits à son compte auprès du Seigneur des mondes. Ce musulman n'est-il pas ignorant ou aveugle ?

## **2- La descente de la sérénité, de la miséricorde et des anges lors de la récitation du Coran.**

L'un des textes sur le mérite du rassemblement pour réciter, apprendre et étudier le Noble Coran, en particulier dans la mosquée, le point de chute des cœurs des croyants, est le hadith de Abu Hurayra, où le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, dit : « Il n'est pas des gens qui se réunissent dans une maison d'Allah, pour réciter et étudier le Livre d'Allah entre eux, sans que la sérénité ne descende sur eux, la miséricorde ne les enveloppe, les

---

<sup>1</sup> Rapporté par Muslim, 4/2068, hadith 2687

anges ne les entoure et qu'Allah ne les mentionne à ceux qui sont auprès de Lui. »<sup>1</sup>

Ce hadith constitue l'une des bonnes nouvelles les plus sublimes que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, annonce à ceux qui se réunissent, pour réciter et étudier le Coran. Il les incite et les encourage à le faire parce que cela renferme leur puissance et leur honneur, ainsi que la réforme de leurs conditions. Cette pratique leur réserve aussi une immense récompense auprès d'Allah le Très Haut, qu'ils se réunissent dans une mosquée, une école ou une maison.

Quiconque assiste à cette séance bénie reçoit quatre grandes récompenses :

### **La première récompense : la sérénité descend sur eux.**

Le premier cadeau dont sont gratifiés ceux qui se réunissent pour réciter et méditer le Coran, est la descente de la sérénité sur eux.

Il s'agit de la quiétude et du repos psychologique. Ils ne sont pas touchés par l'angoisse, la perturbation, les maladies psychologiques, les complexes et les craintes qui remplissent les cœurs des autres, au point de transformer leur vie en un insoutenable enfer.<sup>2</sup>

La sérénité signifie le calme et la quiétude qui apaise le cœur et le tranquillise de ses craintes.<sup>3</sup>

Les cœurs sont souvent remplis de soucis, de tristesse et de tourmentes. Si le croyant s'assoit en compagnie de ses frères, pour faire un cercle autour du Livre d'Allah le Très Haut, afin de l'étudier entre eux, tout cela se dissipera et la sérénité descendra sur eux.

Où sont, donc, ceux qui se réfugient dans les cabinets des psychologues pour se débarrasser de leurs soucis et leurs troubles psychologiques qui les accablent ? Où sont-ils des assemblées de désobéissances, de péchés et d'ignominies vers les assemblées de lumière et de sérénité, afin de laver leurs cœurs, purifier leurs âmes et se soulager de leurs douleurs.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Rapporté par Muslim, 4/2074., hadith 2699

<sup>2</sup> Wa rattil al-qur'an tartila, p. 15

<sup>3</sup> Tuhfa al-ahwadhi, 8/156

<sup>4</sup> Anwar al-qur'an, p. 107-108

### **La deuxième récompense : la miséricorde les recouvre.**

La miséricorde est proche des gens du Coran, voire elle les recouvre dans leurs assemblées.

La miséricorde d'Allah est meilleure pour eux que tout ce que les hommes amassent en ce monde, comme le Très Haut dit : « La miséricorde de ton Seigneur vaut mieux, cependant, que ce qu'ils amassent. » (al-Zukhruf : 32).

Dès lors, nous savons avec conviction, que l'énorme bien recueilli par les gens qui se rassemblent pour réciter et étudier le Coran, est sans commune mesure avec les choses périssables de ce monde, que les gens amassent.

Allah le Très Haut a appelé « miséricorde » la Révélation qu'Il donne à Ses prophètes, à l'instar de ce qu'Il annonce au sujet de Nuh, sur lui la paix : « Il dit : « Ô mon peuple ! Que vous en semble ? Si je me conforme à une preuve de mon Seigneur, si une Miséricorde est venue à moi de Sa part. » (Hud : 28) Ce verset fait référence à la Révélation, la science et la sagesse qu'Allah le Très Haut lui a données exclusivement.

Il en est de même pour Salih, qui dit : « Et Il m'a accordé de Sa part une miséricorde. » (Hud : 63)

A plus forte raison, le Sublime Coran mérite l'appellation de miséricorde, dans la mesure où Allah le Très Haut dit à Son Noble Prophète, sur lui la paix et la bénédiction : « Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une miséricorde et une bonne annonce aux musulmans. » (al-Nahl : 89)<sup>1</sup>

Si la miséricorde d'Allah embrasse toute chose et entoure toute chose, comme le Très Haut l'affirme : « Et Ma miséricorde embrasse toute chose. » (al-A'raf : 156), elle est plus à même et plus digne d'embrasser les gens du Coran et ceux qui le récitent.

### **La troisième récompense : les anges les entourent.**

Les nobles anges les entourent de leurs ailes, pour les honorer et les exalter, en raison de ce pourquoi ils se sont réunis.

En effet, les nobles anges sont descendus et se sont rapprochés de l'éminent compagnon Usayd b. Hudayr, qu'Allah l'agrée, alors qu'il récitait la sourate

---

<sup>1</sup> Al-Nahj al-asma fi sharh asma Allah al-husna, 1/78

al-Baqarah la nuit ... : « Je levai la tête au ciel, et voilà qu'il y avait une sorte de nuage dans lequel il y avait comme des lampes. Il sortit alors et je le perdis de vue. » Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, demanda : « Sais-tu ce que c'était ? » « Non » fit Usayd. Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, ajouta : « C'étaient les anges qui s'étaient approchés en raison de ta voix. Si tu avais poursuivi ta lecture, les gens l'auraient vu à leur réveil, sans qu'il se dérobe à leur vue. »<sup>1</sup>

Ibn Hajar, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : « Il recèle le mérite de la récitation et que celle-ci est la raison de la descente de la miséricorde et de la présence des anges. »<sup>2</sup>

### **La quatrième récompense : Allah les évoque auprès de ceux qui sont proches de Lui**

« Allah les évoque auprès de ceux qui sont proches de Lui » signifie qu'Il fait leur éloge ou les rétribue en présence des prophètes et des nobles anges qui se trouvent auprès de Lui.<sup>3</sup>

Y a-t-il de statut plus honorable et plus éminent pour le pauvre et faible serviteur d'Allah, que d'être évoqué par Allah le Majestueux, que Ses noms soient sanctifiés, en présence de ceux qui sont auprès de Lui dans le plus haut royaume !

Si le musulman sait qu'une grande personnalité l'a évoqué en bien dans sa cour ou en présence de son élite, et a fait son éloge, son âme ne se remplira-t-elle pas d'euphorie et de joie ? Ne s'en réjouira-t-il pas ? Or, Allah est détenteur du bel exemple sur terre et dans les cieux. Qu'en serait-il, si le musulman savait qu'Allah, le Majestueux, faisait son éloge dans le plus haut royaume ? Ne s'en réjouirait-il pas ? N'en serait-il pas heureux ?

Ceci constitue la plus grande incitation et la plus grande motivation pour se précipiter vers les assemblées bénies, où l'on récite, étudie, médite et met en pratique le Coran.

Donc, toutes nos félicitations vont aux gens du Coran, pour cette immense supériorité et cet éminent statut. On s'étonne vraiment de celui qui néglige et se tient à l'écart des assemblées du Sublime Coran.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1617, hadith 5018

<sup>2</sup> Fath al-bari, 9/81

<sup>3</sup> 'Awn al-ma'bud sharh abi daud, 4/230

<sup>4</sup> Anwar al-qur'an, p. 111. Wa rattil al-qur'an tartila, p. 15

### 3- La récitation n'est que du bien

Selon 'Aisha, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Celui qui récite le Coran avec brio<sup>1</sup> sera en compagnie des pieux et nobles anges écrivains. Quant à celui qui bégaie<sup>2</sup> en lisant le Coran, parce qu'il a du mal à le faire, il sera doublement récompensé. <sup>3</sup>»<sup>4</sup>

#### 1- Celui qui récite le Coran avec brio

C'est une immense bonne nouvelle, pour celui qui apprend le Coran, le récite à la perfection et en multiplie la récitation, jusqu'à ce qu'il le fasse avec brio, de savoir qu'il sera en compagnie des anges écrivains, qui sont les envoyés qu'Allah Tout Puissant détache pour guider les gens, ou les anges rapprochés, parce qu'ils se caractérisent par la qualité qui les honore : ils portent le Livre d'Allah le Très Haut, le transmettent et multiplient le rappel d'Allah le Très Haut.<sup>5</sup>

#### 2- Celui qui est doublement récompensé

La grâce d'Allah le Très Haut, Sa générosité et Sa facilitation du Coran pour les musulmans, font que, celui qui se tourne vers le Sublime Coran pour le psalmodier et le méditer, aura droit à une grande récompense auprès d'Allah le Très Haut. Cela ne fait pas de différence, qu'il lise le Coran avec brio ou qu'il le fasse en bégayant, qu'il se donne beaucoup de peine et qu'il trouve la lecture ardue, dans lequel cas il aura droit à deux récompenses : l'une pour la lecture et l'autre pour la difficulté.

Cela signifie-t-il que celui qui a deux récompenses est mieux rétribué que celui qui récite le Coran avec brio ?

L'imam al-Nawawi, qu'Allah lui fasse miséricorde, nous donne la réponse à cette interrogation<sup>6</sup> : « Cela ne signifie pas que celui qui bégaie en lisant le Coran reçoit plus de récompenses que celui qui le récite avec brio. Non ! Ce dernier est supérieur et reçoit une plus grande récompense, car il se trouve en compagnie des anges écrivains et il reçoit beaucoup de récompenses.

<sup>1</sup> Avec brio : Parce qu'il est très habile en raison de sa mémorisation complète ; il ne s'arrête ni n'éprouve de difficulté dans sa lecture, parce que sa mémorisation est excellente.

<sup>2</sup> Il bégaie : il hésite dans la récitation parce que sa mémoire est faible

<sup>3</sup> Il aura deux récompenses : une récompense pour la lecture et une autre pour son bégaiement dans la lecture et la peine qu'il encoure

<sup>4</sup> Rapporté par Muslim, 1/550, hadith 798

<sup>5</sup> Sahih muslim bi sharh al-nawawi, 6/85. Wa rattil al-qur'an tartila, p. 19

<sup>6</sup> Sahih muslim bi shrah al-nawawi 6/326

Il n'a pas mentionné ce statut à l'égard de quelqu'un d'autre. Comment celui qui n'a pas pris soin du Livre d'Allah le Très Haut, de sa mémorisation, de sa maîtrise, de la multiplication de sa lecture et de sa transmission autant que celui qui s'y est intéressé au point d'y exceller, pourra-t-il atteindre ce même rang ?

Pour celui qui y excelle, le Coran était tout d'abord ardu. Puis, il a gravi les échelons au point d'être comparé aux anges.<sup>1</sup>

Après tout cela, le musulman accepte-t-il que le Coran lui soit pénible, qu'il rencontre toujours des difficultés dans sa lecture et qu'il le fasse en bégayant ?

S'il y a un reproche à faire, il est adressé à ceux qui, par leur propre choix, bégayaient dans la lecture du Coran et le trouvent ardu. Ceci s'explique par le fait qu'ils ont un certain niveau d'éducation et de maîtrise de la lecture, ou par le fait qu'ils sont de ceux qui détiennent de grands diplômes universitaires.

Ils sont sans aucun doute très négligents dans ce domaine et ceci est imputable à deux raisons, dont la meilleure est mauvaise :

- 1- Soit qu'ils ont négligé le Livre d'Allah dès le début, s'en sont tenus à l'écart et la lecture leur est alors devenue difficile et pénible. Car on ne peut donner ce que l'on ne possède pas. Ils ne l'ont point appris.
- 2- Ou bien ils ont appris la lecture puis s'en sont détournés et l'ont désertée. Le temps a passé, ils ont renoncé à la récompense et par la suite la lecture leur est devenue ardue. Ceux-ci sont en grand danger s'ils ne se ressaisissent pas. Ils ont droit à la plus grande part de la parole du Très Haut : « Et le messager dit : « Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée ! » (al-Furqan : 30)

Dans ce hadith, il y a une forte suggestion qu'il n'appartient pas au musulman, dans n'importe quelle situation, de se détourner de la lecture du Sublime Coran. Qu'il soit de ceux qui maîtrisent, brillent et excellent dans la récitation, ou de ceux qui ont une faible capacité à acquérir cette science en prétextant leur faiblesse pour abandonner la récitation.

---

<sup>1</sup> Al-Tidhkar fi afdal al-adhkar, p. 83

De toute évidence, la pratique soutenue et les efforts sérieux mèneront vers la lecture excellente. Peut être même vers une excellente mémorisation par la suite. C'est une chose éprouvée ; aisée pour celui à qui Allah a donné la facilité et la réussite.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Anwar al-qur'an, p. 93-98

#### **4- Les mérites de la mémorisation du Coran**

- 1- Le haut degré de celui qui le connaît par cœur (hafiz).
- 2- Le hafiz a la préséance en ce monde et dans l'autre.
- 3- Divers mérites du hafiz.

## INTRODUCTION

La mémorisation du Sublime Coran constitue le principe même de son acquisition. Allah le Très Haut dit : « Il consiste plutôt en des versets évidents, dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. » (al-‘Ankabut : 49)

Allah a honoré cette communauté en faisant du cœur des pieux d’entre eux, le réceptacle de Sa parole, et leurs poitrines des mushafs pour la préservation de Ses versets.

Allah Tout Puissant dit à son Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, dans une tradition divine : « Je ne t’ai envoyé que pour t’éprouver et éprouver (les gens) à travers toi. J’ai fait descendre sur toi un Livre que l’eau n’efface pas et que tu récites en sommeil et en état de veille. »<sup>1</sup>

Cela signifie que le Sublime Coran est préservé dans les poitrines et qu’il n’est pas sujet à la disparition. Bien au contraire, il subsistera au fil du temps.<sup>2</sup>

L’une des plus grandes faveurs d’Allah le Très Haut est qu’Il a facilité à Ses serviteurs la mémorisation du Noble Coran. Le Très Haut dit : « En effet, Nous avons rendu le Cran facile pour la mémorisation. Y a-t-il quelqu’un pour le mémoriser ? » (al-Qamar : 17,22,32,40).

Autrement dit, Nous avons facilité sa mémorisation et aidé ceux qui souhaitent le retenir. Y a-t-il quelqu’un qui veuille le mémoriser pour qu’on l’aide à le faire ?<sup>3</sup>

La réalité vécue confirme cette facilité. Un nombre incalculable de gens ont appris par cœur le Coran, à toute génération et en tout lieu ; aucun d’eux ne se trompe ni sur un mot ni sur une lettre, qu’il soit arabe ou non arabe. La plupart des non arabes qui mémorisent le Coran ne connaissent pas la langue arabe, et il se pourrait même que l’un d’eux connaisse par cœur les sept et les dix modes de lecture.<sup>4</sup>

L’imam Abu al-Hasan al-Mawardi, qu’Allah lui fasse miséricorde, considère ceci comme l’un des aspects de l’éloquence du Sublime Coran et l’une des particularités, qui la distinguent des autres livres d’Allah le Très Haut. Il dit : « Son éloquence se manifeste aussi par le fait qu’il a été facilité à toutes les

<sup>1</sup> Rapporté par Muslim, 4/2197, hadith 2865

<sup>2</sup> Sahih muslim bi sharh al-nawawi, 17/204

<sup>3</sup> Tafsir al-qurtubi, 17/134

<sup>4</sup> Kayfa tatawajjahu ila al‘ulum wa al-qur’an al-karim masdaruha, Dr. Nur al-Din ‘Itr, p. 83-84

langues, si bien qu'il est mémorisé par le non arabe muet, et aucun autre livre n'est mémorisé comme lui... Cela n'est dû qu'à des particularités divines, par lesquelles Allah le rend supérieur à tous Ses autres Livres. »<sup>1</sup>

Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, n'a laissé aucune voie encourageant à la mémorisation du Sublime Coran, sans s'y engager. Ainsi, il évaluait la mémorisation des Compagnons et décernait un étendard à celui qui retenait la plus grande partie du Coran. Quand il envoyait une délégation, il nommait à la tête celui qui mémorisait le plus le Coran. De même, dans la prière, l'imam était celui qui lisait le plus le Coran. Il arrivait même qu'il mariait un homme en contrepartie de ce qu'il retenait du Coran<sup>2</sup>. Ce sera l'axe de notre discussion, à travers les points suivants :

---

<sup>1</sup> A'lam al-nubuwwa, p. 69

<sup>2</sup> Wa rattil al-qur'an tartila, p. 69

## 1- Le haut degré de celui qui le connaît par cœur (le hafiz)

Lorsque les croyants entreront au paradis, le hafiz du Coran sera dans une situation particulière, car il occupera un degré supérieur aux autres dans le paradis, afin que son statut soit éminent et que son rang s'élève dans l'au-delà, comme il l'a été en ce monde.

Selon 'Abd Allah b. 'Amr, qu'Allah les agrée, le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « On dira au compagnon du coran<sup>1</sup> : Récite et monte<sup>2</sup>, psalmodie comme tu le faisais sur terre<sup>3</sup>, car ta place correspondra au dernier verset que tu liras. »<sup>4</sup>

Ce hadith incite à la mémorisation du Coran. Par le terme « compagnon du Coran », il distingue celui qui connaît le Coran par cœur de celui qui le lit du mushaf, afin de l'honorer et l'ennoblir.

Ibn Hajar al-Haythami, qu'Allah lui fasse miséricorde, affirme : « L'information évoquée est propre à celui qui le connaît par cœur et non celui qui le lit du mushaf. Car les gens ne diffèrent pas dans la simple lecture de ce qui est écrit, ni ne sont-ils inégaux selon la grande fréquence ou pas de leur lecture. Bien au contraire, l'inégalité provient de la mémorisation par cœur du Coran. Par conséquent, leurs places au paradis se différencieront selon le degré de leur mémorisation. »<sup>5</sup>

Pour atteindre ce statut, il y a des conditions que al-Albani, qu'Allah lui fasse miséricorde, met ainsi en lumière<sup>6</sup> : « Il y a (dans ce hadith) un mérite évident pour le hafiz du Coran, à condition que la mémorisation soit pour l'agrément d'Allah le Très Haut, et non pour les biens de ce monde ou pour de l'argent. Car le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « La majorité des hypocrites de ma communauté sont ses récitateurs du Coran. »<sup>7</sup>

Quel bonheur donc pour le hafiz sincère, à qui l'on dit : « Récite, monte et psalmodie, car ta place correspondra au dernier verset que tu réciteras. » Quel degré atteindra-t-il donc ?

<sup>1</sup> Compagnon du Coran : Celui qui le mémorise entièrement ou en partie, en fait la lecture tout en méditant ses versets, met en pratique ses règles et se pare de ses règles de convenance.

<sup>2</sup> Récite et monte : Gravis les échelons du paradis selon ce que tu as mémorisé du Coran.

<sup>3</sup> Psalmodie comme tu le faisais sur terre : Ne te précipite pas dans sa lecture. La psalmodie au paradis est uniquement pour le plaisir, car il n'y a ni œuvre ni responsabilité.

<sup>4</sup> Rapporté par Abu Daud, 2/73, hadith 1364. al-albani dit dans le sahih abi daud 1/275, hadith 1300 : hasan sahih

<sup>5</sup> Al-Fatawa al-hadithiyya, p. 156

<sup>6</sup> Al-Silsila al-sahiha, 5/284

<sup>7</sup> Rapporté par Ahmad dans al-musnad, 2/175, hadith 6637. Les éditeurs du musnad 11/213, hadith 6637 disent : son isnad est hasan. Al-albani l'a rapporté dans al-silsila al-sahiha 2/386, hadith 750

Al-Tibi dit : « Cette récitation est pour eux comme la glorification des anges ; elle ne les détourne pas de leurs jouissances, voire c'est leur plus grande jouissance. »<sup>1</sup>

## 2- Le hafiz a la préséance en ce monde et dans l'autre

### 1- Le hafiz est le plus qualifié pour l'émirat.

Parmi ceux qu'Allah le Très Haut a élevé par le Coran, se trouve 'Abd al-Rahman b. Abza al-Khuza'i, qu'Allah l'agrée, l'un des derniers petits Compagnons. Il était le client de Nafi' b. 'Abd al-Harith.<sup>2</sup>

'Amir b. Wathila rapporte que Nafi' b. al-Harith rencontra 'Umar à 'Usfan. Comme celui-ci l'avait nommé gouverneur de la Mecque, il lui demanda : « Qui as-tu nommé responsable des gens de la Vallée ? » « Ibn Abza » répondit Nafi'. « Qui est Ibn Abza ? » demanda 'Umar. « Un de nos clients » répliqua Nafi'. « Tu as désigné un client comme leur chef ? » interrogea 'Umar. Nafi' rétorqua : « C'est un récitateur du Livre d'Allah Tout Puissant et il connaît bien les dispositions de la loi. » 'Umar ajouta : « Votre prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Certes, Allah élèvera des gens par ce Livre et il en rabaissera d'autres. »<sup>3</sup>

Voici donc un client qui n'a aucun prestige, aucun bien, aucune noblesse, ni aucune position sociale importante ; il était probablement au bas de l'échelle sociale selon le critère de ce monde, mais à l'aune du Coran, c'est tout à fait autre chose, car il jouit d'un statut différent.

Du statut de client, le Coran l'a élevé à celui de gouverneur. Sa science du Coran l'a habilité à gouverner et à juger entre les gens, a rendu sa parole exécutoire et lui a donné un avis écouté au sein de la société.

Voici 'Umar, qu'Allah l'agrée, qui reconnaît à ce savant et hafiz du Coran son mérite et son statut. Il entérine le choix de Nafi' et rappelle la parole du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction : « Certes, Allah élèvera des gens par ce Livre et il en rabaissera d'autres. »<sup>4</sup>

<sup>1</sup> 'Awnn al-ma'bud 4/237-238

<sup>2</sup> Al-Isaba 4/149, al-taqrib 1/472, siyar a'lam al-nubala' 3/201

<sup>3</sup> Rapporté par Muslim, 1/559, hadith 816

<sup>4</sup> Anwar al-qur'an, p. 248

## 2- Le hafiz est plus qualifié pour diriger la prière

Selon Abu Mas‘ud al-Ansari, qu’Allah l’agrée, le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « L’imam des fidèles est celui qui mémorise le plus le Livre d’Allah... »<sup>1</sup>

Ainsi, un autre exemple de la supériorité du hafiz, est qu’il a la préséance sur tous les fidèles présents à la mosquée pour la prière.

## 3- Le hafiz a la préséance dans la consulation

Ibn ‘Abbas, qu’Allah les agrée, rapporte : « Les récitateurs du Coran étaient les compagnons de ‘Umar dans son assemblée et ceux qu’il consultaient, fussent-ils jeunes ou âgés. »<sup>2</sup>

## 4- Le hafiz est mis en premier dans la tombe

De même qu’Allah le Très Haut a élevé le statut du hafiz en ce monde, de même Il a élevé son statut dans l’au-delà. Il est celui qui a préséance même après sa mort.

Jabir b. ‘Abd Allah, qu’Allah les agrée, rapporte que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, réunissait deux victimes de Uhud et demandait : « Lequel mémorise le plus le Coran ? » Il mettait alors en premier dans la tombe celui que l’on indiquait, en disant : « Je serai le témoin de ces gens au Jour de la Résurrection. »<sup>3</sup>

Si le Coran fait la différence entre les martyrs, il ne fait pas de doute qu’il discrimine davantage et dans une plus grande mesure entre les vivants : « Que ceux qui la convoitent entrent en compétition. » (al-Mutaffifin : 83). Que le musulman y accorde une bonne considération et qu’il s’y attarde longuement ! Cela le conduira à s’intéresser à la mémorisation du Coran, à en réaliser une bonne part et à s’y adonner avec patience.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Rapporté par Muslim, 1/465, hadith 673

<sup>2</sup> Rapporté par Bukhari, 3/401, hadith 642

<sup>3</sup> Rapporté par Bukhari, 1/401, hadith 1353

<sup>4</sup> Anwar al-qur’an, p. 250

### 3- Divers mérites du hafiz

#### 1- Les porteurs du Coran sont les élites et les familiers d'Allah.

Allah le Très Haut a achevé la distinction qu'Il accorde aux porteurs de Son Livre, en les plaçant parmi Ses familiers et Son élite. C'est là un sublime honneur et une exaltation des hafiz du Coran, que ne tutoie aucun honneur recherché par les hommes en ce monde.

Selon Anas b. Malik, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Certes, Allah a des familiers parmi les hommes. » Les Compagnons demandèrent : « Qui sont-ils, Ô Messenger d'Allah ? » Il répondit : « Ce sont les familiers du Coran, les familiers et l'élite d'Allah. »<sup>1</sup>

Quand un homme choisit quelqu'un, il le rapproche de lui et le couvre énormément de sa générosité, de ses dons et de son amour. Que penser alors d'Allah le Généreux – Il détient le plus bel exemple sur terre et dans les cieux – le Possesseur de la Royauté, le détenteur de la Majesté et de la Générosité.

Que chaque homme se réclame de qui il souhaite et désire, parmi les nantis, les dignitaires, les hauts fonctionnaires ou les célébrités. Que les dictionnaires donnent généreusement toutes les descriptions et tous les éloges. Pourront-ils mieux faire que la description donnée des porteurs du Livre d'Allah : « Les familiers et l'élite d'Allah » ?<sup>2</sup>

#### 2- Le hafiz compte parmi ceux qui ont reçu la science.

Allah le Très Haut a exalté et fait l'éloge de ceux qui mémorisent Son Livre, en faisant de celui-ci des versets clairs dans leurs poitrines. Il y a en cela un immense mérite qui leur revient exclusivement. Le Très Haut dit : « Il consiste plutôt en des versets évidents dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. » (al-'Ankabut : 49)

Il suffit comme fierté et bonheur au hafiz du Coran qu'Allah le Très Haut l'honore et fasse de lui une des causes de la préservation du Coran. En effet, les versets du Sublime Coran sont préservés dans les poitrines et dans les écritures. C'est l'une des causes de la préservation de la religion et l'un des moyens de la sauvegarde de la Loi. En admettant qu'une quelconque altération puisse atteindre les écrits, comment pourrait-elle trouver sa voie dans les poitrines ?

<sup>1</sup> Rapporté par ibn majah, 1/78, hadith 215. Jugé sahih par al-albani dans le sahih sunan ibn majah, 1/42, hadith 178

<sup>2</sup> Hifz al-qur'an al-karim, p. 15, Anwar al-qur'an, p. 239

### **3- Les porteurs du Coran ne seront pas brûlés par le feu.**

Ce qui importe le plus au musulman, c'est qu'Allah le Très Haut l'écarte du feu et le fasse accéder au paradis. Allah le Très Haut a honoré ceux qui mémorisent Son Livre en les sauvant du feu. Il ne permet pas que leurs corps purs y soient brûlés, parce que leurs poitrines renferment Sa très grande parole.

Selon 'Uqba b. 'Amir, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, a dit : « Si le Coran se trouvait dans une peau, elle ne serait pas consumée par le feu. »<sup>1</sup>

Cela signifie que s'il était permis qu'il se trouve dans une peau, le feu ne la toucherait pas, grâce à la bénédiction de son voisinage du Coran. Que dire alors du croyant qui s'est attelé à le mémoriser et à le réciter régulièrement ! Il s'agit ici du feu allumé d'Allah.

Donc, félicitations, à celui qui mémorise le Livre d'Allah le Très Haut, l'a recueilli dans sa poitrine et l'a mis en pratique. Félicitations à lui pour cette bonne nouvelle, lui annonçant qu'il sera sauvé du feu. C'est là un des plus grands mérites de la mémorisation du Noble Coran.

Y a-t-il un volontaire pour cette tâche ?

---

<sup>1</sup> Rapporté par Ahmad dans le musnad, 4/155, hadith 17456. Jugé hasan par al-albani dans le sahih al-jami', 2/953, hadith 5282

## **5- Les mérites de la mise en application du Coran**

## INTRODUCTION

Le but suprême pour lequel le Sublime Coran a été descendu est d'œuvrer, d'obéir à ses injonctions, d'éviter ses interdits, d'écouter ses exhortations, de s'arrêter à ses limites et de le rendre une réalité pratique dans la vie de l'individu, de la société ou de l'état. Le compagnon du Coran ne recevra sa pleine récompense, qu'en le mettant, en pratique dans la réalité vécue, en suivant sa voie droite bénie et en s'y conformant nuit et jour.

Allah le Très Haut dit : « Ceux à qui Nous avons donné le Livre, qui le récitent comme il se doit. » (al-Baqara : 121). C'est-à-dire, ceux qui le suivent comme il se doit et le mettent en pratique comme il se doit.<sup>1</sup>

Certes, le meilleur homme à se conformer au Livre d'Allah le Très Haut, à le mettre en pratique tant dans son sens apparent que caché et pour lequel le Coran est devenu le caractère distinctif, c'est notre Prophète, notre modèle, Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction. Allah le Très Haut a exalté son caractère, en le décrivant en ces termes : « Et tu es certes, d'un caractère éminent. » (al-Qalam : 4)

'Aisha, qu'Allah l'agrée, expliqua ce verset de la meilleure façon, lorsque Sa'd b. Hisham b. 'Amir lui demanda : « Ô Mère des Croyants ! Informe-moi du caractère du Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction ? » Elle répondit : « Ne lis-tu pas le Coran ? » « Si » fit Sa'd. Elle ajouta : « Alors, le caractère du Prophète d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, était le coran. »<sup>2</sup>

Al-Nawawi, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit<sup>3</sup> : « Cela signifie : le mettre en pratique, s'arrêter à ses limites, adopter ses règles de civilité, tirer les enseignements de ses paraboles et de ses récits, le méditer et le psalmodier de manière excellente. »

Ibn Kathir, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit au sujet de ce verset : « Cela exprime que l'observance du coran, tant dans ses injonctions que dans ses interdits, est devenue pour le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, une disposition naturelle et un caractère dont il s'est imprégné. »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Tafsir al-tabari 1/519

<sup>2</sup> Rapporté par Muslim, 1/513, hadith 746

<sup>3</sup> Sahih muslim bi sharh al-nawawi, 5/268

<sup>4</sup> Tasir ibn kathir, 8/164

Le Sublime Coran ne dévoile ses secrets et ne profite qu'à celui qui le met en pratique et s'ébranle par lui, afin d'accomplir son sens dans le monde réel. Non à celui qui ne le lit que pour en recevoir la bénédiction ! Ou qui l'étudie d'un point de vue artistique ou scientifique ! Ou tout simplement pour étudier l'éloquence de son style !

La récompense sera à la hauteur de la proportion dans laquelle le Coran a été exécuté, mis en application dans la vie réelle et pris comme guide. Cela est notoire même dans les lois humaines lacunaires. Que dire alors de la parole d'Allah le Très Haut, où le Très Haut décrit ainsi le Coran : « Le faux ne l'atteint ni par devant ni par derrière. » (Fussilat : 42)  
« S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! » (al-Nisa' : 82).

Supposons qu'un homme apprenne par cœur les lois de son pays, puis qu'il se mette à contredire ces mêmes lois, ne se soucie ni de les mettre en application, ni de les respecter, cela lui sera-t-il utile ? L'acceptera-t-on de lui ?

Ou un médecin qui a appris les lois de la médecine, les a bien comprises et assimilées, puis traite ses patients d'une manière contraire à ce qu'il a appris, quel en sera le résultat ?

Si ceci est vérifié au niveau des lois jurisprudentielles terrestres, que penser du Livre d'Allah dont la récitation, l'écoute et l'étude constituent des actes d'adoration ? Cette adoration, ainsi que la récompense qui en découle, ne sera complète que si elle est accompagnée par l'exécution et la pratique.

Que gagnera le musulman à mémoriser entièrement la sourate al-Nur, à connaître la rétribution de l'adultère et de celui qui accuse injustement une croyante, et puis commet ce grand péché. Qu'Allah nous en préserve ! Sa mémorisation le sauvera-t-il du châtime<sup>1</sup> ?

Pour en revenir au début, il ressort de ce qui précède que l'objectif premier de l'apprentissage, de la mémorisation et de la méditation du Coran a trait à sa mise en pratique.

al-A'mash rapporte de Abu Wa'il que Ibn Mas'ud, qu'Allah l'agrée, a dit : « Quand l'un de nous apprenait dix versets, il n'allait pas au-delà avant d'en connaître les sens et de les mettre en pratique. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>

<sup>2</sup> Muqaddima tafsir ibn kathir, 1/36. Ses éditeurs disent : son isnad est (bon) jayyid.

## **Les mérites de la mise en pratique du Coran.**

La plus grande récompense qui attend celui qui met en pratique le Sublime Coran est le paradis. Le paradis a divers degrés, comme le dit le Très haut : « A chacun des rangs selon ses œuvres. » (al-An‘am : 132).

« Cela signifie que chaque personne qui œuvre dans l’obéissance ou la désobéissance d’Allah, a droit à des places et des rangs correspondant à son œuvre, qu’Allah lui fera atteindre et pour laquelle Il le rétribuera. Il sera rétribué en bien ou en mal, selon la nature de son œuvre. »<sup>1</sup>

Allah le Très Haut a promis de faire vivre une bonne vie à celui qui met en pratique le Sublime Coran. Il dit : « Quiconque, mâle ou femelle, fait une œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleurs de leurs actions. » (al-Nahl : 97).

Les mérites de la mise en pratique du Coran sont divers et multiples. Certains sont dans ce monde et d’autres dans l’au-delà. Citons entre autres :

### **1- Être dans la bonne voie dans ce monde et dans l’au-delà.**

Allah le Très Haut dit : « Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs qui prêtent l’oreille à la Parole, puis suivent ce qu’elle contient de meilleur. Ce sont ceux-là qu’Allah a guidés et ce sont eux les doués d’intelligence. » (al-Zumar : 17-18)

Cette injonction est un honneur qu’Allah Tout Puissant confère à Son noble Prophète Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, pour annoncer la bonne nouvelle à ceux qui écoutent le Coran et qui le mettent en pratique, après l’avoir entendu.

La parole du Très Haut : « Ce sont ceux-là qu’Allah a guidés » signifie : ceux qui sont caractérisés par cette éminente qualité – la mise en pratique du Livre d’Allah – ceux qu’Allah le Très Haut a guidés vers la vraie religion et les belles œuvres, puis les a orientés vers les meilleurs traits de caractère et les meilleures œuvres. Il leur a donné la garantie qu’ils ne seront point égarés en ce monde et que dans l’au-delà ils ne souffriront pas en raison d’une mauvaise reddition.

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir, 3/383

## 2- La miséricorde en ce monde et dans l’au-delà

Allah le Très Haut dit : « Et voici un Livre béni que Nous avons fait descendre – suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde. » (al-An‘am : 155).

Ce noble verset indique clairement que le chemin le plus court et le plus évident, pour obtenir la miséricorde d’Allah le Très Haut, consiste à suivre ce Sublime Livre, tant dans la science que dans la pratique.

Compte tenu de la grandeur de ce Livre, de sa provenance d’Allah le Majestueux, et des bienfaits religieux et mondains qu’il recèle, il devient obligatoire de le suivre et de le mettre en pratique.<sup>1</sup>

Dans la parole du Très Haut « afin de recevoir la miséricorde » il y a une promesse en contrepartie de son observance, et une allusion à la menace d’un châtement en ce monde et dans l’au-delà, pour ceux qui ne le suivent pas. »<sup>2</sup>

Dans ce verset, Allah le Très Haut incite Ses serviteurs à suivre ce Livre béni et à le mettre en pratique, dans l’espoir que la miséricorde divine les touche ici-bas et dans l’au-delà.

## 3- La réussite en ce monde et dans l’au-delà

Allah le Très Haut dit : « Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui, ceux-là seront les gagnants. » (al-A‘raf : 157)

Allah le Très Haut a comparé le Coran à une lumière qui dévoile les ténèbres de l’ignorance, à la faveur de laquelle la vérité apparaît, se distinguant de la fausseté, et différenciant la voie droite de l’égarement, et le bon du mauvais. Il a assimilé l’état de celui qui se règle sur la voie du Coran, à celui qui, voyageant de nuit, suit une lumière qui lui apparaît, car il a la certitude qu’il y trouvera son salut des périls et des préjudices de la marche.

Il appartient à chaque musulman de s’éclairer à la lumière du Sublime Coran, d’adopter ses croyances, d’autoriser ce qu’il déclare licite, d’interdire ce qu’il considère illicite, d’obtempérer à ses injonctions, de s’écarter de ses interdits et de tirer les enseignements de ses récits et de ses paraboles. Après ceci, il ne lui sied pas d’être frappé d’aveuglement face à cette sublime lumière.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Tafsir abi al-su‘ud, 3/201

<sup>2</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir

<sup>3</sup> Adwa al-bayan 7/80, al-Tahrir wa al-tanwir, 8/319

Quant à celui qui répond à cette lumière, qu'il suit et met en pratique, il est celui qui a réussi et remporté l'objet recherché, en ce monde et dans l'au-delà. Il a conquis le bien de ces deux mondes et a échappé à leur mal. Qu'Allah le Très Haut nous mette au nombre de ceux qui ont réussi !

#### **4- L'expiation des péchés et la réforme de la condition**

Allah le Très Haut dit : « Et ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres et ont cru en ce qui a été descendu sur Muhammad – et c'est la vérité venant de leur Seigneur – Il leur efface leurs méfaits et améliore leur condition. » (Muhammad : 2)

Le fruit de la foi authentique, de l'observance totale du Coran et de sa mise en pratique, se manifeste en deux grands points :

##### **Le premier est l'expiation des fautes.**

« Il leur efface leurs méfaits », « les petits autant que les grands. Si leurs méfaits sont effacés, ils sont sauvés du châtement de ce monde et de l'au-delà. »<sup>1</sup> « On dit aussi : par leur foi et leurs bonnes œuvre, Il couvre leur mécréance et leurs désobéissances, parce qu'ils se sont amendés et se sont repentis. »<sup>2</sup>

##### **Le deuxième est l'amélioration de leur condition.**

« améliore leur condition », c'est-à-dire « qu'il améliore leur état en ce monde, auprès de Ses amis, et dans l'au-delà en leur léguant la félicité éternelle ainsi que la vie éternelle dans Ses jardins. »<sup>3</sup>

On dit aussi : « Il améliore leur religion, leur vie sur terre, leurs cœurs et leurs œuvres, améliore leurs récompenses en les multipliant et en les purifiant et améliore toutes leurs conditions. »<sup>4</sup>

Sans aucun doute, la réforme de la condition est un bienfait énorme, une faveur éminente qui suit celle de la foi en rang, en valeur et en conséquence. Cela implique que les serviteurs ont le réconfort, la grande tranquillité et la confiance en Allah le Très Haut, qu'Il leur accordera leur récompense en ce monde et dans l'au-delà.

---

<sup>1</sup> Tafsir al-sa'di, 1/784

<sup>2</sup> Al-Kashhaf, 4/319

<sup>3</sup> Tafsir al-tabari, 26/39

<sup>4</sup> Tafsir al-sa'di, 1/784

Lorsque la condition est réformée, la conduite et l'œuvre sont probes, le cœur est serein, la tranquillité y descend, l'âme est satisfaite et jouit de la paix et de la foi. Après cela, y a-t-il d'autres faveurs et d'autres biens ?<sup>1</sup>

La cause directe de cette récompense bénie est liée au fait qu'ils « ont suivi la Vérité émanant de leur Seigneur. » (Muhammad : 3)

En d'autres mots, ils ont mis en pratique ce Sublime Coran qui émane « de leur Seigneur », lequel les a élevés par Sa faveur et les a pris en mains par Sa bienveillance. Le Très haut les a donc élevés par la Vérité qu'ils ont suivie. Dès lors, leur condition s'est améliorée.

Il s'agit là de quelques uns des mérites liés à la mise en pratique du Sublime Coran et de la bonne rétribution en ce monde et dans l'au-delà. Qu'Allah le Très Haut nous accorde la bonne œuvre selon Son Livre, ainsi que la bonne rétribution pour cela. Il est certes, celui qui entend tout et exauce les requêtes.

---

<sup>1</sup> Fi zilal al-qur'an, 6/3281

### **3- Les droits du Coran sur les musulmans**

- 1- Avoir foi en lui
- 2- Le protéger et prendre soin de lui
- 3- Le psalmodier
- 4- Méditer ses versets
- 5- Le mettre en pratique
- 6- Le traiter avec civilité
- 7- Inviter les gens à lui et à le transmettre

## 1- Avoir foi en lui

Croire au Sublime Coran et en tout ce qu'il contient, qu'il est la parole d'Allah descendue sur Son Messenger, sur lui la paix et la bénédiction, et croire qu'il est préservé constituent le premier signe et la base de l'observance des droits du Livre d'Allah Tout Puissant. Le Très Haut dit : « Ô les croyants ! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son Messenger, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son Messenger, et au Livre qu'Il a fait descendre avant. » (al-Nisa' : 136).

La première chose que l'on demande à un malade, qui recherche la guérison entre les mains d'un médecin, est qu'il lui fasse confiance, qu'il soit intimement convaincu de sa dextérité, de ses prescriptions et de l'utilité de celles-ci, afin d'agir selon ces consignes. En l'absence de cette conviction et de cette persuasion, le traitement ne donnera pas son fruit.

Il en va de même pour le croyant. Ce qu'on requiert en premier lieu du lecteur du Coran, est qu'il croie en lui, comme le Très Haut dit : « Ceux qui croient en ce qui t'a été descendu et à ce qui a été descendu avant toi. » (al-Baqara : 4).

« Le Messenger a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants. » (al-Baqara : 285)

La foi est ce qui s'installe dans le cœur et se confirme par la pratique. C'est pourquoi nous voyons le Sublime Coran nous enjoindre, à travers la parole du Très Haut : « Dites : « Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé. » (al-Baqara : 136). Cela fait partie de ce qui s'est installé dans le cœur et qui a été exprimé par la langue.

Il nous ordonne : « Ceux à qui Nous avons donné le Livre, qui le récitent comme il se doit, ceux-là y croient. » (al-Baqara : 121). C'est ce que l'acte a confirmé. Celui qui croit vraiment au Coran, le récite comme il se doit.<sup>1</sup>

Par conséquent, il appartient aux musulmans de vénérer ce Livre, de l'honorer et de le glorifier, afin d'accomplir la foi dans le Sublime Coran et d'exécuter le principe de la sincérité envers le Livre d'Allah.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Yu'allimuhum al-kitab : al-ta'amul ma'a al-qur'an al-karim, Muhammad Khayr al-Sha'al, p. 27-28

<sup>2</sup> Nawaqid al-iman al-qawliyya wa al-'amaliyya, Dr. 'Abd al-'Aziz ibn Muhammad al-'Abd al-Latif p. 392-393

## 2- Le protéger et prendre soin de lui

La base des droits de ce Sublime Livre consiste à le protéger, à en prendre soin, à bien le considérer et à lui prêter attention. C'est pourquoi le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, nous a fait, à son sujet, la recommandation suivante :

Talha rapporte : « J'ai demandé à 'Abd Allah b. Abi Awfa : « Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, a-t-il fait un testament ? » « Non » m'a-t-il répondu. J'ai ajouté : « On a imposé aux gens le testament, on le leur a ordonné et il n'a pas fait de testament ? »

Il a répliqué : « Il a légué le Livre d'Allah. »<sup>1</sup>

La négation concerne le legs de biens ou de l'imamat.

L'affirmation est le legs du Livre d'Allah. Autrement dit, il a recommandé d'œuvrer selon le contenu du Livre d'Allah.

Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, s'est probablement limité à la recommandation du Livre d'Allah, parce qu'il est le plus grand et le plus important, et parce qu'il contient l'éclaircissement de toute chose, soit par le texte ou par déduction.<sup>2</sup>

« La recommandation du Livre d'Allah veut dire qu'il faut le préserver tant dans le concret que dans son sens. On doit l'honorer et le protéger, ne pas le transporter en terre ennemie, suivre ses enseignements, exécuter ses ordres, s'éloigner de ses interdits, être assidu dans sa lecture, son apprentissage et son enseignement, etc. »<sup>3</sup>

Par conséquent, la protection du Livre ne consiste pas en une simple conservation du mushaf dans les armoires ou sur les étagères, à le mettre dans un médaillon en or que l'on suspend sur la poitrine, où à en accrocher quelques versets sur les murs. Non ! La protection a un sens beaucoup plus vaste que ces manifestations extérieures. Il s'agit de le protéger dans les poitrines et dans les écrits dans une forme identique à celle qui a été descendue, et de saisir le sens voulu en se tenant à l'écart du laxisme et de l'excès, de l'innovation, du sarcasme et de l'ironie.

Accorder au Livre la valeur et le respect qui lui reviennent, ne s'arrête pas au simple fait de l'embrasser ou de le mettre dans un endroit qui lui sied. Non ! Le

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1619, hadith 5022

<sup>2</sup> Fath al-bari sharh sahih al-bukhari, 5/443

<sup>3</sup> Même référence, 9/85

respecter s'applique aussi au fait de se recueillir au moment de le réciter, de l'écouter, d'exécuter les ordres qu'il contient, de tirer les enseignements de ses sanctions et de s'abstenir de ses interdits.<sup>1</sup>

### 3- Le psalmodier

L'ordre divin de réciter le Noble Coran est venu dans de nombreux versets, dont : « Et récite ce qui t'a été révélé du Livre de ton Seigneur. Nul ne peut changer Ses paroles. Et tu ne trouveras, en dehors de Lui, aucun refuge. » (al-Kahf : 27).

Bien que ce verset s'adresse, en apparence, au Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, il constitue en même temps une injonction à l'adresse de ses disciples. La preuve se trouve dans la parole du Très Haut : « Récitez donc ce qui est possible du Coran. » (al-Muzzammil : 20).

Allah le Très Haut a imposé la récitation de ce qui est possible du Coran, que l'on soit malade ou sain et bien portant, en situation de travail ou d'effort pour trouver sa subsistance, sans compter les moments où l'on est libre, de même qu'en temps de combat dans la voie d'Allah, outre le temps de paix et de sérénité. Le Très Haut dit : « Il sait qu'il y aura parmi vous des malades et d'autres qui voyageront sur la terre, en quête de la grâce d'Allah, et d'autres encore qui combattront dans le chemin d'Allah. Récitez-en donc ce qui est possible. » (al-Muzzammil : 20).<sup>2</sup>

### 4- La méditation de ses versets

L'important dans la récitation ne consiste pas à lire le Coran plusieurs fois, sans que cette lecture ne soit accompagnée de compréhension de ce qui est lu. La psalmodie et la méditation, même si la quantité récitée est peu importante, valent mieux qu'une lecture en grande quantité mais rapide, parce que le but de la récitation est de comprendre, de méditer et de mettre en pratique.

Une lecture rapide prouve qu'on ne s'arrête pas au sens de manière complète et selon la forme requise. C'est pourquoi la lecture posée constitue un pas vers la méditation.

Allah le Très Haut stigmatise, sous forme d'interrogation, celui qui n'ouvre pas son esprit et son cœur à la compréhension du Coran, afin de saisir le sens des

<sup>1</sup> Da'wa tadabbur al-qur'an al-karim, Mukhtar Shakir Kamal p. 33-34

<sup>2</sup> Même référence, p. 35-36

sagesses, des secrets, des exhortations et des lois qu'il contient. Le Très Haut dit : « Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ? » (Muhammad : 24).<sup>1</sup>

Celui qui récite le Coran sans compréhension est semblable à la radio qui diffuse le Coran, sans rien comprendre de ce qu'elle lit. Il prend le contre-pied du but du Sublime Coran. En effet, moult versets soulignent qu'on récite le Coran afin de réfléchir, de méditer, de raisonner et de voir. Comme dans les paroles du Très Haut : « C'est ainsi qu'Allah vous explique Ses versets, afin que vous raisonnez ! » (al-Baqara : 242). « Ainsi exposons-Nous les preuves pour des gens qui réfléchissent. » (Yunus : 24). « Nous l'avons fait descendre, un Coran en arabe, afin que vous raisonnez. » (Yusuf : 2).

« Quant à celui qui entend avec l'oreille et non avec la raison, voit avec les yeux et non avec le cœur, ou parle avec la langue sans que son esprit ne réalise, il est sourd, muet et aveugle. Le Très Haut dit : « Et il en est parmi eux qui te regardent. Est-ce toi qui peux guider les aveugles, même s'ils ne voient pas ? » (Yunus : 43).

Ce verset met en évidence que l'écoute et la lecture du Coran ne constituent pas une fin en soi. Bien au contraire, c'est un moyen vers un objectif. Les polythéistes écoutaient le Coran, puis s'en allaient sans que cela ne change rien en eux, exactement comme le font les musulmans aujourd'hui. Ils écoutent le Coran à la radio tous les jours, puis s'en vont sans que cela n'altère quoique ce soit en eux, car le fraudeur reste fraudeur, le menteur ne cesse de mentir, l'usurier persiste dans sa pratique de l'usure et le libertin s'obstine dans son libertinage ! Écouter le Coran est devenu une habitude. Allah a blâmé ces polythéistes même qu'ils écoutaient le Coran, parce qu'ils ne raisonnaient pas, ne voyaient pas et ne modifiaient ni leurs passions ni leurs erreurs. »<sup>2</sup>

Au sujet de la parole du Très Haut : « J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. » (al-A'raf : 146). Sufyan b. 'Uyayna dit : « Je leur enlèverai la compréhension du Coran. »<sup>3</sup>

## 5- Le mettre en pratique

La mise en pratique du Sublime Coran représente l'apogée et le summum des droits du Coran, l'objectif de la descente du précieux Livre. Allah le Très Haut

<sup>1</sup> Da'wa ila tadabbur al-qur'an al-karim, p. 41

<sup>2</sup> Yu'allimuhum al-kitab : al-ta'amul ma'a al-qur'an, p. 20-21

<sup>3</sup> Al-Itqan fi 'ulum al-qur'an, 2/480

dit : « Et voici un Livre béni que Nous avons fait descendre – suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde. » (al-An‘am : 155).

### **L’avertissement contre l’imitation des juifs**

Un des plus grands malheurs des juifs est qu’ils se sont limités à la lecture et à l’écoute de la Torah, sans que cela ne soit suivi par l’action. Allah le Très Haut les a alors assimilés aux âmes. Il dit : « Ceux qui ont été chargés de la Torah, mais qui ne l’ont pas appliquée sont pareils à l’âne qui porte des livres. Quel mauvais exemple que celui de ceux qui traitent de mensonges les versets d’Allah et Allah ne guide pas les gens injustes. » (al-Jumu‘ah : 5)

Ces juifs ont été chargés de la Torah, c’est-à-dire : ils l’ont apprise et ont été chargés de l’appliquer, mais ils ne l’ont pas mise en pratique ni n’en ont-ils tiré avantage, comme l’âne qui se fatigue à porter des livres sans en profiter. »<sup>1</sup>

Ibn al-Qayyim, qu’Allah lui fasse miséricorde, dit : <sup>2</sup>« Bien que cette parabole soit citée à l’adresse des juifs, elle englobe, par rapport à son sens, ceux qui ont été chargés du Coran et qui délaissent son application. »

Abu al-Darda’, qu’Allah l’agrée, rapporte : « Nous étions en compagnie du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, lorsqu’il fixa le ciel du regard, puis déclara : « C’est le temps où la science sera subtilisée aux gens, si bien qu’ils ne pourront rien en retenir. »

Ziyad b. Labid al-Ansari s’exclama: « Comment pourra-t-elle nous être enlevée, alors que nous avons le Coran ? Par Allah ! Très certainement nous le lisons et nous le faisons lire à nos femmes ainsi qu’à nos enfants ? » « Que ta mère te perde<sup>3</sup>, Ô Ziyad ! » fit le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, « j’estime, certes, que tu es l’un des savants (fuqaha’) de Médine ; voici la Tora et l’Evangile qui sont entre les mains des juifs et des chrétiens, à quoi leur servent-ils ? »<sup>4</sup>

Ainsi, l’Envoyé d’Allah, sur lui la paix et la bénédiction, invite sa communauté à mettre en pratique le Coran, après l’avoir lu et compris, et à ne pas se limiter à la simple lecture, pour ne pas faire comme les Enfants d’Israël. Allah le Très Haut dit à leur rencontre : « Et il y a parmi eux des illettrés qui ne savent rien du Livre hormis des prétentions et ils ne font que des conjectures. » (al-Baqara : 78)

<sup>1</sup> Ruh al-ma‘ani, 28/95. Tafsir al-baydawi, 5/337

<sup>2</sup> Al-Amthal fi al-qur’an al-karim, p. 27

<sup>3</sup> Que ta mère te perde, à l’origine c’est un souhait de la mort, puis utilisé comme exclamation

<sup>4</sup> Rapporté par al-Tirmidhi, 5/31, 2653. Jugé sahih par al-albani dans sahih sunan al-tirmidhi : 2/337, hadith 2136



doit essayer d'en saisir les sens, car que cela fait partie des injonctions du Seigneur des mondes.

- 5- L'interaction du cœur, de manière appropriée, avec chaque verset : il doit considérer les noms, les attributs et les actes d'Allah le Très Haut, afin de démontrer la grandeur de l'agent par la grandeur de l'acte ; et afin de trouver le réconfort à travers les conditions des prophètes, comme dans la manière dont ils ont été traités de menteurs et frappés, voire tués, sans que cela ne diminue ni n'accroisse le pouvoir d'Allah, de la mesure d'une aile de moustique. Allah se passe de tous les mondes et la piété des pieux ne Lui nuit point. Le serviteur doit tirer les enseignements de la condition de ceux qui refusent de croire, et se rendre compte que s'il est distrait et se comporte mal, il pourrait essuyer une punition, etc.

- 6- Prendre conscience que chaque discours du Coran lui est adressé personnellement.

Il doit lire à l'instar d'un esclave qui lit un écrit que son maître lui a réservé en particulier, et qui contient ses ordres et ses interdits. C'est ce que souligne Ibn al-Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – en disant <sup>1</sup>: « Si tu veux profiter du Coran, alors recueille-toi dans sa lecture et son écoute, prête-lui l'oreille et sois présent comme celui qui est l'interlocuteur de Celui qui s'exprime – loué soit-Il – par ce Coran pour lui parler. En effet, c'est le discours qu'Il t'adresse par la bouche de Son Messenger, sur lui la paix et la bénédiction. »

Il est regrettable que, dans la relation des musulmans contemporains avec leur islam et leur coran, ainsi que dans leurs rapports avec leur Seigneur, aucun d'entre eux n'a conscience qu'il est le premier concerné par l'ordre ou la directive, et que c'est lui qui doit s'y soumettre. Mais il sent que le discours s'adresse à tel ou à tel autre. Il écarte la responsabilité de sa personne et distribue les obligations parmi les autres. C'est pourquoi il ne réagit pas et ne fait aucun effort pour se plier à ces obligations.<sup>2</sup>

- 7- Être marqué par chaque verset qu'il récite.

Ainsi, il tremble de peur quand il y a une menace et l'évocation du feu, mais se réjouit devant une promesse et l'évocation du paradis. Il baisse la tête en soumission quand on mentionne Allah le Très Haut, ainsi que Ses plus beaux noms et Ses nobles attributs. Il baisse la voix et est accablé par la honte au fond de lui-même face à la laideur des propos tenus par les mécréants et leur impolitesse dans leurs allégations.

<sup>1</sup> Al-Fawa'id, p. 3

<sup>2</sup> Mafatih li at-ta'amul ma'a kitab Allah, p. 132-133

- 8- L'abandon des obstacles à la compréhension  
Il s'agit d'éviter tout ce qui empêche la compréhension, comme se préoccuper uniquement de la bonne prononciation de chaque lettre.

**L'un des plus grands types de renonciations :**

Renoncer aux péchés, à la tête desquels on trouve les maladies du cœur, afin que celui-ci se dispose et se prépare à recevoir la parole d'Allah le Très Haut.

Ainsi, le cœur, rasséréiné par la mention d'Allah le Très Haut et la récitation du Coran, se détourne de tout ce qui s'y oppose, comme la chanson et les distractions. Réciproquement, le cœur pénétré de l'amour pour la chanson et le divertissement ne se réjouira pas de la mention d'Allah ni de la récitation du Coran, et n'en tirera aucun profit.

- 9- Renier sa puissance et sa force  
Car il n'y a de force et de puissance qu'en Allah le Magnifique. Il doit aussi éviter de se regarder avec un air de satisfaction et de purification.<sup>1</sup>

**Le deuxième type : les civilités apparentes.**

Comme se purifier, se parfumer, veiller à la propreté du lieu, porter de beaux vêtements, se nettoyer les dents avec le siwak, faire face à la qibla, s'asseoir avec calme et dignité, réciter selon l'ordre du mushaf, et susciter la tristesse et les pleurs. Si le serviteur ne parvient pas à pleurer, qu'il s'afflige de la dureté de son cœur.

Qu'il s'arrête de lire – si un bâillement se produit – jusqu'à ce qu'il disparaisse.

Qu'il arrête sa lecture – obligatoirement – pour répondre à une salutation, faire la louange d'Allah après avoir éternué et pour souhaiter la miséricorde divine à qui a éternué. Qu'il interrompe sa lecture – de préférence – pour répondre au muezzin.

Il est répréhensible de gagner sa vie par le Coran, de réciter la bouche sale, à haute voix dans les marchés, les lieux de tumulte, de distraction et les

---

<sup>1</sup> Haqq al-tilawa, Hasani Shaykh 'Uthman, 399-400

assemblées où se réunissent les sottes gens, et également dans les cafés et les lieux publics où l'on n'entend pas la lecture, et où l'on s'en détourne.

Il est détestable d'interpréter un verset du Coran lorsqu'il se produit un événement quelconque. Par exemple, si quelqu'un se présente on dit : « tu es venu ô Moïse, conformément à un décret. »

Ou lorsqu'on apporte le repas on dit : « Mangez et buvez agréablement pour ce que vous avez avancé dans les jours passés », etc.

Il n'est pas permis de réciter le Coran à l'envers, comme le fait celui qui cherche à montrer son habileté et son talent en lisant : « al-dallin wa la alayhim al-maghdub ghayr ... ». Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre une telle condition.<sup>1\*</sup>

## **2- Les règles de convenance, d'ordre général, dans les rapports avec le Coran**

Il existe des règles de convenance, d'ordre général, quant à ce Sublime et Glorieux Livre, qu'il ne sied pas au musulman d'ignorer, dont :

### **1- Ne pas le délaissier**

Allah le Très Haut dit : « Et le messager dit : « Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée. » (al-Furqan : 30).

« La signification de ce noble verset est évidente, à savoir que le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, s'est plaint auprès de son Seigneur, du fait que son peuple, les mécréants de Quraysh, ait délaissé ce Sublime Coran. En d'autres termes, ils ont renoncé à la foi en ce Coran ainsi que son application. Il s'agit là d'une grande doléance, qui renferme une énorme intimidation à l'encontre de celui qui déserte ce Sublime Coran, lorsqu'il n'observe pas ses lois sur le licite et l'illicite, ses règles de convenance et les bons traits de caractère mentionnés, ou lorsqu'il n'adhère pas aux croyances qu'il contient et qu'il omet de tirer les enseignements des sanctions, des récits et des paraboles qu'il renferme. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Même référenc, p. 401

\* Pour de plus amples détails sur la question des Civilités liées à la lecture du Coran, il faut absolument se référer à « al-Tibyan fi adab hamala al-qur'an » de al-nawawi. Il a longuement et merveilleusement élaboré sur la question, qu'Allah le Très Haut lui fasse miséricorde.

<sup>2</sup> Adwa al-bayan, 6/317

Ibn al-Qayyim – qu’Allah lui fasse miséricorde – explique les diverses façons de délaisser le Coran, en disant<sup>1</sup> :

« Il y a plusieurs façons de désertier le Coran, dont :

- 1- Délaisser son écoute, la foi en lui et ne pas lui prêter une oreille attentive.
- 2- Renoncer à sa mise en pratique et ne pas respecter ce qu’il déclare licite et illicite, même si on le lit et on croit en lui.
- 3- Abandonner son arbitrage ; éviter de recourir à lui pour les principes fondamentaux de la religion et la jurisprudence ; croire qu’il n’exprime pas la vérité indubitable et que ses preuves sont littérales et n’apportent pas la science.
- 4- Délaisser sa méditation, sa compréhension et la connaissance du dessein de son Locuteur.
- 5- Renoncer à se faire soigner et traiter par lui, concernant toutes les maladies et les affections du cœur, pour rechercher la guérison autrement, en évitant de l’appliquer comme traitement. »

Or, aujourd’hui, nous constatons que le Coran est délaissé sous toutes les formes mentionnées par le savant Ibn al-Qayyim, qu’Allah lui fasse miséricorde. C’est à Allah – Seul – que nous nous plaignons.

Le Sage Coran a été déserté au niveau de la récitation. Nombre de gens renoncent à l’apprendre, à le mémoriser et à l’étudier, en dépit de leur vif intérêt pour suivre les médias par tous les moyens licites et illicites, afin de se tenir au courant, avec passion et avidité, des nouvelles de ceux qui n’ont aucune part de bonheur auprès d’Allah le Très Haut.

Le Glorieux Coran a été déserté au niveau de l’écoute. Dans l’esprit de beaucoup, l’audition du Coran est liée aux tristesses et aux dais qui sont dressés pour les funérailles ! Pire, les gens s’adonnent aux distractions, écoutent les chansons et les voix de satan et délaissent le Coran du Miséricordieux, du Tout Miséricordieux !

Le Précieux Coran a été déserté au niveau de la méditation. Si Allah le Très Haut l’avait fait descendre sur les fermes et hautes montagnes, elles se seraient fendues de peur. Mais les cœurs se sont endurcis, et les yeux se sont pétrifiés, si bien qu’il n’y ait pas de cœur qui médite et se soumette, ni de membre du corps qui obéisse et se plie, ni d’œil qui bouge et pleure !

Le Sublime Coran a été déserté au niveau de l’application. Au lieu d’être un mode de vie complet dans la vie des gens – sauf ceux à qui Allah a fait

---

<sup>1</sup> Al-Fawa'id, p. 156

miséricorde – il s'est transformé en versets que l'on récite sur les tombes, pour en offrir la récompense aux défunts. Or, ces vivants sont eux-mêmes dans le plus grand besoin de cette récompense et de faire de ce Coran un mode de vie sous toutes ses formes et tous ses aspects. Il arrive que l'on confectionne des amulettes et des talismans que l'on accroche à la poitrine des enfants ; ou que l'on place dans les maisons, les boutiques et les voitures comme protection et bénédiction, comme on le prétend !

Le Sublime Coran a été déserté en ce qui concerne le règlement des litiges. Les musulmans sont tombés dans la plus grande abomination en écartant le Livre d'Allah de l'arbitrage entre les gens.

La Loi d'Allah est accusée de faiblesse, de déficit et d'impéritie et d'être en retard sur la civilisation. Elle a été remplacée par la loi positiviste, faible et insuffisante, pour juger les crimes de sang, les questions de biens et les atteintes à l'honneur !

Le Noble Coran a été déserté autant que soin et remède. Les gens se réfugient chez les sorciers, les voyants et les charlatans pour rechercher, auprès d'eux, la guérison et le remède à leurs maladies ! Y aura-t-il un retour ? Y aura-t-il un repentir ? Qu'Allah nous accorde le pardon et le salut en ce monde et dans l'autre !<sup>1</sup>

## 2- Le réciter posément

- Allah le Très Haut dit : « Un Coran que Nous avons fragmenté pour que tu le lises lentement aux gens. » (al-Isra' : 106).  
« Ibn 'Abbas dit : « que Nous avons fragmenté » : que Nous avons détaillé.<sup>2</sup>  
« Pour que tu le lises lentement » signifie : doucement et avec lenteur, ce qui est une raison à sa fragmentation. La raison en est : pour que ses mots et ses significations soient plus stables dans l'âme des auditeurs.<sup>3</sup>
- Allah le Très Haut ordonne à Son Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, de réciter le Coran avec lenteur et clarté, en ces termes : « Et récite le Coran lentement et clairement. » (al-Muzzammil : 4)  
Le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, obtempéra à l'injonction de son Seigneur. Qatada dit : « J'ai questionné Anas

<sup>1</sup> Fath al-bari fi bayan hajr al-qur'an de Muhammad Al 'Abd al-'Aziz et Mahmud al-Mallah, p. 4-5

<sup>2</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1624

<sup>3</sup> Al-Tahrir wa al-tanwir, 14/181

b. Malik sur la lecture du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction. Il a répondu : « Il allongeait les longues voyelles. » Qatada rapporte : « On demanda à Anas : « Comment était la lecture du Prophète, sur lui la paix et la bénédiction ? » Il répondit : « Elle était prolongée. Puis, il récita : Bismillah al-Rahman al-Rahim » en prolongeant Bismillah, al-Rahman et al-Rahim. »<sup>1</sup>

### 3- Les règles de convenance liées au mushaf

Le Noble Mushaf étant le livre le plus honorable qui puisse exister, dans la mesure où, entre ses couvertures, il renferme la parole du Majestueux Créateur que l'on adore, il s'avère qu'il faut observer à son égard, un ensemble de règles indispensables à certaines manières de le vénérer, tant dans la parole que dans les actes.

Parmi les règles de convenance confirmées qu'il faut observer à l'égard du mushaf, on peut citer :

- 1- La condition de la purification pour le toucher ; éviter de réduire son nom, sa graphie et son format ; celui qui écrit le Sublime Coran est requis de perfectionner et d'embellir son écriture et de l'écrire sur un papier qui convient à son rang.
- 2- Se garder d'y ajouter quoi que ce soit, de le décorer, de l'orner, de l'écrire à l'or ou à l'argent, de l'écrire en langue étrangère ou d'en faire son commerce.
- 3- Se garder de lui donner le dos, de s'en servir comme oreiller, de le lancer quand on le pose ou quand on le remet à quelqu'un, d'allonger les jambes dans sa direction, de s'en servir comme éventail, d'utiliser la main gauche pour le prendre ou le recevoir, ou de réduire son nom, et de dire : une petite sourate.<sup>2</sup>
- 4- Se garder de placer quelque chose au-dessus de lui ou entre ses pages, de le porter quand on entre dans des endroits méprisables, de le transporter en territoire ennemi, de l'exposer à n'importe quel type de saleté, comme en humectant son doigt de salive pour tourner la page, ou de l'exposer là où il pourrait être l'objet d'une profanation, comme par exemple en le mettant à la portée des enfants, des fous ou des mécréants.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari, 3/1625, hadiths 5045, 5046

<sup>2</sup> Al-Jami' li ahkam al-qur'an, 1/45

<sup>3</sup> Al-Jami' li ahkam al-qur'an, 1/46-47

- 5- Se garder de l'écrire sur le sol, sur les murs des mosquées, etc., ou d'écrire dans sa marge ou sur sa reliure, comme le font bon nombre d'élèves dans les écoles.

Récemment certaines personnes malveillantes, parmi les ennemis du Coran, ont volontairement imprimé des versets coraniques sur les sous-vêtements, les chaussures ou les papiers d'emballage pour piéger les musulmans, ou comme une tentative, de leur part, de dénigrer ce Noble Livre.

« Ils complotèrent, mais Allah complota et Allah est le meilleur en stratagèmes. » (al-Anfal : 30)<sup>1</sup>

- 6- Se garder de l'utiliser à mauvais escient, comme par exemple en faire un lest, le suspendre comme amulette ou ornement, ou l'acquérir dans le seul but d'en attirer la bénédiction, et toute autre type d'usage similaire que la loi n'autorise pas.<sup>2</sup>

### **7- Inviter les gens au Coran et à le transmettre aux gens**

L'exigence légale impose à tous les musulmans, en Orient comme en Occident, arabes et non arabes, de transmettre le Coran aux autres, d'inviter les gens à lui, de mettre en relief ses qualités et de souligner qu'il est l'argument d'Allah contre Ses créatures. Allah le Très Haut dit : « Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux. » (al-Nahl : 44)

L'ordre d'Allah à Son Prophète, Muhammad sur lui la paix et la bénédiction, est une injonction à sa communauté. Il est de leur devoir de compléter l'exécution de cette transmission, chacun suivant sa capacité. De toute évidence, les savants en supportent la plus grande responsabilité, parce qu'ils sont spécialisés dans les sciences de la shari'a, et parce qu'ils sont en mesure d'expliquer les règles du Coran et d'en exposer les sens aux gens.

Allah le Très Haut a révélé à Son Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, l'ordre d'avertir en premier son peuple, puis de le transmettre aux gens. Allah le Très Haut l'évoque dans le verset : « Et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. » (al-An'am : 19)

<sup>1</sup> Kayf a nahya bi al-qur'an, p. 94-95

<sup>2</sup> Al-Muthaf fi ahkam al-mushaf, Dr. Salih ibn Muhammad al-Rashid, p. 22-23

al-Rabi' b. Anas déclare : « Il est du devoir de celui qui suit le Messager d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, d'inviter les gens comme l'Envoyé d'Allah, sur lui la paix et la bénédiction, l'a fait, et d'avertir les gens comme il l'a fait. »<sup>1</sup>

Tous les musulmans constituent la communauté de Muhammad, sur lui la paix et la bénédiction, et il leur appartient de transmettre son message, comme le Très Haut le dit : « Dis : « Voici ma voie, j'appelle les gens (à la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs. » (Yusuf : 108). Il ne suffit pas au musulman d'être vertueux en lui-même ; non, il doit s'efforcer de réformer et de guider les autres.

### **La responsabilité des Arabes est plus grande.**

Les Arabes musulmans, de nos jours, ont une responsabilité particulière vis-à-vis du Glorieux Coran, parce qu'il est descendu dans leur langue. – Cela leur suffit comme bonheur et fierté. – Ils sont, dès lors, les gens les plus savants de ses secrets et de son contenu. Par conséquent, il leur incombe de l'exposer aux mondes et de dévoiler ses mérites ainsi que le dessein d'Allah qui s'y trouve.

Quand les Arabes sortiront-ils de leur torpeur ? La question est vraiment grave, la responsabilité est énorme et le dépôt est lourd. Le devoir d'inviter les gens au Coran à cette époque, requiert des Arabes en particulier et des musulmans en général, de multiplier leurs efforts pour faire face à l'envahissement du matérialisme, aux conflits idéologiques, à l'invasion culturelle et aux tiraillements politiques.

La résistance à cette poussée effrayante nécessite que chaque individu ressente qu'il occupe un créneau de l'Islam. Sous l'effet de ce sentiment, il doit s'efforcer d'employer toutes les voies et tous les moyens disponibles, tels que les chaînes satellitaires, les émissions radiophoniques, les journaux, les magazines, les livres, et soutenir tout centre, institution ou association qui s'active à hisser le drapeau du Sublime Coran, et à le transmettre à la totalité des gens.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Tafsir ibn kathir, 3/279

<sup>2</sup> Qur'anukum ... Ya muslimun, p.32-37

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
L'importance du sujet.....	2
Les raisons du choix du sujet : .....	4
La méthode de recherche : .....	5
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
1-La signification de « Qur'an » dans la terminologie .....	8
<b>EXPLICATION DES RESTRICTIONS DANS LA DEFINITION DU NOBLE CORAN : .....</b>	<b>8</b>
2- La signification de « la grandeur du Coran ». .....	10
<b>CHAPTIRE 1 .....</b>	<b>11</b>
<b>LA GRANDEUR DES PREUVES, DES FINALITES ET DE L'INFLUENCE.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1 .....</b>	<b>12</b>
Les preuves de la grandeur du Coran .....	12
<b>1-LA GRANDEUR DU CORAN COMME L'EXPOSENT SES SAGES VERSETS. ...</b>	<b>13</b>
1- L'éloge d'Allah pour Son Livre. ....	14
2-Le mérite de celui qui est descendu avec le Coran.....	15
<b>LE « SAINT ESPRIT » : GABRIEL, SUR LUI LA PAIX.....</b>	<b>15</b>
3- Le Coran est une révélation du Seigneur des Mondes.....	16
4- Le Coran est droit et ne contient aucune tortuosité.....	17
5- La soumission et la fissuration des montagnes .....	18
6- Défier les hommes et les jinns par le Coran.....	19
<b>2-LES ASPECTS DE LA GRANDEUR DU CORAN.....</b>	<b>21</b>
Introduction.....	22
1. Sa descente dans la meilleure époque.....	22
2- Sa descente dans la plus raffinée et la plus vaste des langues .....	24

<b>3- LA COMPREHENSION ET LA RECITATION DU CORAN ONT ETE FACILITEES</b>	<b>26</b>
<b>CETTE FACILITE COMPREND LE VOCABULAIRE AUSSI BIEN QUE LES SENS.</b>	<b>26</b>
<b>4-LA PROTECTION DU CORAN PAR ALLAH</b>	<b>28</b>
Ce que « protection » veut dire :	29
Les mesures prises par Allah pour protéger Son Livre :	30
<b>5-L'UNIVERSALITE DU CORAN</b>	<b>32</b>
<b>6-LE CORAN CONFIRME LES LIVRES D'ALLAH ET LES DOMINE</b>	<b>36</b>
La confirmation par le Coran, des livres d'Allah qui l'ont devancé :	38
La prédominance du Coran sur les Livres d'Allah qui l'ont précédé :	40
Le rapport entre la prédominance et la confirmation :	41
Les aspects de la prédominance du Coran sur les livres antérieurs :	41
1- Il informe que les livres précédents ont été falsifiés et changés	41
2- Exposition des questions majeures sur lesquelles ils contredisent la vérité.	42
3- Le Coran a éclairci nombre de questions qu'ils avaient cachées.	43
4 - Le Coran a mis fin à l'application des livres antérieurs.	43
<b>3.LES PREUVES DE LA GRANDEUR DU CORAN</b>	<b>45</b>
<b>4-LA GRANDEUR DES NOMS ET DES DESCRIPTIFS DU CORAN</b>	<b>51</b>
INTRODUCTION	52
La Grandeur des noms du Coran	53
1- al-Furqan	54
2- al-Burhan	55
3- al-Haqq	56
4- al-Naba' al-'Azim	59
L'attitude des musulmans contemporains	60
5- al-Balagh	61
6- al-Ruh (l'Esprit)	62
7- al-Maw'iza	63
8- al-Shifa'	64
9- Ahsan al-hadith	66

<b>2-LA GRANDEUR DES QUALITES DU CORAN .....</b>	<b>68</b>
1- Le Sage (al-Hakim) .....	69
2- Le Puissant (al-‘Aziz).....	71
3- Le Noble (al-Karim).....	72
4- Le Glorieux (al-Majid) .....	73
5- Le Sublime (al-‘Azim) .....	75
6- Le porteur de bonne nouvelle et l’avertisseur .....	75
7- La fausseté ne l’attaque ni par devant ni par derrière .....	77
<b>CHAPITRE 2 .....</b>	<b>79</b>
<b>LA GRANDEUR DU CORAN A TRAVERS SES FINALITES,.....</b>	<b>79</b>
<b>1-LA GRANDEUR DES FINALITES DU CORAN.....</b>	<b>80</b>
La signification des « finalités du Coran ».....	81
1- La rectification des croyances et des conceptions .....	81
1- La rectification du dogme de l’unicité.....	81
2- La rectification du dogme de la prophétie et du message.....	82
3- La rectification du dogme de la foi dans l’au-delà .....	82
2- L’enlèvement de la gêne .....	83
3- L’affirmation de la dignité et des droits de l’homme.....	85
1- L’affirmation de la dignité humaine.....	85
2- L’affirmation des droits de l’homme : .....	86
4- La formation de la famille et l’équité envers la femme .....	89
1- La formation de la famille .....	89
2- L’équité envers la femme et son émancipation de l’iniquité du paganisme .....	90
<b>L’EQUITE DU CORAN ENVERS LA FEMME : .....</b>	<b>91</b>
5- Assurer le bonheur du responsable (mukallaf) ici et dans l’au-delà .....	93
Le bonheur dans la logique humaine.....	94
<b>2-LA GRANDEUR DE LA LEGISLATION CORANIQUE .....</b>	<b>97</b>
INTRODUCTION.....	98
La particularité de la législation coranique : .....	100
L’universalité de la législation coranique .....	101
La pérennité de la législation coranique.....	104
<b>3-L’EQUITE DE LA LEGISLATION CORANIQUE .....</b>	<b>106</b>

Le Coran incite à l'équité : .....	107
Les domaines de l'équité : .....	109
Comparaison : .....	112
Le témoignage des adversaires : .....	114
<b>3- LA GRANDEUR DES RECITS DU CORAN .....</b>	<b>117</b>
INTRODUCTION.....	118
<b>1-LES ASPECTS DE LA GRANDEUR DANS LES RECITS CORANIQUES.....</b>	<b>119</b>
1- L'origine divine.....	119
2- La conformité à la réalité et à la vérité .....	119
3- Le tri avec l'enseignement et l'exhortation.....	120
4- La diversification dans la présentation des événements (la répétition).....	121
<b>2-LA GRANDEUR DES FINALITES « DES RECITS DU CORAN. » .....</b>	<b>122</b>
La première finalité : établir l'unicité d'Allah le Très Haut et l'ordre de L'adorer.....	122
La deuxième finalité : Confirmer la révélation et le messager.....	124
La troisième finalité : la confirmation de la résurrection et de la rétribution .....	126
La quatrième finalité : Comme renfort pour le Prophète, sur lui la paix et la bénédiction, et sa communauté. ....	126
La cinquième finalité : Tirer les enseignements des conditions des envoyés et de leurs peuples. ....	127
La sixième finalité : Exposer la rétribution et la destination finale des peuples précédents. ....	128
La septième finalité : l'éducation des croyants.....	129
La huitième finalité : L'invitation au bien et à la réforme, et l'interdiction de la corruption.....	131
La neuvième finalité : Faire face au désespoir par la patience. ....	132
La dixième finalité : Exposer le pouvoir d'Allah à accomplir des prodiges.....	133
La onzième finalité : Exposer les faveurs d'Allah sur Ses prophètes et Ses élus. ....	134
<b>CHAPITRE 3 .....</b>	<b>137</b>
<b>LA GRANDEUR DE L'EFFET DU CORAN .....</b>	<b>137</b>
INTRODUCTION .....	138
<b>1-L'IMPORTANCE DE LA PREDICATION PAR LE CORAN.....</b>	<b>139</b>

<b>2-LES APPLICATIONS DE LA PREDICATION PAR LE CORAN .....</b>	<b>143</b>
INTRODUCTION.....	144
1- La prédication, par le Coran, des délégations venues en pèlerinage. ....	145
2- Le déplacement vers les gens pour les inviter par le Coran. ....	146
3- La prédication des rois et des chefs par le Coran .....	146
4- L'effet du Coran sur le cœur de ses ennemis et de ses adversaires.....	147
5- Rappeler les gens par le Coran, au cours des prêches culturels. ....	149
6- Le frémissement du cœur à l'écoute du Coran.....	149
<b>3-L'INFLUENCE DU CORAN SUR L'ACCEPTATION .....</b>	<b>151</b>
INTRODUCTION.....	152
<b>1-UN PRETRE MISSIONNAIRE DU NOM DE IBRAHIM KHALIL AHMAD. ....</b>	<b>152</b>
<b>2- .....PARMI CEUX QUI, MARQUES PAR LE SUBLIME CORAN, ONT EMBRASSE L'ISLAM, ON TROUVE LE DOCTEUR GRINET. ....</b>	<b>153</b>
<b>3- LE SUBLIME CORAN A PROFONDEMENT MARQUE CERTAINS ETRANGERS NON ARABOPHONES. ....</b>	<b>154</b>
<b>CHAPITRE 2 .....</b>	<b>159</b>
<b>LA GRANDEUR DES MERITES DU CORAN.....</b>	<b>159</b>
<b>1-LA GRANDEUR DES MERITES DE MANIERE GENERALE .....</b>	<b>160</b>
<b>1-LE CORAN EST LA PAROLE REVELEE D'ALLAH.....</b>	<b>161</b>
<b>2-.....LE CORAN EST UN HONNEUR POUR LES ARABES EN PARTICULIER ET POUR LA COMMUNAUTE EN GENERAL.....</b>	<b>162</b>
<b>3-LE CORAN GUIDE VERS CE QUI EST LE PLUS DROIT .....</b>	<b>165</b>
<b>4-LE CORAN EST UN LIVRE BENI .....</b>	<b>166</b>
<b>5-LE CORAN EST UNE EXPLICATION DE TOUTE CHOSE .....</b>	<b>168</b>
<b>6-LE CORAN EST LA FAVEUR D'ALLAH QUI REJOUIT SES SERVITEURS.....</b>	<b>169</b>

<b>7- LE CORAN EST UN GUIDE, UNE MISERICORDE ET UNE BONNE NOUVELLE</b> .....	<b>170</b>
<b>LA GRACE EST CE QUI SE RAPPORTE AU BONHEUR EN CE MONDE ET DANS L'AUTRE.</b> .....	<b>170</b>
<b>8-LE CORAN EST UNE LUMIERE</b> .....	<b>171</b>
<b>9-LE CORAN EST LA VIE POUR CEUX QUI REPONDENT A SON APPEL</b> .....	<b>172</b>
<b>CHAPITRE 2</b> .....	<b>173</b>
<b>LA GRANDEUR DES MERITES EN DETAIL</b> .....	<b>173</b>
<b>1-LES MERITES D'ECOUTER LE CORAN</b> .....	<b>174</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>175</b>
1- L'écoute du Coran est la cause de la miséricorde d'Allah Tout Puissant .....	175
2- L'écoute du Coran est la cause de la conversion des humains et des jinns. ....	176
3- L'écoute du Coran est ce qui soumet les cœurs et fait couler les larmes .....	177
<b>2- ..LES MERITES DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ENSEIGNEMENT DU CORAN</b> .....	<b>180</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>181</b>
1- Celui qui enseigne le Coran et celui qui l'apprend ressemblent aux anges et aux envoyés. ....	182
2- Le meilleur des gens est celui qui apprend le Coran et l'enseigne.....	182
La signification de l'apprentissage et de l'enseignement du Coran :.....	183
3- L'apprentissage et l'enseignement du Coran valent tout l'or du monde .....	184
4- Celui qui enseigne un verset du Coran en obtiendra la récompense tant qu'il sera lu .....	185
5- La récompense de celui qui enseigne le Coran à ses enfants .....	186
<b>3-LES MERITES DE LA LECTURE DU CORAN</b> .....	<b>189</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>190</b>
1- La récitation est un négoce lucratif .....	191
2- La descente de la sérénité, de la miséricorde et des anges lors de la récitation du Coran. ....	192
<b>Quiconque assiste à cette séance bénie reçoit quatre grandes récompenses :</b> .....	<b>193</b>
<b>La première récompense : la sérénité descend sur eux.</b> .....	<b>193</b>
<b>La deuxième récompense : la miséricorde les recouvre.</b> .....	<b>194</b>
<b>La troisième récompense : les anges les entourent.</b> .....	<b>194</b>
<b>La quatrième récompense : Allah les évoque auprès de ceux qui sont proches de Lui</b> .....	<b>195</b>

<b>3-LA RECITATION N'EST QUE DU BIEN.....</b>	<b>196</b>
1- Celui qui récite le Coran avec brio.....	196
2- Celui qui est doublement récompensé.....	196
<b>4-LES MERITES DE LA MEMORISATION DU CORAN .....</b>	<b>199</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>200</b>
1- Le haut degré de celui qui le connaît par cœur (le hafiz) .....	202
2- Le hafiz a la préséance en ce monde et dans l'autre .....	203
1- Le hafiz est le plus qualifié pour l'émirat. ....	203
2- Le hafiz est plus qualifié pour diriger la prière .....	204
3- Le hafiz a la préséance dans la consulation.....	204
4- Le hafiz est mis en premier dans la tombe.....	204
3- Divers mérites du hafiz.....	205
1- Les porteurs du Coran sont les élites et les familiers d'Allah. ....	205
2- Le hafiz compte parmi ceux qui ont reçu la science.....	205
3- Les porteurs du Coran ne seront pas brûlés par le feu.....	206
<b>5-LES MERITES DE LA MISE EN APPLICATION DU CORAN.....</b>	<b>207</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>208</b>
<b>Les mérites de la mise en pratique du Coran. ....</b>	<b>210</b>
1- Être dans la bonne voie dans ce monde et dans l'au-delà.....	210
2- La miséricorde en ce monde et dans l'au-delà.....	211
3- La réussite en ce monde et dans l'au-delà.....	211
4- L'expiation des péchés et la réforme de la condition .....	212
<b>LE PREMIER EST L'EXPIATION DES FAUTES.....</b>	<b>212</b>
<b>LE DEUXIEME EST L'AMELIORATION DE LEUR CONDITION.....</b>	<b>212</b>
<b>3-LES DROITS DU CORAN SUR LES MUSULMANS .....</b>	<b>214</b>
<b>1-AVOIR FOI EN LUI .....</b>	<b>215</b>
<b>2-LE PROTEGER ET PRENDRE SOIN DE LUI .....</b>	<b>216</b>
<b>3-LE PSALMODIER .....</b>	<b>217</b>
<b>4-LA MEDITATION DE SES VERSETS .....</b>	<b>217</b>
<b>5- LE METTRE EN PRATIQUE.....</b>	<b>218</b>
<b>L'avertissement contre l'imitation des juifs .....</b>	<b>219</b>

<b>6- LE TRAITER AVEC CIVILITE.....</b>	<b>220</b>
Premièrement : les civilités liées à la récitation.....	220
Le premier type : les civilités de cœur .....	220
<b>L'UN DES PLUS GRANDS TYPES DE RENONCIATIONS : .....</b>	<b>222</b>
Le deuxième type : les civilités apparentes.....	222
2- Les règles de convenance, d'ordre général, dans les rapports avec le Coran.....	223
<b>1-NE PAS LE DELAISSER .....</b>	<b>223</b>
<b>2-LE RECITER POSEMENT .....</b>	<b>225</b>
<b>3-LES REGLES DE CONVENANCE LIEES AU MUSHAF .....</b>	<b>226</b>
<b>7-INVITER LES GENS AU CORAN ET A LE TRANSMETTRE AUX GENS.....</b>	<b>227</b>
<b>LA RESPONSABILITE DES ARABES EST PLUS GRANDE.....</b>	<b>228</b>